Le refus du Canada d'exporter de l'eau en vrac vers les États-Unis

Une analyse discursive

Frédéric Julien

Thèse soumise à la Faculté des études supérieures et postdoctorales dans le cadre des exigences du programme de doctorat (Ph. D.) en science politique

École d'études politiques
Faculté des sciences sociales
Université d'Ottawa

© Frédéric Julien, Ottawa, Canada, 2016

À Véronique, pour ce qui commence.

Résumé

Entre 1998 et 2002, le gouvernement du Canada a développé, adopté et déployé une stratégie triaxiale visant à prévenir toute exportation d'eau en vrac au pays, spécialement à destination des États-Unis. Cette politique étrangère étonne 1) de par son ampleur (modification de la loi de mise en œuvre du traité sur les eaux limitrophes partagées avec les États-Unis; négociation d'un accord intergouvernemental pancanadien touchant à un champ de compétence provincial; renvoi conjoint avec les États-Unis à la Commission mixte internationale); 2) de par son intransigeance (refus de principe de l'exportation d'eau en vrac plutôt qu'une évaluation des projets au cas par cas); et 3) de par son caractère préventif (refus par avance d'une industrie au potentiel de développement presque nul à court et moyen termes). En effet, un tel effort pour contrer l'exportation d'une ressource naturelle paraît a priori contraire à l'intérêt national d'un pays dont l'histoire économique est marquée par la vente massive de ses ressources à l'étranger.

Afin de déterminer comment il a été possible pour le Canada de mettre en place une politique étrangère allant de prime abord si clairement à l'encontre de son intérêt national, la présente thèse propose de délaisser la conception classique de cet intérêt, exprimée en termes utilitaires et objectivistes, pour une conception plus récente, dite discursive, et exprimée en termes identitaires et intersubjectifs. Sur la base d'un exercice de raisonnement contrefactuel; de l'analyse sémantique du débat public concernant l'exportation d'eau en vrac; et de l'étude des représentations historiques de l'eau et de la relation Canada–États-Unis dans la société canadienne, cette avenue permet de soutenir que la stratégie anti-exportation d'eau en vrac du Canada s'inscrit en fin de compte bel et bien dans son intérêt national. C'est-à-dire qu'elle donne l'occasion au Canada de mettre de l'avant la protection d'une ressource unique, considérée comme un élément vital, un patrimoine national et une composante de l'identité canadienne, identité qu'il convient d'affirmer vis-à-vis de l'Autre états-unien en refusant que le Canada ne soit réduit, presque littéralement, au statut de porteur d'eau de son puissant voisin du sud.

Avant-propos

Comme il se doit, la présente thèse doctorale constitue la (modeste) contribution de son auteur à l'avancement des connaissances, une contribution par ailleurs nourrie et guidée par la professeure Sylvie Paquerot. Son soutien en tant que directrice de thèse fut patient et sans faille. Sylvie, je ne saurais trop te remercier pour ta constante disponibilité et ta générosité, de même que pour avoir cru en moi jusqu'à la fin. Merci, Sylvie.

Ma reconnaissance va également aux professeurs Jamie Linton, Monica Gattinger, Matthew Paterson et Mark Salter, qui composaient le jury ayant validé l'originalité et l'intérêt de ma recherche. Voir le résultat de son travail intellectuel disséqué aussi finement par autant de chercheurs établis est une rare chance, un processus assurément stressant, mais ô combien stimulant. Jamie, Monica, Matthew, Mark, je vous remercie de cet accueil au titre de pair.

Si elle fut un long fleuve, mon aventure doctorale ne fut pas toujours tranquille. Fruit d'une démarche somme toute fort solitaire, cette thèse représente pour moi un important accomplissement personnel et une grande source de fierté. J'en remercie donc d'autant plus celles et ceux dont l'amitié m'a aidé, d'une manière ou d'une autre, à me rendre jusqu'à bon port. Claire, Olivier, Aude, François-Olivier, Gaétan, Regge, Mina, Gabriel, Isabelle, Mathieu, Véronique D. B., François-Philippe, c'est aussi officiellement que possible que je vous exprime ici ma gratitude.

Lysiane, toi avec qui j'ai longtemps navigué et qui sait à travers quels écueils, vois, j'y suis arrivé. J'espère que tu es fière de moi.

Maman, papa, les pages qui suivent sont le parachèvement d'un parcours scolaire et d'un cursus le long desquels j'ai bénéficié de votre indéfectible appui. Je ne sais comment vous en remercier si ce n'est en vous faisant part de mon désir d'un jour suivre votre exemple avec mes propres enfants. Je vous aime.

Véronique F., si cette thèse t'est dédiée « pour ce qui commence », ce n'est pas étranger à ton rôle de coéquipière, solide comme le roc, lors du sprint final. Mon amour, partager ma vie avec toi est un pur bonheur.

Et puisqu'on ne vit malheureusement pas que d'amour et d'eau fraîche, que soient aussi salués, pour leur apport financier, le Conseil de recherches en sciences humaines du Canada, l'Université d'Ottawa, la Fondation Desjardins, l'Association canadienne des ressources hydriques et la Société québécoise de science politique.

Un dernier mot : essentiellement afin d'en faciliter l'écriture, dans cette thèse, j'ai utilisé le genre masculin à titre épicène (sauf évidence contextuelle contraire). En espérant que la faute, avouée, soit à demi pardonnée.

Table des matières

RÉSUMÉ ..... **iii**

AVANT-PROPOS ..... **iv**

TABLE DES MATIÈRES ..... **v**

TABLEAUX, FIGURES ET ENCADRÉ ..... **ix**

INTRODUCTION GÉNÉRALE **1**

1. Le problème de recherche **2**

2. La réponse apportée **4**

3. La perspective théorique **7**

4. Le parcours analytique **9**
4.1 Justification contrefactuelle 9
4.2 Identification du discours dominant 11
4.3 Évaluation de la résonnance potentielle du discours dominant 12

5. Division de la thèse **14**

CHAPITRE 1

MISE EN CONTEXTE ET REVUE DE LA LITTÉRATURE **18**

1. Le Canada, un pays de ressources **19**

2. L'eau du Canada : une (autre) ressource à exporter? **22**

3. Les États-Unis comme marché pour l'eau canadienne **27**

4. Exporter l'eau du Canada en vrac : de nombreuses propositions **33**
4.1 Les projets d'exportation à grande échelle 35
4.2 La réaction aux projets d'exportation à grande échelle 37
4.3 Les projets d'exportation à petite échelle 41
4.4 La réaction fédérale aux projets d'exportation à petite échelle 43

5. La stratégie anti-exportation d'eau en vrac du Canada **47**
5.1 Une stratégie en trois volets 48
5.2 Application de la stratégie 50
5.3 Efficacité de la stratégie 52

6. Expliquer la stratégie anti-exportation d'eau en vrac du Canada **59**

CHAPITRE 2

ARCHITECTURE DE RECHERCHE, CADRE CONCEPTUEL ET STRATÉGIE ANALYTIQUE....65

1. Sens du problème et de la question de recherche....65
1.1 La conception classique de l'intérêt national....66
1.2 Une question de recherche de type *how-possibly*....73

2. Réponse apportée à la question de recherche et argumentaire développé....77

3. Cadre conceptuel : l'approche discursive de la politique étrangère....79
3.1 La conception discursive de l'intérêt national : un premier aperçu....80
3.2 L'importance de la réalité intersubjective....82
3.3 Le langage dans l'analyse de discours....84
3.4 Le discours comme structure sociale....87
3.5 La politique étrangère comme pratique discursive....92

4. Étudier les discours : une stratégie analytique....100
4.1 Cerner un discours dominant....102
4.2 La méthode d'analyse retenue....103
4.3 Description générale et justification théorique du choix de corpus....108

5. Remarques épistémologiques....113

CHAPITRE 3

L'EXPORTATION D'EAU EN VRAC DANS UNE PERSPECTIVE UTILITAIRE ET OBJECTIVISTE....118

1. L'exportation d'eau en vrac et l'intérêt économique du Canada....118
1.1 Les projets d'exportation d'eau en vrac à grande échelle....119
1.2 Les projets d'exportation d'eau en vrac à petite échelle....121
1.2.1 Les projets des groupes Nova et McCurdy et de Sun Belt....125
1.3 Une autre rationalité économique?....127
1.4 Le commerce de l'eau virtuelle et la question de la valeur ajoutée....131

2. L'exportation d'eau en vrac et l'intérêt socio-écologique du Canada....144
2.1 Les projets d'exportation d'eau en vrac à grande échelle....144
2.2 Les projets d'exportation d'eau en vrac à petite échelle....147
2.2.1 Le projet du groupe McCurdy....149
2.2.2 La question des dommages cumulatifs....150

3. L'exportation d'eau en vrac et l'intérêt sécuritaire du Canada....153
3.1 L'eau comme ressource stratégique....154
3.2 Les États peuvent s'adapter à la rareté de l'eau....156
3.3 Les guerres de l'eau : une thèse hydrocentriste....161
3.4 L'eau n'est pas le pétrole....165

CHAPITRE 4

LE DISCOURS DOMINANT SUR L'EXPORTATION D'EAU EN VRAC AU CANADA 173

1. Résumé substantiel du contenu du corpus 175
1.1 Les particularités du sous-corpus médiatique 176
1.2 Les particularités du sous-corpus parlementaire 179

2. Les sujets et objets constitués dans le corpus 180
2.1 L'eau, un fait écologique total 183
2.1.1 L'eau, un élément vital 190
2.1.2 L'eau, un patrimoine national 200
2.2 L'eau, un vecteur identitaire 210
2.2.1 Le Soi canadien 213
2.2.2 L'Autre états-unien 224

3. Le fonctionnement du discours anti-exportation 237

CHAPITRE 5

LE SOI CANADIEN, L'AUTRE ÉTATS-UNIEN ET L'EAU : À LA RECHERCHE D'UN SYSTÈME DE RÉVERBÉRATION 249

1. L'eau comme vecteur identitaire 250
1.1 Le combat nationaliste contre l'union continentale 251
1.1.1 L'antiaméricanisme est (d'abord) un conservatisme 253
1.1.2 La retour en force du continentalisme 256
1.1.3 Le nouveau nationalisme canadien 260
1.2 Le Nord et la nature sauvage dans l'identité canadienne 265
1.2.1 La construction du Nord et de la nature sauvage 266
1.2.2 La composante hydrique du Nord et de la nature sauvage 272

2. Le rapport à l'exploitation de la nature et de l'eau dans la société canadienne 277
2.1 Le discours conservationniste et les ressources en eau 277
2.2 Le discours préservationniste et les ressources en eau 283
2.3 Le mouvement environnementaliste et les ressources en eau 288

3. La résonnance du discours anti-exportation d'eau en vrac 292

CONCLUSION GÉNÉRALE 297

1. La construction sociale d'un intérêt national 298

2. L'éclairage apporté par l'approche discursive de la politique étrangère 303

RÉFÉRENCES 312

ANNEXE 1

LES PRINCIPAUX PROJETS D'EXPORTATION D'EAU EN VRAC AU CANADA 367

1. Les projets d'exportation d'eau en vrac à grande échelle 367
1.1 Le GRAND Canal 367
1.2 La NAWAPA 368
1.3 Des projets gigantesques et embryonnaires 369

2. Les projets d'exportation d'eau en vrac à petite échelle 370
2.1 Sun Belt Water et Snowcap Water 370
2.2 McCurdy Group of Companies 373
2.3 Nova Group 375

ANNEXE 2

DESCRIPTION DÉTAILLÉE ET JUSTIFICATION DE LA COMPOSITION DU CORPUS 378

1. Description détaillée du corpus 378

2. Justification de la composition du corpus 379
2.1. Le choix des sources pour le sous-corpus médiatique 379
2.2 Le choix des sources pour le sous-corpus parlementaire 382

Tableaux, figures et encadré

Tableau 1
Les pays les plus riches en eau selon leurs ressources renouvelables totales
24

Tableau 2
Comparaison sommaire des profils hydriques du Canada et des États-Unis
30

Figure 1
Ligne du Nord de Statistique Canada
26

Figure 2
Degré d'exploitation des principaux bassins d'Amérique septentrionale
33

Figure 3
Tracés du GRAND Canal et de la NAWAPA
36

Figure 4
La logique situationnelle de l'action
69

Figure 5
Prélèvement d'eau, historique et prévu, selon le secteur
135

Figure 6
Indicateur de la demande et de la disponibilité de l'eau par rapport à un approvisionnement en eau basé sur une moyenne annuelle de 30 ans et une moyenne de l'utilisation d'eau pour les années 2005-2007
137

Encadré 1
Illustration de la démarche d'analyse du corpus
107

Introduction générale

> [L]'eau a une signification particulière pour les Canadiens. De prime abord, il semble déraisonnable de s'opposer à l'exportation d'une ressource renouvelable comme l'eau alors qu'on est d'accord avec l'exportation de ressources non renouvelables comme les minéraux, la houille et le gaz naturel. L'origine de cette contradiction réside, du moins en partie, dans la valeur particulière que de nombreux Canadiens accordent à l'eau, comme ressource du patrimoine.
>
> – Enquête sur la politique fédérale relative aux eaux[1]

Le 10 février 1999, le gouvernement du Canada annonçait comment il entendait s'y prendre, à travers une stratégie triaxiale, pour contrer toute tentative d'exportation d'eau en vrac[2] au pays (MAECI et Env. Can., 1999).

Premièrement, il allait modifier la Loi du traité des eaux limitrophes[3], de manière à interdire les transferts interbassins[4] à partir des eaux limitrophes partagées par le Canada et les États-Unis, qui sont de compétence fédérale.

[1] Extrait de *Vers un renouveau : rapport définitif de l'Enquête sur la politique fédérale relative aux eaux* (Pearse et coll., 1985 : 153).
[2] C'est-à-dire en grandes quantités non conditionnées.
[3] C'est-à-dire la loi de mise en œuvre du Traité relatif aux eaux limitrophes et aux questions originant le long de la frontière entre le Canada et les États-Unis.
[4] Les transferts interbassins font généralement référence aux prélèvements d'eau en vrac faits dans un bassin versant et acheminés dans un autre bassin versant par détournement de cours d'eau, canal, aqueduc, navire-citerne, etc. « L'eau n'est pas nécessairement exportée hors de la province ou du pays; elle peut être uniquement transférée à l'extérieur de son bassin d'origine » (Env. Can., 2013d : non pag.).

Ensuite, le gouvernement fédéral se proposait de négocier un accord pancanadien avec ses homologues provinciaux afin que ceux-ci interdisent également les transferts interbassins à partir des eaux non limitrophes du pays, sur lesquelles ils ont compétence.

Finalement, de concert avec Washington, Ottawa demanderait à la Commission mixte internationale (CMI)[5], d'examiner les répercussions (négatives) potentielles de l'exportation d'eau en vrac depuis les Grands Lacs.

Avec l'annonce de cette stratégie triaxiale, le gouvernement canadien cherchait à répondre aux inquiétudes causées par des projets comme celui du Nova Group Ltd., rendu public l'année précédente, d'exporter l'eau du lac Supérieur par navire-citerne (chap. 1, sect. 4.3 et ann. 2, sect. 2.3). Il s'agissait alors du dernier d'une série de projets d'exportation d'eau en vrac, plus ou moins crédibles, proposés depuis les années 1950 et qui visaient le plus souvent le marché des États-Unis (Bakenova, 2004 : 102-105; Forest et Forest, 2012).

1. Le problème de recherche

La stratégie anti-exportation d'eau en vrac du Canada étonne au premier abord, non pas en raison du détail de son contenu, mais par son existence même ou, plus précisément, par :

[5] La CMI est une organisation intergouvernementale paritaire qui soutient le Canada et les États-Unis dans la gestion de leurs eaux limitrophes partagées.

- son **ampleur** (modification législative liée à un traité international, négociations intergouvernementales dans un champ de compétence provincial et renvoi conjoint à une organisation internationale);
- son **intransigeance** (refus de principe de l'exportation d'eau en vrac plutôt qu'une politique d'évaluation des projets au cas par cas); et
- son caractère **préventif** (refus par avance d'une activité au très faible potentiel de concrétisation).

De fait, une telle volonté anti-exportation ne correspond guère à la pratique normale du Canada en ce qui concerne ses ressources naturelles : « *Canada did not and does not hesitate to export its natural resources when there are opportunities at hand.* […] *Thus,* […] *the most obvious expectation is that Canada with its abundance of fresh water would use an opportunity to trade this resource* » (Bakenova, 2004 : 189). Dans une perspective plus critique, Watkins avance même que « […] *on the Canadian list of fundamental freedoms, the very first is to export anything, anywhere, regardless of the consequences* » (2007 : 120).

Considérant le désir présumé du Canada d'exporter ses ressources naturelles, on pourrait donc penser que si le Canada n'exporte pas d'eau en vrac, c'est simplement par manque d'occasions d'affaires en ce sens. Il s'agit là d'une hypothèse raisonnable, mais qui n'aide cependant en rien à réduire l'étonnement par rapport au refus **de principe** du Canada de vendre massivement ses ressources hydriques, un refus manifestement résolu au vu des moyens déployés pour le mettre en application et de la faible probabilité qu'une industrie de l'exportation d'eau en vrac se développe au pays.

La stratégie anti-exportation d'eau en vrac du Canada étonne d'autant plus qu'elle est non seulement contraire à ses habitudes, mais qu'elle semble aussi aller à l'encontre de son propre intérêt. En cette époque marquée par l'« omniprésente économie » (Carron de la Carrière, 2002), on ne voit pas tout de suite quel intérêt peut bien avoir le Canada, une « *trading nation* » (Hart, 2002) rendue prospère par le commerce de ses ressources naturelles (Baldwin et Macdonald, 2012), à refuser d'ajouter l'eau à ses exportations de pétrole, de poisson, de bois, d'or, de potasse…

Ce casse-tête peut être énoncé sous la forme interrogative suivante : **comment a-t-il été possible pour le Canada de mettre en place une stratégie anti-exportation d'eau en vrac, compte tenu de son intérêt national présumé dans la vente de ses ressources naturelles à l'étranger?**

2. La réponse apportée

La présente thèse montre que le refus du Canada de vendre massivement ses ressources hydriques et la traduction de ce refus en une politique étrangère s'explique par la prégnance et la résonnance d'un certain système de représentations, ou « discours », dans la société canadienne au moment de la prise de cette décision et de son application, lequel discours articule principalement des représentations de l'eau comme élément vital, patrimoine national et composante de l'identité du Canada à une représentation du Soi canadien comme quasi-colonie de l'Autre états-unien.

Pour ceux qui se sentent interpellés par ce discours anti-exportation d'eau en vrac, l'eau est particulièrement précieuse en raison de ses fonctions écologiques et socioéconomiques fondamentales, et la population canadienne entretient avec l'eau de son territoire une relation d'ordre affectif. Elle se pense dès lors la responsabilité de léguer cet héritage à ceux qui suivront, qui eux-mêmes devront le transmettre à la génération suivante. Dans cette dynamique, l'État canadien devient le gardien ou le fiduciaire des ressources hydriques du pays, qui, telles qu'elles s'écoulent à travers son territoire, constituent un bien propre, une richesse en soi. Assimilable en fait au territoire lui-même, l'eau qui y circule servirait de base au développement de la société canadienne, ferait partie intégrante de son identité et son contrôle souverain serait absolument requis.

Cette représentation de l'eau comme ressource unique appelle un traitement différencié en matière de commerce international : on ne peut céder les « *lordly rivers* » de l'*O Canada*[6] sans miner le pays sur le plan existentiel. Dans les mots de Frank Quinn[7] : « […] *water is an economic good, but* […] *it is so much more than that: It is the basis for all life, not just human. It is integral to the health and beauty of Canada's landscape. It is the key to our past and our future. If this, the last and greatest natural resource still in Canadian hands, is traded away, we will be a lesser people, sovereign in name only* » (2007b : 11).

[6] Les « *lordly rivers* » apparaissent dans la deuxième strophe du poème *O Canada* de Robert Stanley Weir, daté de 1908, dont une variante légèrement modifiée de la première strophe constitue les paroles de la version anglaise de l'hymne national du Canada (Can. Her., 2013 : non pag.).

[7] Récemment retraité, Frank Quinn (Ph. D., géographie) a travaillé pendant plus de 30 ans pour le compte du gouvernement du Canada dans le domaine de la planification et de la réglementation des eaux (Quinn, 2007b : 1). En 2001, il s'est mérité le Prix de géographie au service du gouvernement ou des affaires, décerné annuellement par l'Association canadienne des géographes (2009).

La description que donne Quinn de l'eau comme la dernière ressource toujours sous contrôle canadien réfère à l'importance des investissements étrangers dans le secteur des ressources naturelles au Canada, principalement ceux venus des États-Unis, pays dont l'influence économique, mais aussi politique et culturelle, sur le Canada est pour le moins marquante et ressentie comme telle (Smith, 2005). En fait, ainsi que le rappelle Kymlicka, la société canadienne est parcourue par « […] *a nearly universal assumption that the state has the responsibility to preserve 'the Canadian way', which by definition is different from 'the American way'. As a result, public policy proposals are often debated, not on their own merits, but rather in terms of whether they would lead to the 'Americanization' of Canada* » (2003 : 366-367). La perspective de vendre à son voisin du sud une partie de son héritage alimente donc au Canada la vieille crainte que le pays devienne une sorte de colonie ou d'annexe de la première puissance mondiale (voir Bélanger, 2011). Cette articulation de la représentation de l'eau comme ressource unique avec le repoussoir de l'intégration continentale constitue la clef du pouvoir du discours anti-exportation d'eau en vrac au Canada : « […] *any suggestion by a Canadian government that water is a continental rather than a national resource "would probably amount to political suicide"* »[8] (Bakenova, 2008a : 697, citant Owen Saunders, un éminent spécialiste canadien du droit des ressources).

[8] Ralph Pentland et Adèle Hurley, respectivement principal rédacteur de la *Politique fédérale relative aux eaux* (Env. Can., 1987) et ancienne présidente de la Section canadienne de la Commission mixte internationale, reconnaissent le même genre de force politique au discours anti-exportation d'eau en vrac lorsqu'ils rapportent qu'au cours d'un atelier sur les relations canado-états-uniennes tenu à la fin de 2004, un ancien vice-premier ministre du Canada « […] *observed that any Canadian politician who openly supported the export of water would be out of a job very quickly* » (Pentland et Hurley, 2007 : 163). Pour l'ex-vice-premier ministre en question, ce prévisible désaveu populaire serait principalement attribuable à la « […] *Canadian sensitivity to the environmental implications of such a move* » (*loc. cit.*). La présente thèse montre toutefois qu'il ne s'agit là que d'une partie de l'explication.

Peut-être vaut-il la peine de préciser qu'il ne s'agit pas ici de prétendre que la société canadienne est la seule à classer l'eau comme une ressource naturelle plus ou moins à part des autres, pour une raison ou pour une autre. Ainsi que le rappelle Strang, « [*a*]*ll over the blue planet* […] *people are engaged in conflicts over water. There are debates about who should own it, manage it, have access to it, profit from it, control it or regulate it. Nothing on earth, not even land, is more contested* » (2004 : 1). Centrale dans la vie de tous les humains, l'eau, « […] *in every cultural context,* [*is*] *encoded with intensely powerful meanings* » (*id.*, 2006 : 149). Si certaines significations de l'eau paraissent posséder une valeur universelle – « […] *as a life-generating, life-connecting source; as the basis of wealth, health and power; as a transformative medium; and as a metaphorical base for concepts of movement and flow* » (*id.*, 2014 : 140) –, leur déploiement concret demeure néanmoins protéiforme. C'est à un tel déploiement, particulier, que se réfère la réponse apportée à la question de recherche.

3. La perspective théorique

L'explication du refus canadien d'exporter de l'eau en vrac proposée dans cette thèse s'appuie sur une approche discursive de la politique étrangère (voir Hansen, 2012; Rowley et Weldes, 2012). Le recours à une telle approche est notamment associé à la résolution d'un problème de recherche énoncé sous la forme d'une question dite « *how-possibly* », comme celle posée plus haut à la section 1 (Doty, 1993). Les *how-possibly questions* diffèrent des plus traditionnelles « *why-questions* » en ce qu'elles ne s'intéressent pas tant aux causes immédiates d'une action ou à ses conditions suffisantes d'occurrence, qu'à ses conditions nécessaire de possibilité. Demander **pourquoi** le Canada a déployé une stratégie anti-

exportation d'eau en vrac et répondre qu'il l'a fait pour « protéger » ses ressources hydriques est sans doute raisonnable. En soulignant que l'État canadien s'incarne dans un gouvernement, il serait tout aussi raisonnable de répondre que le premier ministre a ordonné la mise en place de cette stratégie dans le but de favoriser la réélection de son équipe. Cette question et ces réponses tiennent toutefois pour acquis la possibilité politique de la stratégie canadienne anti-exportation d'eau en vrac et l'intérêt qu'il y avait pour le Canada et son gouvernement à tenter de prévenir la vente massive à l'étranger d'une de ses multiples et abondantes ressources naturelles. Or, c'est précisément la présence de cette possibilité, de cet intérêt, qui intrigue : comment un État à l'économie si ouverte et si engagé dans la libéralisation de ses échanges (Coyne, 2012) a-t-il pu refuser d'ajouter une ressource supplémentaire à la liste de celles, nombreuses, qu'il exporte déjà?

Poser une telle question, c'est examiner « […] *how meanings are produced and attached to various social subjects/objects, thus constituting particular interpretive dispositions which create certain possibilities and preclude others. What is explained is not* ***why*** *a particular outcome obtained, but rather* ***how*** *the subjects, objects, and interpretive dispositions were socially constructed such that certain practices were made possible* » (Doty, 1993 : 298). A priori, le statut de ressource naturelle de l'eau aurait dû rendre impossible l'adoption d'une stratégie anti-exportation par le Canada. Comme Steinberg le souligne, « […] *of one point we can feel fairly certain: No one doubts that water* […] *is a* ***resource****.* [*And*] *resources, as anyone can tell you, are managed, administered, controlled, saved, and spent* » (1993 : 408), ce qui, au Canada, comprend leur exportation à grande

échelle, pour quelque 80 % vers les États-Unis[9] (OMC, 2010 : 207 et 217). Cela suggère qu'un autre discours que celui représentant l'eau comme une ressource naturelle, le Canada comme une nation marchande et les États-Unis comme le principal partenaire commercial de ce dernier, a structuré le champ des possibles au moment du développement, de l'adoption et du déploiement de la stratégie anti-exportation d'eau en vrac du Canada.

4. Le parcours analytique

Afin d'examiner le rôle potentiel de représentations différentes de celles habituellement accolées au commerce des ressources naturelles dans le refus du Canada de vendre massivement ses ressources hydriques, une démarche divisée en trois grandes étapes analytiques est proposée dans cette thèse.

4.1 Justification contrefactuelle

Dans un premier temps, il s'agit de montrer que le refus canadien d'exporter de l'eau en vrac ne peut effectivement être basé sur une représentation de l'eau comme ressource naturelle « normale » et les représentations associées du Canada et des États-Unis comme simples partenaires commerciaux. Cet exercice en est un de raisonnement contrefactuel, dont l'objectif est de faire voir que si le Canada avait considéré ses ressources hydriques et son rôle par rapport à celles-ci de la même façon que pour ses autres ressources naturelles, alors il lui aurait été impossible de justifier la prévention de toute exportation d'eau en vrac quelle qu'elle soit. Mettre en évidence « […] *how, if the significative system and its objects had*

[9] Du point de vue de la valeur d'échange.

been different, a different policy or agreement might have been possible » (Miliken, 1999 : 237), renforce la crédibilité de l'analyse discursive d'une politique étrangère.

Traiter l'eau comme une simple ressource naturelle aurait signifié pour le Canada le recours à une approche essentiellement utilitaire où domine l'analyse coûts-avantages et les considérations de marché (Hessing et coll., 2005 : 14-15). Or, de ce point de vue, exporter ses ressources naturelles permet au Canada d'attirer des investissements étrangers, de créer de l'emploi, d'améliorer sa balance commerciale et de stimuler sa croissance économique. Se priver volontairement de ces bénéfices matériels paraît insensé de la part du Canada, à moins qu'il n'existe un intérêt plus grand encore pour lui à empêcher toute exportation d'eau en vrac à partir de son territoire.

En ce sens, il est reconnu, et c'est apparent dans divers traités de libéralisation des échanges commerciaux, qu'un État puisse vouloir limiter ou contrôler l'exploitation et l'exportation de ses ressources naturelles pour des raisons protectionnistes, socio-écologiques ou même sécuritaires dans le cas des ressources dites stratégiques. Un regard utilitaire ne permet toutefois pas de soutenir que la protection de l'économie, de la population, des écosystèmes ou de la sécurité du Canada dicte une opposition **totale** à l'exportation d'eau en vrac. Ce point de vue – comme pour toutes les autres ressources naturelles – suggère plutôt une évaluation au cas par cas des projets d'exportation, selon les balises préalablement établies dans une politique publique sectorielle (Goodman, 2002; Goodman et Thompson, 2002; Ministerial Committee Examining the Export of Bulk Water, 2001; Pearse et coll., 1985; Scott et coll., 1986). À la rigueur, l'inaction aurait été plus

compréhensible dans une perspective utilitaire, considérant l'état embryonnaire des projets d'exportation d'eau en vrac (Bakenova, 2008b : 280).

4.2 Identification du discours dominant

Après avoir mis au jour le type de politiques étrangères ouvert par une représentation de l'eau comme ressource naturelle semblable aux autres et celle de la relation canado-états-unienne comme un partenariat commercial profitable, la deuxième étape de l'analyse discursive entreprise dans cette thèse consiste à identifier quelles étaient les représentations de l'objet « eau » et des sujets « Canada » et « États-Unis » qui circulaient effectivement dans l'espace public canadien au moment de la définition et du déploiement de la stratégie anti-exportation d'eau en vrac du gouvernement du Canada, de même que les possibilités politiques créées et forcloses par ces représentations.

L'examen d'un corpus parlementaire et médiatique pour la période 1998-2002 permet de documenter la prégnance des représentations de l'eau comme élément vital, patrimoine national et composante de l'identité du Canada ainsi que celle du Soi canadien comme quasi-colonie de l'Autre états-unien. Articulées, ces représentations forment un discours « dominant », soit, « […] *quite simply, one that makes a difference* » (Epstein, 2008 : 2). Cette différence, c'est d'ouvrir l'espace de pensée où l'idée d'un traitement différencié pour l'eau par rapport aux autres ressources naturelles a pu non seulement naître et être reconnue comme une option légitime, mais s'imposer comme une évidence : l'eau **n'est pas** une ressource comme les autres et ne peut donc être traitée comme les autres. Pour le Canada,

céder une partie de son héritage aux États-Unis serait pousser trop loin la dynamique d'intégration entre les deux pays, déjà fort avancée, l'équivalent de devenir une sorte de colonie.

La dominance de ce discours anti-exportation d'eau en vrac ne signifie pas qu'il est le seul discours identifiable dans le corpus parlementaire et médiatique ni qu'il est tenu dans son intégralité par tous les acteurs concernés. Plutôt, la dissémination des représentations qui le constituent, c'est-à-dire le nombre d'apparitions dans le corpus à l'étude, mais aussi la variété des intervenants qui les véhiculent (politiciens, journalistes, groupes d'intérêt public, etc.) ainsi que celle des types de textes (débats parlementaires, reportages, textes d'opinion) et de publications (hansard, journaux aux différentes lignes éditoriales) où on les trouve, surpasse la dissémination des représentations concurrentes. Mais ces dernières existent et correspondent justement au discours utilitaire sur l'exportation des ressources naturelles dont on aurait pu s'attendre à ce qu'il structure l'appréhension des projets d'exportation d'eau en vrac. Des intervenants réticents à interdire toute vente d'eau en vrac à l'étranger font valoir que, « rationnellement », au-delà des « émotions », l'eau est une ressource comme les autres, le Canada une nation marchande et les États-Unis son principal partenaire commercial.

4.3 Évaluation de la résonnance potentielle du discours dominant

Une fois l'indispensabilité logique (étape analytique n^{o} 1) et la dominance empirique (étape analytique n^{o} 2) d'un certain discours anti-exportation d'eau en vrac établie, il convient d'examiner les sources potentielles de cette dominance : une explication du refus

canadien de vendre de l'eau en vrac basée sur la force d'interpellation d'un discours donné serait certes moins convaincante si la résonnance de ce discours paraissait prodigieuse.

Dans l'approche discursive de la politique étrangère, la dominance d'un discours dépend de son degré de correspondance avec des expériences physiques et culturelles vécues par une société (Spencer, 2010 : 140-141), expériences qui fondent son « *system of reverberations* » (Ringmar, 1996 : 70). Si son degré de correspondance avec ce système est élevé, un discours a davantage de chances de paraître comme une façon appropriée pour la société en question de comprendre les phénomènes concernés.

Au tournant des années 2000, **dans le contexte du débat sur la vente massive d'eau à l'étranger**, plutôt que les idées d'utilité et de commerce, ce sont celles de protection des écosystèmes, du patrimoine et de l'identité qui reflétaient le mieux l'expérience de l'eau de la société canadienne, qui cadraient le plus avec son système de réverbération. De fait, en articulant la représentation de l'eau comme ressource unique avec celle du Soi canadien comme quasi-colonie de l'Autre états-unien, le discours anti-exportation d'eau en vrac fusionnait des « *rhetorical commonplaces* » (Jackson, 2004; 2006) forts de l'imaginaire collectif au Canada.

Une revue de la littérature sur les représentations historiques, c'est-à-dire « […] *how the object of an inquiry (X) has been represented over time and space* » (Dunn, 2008 : 79), de l'eau et de la relation Canada–États-Unis dans la société canadienne permet de le montrer. Ainsi, conformément à la représentation de l'eau comme élément vital, patrimoine national

et composante identitaire, Biro note que « […] *one of the striking features of Canadian nationalism is the way that water is inserted into political debates: not merely as a natural obstacle to be overcome or an inert resource to be harnessed, but also as a form of natural heritage under threat, symbolic of the possibility of a more commodious and sustainable mode of living* » (2013 : 167). Quant à MacLennan, elle confirme que la représentation du Soi canadien comme quasi-colonie de l'Autre états-unien n'est pas née avec la mise en politique du refus canadien d'exporter de l'eau en vrac : « *Indeed, some have claimed that Canadian identity doesn't even exist apart from its tradition of rampant anti-Americanism* » (2007 : 17).

5. Division de la thèse

Avant d'entreprendre l'analyse de discours en trois étapes tout juste décrite, il importe de revenir plus en détail sur le phénomène à l'étude, c'est-à-dire la mise en place par le gouvernement du Canada d'une stratégie anti-exportation d'eau en vrac. Le chapitre 1 vise donc à mettre en contexte cette stratégie en soulignant l'importance du secteur des ressources naturelles pour l'économie canadienne; en dressant un portrait de la disponibilité des ressources hydriques au Canada et aux États-Unis; en présentant les principaux projets d'exportation d'eau en vrac discutés dans l'espace public canadien; en résumant la réception populaire et gouvernementale accordée à ces projets; et en exposant certains enjeux légaux au cœur de la réaction canadienne face aux projets d'exportation d'eau en vrac. Le chapitre 1 aborde également la littérature existante sur le sujet de l'exportation d'eau en vrac au Canada

et fait ressortir la rareté des analyses portant précisément sur l'étrangeté apparente du refus canadien d'ajouter l'eau à ses nombreuses exportations de ressources naturelles.

Le chapitre 2 déploie plus précisément les cadres conceptuel et méthodologique annoncés dans cette introduction. Le discours y est présenté comme une structure symbolique définissant un objet donné et orientant dès lors la construction des identités et des intérêts des sujets (individuels ou collectifs) par rapport à celui-ci (Epstein, 2008 : 2). Si le discours, en tant que structure, contraint les sujets, il ne détermine pas leurs actions finement (Neumann, 2008 : 62). Modifier un discours ou imposer un nouveau discours est en fait, pour une bonne part, ce en quoi consiste l'action politique. La stratégie anti-exportation d'eau en vrac est donc conceptualisée comme la résultante de la dominance d'un certain discours dans la société canadienne, suite aux efforts de « *rhetorical coercion* » (Krebs et Jackson, 2007) d'acteurs politiques issus tant de la société civile que du Parlement. Sur le plan opérationnel, ces efforts sont visibles dans l'utilisation répétitive de certaines représentations ou lieux communs rhétoriques, qu'il s'agit de répertorier à l'intérieur du corpus à l'étude afin d'identifier à l'intérieur de quel discours s'est inscrite la stratégie canadienne anti-exportation d'eau en vrac. Sans avoir réussi à imposer complètement leurs vues au gouvernement, notamment en ce qui concerne le détail des mesures à prendre pour contrer la vente massive des ressources hydriques du Canada, ces acteurs ont néanmoins fait en sorte de faire triompher leur définition du problème : perdre le contrôle sur son eau équivaudrait pour le Canada à mettre en danger sa base vitale, sa souveraineté et son identité. Dès lors que le gouvernement choisissait d'adopter une politique officielle sur la question, il devenait donc presque impossible de trancher en faveur de l'exportation d'eau en vrac.

Ce genre d'explication discursive, de réponse à une *how-question*, suppose une certaine modestie épistémologique. Il ne s'agit pas de se prononcer sur l'effet général d'une cause sur une classe de phénomènes, mais plutôt sur la cause d'un effet en particulier, la stratégie anti-exportation d'eau en vrac du Canada. En outre, on l'a vu plus tôt, par « cause », il faut ici entendre une condition de possibilité plutôt qu'un déclencheur immédiat ou une condition suffisante, une pré-condition à l'action plutôt que sa détermination mécanique ou probabiliste. Dans cette perspective, « […] *to claim that some factor is causal is to claim that we cannot imagine the outcome having occurred in its absence* » (Jackson, 2011 : 149). Le discours anti-exportation d'eau en vrac est en ce sens causal : chercher à prévenir toute exportation d'eau en vrac est une décision de politique étrangère inimaginable dans le contexte d'un discours qui ferait de l'eau une ressource comme les autres, c'est-à-dire dont l'exploitation et la commercialisation doit être soumise à une analyse coûts-avantages pensée en termes utilitaires. Évidemment, les « *reasonably informed conjectures* » (Dunn, 2008 : 85) qui constituent cette explication risquent peu de convaincre le lecteur rejetant par avance la pertinence d'une approche discursive de l'analyse de la politique étrangère. Une fois certains postulats sociolinguistiques acceptés cependant, il est possible pour le lecteur d'examiner par lui-même les données présentées et de tirer ses propres conclusions.

Les chapitres 3, 4 et 5 correspondent aux trois étapes analytiques présentées dans la section précédente, soit, respectivement, la justification contrefactuelle de l'explication discursive de la stratégie anti-exportation d'eau en vrac du Canada avancée par cette thèse; la reconnaissance et la documentation empirique du discours dominant ayant rendu possible ladite stratégie; et la mise en évidence des sources potentielles de la résonnance du discours dominant. Ces trois étapes sont franchies selon les méthodes d'analyses présentées dans le

chapitre 2 et qui reposent, dans l'ordre, sur 1) le raisonnement logique; 2) la lecture attentive et systématique du corpus médiatico-parlementaire et l'identification des représentations qu'il véhicule; et 3) une synthèse de la littérature sur les représentations canadiennes de l'eau ainsi que de la relation Canada–États-Unis.

La thèse se termine par un chapitre conclusif qui offre un résumé de l'argumentaire développé jusque-là, en souligne les apports comme les limites, et pointe vers de nouvelles pistes de recherche.

Chapitre 1

Mise en contexte et revue de la littérature

A land of vast distances and rich natural resources[.]

– Central Intelligence Agency (CIA)[10]

[S]i certains pays ont une surabondance d'histoire, nous avons une surabondance de géographie[.]

– William Lyon Mackenzie King[11]

Ce chapitre met en contexte l'analyse de discours au cœur de la thèse. Le profil du Canada en tant qu'exportateur de ressources naturelles et potentiel exportateur d'eau en vrac est présenté; un historique des principaux projets d'exportation d'eau en vrac et de la réaction des autorités par rapport à ceux-ci est dressé; la question de l'efficacité de la stratégie retenue par le gouvernement canadien pour empêcher la vente massive de ressources hydriques à l'étranger est abordée; et, finalement, une courte revue de littérature fait ressortir la quasi absence d'études portant précisément sur le problème de recherche qui occupe cette thèse.

[10] C'est ainsi que débute la description sommaire du Canada dans le *World Factbook* (CIA, 2013b : non pag.).
[11] Extrait d'une intervention du 18 juin 1936 à la Chambre des communes (Hansard, 18-1 : 3942). King fut premier ministre du Canada plus longtemps que quiconque, de 1921 à 1926, de 1926 à 1930 et de 1935 à 1948 (Premier ministre du Canada, s. d. : non pag.).

1. Le Canada, un pays de ressources

L'intégration du territoire de ce qui allait devenir le Canada dans les affaires européennes/internationales a été marquée, dès les premières explorations et la colonisation, par l'exploitation et le commerce de ses abondantes ressources naturelles (Hayter et Barnes, 2001 : 36; Norcliffe, 1996 : 25). Un « produit des empires » (Warren, 2003), le Canada contemporain est le deuxième plus grand pays de la planète et couvre près de 10 millions de kilomètres carrés, soit 6,7 % des terres émergées, mais, avec ses 34,6 millions d'habitants (37^{e} rang mondial), il compte pour moins d'un demi-pourcent de l'humanité (CIA, 2013b : non pag.; 2013e : non pag.). Jumelés, cette immensité territoriale et ce faible peuplement ont permis à l'économie canadienne d'extraire et de récolter des quantités de matières premières largement supérieures aux besoins domestiques, et de faire du pays un des principaux exportateurs d'une foule de ressources naturelles et produits et services associés. Au fil du temps, la combinaison des marchandises produites et exportées a évolué : « Passant des fourrures et du poisson au blé, aux bovins, à la foresterie, à l'extraction minière, au pétrole et au gaz naturel, le Canada a progressé le long d'une trajectoire de développement d'industries extractives successives nécessitant à chaque étape des progrès techniques » (Baldwin et Macdonald, 2012 : 19). En 2008, le Canada était, en termes pécuniaires, le sixième exportateur de produits de la pêche au monde, le premier exportateur de produits forestiers, le troisième exportateur de combustibles, le cinquième exportateur de produits miniers et, toutes ressources confondues[12], le troisième plus important exportateur de ressources naturelles de la planète (OMC, 2010 : 207, 209, 211, 213 et 215).

[12] Il est ici fait référence aux ressources ou types de ressources tout juste nommés : produits de la pêche, produits forestiers, combustibles et produits miniers (les denrées agricoles, par exemple, sont donc exclues).

Évidemment, le Canada contemporain, membre du G7, fait partie des économies les plus développées et, à travers sa courte histoire, a fortement diversifié ses activités productives, aujourd'hui dominées par les services (Barnes et coll., 2000 : 5; CIA, 2013b : non pag.). Néanmoins, la valeur des exportations canadiennes de ressources naturelles est non seulement parmi les premières au monde, mais elle constitue aussi la principale contribution positive à la balance commerciale du pays (Hessing et coll., 2005 : 30-32), un élément clef du fonctionnement d'une économie ouverte comme celle du Canada (Norcliffe, 1996 : 39). Le secteur des ressources naturelles attire également une part appréciable des investissements directs étrangers et la prospérité de très nombreuses communautés dépend directement de l'exploitation et de l'exportation des ressources naturelles (Barnes et coll., 2000 : 9). En fait,

> […] *in its bare essentials, the mechanism of Canadian development has not changed in 500 years.* [*Foreign direct investment*] *in Canadian resources, often with Canadian participation, has facilitated export of staples to foreign markets. Much of the income thus generated has been used to build and modernize national infrastructure and to import manufactured goods. This foreign trade has altered the geography of Canada, conditioned the reproduction of Canadian society, and even affected the Canadian psyche* (Norcliffe, 1996 : 25; voir aussi Baldwin et Macdonald, 2012 : 34).

Ainsi, le Canada est la seule grande économie développée à être exportatrice nette de tous les types de ressources naturelles considérés par l'Organisation mondiale du commerce dans son *Rapport sur le commerce mondial 2010*, dédié à l'analyse du commerce des ressources naturelles (OMC, 2010 : 49; voir aussi Cross et Ghanem, 2005 : 3.1). Depuis la Confédération, « [b]ien que les ressources naturelles aient vu diminuer leur importance au fil du temps, elles sont demeurées dominantes jusqu'en 1960, année où les produits agricoles, les produits forestiers, les métaux non ferreux et les minéraux non métalliques représentaient

encore plus de 80 % [de la valeur] de l'ensemble des exportations » (Baldwin et Macdonald, 2012 : 32). Après avoir atteint un creux de 36 % en 1999, cette proportion était remontée à 53 % en 2010 (*loc. cit.*). La même année, les secteurs des forêts, des minéraux et métaux et de l'énergie contribuaient positivement à la balance commerciale du Canada à hauteur de 86,1 milliards de dollars, alors que les principales industries manufacturières affichaient, elles, un déficit commercial de 64,4 milliards de dollars (RNCan, 2011 : 4). Quant aux investissements directs étrangers dans le secteur des ressources, et donc, dans nombre de localités plus ou moins mono-industrielles, ils « […] ont toujours abondé, s'établissant en moyenne au tiers environ de l'ensemble des flux d'investissement direct à destination du Canada entre 1983 et les premières années de la décennie [2000] » (Cross, 2008 : 3.4).

C'est dire le caractère crucial des ressources naturelles pour l'économie canadienne, elles qui sont à la base de son « avantage comparatif » sur la scène internationale (Nyahoho, 2010 : 29). D'ailleurs, la théorie des produits de base (*staple theory*) issue des travaux d'Innis (1999) et de Mackintosh (1964), qui présente l'exportation des ressources naturelles comme le moteur du développement du Canada depuis la colonisation, mais qui a également été déployée au-delà du cas canadien (Watkins, 2007 : 223), est considérée par d'aucuns comme « […] *Canada's original contribution to the world of economic ideas* » (Dow et Dow, 2014 : 1344; voir aussi Hayter et Barnes, 2001 : 36; Watkins, 2012 : non pag.). Que ce rôle des ressources naturelles dans le développement du Canada et son intégration à l'économie internationale soit d'abord considéré comme un piège dont il est difficile de s'extirper (p. ex. Watkins, 2007), une source d'enrichissement (p. ex. Baldwin et Macdonald, 2012) ou qu'il soit relativisé (p. ex. Hutton, 2007), un diagnostic fondamental demeure : le Canada est un pays de ressources, et elles sont à vendre.

2. L'eau du Canada : une (autre) ressource à exporter?

Dans ce contexte, certains se demandent si l'eau ne serait pas le prochain produit de base que le Canada ajoutera à la liste de ses exportations de ressources naturelles. McDougall, par exemple, décrit les ressources hydriques canadiennes comme des « *"potential" or "quasi-staples"* » (2007 : 135) :

> *That is, the exploitation of water resources has featured many of the aspects of a staples industry such as their large-scale, technologically influenced, rural-based, bulk-commodity characteristics, but lack* [*sic*] *others, especially a traditional staples export orientation.* […] *Should* [*Canada begin to export water in bulk*]*, this commodity would become a "staple" and the water industry which would emerge in Canada would move from "potential" to "actual"* (*ibid.* : 135-136).

À première vue, les réserves en eau du Canada laissent penser que ce dernier pourrait effectivement ajouter son exportation massive aux usages économiques actuels de la ressource, finalisant alors sa transformation en véritable produit de base comme le suggère McDougall (2007). « Le Canada », confirme Statistique Canada, « […] plus que la plupart des pays, bénéficie de sources d'eau douce facilement accessibles » (StatCan, 2010 : 12). Jusqu'à 20 % des réserves mondiales d'eau douce de surface seraient contenues sur le territoire canadien (*loc. cit.*), qui, on l'a vu, compte pour 6,7 % des terres émergées et abrite moins de 0,5 % de l'humanité (CIA, 2013b : non pag.; 2013e : non pag.).

Au-delà des réserves d'eau douce du Canada, c'est toutefois davantage aux ressources hydriques renouvelables du pays qu'il faut s'intéresser, du moins dans une perspective de durabilité d'éventuelles exportations d'eau en vrac. « Les réserves d'eau

douce, sous forme de lacs, rivières, zones humides et eaux souterraines, sont les quantités d'eau accumulées dans l'environnement. Les ressources en eau renouvelables correspondent à la quantité d'eau que reçoit l'environnement, principalement sous forme de précipitations » (StatCan, 2010 : 12). La différence est de taille puisque les stocks d'eau canadiens sont beaucoup plus imposants que les flux (lorsque comptabilisés sur une base annuelle). Le seul lac Huron, par exemple, le troisième plus volumineux des cinq Grands Lacs, contient davantage d'eau (3 540 km^3) que l'ensemble des flux renouvelables qui circulent normalement sur tout le territoire canadien en une année (3 472 km^3)[13] (*ibid.* : 5).

Ces 3 472 km^3/a de ressources en eau renouvelables font néanmoins du Canada le troisième pays le plus riche en eau selon cette mesure, derrière le Brésil (dans une classe à part avec ses 8 233 km^3/a) et la Russie (4 498 km^3/a), mais devant les États-Unis (3 069 km^3/a) (tableau 1).

[13] Statistique Canada précise que ce chiffre de 3 472 km^3/a « […] comprend également un volume d'eau non renouvelable, plus particulièrement l'eau provenant du recul des glaciers » (StatCan, 2010 : 18, n. 1).

Tableau 1 *Les pays les plus riches en eau selon leurs ressources renouvelables totales*[14]

Rang mondial	**Pays**	**Apport total en eau (km^3/a)**
1	Brésil	8 233
2	Russie	4 498
3	Canada	3 472
4	États-Unis	3 069
5	Indonésie	2 838
6	Chine	2 739
7	Colombie	2 132
8	Pérou	1 913
9	Inde	1 908
10	Congo (RDC)	1 283

Source : Gleick et coll., 2012 : 215-220; StatCan, 2010 : 13

L'apport en eau du Canada compte pour entre 6 et 9 % de l'apport mondial, selon les sources (Sprague, 2007 : 25 et 27). Comparativement à la portion des terres émergées qu'occupe le Canada, « […] ces chiffres ne sont [donc] pas disproportionnés » (Pearse et coll., 1985 : 29),

[14] La base de données d'où sont extraites toutes les valeurs pour l'apport total en eau sauf celle du Canada, issue de StatCan (2010 : 13), est accompagnée de l'avertissement suivant concernant certaines limites des données présentées : « *These detailed country data should be viewed, and used, with caution. The data come from different sources and were estimated over different periods. Many countries do not directly measure or report internal water resources data, so some of these entries were produced using indirect methods. Not all of the annual renewable water supply is available for use by the countries to which it is credited here; some flows are committed to downstream users.* […] *The annual average figures hide large seasonal, interannual, and long-term variations* » (Gleick et coll., 2012 : 215). L'apport en eau de 3 472 km^3/a du Canada est une moyenne pour la période 1971-2004 (StatCan, 2010 : 13).

mais ils signifient que l'importance relative de l'apport en eau du Canada est entre 12 et 18 fois plus grande que celle de son poids démographique (CIA, 2013b : non pag.; 2013e : non pag.). Avec ses 100 439 m^3/hab./a, le Canada possède les ressources en eau renouvelables *per capita* de loin les plus élevées parmi les pays du tableau 1 et parmi les plus élevées de la planète : elles représentent presque deux fois et demie celles du Brésil (40 958 m^3/hab./a), plus de trois fois celles de la Russie (31 565 m^3/hab./a) et plus de dix fois celles des États-Unis (9 692 m^3/hab./a) (CIA, 2013a : non pag.; 2013b : non pag.; 2013c : non pag.; 2013d : non pag.; tableau 1). Selon un indice de stress hydrique répandu dans la littérature, mais qui n'est pas sans critiques (voir Gleick et coll., 2002a; Savenije, 2000; Zeng et coll., 2013), la zone de confort hydrique, c'est-à-dire là où le manque d'eau ne se fait sentir qu'occasionnellement et localement, se situe au-dessus de 1 700 m^3/hab./a (Gleick et coll., 2002a : 99).

Il importe toutefois de nuancer ce portrait des ressources en eau renouvelables *per capita* du Canada en précisant que la population s'y concentre à 98 % dans la partie la plus au sud du pays, alors que 62 % des ressources se trouvent plus au nord[15] (voir figure 1) (StatCan, 2010 : 23). Conséquemment, l'apport en eau dans le Sud est d'environ 42 661 m^3/hab./a contre quelque 4 193 014 m^3/hab./a dans le Nord, c'est-à-dire 98 fois supérieur (*ibid.* : 27). Par unité de surface, le Sud est cependant plus riche en eau renouvelable puisque ses près de 2,6 millions de kilomètres carrés totalisent seulement 26 % de la superficie du territoire canadien (Bemrose et coll., 2010 : 6; CIA, 2013b : non pag.), mais 38 % de son apport en eau (StatCan, 2010 : 23).

[15] Le Sud et le Nord canadiens sont le résultat de la division du pays en deux secteurs statistiques sur la base de 16 variables sociales, biotiques, économiques et climatiques (McNiven et Puderer, 2000).

Figure 1 *Ligne du Nord de Statistique Canada*

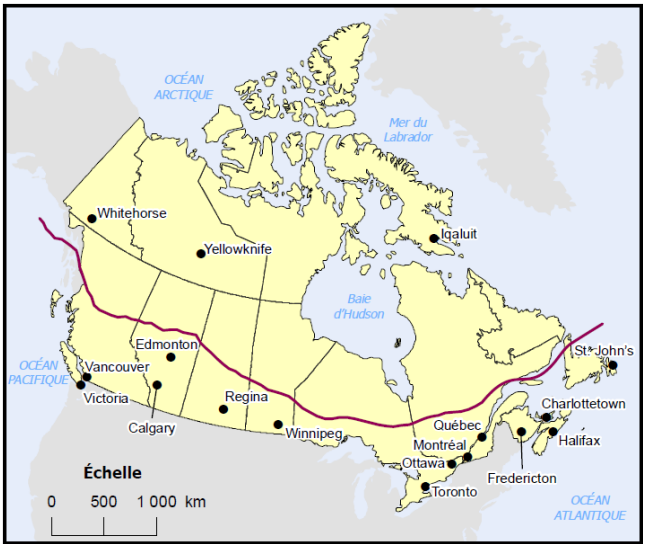

Source : Bemrose et coll., 2010 : 6

Il faudra, au chapitre 3, revenir sur l'idée que le Canada dispose d'un « surplus » de ressources hydriques disponibles pour l'exportation, mais pour l'instant, les données tout juste présentées correspondent à un Canada « pays de ressources » qui pourrait, si l'occasion se présentait, ajouter l'eau aux produits de base qu'il destine à l'exportation. De fait, Sprague, grand pourfendeur de ce qu'il appelle le « *Canada's myth of water abundance* » (2007), convient que « [*i*]*t must be admitted that southern Canada's share* […] *of world water supply is a comfortable amount, particularly when taking into account our relatively small population; our per capita availability is well above the global average* » (26; voir aussi Day et Quinn, 1993 : 3; Gordon-Smith, 2012 : 808).

3. Les États-Unis comme marché pour l'eau canadienne

Justement, il se trouve qu'à partir de la fin des années 1950, une foule de propositions d'exportation d'eau en vrac du Canada vers les États-Unis (mais aussi ailleurs dans le monde), principalement par dérivation de cours d'eau ou par navire-citerne, ont été mises de l'avant (Bakenova, 2004 : 101-105; sect. 4), fondées sur les prémisses que le Canada traite déjà l'eau comme un quasi-produit de base et qu'elle y est somme toute abondante, alors que le stress hydrique menace chez son voisin du sud (Lasserre, 2005 : 490).

À la source du discours de pénurie aux États-Unis, on retrouve l'inquiétude que la croissance démographique et économique ne mène à une augmentation de la demande en eau au point où, dans l'Ouest (semi-)aride à tout le moins, celle-ci dépasserait l'offre, qui est, elle, relativement stable à long terme (Dusseault et Forest, 2004). Lasserre rapporte ainsi qu'« [e]n 1960, le sous-comité du Sénat sur les ressources hydrauliques nationales a publié un rapport qui prédisait qu'en 2000, la Californie ne serait en mesure de combler que 2 % de ses besoins avec les ressources dont elle disposait en 1960 » (2005b : 498; voir aussi McNamee, 1955).

Or, « […] en 2000, cette part [était] encore de 100 % » (Lasserre, 2005 : 498). Si les scénarios de ce genre, qui ne faisaient d'ailleurs pas l'unanimité à l'époque (voir p. ex. White, 1958), ne se sont finalement jamais matérialisés, c'est notamment parce que les prévisions démographiques sur lesquelles ils reposaient étaient exagérées, en raison de l'essoufflement du boum économique de l'après-guerre, mais aussi parce que l'innovation

technologique et la restructuration de l'économie ont favorisé une croissance moins hydrovore.

Néanmoins, on continue aujourd'hui de s'inquiéter puisque les tendances dans l'usage de l'eau aux États-Unis, sans annoncer le type de catastrophe tout juste évoqué[16], sont, dans plusieurs cas, insoutenables, d'autant qu'on se soucie de plus en plus des besoins en eau des écosystèmes et que le réchauffement planétaire aggrave les risques de sécheresse. Les ressources en eau de l'aquifère de l'Ogallala (région des Hautes Plaines), par exemple, qui étaient semblables en 2000 à celles du lac Huron[17], alimentent 30 % de toute l'irrigation recourant à l'eau souterraine aux États-Unis, mais sont pompées bien plus rapidement que leur taux de renouvellement, qui, à l'instar de celui des Grands Lacs, est très faible (Sophocleous, 2011 : 325, 330 et 332). Une récente étude évalue ainsi que, pour la portion de l'aquifère de l'Ogallala située dans l'ouest du Kansas, un secteur où se trouve la circonscription électorale fédérale avec la production agricole dont la valeur marchande est la plus élevée au pays, la recharge naturelle n'équivaut qu'à 15 % des prélèvements actuels. Or, 30 % des ressources historiques de cette portion d'aquifère ont déjà été pompées et, si la tendance se maintient, un autre 39 % le sera au cours des 50 prochaines années (Steward et coll., 2013 : E3477).

[16] Au contraire : après avoir atteint un sommet autour de 1980, les prélèvements combinés en eau douce et saline aux États-Unis ont diminué, puis se sont à peu près stabilisés. Malgré leur richesse accrue, les 301 millions d'États-Uniens de 2005 ont prélevé 4,65 % moins d'eau (douce et saline) que les 230 millions d'États-Uniens de 1980 (Kenny et coll., 2009 : 43).

[17] Toute l'eau de l'aquifère de l'Ogallala n'est cependant pas récupérable (Sophocleous, 2011 : 330).

Une comparaison sommaire entre le profil hydrique des États-Unis et celui du Canada permet de comprendre pourquoi plusieurs ont proposé de faciliter la résolution des problèmes d'eau états-uniens avec de l'eau canadienne. Les deux pays bénéficient, on l'a vu, d'un apport en eau total relativement similaire (3 472 km^3/a pour le Canada et 3 069 km^3/a pour les États-Unis), mais les ressources en eau renouvelables dont dispose statistiquement chaque Canadien (100 439 m^3/a) sont plus de dix fois supérieures à celles de son voisin du sud (9 692 m^3/a). Même en ne s'intéressant qu'aux ressources hydriques du Sud du Canada (42 661 m^3/hab./a), où réside 98 % de la population canadienne, celles-ci atteignent plus du quadruple de celles des États-Unis. Si on restreint la comparaison aux seuls États-Unis contigus, l'équivalent de la région Sud pour le Canada et où habite plus de 99 % de la population états-unienne, mais où les ressources hydriques renouvelables totales tombent à 2 071 km^3/a, on observe alors que le Sud du Canada est, *per capita*, près de six fois et demie plus riche en eau que les États-Unis contigus : 42 661 m^3/hab./a contre 6 585 m^3/hab./a (tableau 2).

Tableau 2 *Comparaison sommaire des profils hydriques du Canada et des États-Unis*

	Canada	**États-Unis**	**Sud canadien**	**États-Unis contigus**
Population (hab.)	34 568 211	316 668 567	33 876 847	314 517 672
Superficie (km^2)	9 984 670	9 826 675	2 598 632	8 080 510
Densité de population (hab./km^2)	3,5	32,2	13,0	38,9
Apport en eau total (km^3/a)	3 472	3 069	1 319	2 071
Apport en eau *per capita* (m^3/hab./a)	100 439	9 692	42 661	6 585
App. en eau par un. de sup. (m^3/m^2/a)	0,348	0,312	0,508	0,256

Sources : Bemrose et coll., 2010 : 6; CIA, 2013b : non pag.; 2013d : non pag.; Gleick et coll., 2012 : 216 et 218; StatCan, 2010 : 5; World Population Review, 2013a : non pag.; 2013b : non pag.

Cette insistance sur l'apport en eau du Canada et des États-Unis en fonction de leur démographie est justifiée du point de vue du commerce international : c'est la juxtaposition d'un vaste territoire aux abondantes ressources naturelles et d'une faible densité de population qui permet au Canada d'extraire et de récolter des quantités de matières premières largement supérieures aux besoins domestiques, et donc d'être, on l'a vu, la seule grande

économie développée à être exportatrice nette de toutes les catégories de ressources naturelles considérées par l'OMC (2010 : 49). En effet, si, avec des ventes d'une valeur de 177,7 milliards de dollars US en 2008, le Canada était le troisième plus important exportateur de ressources naturelles de la planète, les États-Unis, avec des exportations de ressources valant 142,5 milliards de dollars US, suivaient en quatrième place (*ibid.* : 207). Par contre, les États-Unis étaient aussi, et de très loin, le premier importateur de ressources dans le monde (valeur de 583,4 milliards de dollars US), le Canada se classant quant à lui au quinzième rang (valeur de 67,3 milliards de dollars US) (*loc. cit.*). D'ailleurs, le Canada était en 2008 le principal fournisseur de ressources naturelles des États-Unis, alors qu'il comptait pour près du quart de la valeur des importations états-uniennes de ressources, ce qui correspondait à 80 % des ventes canadiennes de ressources naturelles (*ibid.* : 207 et 217).

En ce qui concerne les ressources hydriques, qui ne font pratiquement pas l'objet d'échanges commerciaux internationaux (*ibid.* : 49), le différentiel dans les densités de population entre le Canada et les États-Unis représente la principale raison pour laquelle, en 2005, le Canada a prélevé environ 38,2 kilomètres cubes d'eau douce, pour un taux de prélèvement par rapport à son apport en eau douce de quelque 1,10 %, alors que les États-Unis ont prélevé approximativement 482,5 kilomètres cubes d'eau douce, pour un taux de prélèvement par rapport à leur apport en eau douce avoisinant les 15,72 %[18] (Kenny et coll., 2009 : 8; StatCan, 2010 : 40; tabl. 2). L'écart entre le Canada et les États-Unis dans l'exploitation de leurs ressources hydriques est encore plus marqué du point de vue de l'eau

[18] Au-delà du fait que le territoire états-unien est plus densément peuplé que le territoire canadien, pour un apport total en eau comparable, en 2005, les prélèvements d'eau douce *per capita* étaient plus élevés aux États-Unis (1 631 m^3/hab.) qu'au Canada (1 185 m^3/hab.) de l'ordre de 38 % (Kenny et coll., 2009 : 8; ONU, 2012 : 93; StatCan, 2010 : 40).

consommée et non seulement prélevée, c'est-à-dire la portion de l'eau captée qui n'est pas retournée à la source après usage et qui ne peut donc être réutilisée en aval (StatCan, 2010 : 60-61). Au milieu des années 1980, par exemple, les États-Uniens prélevaient 11 fois plus d'eau que les Canadiens, mais en consommaient 31 fois plus, essentiellement en raison de la plus grande importance de l'irrigation aux États-Unis, une activité particulièrement consommatrice d'eau (Day et Quinn, 1992 : 5). Puisque ni les prélèvements ni l'apport en eau dans les deux pays ne sont répartis uniformément, certains bassins hydrographiques sont beaucoup plus sollicités que la moyenne, un phénomène cependant nettement plus ressenti aux États-Unis. En effet, si dans certains bassins canadiens « […] *shortages are occasionally experienced by some water users located on tributary streams* […] *these basins are but a pale reflection of the water supply problems manifest south of the border* » (*loc. cit.*). En fait foi la figure 2.

Figure 2 *Degré d'exploitation des principaux bassins d'Amérique septentrionale*[19]

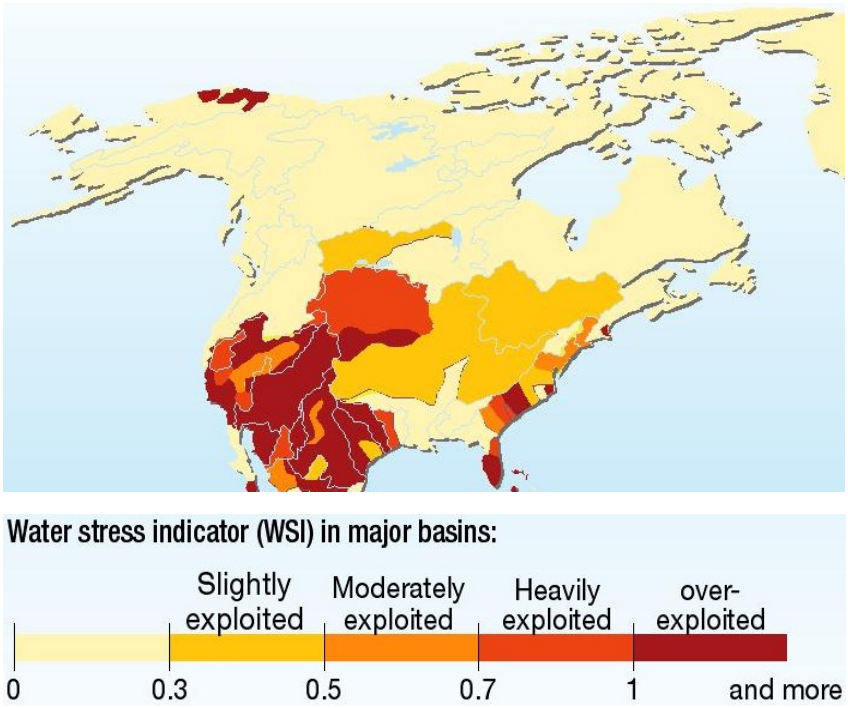

Source : UNEP, 2008 : non pag.

4. Exporter l'eau du Canada en vrac : de nombreuses propositions

Le contraste apparent entre les situations hydriques du Canada et des États-Unis a donc inspiré toute une gamme de projets d'exportation d'eau en vrac du premier vers les seconds, sans qu'aucun n'ait toutefois jamais été mené à terme. Ils peuvent être classés en deux catégories : 1) l'exportation à grande échelle, c'est-à-dire le transfert massif d'eau, de la

[19] L'indice de stress hydrique associé à cette portion de carte correspond au ratio d'utilisation de l'eau, non pas par rapport à la totalité des ressources renouvelables existantes, mais plutôt par rapport à celles qui sont jugées écologiquement exploitables. Les territoires en rouge foncé correspondent ainsi aux zones où l'utilisation humaine de l'eau empiète sur le fonctionnement considéré comme normal des écosystèmes.

dizaine de millions aux milliards de mètres cubes par année, moyennant rétribution, par détournement de cours d'eau, par canal ou par aqueduc[20]; et 2) l'exportation à petite échelle, c'est-à-dire le transfert de quantités d'eau importantes, mais beaucoup plus modestes, jusqu'à des dizaines ou des centaines de millions de litres par année, moyennant rétribution, par navire-citerne (Day et Quinn, 1992 : 30-37; Goodman, 2002 : 30-33; Pearse et coll., 1985 : 147-150).

Ces catégories ne visent pas à classifier tout type d'exportation d'eau en vrac possible, mais plutôt à refléter le contexte canadien : elles renvoient aux projets qui ont été avancés publiquement au Canada dans les dernières décennies, du moins aux plus discutés d'entre eux[21]. Quant à l'appellation d'exportation d'eau « en vrac », elle s'utilise par opposition avec celle d'exportation d'eau « en bouteille », qui ne concerne que de petites quantités conditionnées, mais est aussi à distinguer des transferts d'eau internationaux dont la nature n'est pas commerciale, et qui ne constituent donc pas des exportations, notamment les approvisionnements transfrontaliers locaux en eau potable entre communautés frontalières (Forest, 2010) et les transferts par contrecoup comme ceux que peuvent effectuer les navires en remplissant et en vidant leurs ballasts (Quinn et Edstrom, 2000 : 137-138).

[20] Lasserre rappelle qu'en géographie l'échelle fait référence à « […] un nombre inférieur à 1, qui marque un rapport de réduction pour cartographier un espace. Un vaste espace sera ainsi représenté par une très petite échelle, de l'ordre du 20 millionième » (2005a : 3, n. 2). Inversement, une « grande échelle » est utilisée pour la représentation de petits espaces et Lasserre considère donc que cette locution est impropre pour qualifier le transfert de quantités massives d'eau. En économie comme au sens commun, la production ou l'exportation à grande échelle se fait toutefois « en grandes proportions, en grand; largement » (Larousse, 2012 : non pag.).
[21] D'autres moyens que les navires-citernes permettent l'exportation d'eau en vrac à petite échelle, le remorquage marin d'immenses sacs de plastique notamment (Lasserre, 2011 : 108-110), et on peut bien entendu imaginer des exportations d'eau en vrac qui se situeraient entre la petite et la grande échelle décrites ici.

4.1 Les projets d'exportation à grande échelle

Depuis 1959, une quinzaine de projets de transfert massif d'eau du Canada vers les États-Unis auraient été rendus publics, la plupart dans les années 1960. Ces projets furent presque tous le fait d'ingénieurs, agissant seuls le plus souvent, et une courte majorité de propositions est d'origine canadienne (Forest et Forest, 2012 : 171-172). Les tracés approximatifs des deux projets les plus discutés, le Great Recycling and Northern Development Canal (GRAND Canal) et la North American Water and Power Alliance (NAWAPA), sont présentés dans la figure 3 et leur description sommaire suit[22].

[22] Pour un exposé détaillé et référencé, voir l'annexe 1.

Figure 3 *Tracés du GRAND Canal et de la NAWAPA*

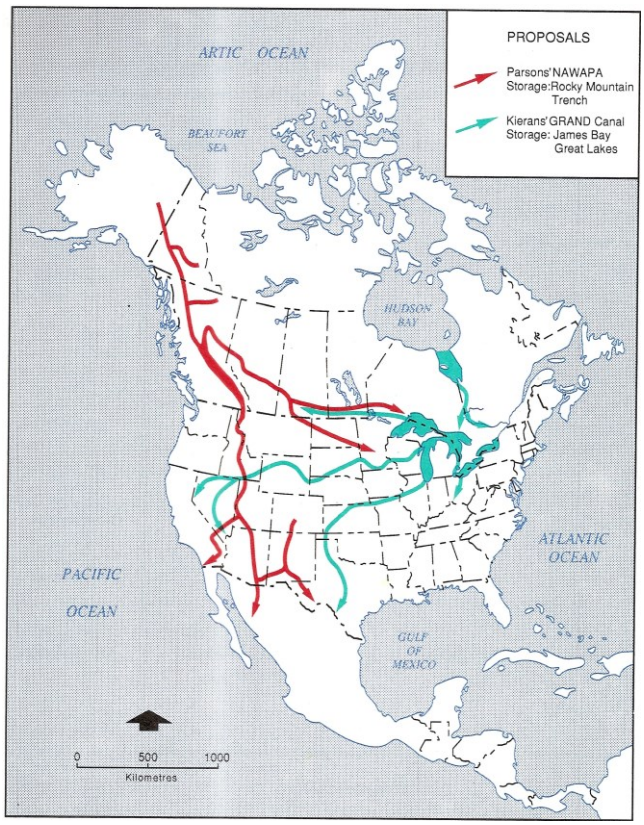

Source : Day et Quinn, 1992 : 40

Le GRAND Canal est l'idée de l'ingénieur canadien Tom Kierans, qui la formula en 1959. Pour l'essentiel, le projet de Kierans vise, d'une part, à transformer graduellement la baie James en immense réservoir d'eau douce à l'aide d'une digue munie d'un système de vannes qui permettrait d'en évacuer l'eau salée et d'y accumuler l'eau douce des tributaires qui s'y jettent; et, d'autre part, à utiliser ce volume d'eau pour stabiliser le niveau des Grands Lacs, auxquels on puiserait pour alimenter en eau les Prairies canadiennes et l'Ouest états-unien, peut-être même le nord-ouest du Mexique.

L'origine de la NAWAPA remonte elle aussi apparemment aux années 1950, mais c'est à partir de 1964 qu'elle fut promue activement par la Ralph M. Parsons Company, une firme d'ingénierie californienne. Le fondement de ce projet était le détournement de cours d'eau majeurs d'Alaska, du Yukon et de la Colombie-Britannique vers les Prairies canadiennes, l'Ouest états-unien et le nord-ouest du Mexique. Le concept de la NAWAPA ne possède pas l'originalité du GRAND Canal, mais elle se démarque par son envergure : les dizaines d'ouvrages hydrauliques qu'elle aurait nécessité et les quantités d'eau concernées en auraient peut-être fait le plus important projet d'ingénierie civile de l'histoire.

En réalité, les projets d'exportation d'eau en vrac à grande échelle sont dans l'ensemble caractérisés par leur gigantisme et aucun ne fut jamais près d'être construit : « […] *short on engineering, economic, and environmental details*[*, s*]*uch megaprojects* […] *are basically nothing more than lines on a map* », résume ainsi Quinn (2007b : 3). Malgré ces limites, les projets d'exportation d'eau à grande échelle vers les États-Unis furent considérés sérieusement au Canada et ils y ont établi « […] *a definite foundation for public visibility of the water export issue and created an aura of political sensitivity around it* » (Bakenova, 2008b : 283).

4.2 La réaction aux projets d'exportation à grande échelle

Dès le départ, le gouvernement du Canada s'opposa aux transferts massifs d'eau vers les États-Unis. Ainsi, « [*a*]*fter its initial public submission in 1959, Kieran's Grand Canal scheme was formally rejected by the Canadian government in 1960, and again in 1965* »

(Bakenova, 2004 : 116), suite à des audiences parlementaires (Quinn, 2007b : 10). Le gouvernement canadien manifesta également son refus de l'exportation d'eau par transfert interbassin à l'approche de l'International Conference on Water for Peace, organisée par le gouvernement des États-Unis et prévue pour 1967 à Washington. Le Canada fit alors savoir à son voisin qu'il ne souhaitait pas que cette rencontre aborde la question d'une éventuelle gestion continentale de l'eau à la NAWAPA (Bakenova, 2004 : 120-124).

Bakenova (2008b : 282-283) suggère quelques raisons pour expliquer la réaction d'Ottawa, à une époque où l'on accordait moins d'importance qu'aujourd'hui aux répercussions sociales et environnementales de la construction de grands ouvrages hydrauliques. D'abord, la plupart des projets d'exportation d'eau à grande échelle ne paraissaient pas viables économiquement. En fait, leurs promoteurs n'espéraient peut-être pas vraiment qu'ils soient mis en œuvre en l'état, mais qu'ils servent plutôt à stimuler la discussion sur les moyens d'apporter de l'eau canadienne aux consommateurs états-uniens. Qui plus est, le gouvernement du Canada connaissait mal l'étendue des ressources hydriques du pays et s'interrogeait sur l'ampleur des besoins futurs de sa propre population. Peut-être aussi préférait-il attendre une demande officielle du gouvernement des États-Unis pour des transferts massifs d'eau plutôt que de discuter directement de leurs projets d'exportation avec des promoteurs privés. Finalement, Bakenova note que le gouvernement du Canada était sensible aux idées nationalistes dans les années 1960 et qu'il savait bien que « *Canadians see water not simply as a resource or commodity but as part of the Canadian national identity. Freshwater is a highly emotional issue, a national heritage that is held firmly in the Canadian consciousness* » (2008a : 682). Il convenait donc d'adopter une attitude prudente dans ce dossier.

La vaste majorité des projets d'exportation d'eau en vrac à grande échelle fut proposée entre 1959 et 1968, aucun nouveau projet ne fut mis de l'avant dans les décennies 1970 et 1980 (Forest et Forest, 2012 : 171) et les transferts massifs d'eau du Canada vers les États-Unis furent assez peu discutés au courant des années 1970 (Bakenova, 2008b : 286; Heinmiller, 2003 : 500; Goodman, 2002 : 32). Cependant, après ses échecs de 1960 et 1965, Tom Kierans reprit son bâton de pèlerin et créa la GRAND Canal Company Limited (GRANDCo) en 1984, dans le but d'obtenir du financement pour conduire une étude de faisabilité (Bakenova, 2004 : 138). « *When the matter was discussed by the* [*federal*] *Interdepartmental Committee on Water in May 1985, none of the member agencies was in favour supporting* [*sic*] *the grant. On the contrary, most of them agreed that to fund a study promoting water export in the face of a long-standing federal policy opposing water export was properly an issue for Cabinet to decide* » (*ibid.* : 139). Quinn précise que ce comité bloqua des subventions totalisant 763 000 $, mais que la GRANDCo réussit néanmoins à obtenir 30 000 $ du bureau régional terre-neuvien du Conseil national de recherches du Canada[23] (2007b : 13). Aucun autre projet d'exportation d'eau en vrac à grande échelle n'a pu obtenir autant de considération que celui du GRAND Canal (Goodman, 2002 : 37; Heinmiller, 2003 : 499).

En 1985, l'Enquête sur la politique fédérale relative aux eaux aborda, entre autres questions, celle de l'exportation de l'eau en vrac et déboucha sur un rapport hostile à la vente d'eau à grande échelle à l'étranger par voie de transferts interbassins (Pearse et coll., 1985 : chap. 12). Suite à ce rapport, Ottawa adopta sa Politique fédérale relative aux eaux, la

[23] Appelé à commenter l'affaire, un vice-président du Conseil national de recherches du Canada minimisa l'importance de cette subvention : « *It probably was an almost, just, routine sort of thing in the St. John's office* » (Canadian Press, 1986 : A3).

première et dernière du genre, qui stipule que « […] le gouvernement canadien s'oppose énergiquement aux grands projets d'exportation d'eau » (McMillan, 1987 : non pag.) parce que les ressources hydriques du pays ne sont pas suffisamment abondantes pour alimenter ce genre d'initiatives, mais aussi parce que « […] les dérivations entre bassins nécessaires à ces exportations causeraient des torts énormes à la fois à l'environnement et à la société, notamment dans le Nord, là où le milieu naturel est délicat et où ces projets auraient des conséquences terribles pour les cultures autochtones » (*ibid.*). L'absence de réaction gouvernementale à la plus récente proposition du genre (celle de Gingras, 2009; 2010) suggère par ailleurs que les projets de transfert massif d'eau vers les États-Unis ne sont tout simplement plus pris au sérieux désormais (Lasserre, 2013 : 98).

Il convient toutefois de noter qu'Ottawa ne fut pas toujours des plus fermes dans son refus de l'exportation d'eau en vrac à grande échelle, temporisant souvent et se réfugiant parfois dans l'ambiguïté (Bakenova, 2004; 2008b; Quinn, 2011). Ce n'est qu'avec l'Enquête sur la politique fédérale relative aux eaux et la politique effectivement adoptée en 1987 à la suite de cette enquête que le gouvernement du Canada entreprit de codifier son opposition aux transferts massifs d'eau vers les États-Unis (Bakenova, 2004 : 143-146; Quinn, 2011 : 231). Il demeure cela dit que le gouvernement canadien « [...] *did not directly and actively support these schemes – despite some occasional positive comments – nor ha*[*s*] [*it*] *actively sought to bring them to fruition* » (Lasserre, 2013 : 89).

4.3 Les projets d'exportation à petite échelle

Dans les années 1980 et 1990, un nouveau type de projets d'exportation d'eau en vrac, à plus petite échelle, vit le jour : l'exportation par navire-citerne sur le modèle du commerce du pétrole. Ces projets prévoient d'ailleurs souvent l'utilisation de vieux pétroliers modifiés et on désigne parfois les navires dédiés au transport de l'eau comme des « aquatiers » (p. ex. Bethemont, 2012 : 84 et 309; Lasserre, 2011 : 108-111). Outre qu'ils concernent évidemment des quantités d'eau beaucoup plus modestes que les transferts massifs par détournement de cours d'eau, par canal ou par aqueduc, les projets d'exportation d'eau en vrac par aquatier requièrent aussi bien moins de capitaux et d'infrastructures. En principe, ils peuvent également viser d'autres marchés que celui des États-Unis, le débouché quasi incontournable de l'exportation d'eau à grande échelle. En somme, l'exportation d'eau par aquatier est plus flexible et peut se penser dans une optique purement privée où les autorités publiques n'auraient aucun rôle direct à jouer.

S'il faut se fier aux données réunies par Bakenova, jusqu'à une vingtaine de ces propositions auraient été formulées, la majorité envisageant la Colombie-Britannique comme source d'eau (2004 : 104-105). Très peu d'information est disponible sur la plupart d'entre elles et rares sont celles à avoir retenu l'attention publique, à l'échelle pancanadienne du moins. Trois projets d'exportation d'eau à petite échelle se démarquent toutefois franchement sur le plan de leurs répercussions politiques (*id.*, 2008b : 293; Lopes, 2005 : chap. 4). Une description sommaire de ces projets et des évènements les entourant suit[24].

[24] Pour un exposé détaillé et référencé, voir l'annexe 1.

D'abord, même infructueuses, les tentatives, en 1990 et 1991, de la compagnie californienne Sun Belt Water Inc. et de son associée britanno-colombienne Snowcap Water Ltd., de convaincre la Ville de Santa Barbara et le Goleta Water District, voisin, de pallier la sécheresse qui sévissait alors en Californie du Sud avec de l'eau de Colombie-Britannique, nourrirent l'opposition de plusieurs segments de la société et amenèrent Victoria, originalement favorable à l'exportation d'eau en vrac, à légiférer contre cette activité en 1995.

Une entreprise terre-neuvienne, le McCurdy Group of Companies, tenta ensuite, à partir de 1996, d'obtenir auprès des autorités de sa province d'origine un permis pour exporter l'eau du lac Gisborne par aquatier. L'histoire s'est répétée : initialement intéressé par le projet du groupe McCurdy, St. John's s'est ravisé et a légiféré contre l'exportation d'eau en vrac en 1999, après avoir été happé par la controverse pancanadienne survenue autour du permis accordé par l'Ontario au Nova Group Ltd. en vue de vendre en vrac l'eau du lac Supérieur sur le marché asiatique.

En effet, dès qu'ils furent publicisés au printemps 1998, le projet du groupe Nova et la décision ontarienne de l'autoriser déclenchèrent un débat public largement hostile à l'exportation d'eau en vrac, en plus de causer la fureur chez plusieurs aux États-Unis dans les États bordant les Grands Lacs. Au Canada, l'affaire devint instantanément nationale, Ottawa annonçant très rapidement et de manière nette qu'il ferait tout en son possible pour empêcher le groupe Nova de mener son projet à terme. Le gouvernement de l'Ontario suivi et signifia qu'il ne souhaitait finalement pas davantage que son homologue fédéral voir l'eau des

Grands Lacs être vendue massivement à l'étranger – le permis de Nova aurait été délivré sans consultation en haut lieu et il fut éventuellement révoqué avant la fin de l'année.

4.4 La réaction fédérale aux projets d'exportation à petite échelle

L'idée de faire le commerce international de l'eau en vrac à l'aide d'aquatiers, qui s'installa dans l'espace public canadien au cours des années 1980, fut d'abord mieux reçue par Ottawa que celle de l'exportation à grande échelle par transferts interbassins. Ainsi, les auteurs du rapport final de l'Enquête sur la politique fédérale relative aux eaux pensaient « […] qu'il serait imprudent pour le gouvernement fédéral de rejeter globalement toute idée d'exportation » (Pearse et coll., 1985 : 153) et précisaient « […] qu'il n'y a aucune raison pour que le gouvernement fédéral s'oppose à l'exportation d'eau par navire-citerne, en général. […] Les transferts entre bassins à destination des États-Unis sont une question totalement différente », ajoutaient-ils (*ibid.* : 154). Ottawa accepta ce point de vue et la Politique fédérale relative aux eaux s'oppose justement à l'exportation d'eau à grande échelle tout en évoquant la création d'un système de permis pour d'éventuelles exportations à petite échelle par aquatier (Env. Can., 1987 : 19). Un projet de loi traduisant cette orientation en droit fut d'ailleurs déposé par le gouvernement canadien en août 1988, mais l'élection générale de novembre en interrompit le processus d'adoption (Quinn, 1990 : 170).

Cette position par rapport à la vente d'eau par aquatier, prudente et néanmoins ouverte, fut toutefois adoptée dans un contexte où la question de l'exportation d'eau en vrac était encore davantage associée aux transferts interbassins conventionnels[25] (Scott et coll., 1986 : 163-164). D'ailleurs, Quinn rapporte que ce fut surtout la création de la GRANDCo et la réapparition du GRAND Canal dans l'espace public qui incitèrent le gouvernement canadien à adopter une position formelle sur l'exportation d'eau en vrac en 1987 (2011 : 231-232). Certains projets d'exportation par aquatier furent traités par les médias dans les années 1980, mais ce n'est qu'avec celui de Sun Belt et Snowcap de desservir le marché de la Californie du Sud à partir de la Colombie-Britannique, au début de la décennie suivante, que l'idée d'exporter de l'eau par navire-citerne se fit plus concrète. L'initiative de ces deux compagnies, la seule à s'être jamais approchée de la signature d'un contrat, reçu une couverture médiatique pancanadienne sans précédent et fut traitée dans le contexte, alors nouveau, du régime de libre-échange entre le Canada et les États-Unis (Bakenova, 2004 : 155 et 164-165; Forest, 2006 : 19; Lopes, 2005 : 103-105). Johansen, de la Bibliothèque du Parlement canadien, décrivait ce contexte ainsi en 2001 :

> Le débat sur l'opportunité d'exporter de l'eau du Canada dure depuis plus de trois décennies. Même si, depuis 1987, le gouvernement fédéral a pour politique de s'opposer officiellement aux exportations de grandes quantités d'eau [de type GRAND Canal ou NAWAPA], les craintes publiques ne se sont pas dissipées pour autant. Elles ont au contraire été avivées par le concert de critiques formulées à l'égard de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) et de son prédécesseur, l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis (ALE), qui n'existaient pas encore lorsque le débat sur les exportations d'eau a commencé (non pag.).

[25] Dans un livre publié en 1992, Day et Quinn pouvaient encore écrire que « [*f*]*or most Canadians, water export means something else* [*than tanker shipments*]*: the artificial and massive diversion of Canadian waters into the United States* » (37).

Les « craintes publiques » auxquelles fait référence Johansen concernent essentiellement la capacité du Canada à contrôler l'usage fait des ressources hydriques de son territoire (voir sect. 5.2).

Ottawa réagit à l'affaire Sun Belt en émettant en 1993 une déclaration conjointe avec Washington et Mexico stipulant que « […] l'ALENA ne crée aucun droit aux ressources en eau naturelle de l'une ou l'autre Partie » (CCME, 1999 : non pag.). Par ailleurs, tout comme la Loi de mise en œuvre de l'Accord de libre-échange Canada–États-Unis, sanctionnée en 1988, la Loi de mise en œuvre de l'Accord de libre-échange nord-américain, sanctionnée en 1993, précise : « Il demeure entendu que ni la présente loi ni l'Accord […] ne s'appliquent aux eaux [naturelles] » (paragr. 7(1)). Finalement, le gouvernement du Canada abandonna immédiatement toute intention de permettre et d'encadrer la vente d'eau en vrac à l'étranger, même à petite échelle, dès qu'il fut directement interpellé par un projet d'exportation fortement médiatisé, celui du groupe Nova.

À cet égard, il importe de noter que le projet conjoint de Sun Belt et Snowcap en Colombie-Britannique, de même que celui du groupe McCurdy à Terre-Neuve, visaient des eaux sous compétence provinciale (Lopes, 2005 : 105). La répartition de l'autorité sur l'eau entre les niveaux fédéral et provincial de gouvernement au Canada est complexe[26], notamment parce que cette question n'est pas explicitement traitée dans la Constitution du pays (Vega Cardenas et Vega, 2010 : 773), mais on peut retenir que, « […] *in practical policy terms, th*[*e*] *configuration of constitutional powers has allowed the provinces to claim the authority to license and sell most of the fresh water within their borders for any*

[26] Voir Vega Cardenas et Vega (2010) pour un exposé détaillé de cette complexité.

conceivable use, including export »[27] (Heinmiller, 2003 : 498). Parmi les limites à cette « suprématie provinciale » [28] (Pearse et coll., 1985 : 71) se trouve le rôle du gouvernement fédéral en matière de relations internationales, à commencer par celles « […] entretenues avec les États-Unis, qui partagent des eaux limitrophes du Canada », les deux pays ayant « […] construit un cadre légal et institutionnel de gestion des ressources hydriques communes » (Vega Cardenas et Vega, 2010 : 783). Le lac Supérieur, où le groupe Nova envisageait de s'approvisionner en eau pour l'exportation, fait partie de ces eaux limitrophes et c'est ce qui a légitimé l'intervention du gouvernement fédéral contre ce projet, même si, au vu des quantités d'eau relativement modestes que l'entreprise comptait capter, il n'est pas clair qu'Ottawa aurait pu légalement forcer l'Ontario à retirer son permis d'extraction d'eau au groupe Nova si la province avait refusé de le faire (Ibbitson et Beltrame, 1998 : A3; Saunders, 2000 : 211).

[27] « En règle générale, les provinces ont compétence sur les ressources naturelles à l'intérieur de leurs frontières. Leurs compétences en matière d'eau découlent des dispositions particulières de la Constitution reconnaissant leurs compétences dans les domaines suivants : la propriété et les droits civils dans la province (paragraphe 92(13)), l'administration et la vente des terres publiques (paragraphe 92(5)), et les matières d'une nature purement locale et privée (paragraphe 92(16)). En vertu d'une modification apportée en 1982 à la Loi constitutionnelle de 1867, la responsabilité en matière de centrales électriques appartient également aux provinces (alinéa 92A(1)c)) » (Johansen, 2001 : non pag.).

[28] La compétence des provinces est « […] limitée par des pouvoirs particuliers conférés exclusivement au gouvernement fédéral [par la Constitution], notamment en ce qui concerne les pêches (paragraphe 91(12)), la navigation et le transport maritime (paragraphe 91(10)), la réglementation du commerce (paragraphe 91(2)), les terres fédérales (paragraphe 91(1A)), les Indiens et les terres réservées aux Indiens (paragraphe 91(24)), les travaux et entreprises interprovinciaux (alinéa 92(10)a)), les travaux déclarés être "pour l'avantage général du Canada" (paragraphe 92(10)c)), et "la paix, l'ordre et le bon gouvernement" du pays (paragraphe liminaire de l'article 91) » (Johansen, 2001 : non pag.).

5. La stratégie anti-exportation d'eau en vrac du Canada

C'est donc le projet d'exportation d'eau en vrac du groupe Nova qui fit en sorte que « […] *the Government of Canada decided it must do something to address this longstanding issue on a broader scale and for the longer term* » (Quinn, 2007b : 16; voir aussi Lopes, 2005 : 105).

Ce « quelque chose », annoncé le 10 février 1999, prit la forme d'une « […] stratégie visant à prévenir les prélèvements d'eau à grande échelle, y compris l'eau destinée à l'exportation, dans les bassins hydrographiques canadiens » (MAECI et Env. Can., 1999 : non. pag.). Par « prélèvements d'eau à grande échelle […] dans les bassins », Ottawa entend ici le prélèvement de grandes quantités d'eau dans un bassin et son transfert, par quelque moyen que ce soit (canal, aqueduc, navire, etc.), vers un autre bassin, au Canada, aux États-Unis ou ailleurs. Dans les faits, empêcher de nouveaux transferts interbassins dans tout le pays revenait à empêcher l'exportation d'eau, sauf celle qui aurait lieu dans les limites d'un des bassins transfrontaliers que se partagent le Canada et les États-Unis, une improbable éventualité[29].

[29] Comme il en a été fait mention plus tôt, il existe plusieurs cas d'approvisionnements transfrontaliers locaux en eau potable entre communautés frontalières de part et d'autre de la frontière canado-états-unienne. Cependant, ces transferts d'eau internationaux effectués à l'intérieur d'un même bassin ne constituent pas des exportations à proprement parler puisqu'ils n'ont pas cours dans une logique commerciale (Forest, 2010).

5.1 Une stratégie en trois volets

La stratégie anti-exportation d'eau en vrac du gouvernement du Canada comprenait trois volets.

Premièrement, des modifications à la Loi du traité des eaux limitrophes internationales, qui assure l'application du Traité relatif aux eaux limitrophes et aux questions originant le long de la frontière entre le Canada et les États-Unis, entré en vigueur en 1909. Ce traité « […] fournit des mécanismes pour aider à prévenir et à résoudre les différends, notamment en ce qui a trait à la quantité d'eau et à la qualité de l'eau le long de la frontière canado-américaine » (MAECI et Env. Can., 1999 : non. pag.). Les modifications en question devaient « […] accorder au gouvernement fédéral un pouvoir de réglementation afin de prévenir les prélèvements d'eau à grande échelle dans les eaux frontalières » (*ibid.*), sur lesquelles il a compétence et qu'il gère en collaboration avec les États-Unis.

Deuxièmement, un renvoi conjoint avec les États-Unis à la CMI pour lui demander d'étudier « […] les effets de la consommation, du détournement et du prélèvement d'eau, y compris à des fins d'exportation, dans les eaux limitrophes » (*ibid.*), en vue de formuler des recommandations relatives à la gestion et à la protection de ces eaux aux gouvernements du Canada et des États-Unis. C'est en vertu du traité sur les eaux limitrophes de 1909 que la CMI, une organisation intergouvernementale paritaire et indépendante, peut recevoir de tels renvois.

Troisièmement, une « [p]roposition visant à élaborer, de concert avec les provinces et les territoires, un accord pancanadien sur les prélèvements d'eau à grande échelle pour protéger les bassins hydrographiques du Canada » (*ibid.*). La raison d'être de cet accord renvoyait, d'une part, au régime de libre-échange créé par l'ALENA et, d'autre part, au partage des compétences sur l'eau entre les différents niveaux de gouvernement.

En effet, si la Constitution canadienne attribue au gouvernement fédéral un pouvoir exclusif en matière de réglementation du commerce (paragr. 91(2)), l'ALENA lui défend de purement et simplement interdire l'exportation d'un produit (art. 309). Ottawa s'en remit donc à une prohibition des prélèvements à grande échelle dans les bassins, pour quelque usage que ce soit (à visée domestique ou extérieure), officiellement pour des raisons environnementales. Ainsi que le souligne Dendauw, le gouvernement fédéral « […] *uses a specific terminology, namely "prohibition of removal" and establishes a "ban on exports". The former would be allowed under the GATT and NAFTA. The latter would not. Thus, terminology is of paramount importance in this context* » (2000 : 565). Puisqu'il revient aux provinces de réglementer l'essentiel de la gestion de l'eau sur leurs territoires, le gouvernement fédéral ne pouvait décréter unilatéralement une interdiction de tout prélèvement à grande échelle dans les bassins du Canada et c'est pourquoi il proposa un accord pancanadien par lequel les provinces conviendraient elles aussi, chacune de leur côté, de proscrire ces prélèvements dans les limites de leurs compétences[30].

[30] À l'époque, le gouvernement fédéral était responsable de la gestion de l'eau des territoires du Yukon, du Nord-Ouest, et, à partir d'avril 1999, du Nunavut. Depuis le 1er avril 2003, le Yukon a des responsabilités semblables à celles des provinces relativement à gestion de ses eaux (Johansen, 2010 : 13).

5.2 Application de la stratégie

Relevant uniquement du gouvernement fédéral, le premier axe de la stratégie anti-exportation d'eau en vrac du Canada a pu être appliqué assez simplement. Dès le 22 novembre 1999, Ottawa a présenté le projet de loi C-15 à la Chambre des communes afin de modifier la Loi du traité des eaux limitrophes internationales, de manière à pouvoir interdire les prélèvements d'eau à grande échelle dans la partie canadienne des bassins limitrophes entre le Canada et les États-Unis. Ce projet de loi est mort au feuilleton l'année suivante en raison du déclenchement d'une élection générale, mais un projet de loi semblable (C-6) fut déposé le 5 février 2001, au début de la nouvelle législature. Après débats, il a reçu la sanction royale le 18 décembre 2001 et est entré en vigueur le 9 décembre 2002, achevant alors la mise en place de la stratégie anti-exportation d'eau en vrac du Canada (Johansen, 2003 : 2).

Quant au renvoi conjoint à la CMI, Ottawa en avait déjà discuté avec Washington avant d'en faire l'annonce le 10 février 1999 et la Commission pu rapidement entreprendre ses travaux (MAECI et Env. Can., 1999), qui donnèrent lieu à un rapport intérimaire dès le 10 août (CMI, 1999), puis à un rapport final le 22 février 2000[31] (*id.*, 2000). Ce rapport fut alimenté par la consultation de nombreux experts, représentants gouvernementaux et autres parties prenantes, de même que par d'importantes audiences publiques (une vingtaine de séances permirent d'entendre quelque 300 présentations orales) et des centaines de communications écrites de sources diverses (*ibid.* : 5). Le rapport de la CMI se concentre sur les Grands Lacs et, dans l'ensemble, appuie l'approche générale du Canada de protection des

[31] Ce rapport fut diffusé au public le 15 mars 2000 (Johansen, 2003 : 2).

eaux limitrophes, c'est-à-dire le premier volet de sa stratégie anti-exportation d'eau en vrac (Johansen, 2003 : 2). Entre autres recommandations, la CMI proposait l'application de critères stricts pour régir les prélèvements d'eau dans les Grands Lacs, des critères dont le respect signifie en pratique une interdiction des prélèvements à grande échelle (*loc. cit.*). Le Québec, l'Ontario et les huit États riverains des Grands Lacs aux États-Unis se sont par la suite inspiré du rapport de la CMI pour réglementer plus sévèrement l'utilisation de l'eau dans le bassin (Annin, 2006).

L'application du troisième volet de la stratégie anti-exportation fut toutefois plus ardue. En effet, les discussions tenues au sein du Conseil canadien des ministres de l'environnement en novembre 1999 et mai 2000 autour d'un projet d'Accord sur l'interdiction des prélèvements massifs d'eau des bassins hydrographiques ne permirent pas d'obtenir l'approbation du Québec ni celle des quatre provinces de l'Ouest (Johansen, 2003 : 2). Ces provinces ne s'opposaient pas à l'interdiction de l'exportation d'eau en vrac comme telle, mais elles étaient d'avis que « […] *the issue was one that should be resolved by Canadian governments unilaterally, according to their respective jurisdictions over water. In fact, some of the provinces already had water export policies but were unwilling to submit to interprovincial policy harmonization* » (Heinmiller, 2003 : 507). Aucun accord pancanadien officiel ne fut donc jamais mis en œuvre, mais toutes les provinces et territoires qui ne l'avaient pas déjà fait ont adopté des lois, règlements ou politiques ayant pour effet d'empêcher l'exportation d'eau en vrac (Johansen, 2010), exception faite du Nouveau-Brunswick, qui avait pourtant donné son assentiment au projet d'accord pancanadien. Néanmoins, s'il « […] n'interdit pas complètement les prélèvements massifs d'eau des

bassins hydrographiques de la province, [il] exige qu'ils soient approuvés au cas par cas » (*ibid.* : 7).

Dans les faits, le dispositif de protection des eaux canadiennes contre l'exportation en vrac imaginé par le gouvernement fédéral semble donc être en place et avoir été reçu positivement par la CMI. Cependant, tous ne sont pas convaincus de son efficacité.

5.3 Efficacité de la stratégie

En premier lieu, l'accord pancanadien sur l'interdiction des prélèvements massifs d'eau dans les bassins proposé par Ottawa ayant été rejeté par cinq provinces, et celui-ci n'étant pas directement contraignant de toute façon, chaque province demeure libre de modifier unilatéralement sa position anti-exportation d'eau en vrac, par simple amendement législatif, voire par décret ministériel (MacNab et coll., 2006-2007 : 71; Shrybman, 2000 : 9). D'ailleurs, Terre-Neuve a envisagé de le faire en 2001, avant de se raviser (Mailloux, 2006 : 74-76; voir l'ann. 1, sect. 2.2). Qui plus est, les analystes les plus sceptiques sont d'avis que la décision d'une seule province de permettre l'exportation d'eau en vrac pourrait obliger les autres à faire de même en vertu des obligations commerciales contractées par le Canada en devenant partie à l'ALENA (p. ex. Ministerial Committee Examining the Export of Bulk Water, 2001 : 3).

Plus fondamentalement, l'idée qu'une interdiction des prélèvements d'eau à grande échelle pour quelque usage que ce soit, officiellement pour des raisons environnementales, permette de contourner l'impossibilité de prohiber directement l'exportation d'eau en vrac sous le régime de libre-échange du GATT et de l'ALENA, idée qui sous-tend l'ensemble de l'action d'Ottawa dans ce dossier, est rejetée par certains critiques qui affirment « […] que l'eau, dans son état naturel, **est** visée par l'ALENA et que rien de moins qu'un changement à l'Accord, accompagné d'une loi fédérale interdisant l'exportation massive d'eau, ne pourra protéger adéquatement » les ressources hydriques du Canada (Johansen, 2001 : non pag.).

Dans la mesure où l'ALENA régit le commerce des produits entre ses trois parties, il n'est toutefois pas clair en quoi il peut « viser » l'eau « dans son état naturel » puisque celle-ci n'est a priori ni un « produit » au sens de l'Accord, c'est-à-dire au sens commun, ni l'objet d'un quelconque commerce (Coffin et coll., 2011 : 19; Smith, 2009 : 309-310). Si tel était le cas par contre, alors il y aurait sans doute quelque chose d'arbitraire, et donc de contraire à l'ALENA, à interdire les prélèvements massifs d'eau pour un usage hors du bassin de captation au nom de la protection de l'environnement comme le propose la stratégie fédérale, considérant qu'elle ne dit rien des prélèvements massifs pour un usage intra-bassin consommateur d'eau[32], qui peuvent pourtant avoir des répercussions écologiques similaires (Barutciski, 2002 : 155). Dans les faits, plusieurs provinces ont choisi d'interdire les prélèvements à grande échelle pour usage hors de leurs frontières (politiques) plutôt que de se référer aux limites (écologiques) des bassins versants (MacNab et coll., 2006-2007 : 71).

[32] La consommation d'eau d'un usage donné représente la différence entre le volume d'eau prélevé et celui qui est restitué à la source après l'usage. Tout comme le transfert de l'eau hors de son bassin d'origine empêche qu'elle y soit réutilisée, un usage fortement consommateur d'eau à l'intérieur d'un bassin ne permet pas à l'eau d'être réutilisée. L'agriculture, par exemple, restitue peu d'eau aux sources où elle puise. L'eau évaporée et transpirée par les cultures n'est pas directement réutilisable comme peut l'être, par exemple, celle ayant servi à produire de l'électricité.

Dans le régime de libre-échange créé par l'ALENA, « […] *countries may use regulatory measures or trade measures or to protect the environment, but they must do it in a reasonable, transparent, and in a non-discriminatory manner* […]. *Moreover, nations must ensure that they are pursuing environmental protection in the interest of conservation, and are not using the regulation for some protectionist purpose* » (Barutciski, 2002 : 154).

Que l'eau dans son état naturel soit un produit faisant l'objet d'un commerce ou non, il est cependant certain qu'elle est visée par l'ALENA dans la mesure où elle constitue une occasion d'investissement. Or, Shrybman (2000 : 4-5) suggère que sous cet angle aussi il pourrait être contraire à l'Accord d'interdire les prélèvements massifs uniquement lorsqu'ils sont destinés à un usage hors du bassin de captation, notamment parce que l'ALENA stipule que chacune des parties doit traiter les investisseurs des autres parties d'une manière non moins favorable que les siens dans des circonstances analogues. De fait, si on interprète la notion de « circonstances analogues » en se référant uniquement à la nature d'un usage de l'eau (agricole, industriel, municipal, etc.) que souhaite faire un investisseur sans égards à l'endroit où aurait lieu cet usage[33], une compagnie états-unienne ou mexicaine qui souhaiterait acquérir au Canada un permis d'utilisation d'eau à des fins, par exemple, d'irrigation, devrait se le voir accorder (ou refuser) sur la base des mêmes critères qu'une compagnie canadienne, qu'importe le pays où se trouvent les champs auxquels l'eau serait destinée. Shrybman ajoute que « [*c*]*ountless individuals, public and private corporations have broad rights as riparian users, or as licensees under federal or provincial permits. It is entirely possible that a foreign investor seeking to exercise such rights for the purposes of*

[33] « *After all, the intent of NAFTA is to prohibit "discriminatory treatment" based on nationality or residence* », commente Shrybman (2000 : 5).

bulk water export might assert a claim that any denial of the opportunity to do so represents expropriation » (*ibid.* : 5) au sens de l'ALENA, qui restreint sévèrement cette pratique.

Puisqu'aucun investisseur ni aucune partie n'a à ce jour intenté un recours lié à l'exportation d'eau en vrac dans le cadre de l'ALENA, il n'est pas possible d'établir avec certitude la conformité, et donc l'efficacité, de la stratégie fédérale (Thompson et coll., 2007 : 3). On peut toutefois noter avec Mann que « […] *it is generally believed that a state cannot be compelled to export its water through canals, large tanker exports or other bulk transfers of water to neighboring or more distant states* » (2006 : 6). Autrement dit, selon cette opinion majoritaire, partagée notamment par la CMI et les experts qu'elle a consultés pour ses travaux sur la question (CMI, 2000 : 34), les dispositions de l'ALENA empêchant les restrictions à l'exportation « […] *become relevant once a natural resource has entered into the market and is available for sale* » (Hughes et Marceau, 2013 : 296-297), mais pas avant.

Or, contrairement au cas de l'eau embouteillée, il n'existe pas de marché de l'eau en vrac au Canada. Plutôt, « […] des permis sont habituellement requis pour l'utilisation d'eau en grande quantité dans l'industrie et l'agriculture » (Thompson et coll., 2007 : 2) et « […] les permis précisent habituellement l'utilisation finale ou prescrivent un lieu d'utilisation; le droit payé ne vise donc pas une marchandise négociable (au sens d'un bien homogène négociable), mais plutôt le service apporté par l'eau »[34] (*ibid.* : 3). Il s'agit d'ailleurs là d'une

[34] « Une question essentielle consiste à savoir si l'acheteur d'un permis d'utilisation de l'eau peut changer l'utilisation prévue, par exemple de l'agriculture à l'exportation. Dans certains États américains (comme la Californie ou l'Arizona), les acheteurs de permis d'utilisation de l'eau peuvent changer l'utilisation, ce qui fait du permis une marchandise négociable » (Thompson et coll., 2007 : 2-3). Baillat mentionne quant à elle

situation normale à l'échelle mondiale selon Baillat (2010 : 130), qui ajoute que même lorsque les permis sont transférables, « […] *there are usually regulations governing such transfers. Given these regulations, it is highly improbable that water will be considered a freely tradable good subject to international trade rules* » (*loc. cit.*). Les dispositions du droit commercial international sur l'investissement, elles, s'appliquent, mais elles ont moins d'effet sur d'éventuels transferts d'eau entre États (*loc. cit.*).

S'il existait un marché de l'eau en vrac au Canada, ou si on en venait à considérer qu'il en existe un, en ce qui concerne l'ALENA et les restrictions à l'exportation, ce marché serait vraisemblablement soumis aux mêmes règles que celui de l'industrie de l'eau embouteillée : « Il n'y a pas de restriction sur l'endroit où est utilisée l'eau embouteillée » (Thompson et coll., 2007 : 2). On ne pourrait donc pas autoriser le commerce de l'eau en vrac au Canada tout en limitant les exportations (McRae, 2001 : 21). Encore que dans certains cas exceptionnels, ayant trait par exemple à la protection de l'environnement ou à celle de la santé publique « […] *it would appear that* [*WTO*] *Members possess the flexibility to prioritize the needs of their own constituents, provided that they do not go beyond what is necessary to achieve a legitimate objective, and undertake conservation efforts in an even-handed manner* » (Hughes et Marceau, 2013 : 297). Selon la raison invoquée pour restreindre ses exportations, l'article 315 de l'ALENA obligerait toutefois le Canada à s'assurer que toute restriction appliquée n'aurait pas pour effet de réduire la proportion de

---

l'exemple de l'eau souterraine au Texas, traitée comme un bien privé pur (2010 : 130). Voir également Coffin et coll. (2011 : 20) sur l'importance de la nature du permis d'utilisation pour l'applicabilité de l'ALENA au secteur de l'eau.

l'approvisionnement total en eau en vrac mise à disposition de chacune des autres parties comparativement à la proportion observée normalement[35].

Finalement, si une province décidait unilatéralement d'autoriser l'exportation d'eau en vrac, cela ne créerait probablement aucun précédent pour les autres provinces : elles ont l'obligation de traiter non moins favorablement les investisseurs états-uniens et mexicains que ceux du Canada, mais « [*t*]*he fact that one province provides an opportunity for investors, including foreign investors, does not mean that other provinces have to provide the same opportunity* » (McRae, 2001 : 22). Et pour la province exportatrice, cela n'aurait pas à tourner au bradage : exporter de l'eau en vrac sous le régime de l'ALENA « […] *does not mean that any potential exporter would have a right to draw water from any source for export: water draws on any one water source could be subject to the environmental limits and controls appropriate to that source* » (Mann, 2004 : 5). Vega Cardenas et Vega confirment que « [b]ien que les provinces ne puissent légiférer dans le cas de l'exportation de l'eau en tant que telle, elles disposent d'un pouvoir indirect de limitation ou de réduction des transferts d'eau. C'est le cas lorsqu'elles se prononcent sur des questions de gouvernance de leur domaine ou lorsqu'elles ont à réglementer les processus de production » (2010 : 796-797). D'ailleurs c'est ce qui se passe avec l'exploitation et le commerce de l'eau embouteillée et, logiquement, l'exploitation et le commerce de l'eau en vrac ne pourraient qu'être globalement traitées comme l'exploitation et le commerce des autres ressources naturelles.

[35] Comme l'explique Holden (2006) dans le cas du pétrole, soumis à un régime similaire, la proportion de l'approvisionnement total en eau en vrac mis à disposition de chacune des autres parties pourrait toutefois diminuer sous l'effet du jeu habituel de l'offre et de la demande si les Canadiens se mettaient à acheter une plus grande part de la production d'eau en vrac du pays.

> On peut facilement illustrer cette thèse si l'on songe à l'industrie de la pêche comme exemple parallèle d'une ressource naturelle qui peut être transformée en un bien. Dans ce contexte, les gouvernements ont le pouvoir discrétionnaire de décider non seulement s'ils doivent permettre la pêche comme politique générale, mais aussi de déterminer les endroits où cette pêche aura lieu et la quantité totale de prises qui sont permises. Dans l'esprit des ententes commerciales, cette discrétion n'est pas du tout influencée par les décisions antérieures qui ont permis une certaine pêche (MAECI, 1999 : 73).

Tout compte fait, la stratégie anti-exportation d'eau en vrac du gouvernement fédéral n'est pas la poudre aux yeux décrite par Bakenova : « […] *the government's argument that Canadian water is not for sale is incorrect; it is in fact for sale* […] *None of the government's protectionist measures are strong enough to defend Canadian water from current and future water trading pressure* » (2004 : 272-273). Il s'agit néanmoins d'un pari, potentiellement risqué, celui que les provinces ne reviendront pas sur les lois qu'elles ont adopté par rapport au prélèvement d'eau à grande échelle dans les bassins (Lasserre, 2005c : 476). Ce pari semble avoir été pris par défaut en raison de la fragmentation de l'autorité sur l'eau au Canada (Heinmiller, 2003), mais peut-être le gouvernement fédéral aurait-il pu se faire plus affirmatif et forcer une approche plus homogène « [a]fin de clarifier la question et de clore le débat, tout en projetant la vision canadienne de préservation des ressources en eau au Canada » (Vega Cardenas et Vega, 2010 : 798). Pour ce faire, Ottawa aurait pu « […] se baser notamment sur le pouvoir de légiférer pour la paix, l'ordre et le bon gouvernement et, plus particulièrement, sur la théorie des dimensions nationales » (*loc. cit.*). Cela ne correspond toutefois pas à l'attitude historique effacée du gouvernement fédéral en matière de gestion de l'eau (Saunders, 2000 : 223) et le fait qu'il ait attendu 1987 avant d'entamer le processus de codification de sa politique d'opposition aux transferts massifs d'eau suggère que cette question ne fut jamais une priorité pour lui (Bakenova, 2004; Quinn, 2011). En fait, il ressort clairement de la littérature qu'au cours des dernières décennies le gouvernement

fédéral et ses homologues provinciaux furent largement à la remorque de la société civile dans le dossier de l'exportation d'eau en vrac.

6. Expliquer la stratégie anti-exportation d'eau en vrac du Canada

S'il n'a apparemment jamais été question pour Ottawa de renégocier l'ALE et l'ALENA afin d'en exclure explicitement les ressources hydriques (Bakenova, 2004; Quinn, 2011), sa stratégie anti-exportation d'eau en vrac demeure une importante initiative dans laquelle beaucoup d'énergies ont été investies considérant son manque d'importance immédiate – d'un point de vue utilitaire classique, du moins : « *There have never been any significant water exports from Canada, either in the form of long distance diversions through canals or pipelines, or in ocean-bound container shipments. Indeed, such initiatives are still distant from a practical standpoint, given their apparent economic infeasibility and the fact that there have been few, if any, formal demands for Canadian water from water stranded countries* » (Bakenova, 2008b : 280; voir aussi Lasserre, 2009).

Peu de recherches semblent avoir été entreprises pour tenter d'élucider ce mystère : celui de l'ampleur et du caractère préventif de la réaction du Canada par rapport à la faiblesse apparente de la « menace » de l'exportation d'eau en vrac, mais aussi, celui de son intransigeance, du refus de principe pour le troisième plus grand exportateur de ressources naturelles du monde à en ajouter une de plus à la liste de ses ventes.

Les écrits sur le sujet de l'exportation d'eau en vrac depuis le Canada vers les États-Unis sont pourtant nombreux. Seulement, lorsqu'ils ne sont pas que descriptifs ou impressionnistes, ils se concentrent, d'une part, sur les répercussions, la faisabilité, la pertinence ou les chances de succès des projets d'exportation d'eau en vrac imaginés (p. ex. Milko, 1986; Muller, 1988; Thompson et Morin, 2007). Cette littérature sera explorée en détail au chapitre 3, alors qu'il s'agira de montrer qu'une perspective utilitaire classique ne peut expliquer de manière satisfaisante la stratégie anti-exportation d'eau en vrac du Canada. D'autre part, la capacité du gouvernement canadien à prévenir ou contrôler l'exportation d'eau en vrac à partir de son territoire est également très étudiée, notamment par rapport à ses obligations en matière de commerce international (p. ex. Barutciski, 2002; Dendauw, 2000; MacNab et coll., 2006-2007). Cette littérature vient tout juste d'être explorée.

Dans leurs études doctorales et travaux subséquents, Bakenova (2004; 2008a; 2008b) et Lopes (2005; 2008) se sont toutefois, elles, attardées plus directement à expliquer le comportement du gouvernement canadien dans le dossier de l'exportation d'eau en vrac.

Dans une perspective d'étude des politiques publiques, Bakenova a avant tout cherché à éclairer la naissance et le développement de l'exportation d'eau en vrac en tant que problème de politique publique nécessitant la mobilisation de ressources gouvernementales. Sa thèse centrale, écrit-elle, est que « […] *understanding the creation of the water export issue and its transformation into a public policy problem requires an approach which foregrounds a particular set of combined forces: economic pressure of international and global scale, perceived security threats and changing nature of federal-provincial relations* » (2004: iii). Si l'essence du travail de Bakenova ne concerne pas la compréhension du refus

du Canada de vendre massivement ses ressources hydriques à l'étranger, il s'en dégage que bien que les forces de la mondialisation néolibérale aillent dans le sens d'une marchandisation accrue de l'eau et que le gouvernement canadien soit sensible à ces forces, ce dernier a néanmoins choisi de mettre en place une stratégie anti-exportation d'eau en vrac afin 1) de satisfaire une opinion publique hostile à l'exportation; et 2) d'éviter de perdre le contrôle sur une ressource stratégique et d'ainsi mettre en danger la sécurité nationale. Les obligations canadiennes en matière de commerce international et la fragmentation de l'autorité sur les ressources hydriques du pays entre les paliers fédéral et provincial de gouvernement expliqueraient, elles, la forme précise prise par la stratégie anti-exportation (2004; 2008a; 2008b).

De son côté, Lopes se demande ce qui, à l'échelle mondiale, a empêché jusqu'à maintenant l'eau de devenir un objet de commerce analogue au pétrole et formule la thèse centrale suivante : « […] *national political actors have prevented the full incorporation of fresh water resources in the globalization proces for two main reasons: Water is still tightly linked to territorial concerns about self-sufficiency; and water continues to be seen as a social good* » (2005 : ii). En ce qui concerne spécifiquement le cas canadien, Lopes mentionne comme Bakenova 1) l'importance de la mobilisation citoyenne, hostile à l'exportation d'eau en vrac, en tant que force de pression sur Ottawa; ainsi que 2) le rôle qu'ont joué les obligations commerciales du Canada et la fragmentation de l'autorité en matière de gestion de l'eau dans la réaction canadienne aux projets de vente d'eau par aquatier (*ibid.* : chap. 4).

Les thèses de Bakenova et Lopes paraissent a priori raisonnables. D'abord, l'importance de l'opinion publique et de la mobilisation de la société civile dans la décision du Canada de mettre en place une politique étrangère anti-exportation d'eau en vrac est claire (chap. 4). Toutefois, l'hostilité de l'opinion publique reste elle-même à expliquer – après tout, la population canadienne ne s'oppose à l'exportation d'aucune autre ressource naturelle. Ensuite, si plusieurs arguments de nature stratégique ou sécuritaire peuvent assurément être avancés pour motiver la nécessité de conserver la pleine souveraineté sur une ressource clef comme l'eau, il est en revanche difficile de voir pourquoi ce type de raisonnement ne s'appliquerait qu'à l'eau et non, notamment, au pétrole (chap. 3).

Le caractère traditionnellement public et social de la gouvernance de l'eau au Canada et ailleurs dans le monde que Lopes (2005; 2008) met en exergue fait sans doute de l'eau une ressource différente de la plupart des autres, si ce n'est unique, et peut assurément être lié à l'hostilité populaire envers son exportation en vrac, un cas de marchandisation et de potentielle privatisation de la ressource. « *The resource allocation of social goods* », explique Lopes, « […] *is negotiated socially rather than through the market. Consequently, when the market expands its operations to include in full, or partially, the production and delivery of social goods, these goods' political and social status become threatened* » (2005 : 28). La proposition est peut-être incomplète ou quelque peu circulaire cependant : le refus de traiter l'eau comme une denrée – « L'eau canadienne n'est pas une marchandise. Elle n'est pas à vendre », proclamait le ministre canadien de l'Environnement en 2010 (MAECI, 2010 : non pag.) – n'est-il pas justement ce qui la distingue des autres ressources naturelles et ce qui doit être expliqué? Par ailleurs, le commerce de l'eau embouteillée, y compris son exportation, est somme toute florissant au Canada (MAAC, 2009) et certaines pratiques de

gestion de l'eau inspirées du marché sont relativement répandues (Cantin et coll., 2005; Howe, 2005). De fait, en 1999, alors qu'il réagissait à un rapport de l'OCDE jugeant que les Canadiens utilisent trop d'eau et payent trop peu pour celle-ci, mais aussi qu'ils devraient considérer d'exporter de l'eau en vrac de manière contrôlée, le ministre de l'Environnement du Canada s'est montré d'accord avec l'OCDE sur le premier point tout en rejetant le second du revers de la main (Jack, 2000 : A1).

Si Bakenova et Lopes paraissent être les seules à avoir étudié aussi directement et sérieusement les conditions de possibilité de la mise en place par Ottawa d'une stratégie anti-exportation d'eau en vrac, plusieurs auteurs ont suggéré que cette politique étrangère, ou du moins la résistance de la population canadienne à la vente massive d'eau à l'étranger, pouvait être comprise en partie sous l'angle de l'identité nationale (p. ex. Biro, 2002 : 40-41; Linton et Hall, 2013 : 225-226). Ainsi, le géographe Frédéric Lasserre, après avoir expliqué à une journaliste que les transferts massifs d'eau du Canada vers les États-Unis sont hautement improbables, ajoutait ceci : « À mon avis, la question de l'eau, c'est comme pour l'Arctique. Ça reflète l'extrême appréhension de l'opinion publique canadienne à propos de tout ce que peuvent faire les États-Unis ou des intentions qu'on leur prête. À mon avis, ça traduit plus la relation très complexe que le Canada entretient avec son grand voisin qu'une préoccupation légitime » (cité par Corriveau, 2010 : G2). En fait, Lopes elle-même fait allusion à l'importance identitaire de l'eau au Canada, mais il ne s'agit que d'une remarque introductive[36] (2005 : 89). Quant à Bakenova, on l'a vu à la section 4.2, elle avance que la dimension identitaire est une des raisons qui ont motivé la prudence d'Ottawa, au cours des

[36] « *Water is always an emotive topic, but in Canada, for many, water is much more than that. Water constitutes part of the national identity* » (Lopes, 2005 : 89).

nationalistes années 1960, dans sa réaction aux premières propositions d'exportation d'eau à grande échelle. Après l'avoir mentionnée, elle abandonne toutefois immédiatement cette piste dans son étude de l'évolution du dossier jusqu'au tournant du 21e siècle. Finalement, il faut noter que quelques mémoires de maîtrise ont abordé un aspect ou un autre de la construction sociale et identitaire de l'eau au Canada dans le cadre de la question de l'exportation d'eau en vrac (p. ex. Gibson, 2008; Hientz, 2009; Mailloux, 2006).

L'exploration du statut symbolique de l'eau dans la société canadienne et son rapport à l'identité nationale semble donc une avenue prometteuse pour qui cherche à expliquer la stratégie anti-exportation d'eau en vrac du Canada. Cette thèse se veut le premier effort systématique en ce sens et le prochain chapitre jette les bases théoriques et méthodologiques nécessaires à cette tâche.

Chapitre 2

Architecture de recherche, cadre conceptuel et stratégie analytique

Ce chapitre revient de manière détaillée sur l'architecture de recherche annoncée en introduction générale. L'objectif poursuivi est de permettre au lecteur de mieux comprendre la signification des chapitres analytiques qui suivent – ce que l'auteur avance et ce qu'il n'avance pas –, de même que d'évaluer l'intérêt et la rigueur de l'analyse – ce que l'auteur avance est-il suffisamment ambitieux sur le plan intellectuel et adéquatement justifié sur le plan empirique?

1. Sens du problème et de la question de recherche

Constituée d'une étude de cas unique, la présente thèse cherche à expliquer l'occurrence d'un évènement particulier – le développement, l'adoption et le déploiement de la stratégie anti-exportation d'eau en vrac du Canada entre 1998 et 2002 –, par opposition à tester une théorie ou encore générer une base de données (Gschwend et Schimmelfennig, 2007 : 3). Comme le note Klotz, « [*o*]*ften single case studies emerge out of an empirical puzzle. We see something that does not fit our expectations based on prevailing theories or conventional wisdom* » (2008 : 51). Le cas d'étude et son problème de recherche associé s'imposent alors pour ainsi dire d'eux-mêmes au chercheur, de par la curiosité intellectuelle qu'ils représentent. Dans la mesure où il défie la conception utilitaire et objectiviste de l'intérêt national qui nourrit tant le sens commun (Hopf, 2006 : 662-663) que les approches

théoriques classiques en Relations internationales (RI) et en Politique étrangère (PE) (Browning, 2008 : chap. 2; Weldes, 2011), le refus **de principe** du Canada d'exporter ses ressources hydriques en vrac correspond clairement à un tel casse-tête empirique. De fait, en tenant pour acquis que le commerce international de ses ressources naturelles lui est économiquement profitable, on ne voit pas très bien ce que le Canada a à gagner en rejetant **par avance** la **possibilité même** de vendre l'une d'entre elles à l'étranger. Il est en outre peu probable qu'il s'agisse d'une « erreur de parcours » vu l'ancienneté du dossier de l'exportation de l'eau en vrac ainsi que l'ampleur des efforts politiques consentis par le gouvernement fédéral à sa stratégie anti-exportation.

1.1 La conception classique de l'intérêt national

D'après Battistella, « [s]'il existe une notion populaire en relations internationales, c'est bien celle d'intérêt national : omniprésente dans les discours des praticiens de la politique étrangère, on la retrouve également dans les analyses savantes de la politique internationale » (2002 : 139). En fait, Battistella observe même un « […] consensus relatif au recours universel à la notion d'intérêt national » (*ibid.* : 142) pour justifier ou expliquer les politiques étrangères. Similairement, une réputée encyclopédie de science politique indique que « [*t*]*he concept of the national interest has long been central to the conduct and the analysis of state action, and particularly of foreign policy. The concept is so central because it is assumed that the notion of interest captures the motives that drive states, or their decision makers, to act* » (Weldes, 2011 : 1650).

La popularité de la notion d'intérêt national ne suppose cependant « […] aucune unanimité quant à la signification substantielle de ce terme » (Battistella, 2002 : 142). Ainsi, Devetak en parle comme d'un « *notoriously plastic term* » (2012 : 496), alors que les auteurs d'un lexique des RI le décrivent comme « *the most vague* » (Griffiths et coll., 2008 : 216) de tous les concepts couverts par leur livre. Bien entendu, l'intérêt national renvoie à ce qui est avantageux pour un État, à ce qui lui importe, mais, au-delà, sa signification précise varie avec les auteurs, au point où certains d'entre eux lui nient presque toute pertinence analytique (p. ex. Burchill, 2005; Rosenau, 2006). Néanmoins, puisque les approches historiquement dominantes en RI et en PE partagent des fondements métathéoriques rationaliste et matérialiste (Blyth, 2003; Browning, 2008 : chap. 2), une conception utilitaire et objectiviste de l'intérêt national tend à prévaloir (Jackson, 2002; Ruggie, 1998), y compris en ce qui concerne l'étude de la géopolitique de l'eau (Julien, 2012).

Le postulat rationaliste assimile les acteurs politiques (individuels ou collectifs) à des entités autonomes qui agissent de manière calculée par rapport à leurs intérêts et aux circonstances dans lesquelles elles se trouvent. « *Most importantly, however, the* […] *interests of* […] *actors are taken to be exogenous, meaning that all actors (states as well as individuals) are assumed to share the same interests* […] *irrespective of people's different psychological traits and social environments. In other words, the desires and preferences of actors are not a matter for investigation, but are posited by assumption* » (Browning, 2008 : 20).

Le postulat matérialiste permet justement d'établir les « désirs et préférences » (c.-à-d. les intérêts) des acteurs politiques en les dérivant de leur position matérielle, exprimée en termes géographiques, financiers, militaires, technologiques, etc. (Hay, 2011 : 71-74). Ainsi, pour prendre l'exemple des politiques économiques, le matérialisme permet d'effectuer des suppositions du type : « *The smaller the country, the more favourable it is to trade liberalization; the more negative the industry's trade balance, the more favourable it is to trade protection; the better endowed the worker with human capital in a human capital-rich country, the more favourable he is to trade liberalization; the larger the country's net foreign assets, the stronger its preference for stable international property rights; and so on* » (Frieden, 1999 : 61). Ces hypothèses sont rudimentaires et à considérer *ceteris paribus*, mais elles attestent du caractère crucial du matérialisme pour le mode explicatif historiquement dominant en RI et en PE : une description des préférences matérielles des acteurs en est le moteur (Blyth, 2003 : 696-697; Jackson, 2002 : 740).

En définitive, la conception classique de l'intérêt national et de la politique étrangère peut se résumer ainsi : « […] *states do what they want to do, and they want what they want because of their material position* » (Jackson, 2002 : 740). Conséquemment, pour une situation donnée, « […] *the concrete national interest is given; it is determined by objective external* […] *conditions* » et est « […] *directly accessible to policy makers and analysts alike* » (Weldes, 2011 : 1651). Autrement dit, expliquer une politique étrangère sur la base d'une conception rationaliste matérialiste de l'intérêt national, c'est s'en remettre à un « […] *simple syllogism: first a "situation" is described in terms of the values of some economic, technological, military or other material variable; next, this situation is shown to have a "logic" which compels the decision-maker to act in a certain way; and last, the action* […]

is explained as the result of this logic » (Ringmar, 1996 : 29). Typiquement, cette logique situationnelle de l'action (figure 4) pointe vers des intérêts nationaux de nature sécuritaire ou économique (Jackson, 2002 : 740).

Figure 4 *La logique situationnelle de l'action*

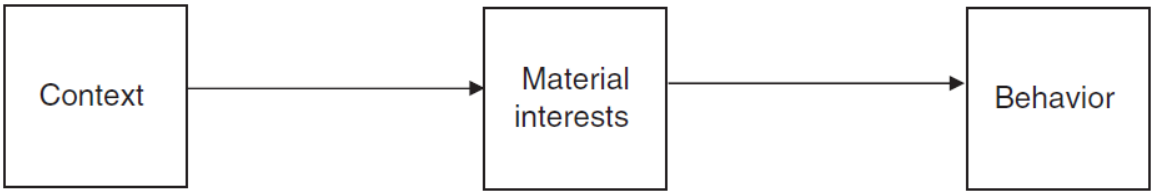

Source : Hay, 2011 : 72

Or, c'est bien une telle logique qui nourrit l'étonnement par rapport au refus canadien d'exporter de l'eau en vrac. En témoignent les propos de Paul Cellucci, ambassadeur des États-Unis au Canada d'avril 2001 à mars 2005 : « *Canada has probably one of the largest resources of fresh water in the world. Water is going to be – already is – a very valuable commodity and I've always found it odd where Canada is so willing to sell oil and natural gas and uranium and coal, which are by their very nature finite. But talking about water is off the table, and [yet] water is renewable. It doesn't make any sense to me* »[37] (cité par Byers, 2007 : 202). Lorsque Cellucci affirme qu'il a toujours jugé l'attitude d'Ottawa « *odd* », ce n'est pas (seulement) parce qu'elle est, comme le définit le *New Oxford American Dictionary*, « *different from what is usual or expected* » de la part du Canada, un État qui exporterait mécaniquement ses ressources, par pure habitude en quelque sorte, mais

[37] Propos tenus en décembre 2005 sur les ondes de la radio publique canadienne.

(aussi) parce qu'elle lui paraît « *strange* », soit « *unusual or surprising in a way that is unsettling or hard to understand* »[38]. De fait, Cellucci précise que pour lui le choix canadien est « insensé », c'est-à-dire **irrationnel**. Pourquoi? Parce que la **matérialité** de l'eau en fait une « matière première de grande valeur » comme d'autres que le Canada est « si empressé de vendre »; parce que le Canada possède « des ressources hydriques probablement parmi les plus abondantes sur la planète »; et parce que contrairement à d'autres ressources qu'il vend, « l'eau est renouvelable ». Du point de vue rationaliste matérialiste de Cellucci, l'intérêt économique du Canada à exporter ses ressources hydriques saute aux yeux.

Certes, aucune présentation succincte de la conception classique de l'intérêt national ne saurait rendre justice à toutes les nuances de la perspective rationaliste matérialiste. Dans le contexte de la présente thèse, il suffit toutefois de mentionner deux d'entre elles. D'abord, on peut distinguer les approches traitant l'État comme un acteur unitaire, telles le réalisme classique (p. ex. Morgenthau, 1977), le néoréalisme (p. ex. Baumann et coll., 2001), le réalisme néoclassique (p. ex. Rose, 1998) et le néolibéralisme (p. ex. Axelrod et Keohane, 1985), de celles où l'État correspond davantage à une courroie de transmission qui ne défend pas tant l'intérêt de la société ou de la nation dans son ensemble que celui d'un groupe sociétal en particulier, voire d'un seul individu. Les approches marxiste et anarchiste (voir Burchill, 2005 : chap. 3) mettent ainsi l'accent sur les intérêts de la bourgeoisie ou de l'élite économique; l'approche libérale (p. ex. Moravcsik, 1998) s'intéresse aux rapports de force entre différents groupes d'intérêts; et l'approche bureaucratique (p. ex. Smith, 1984-1985)

[38] Telles sont les définitions premières que donne le *New Oxford American Dictionary* (3e éd., 2010) des mots « *odd* » (« *different from what is usual or expected; strange*») et « *strange* » (« *unusual or surprising in a way that is unsettling or hard to understand* »), le terme initial renvoyant au second (Stevenson et Lindberg, 2012 : non pag.)

rappelle que les différentes branches de l'appareil d'État peuvent avoir des intérêts divergents.

Par ailleurs, même ceux qui considèrent l'État comme un acteur unitaire ne s'imaginent pas pour autant que ses dirigeants agissent toujours en conformité avec l'intérêt national. Ainsi, se posant en conseiller du prince, « […] *Morgenthau goes to great lengths in his writings to show how "a foreign policy guided by moral abstractions, without consideration of the national interest, is bound to fail"* » (Rosenau, 2006 : 250-251), un rappel à l'ordre qui suppose que les États font parfois abstraction de leurs intérêts objectifs. En outre, toute une tradition de recherche en PE se concentre sur l'examen des processus décisionnels à l'intérieur de l'appareil étatique afin de faire ressortir comment l'action extérieure des États peut différer des attentes[39] (voir Hudson, 2012). La conception de l'intérêt national devient alors subjectiviste, en ce qu'il correspond ultimement à la manière dont certains individus en position d'autorité le définissent, mais, typiquement, il demeure exprimé en termes utilitaires et la référence à un intérêt national objectif est maintenue (Browning, 2008 : 31-43; Buzan et Hansen, 2009 : 32-34). En effet, il s'agit pour les chercheurs d'évaluer dans quelle mesure l'appréhension rationnelle du réel, et donc de

[39] On distingue deux grandes traditions intellectuelles en PE (Beach, 2012 : 3-6; Carlsnaes, 2013 : 298-305; Smith et coll., 2012b : 3-7). Il y a « […] d'une part les approches qui ont "quelque chose à dire" sur la politique étrangère ou qui permettent une interprétation de celle-ci, et d'autre part les approches qui lui sont entièrement consacrées » (Charillon, 2002 : 15). Les premières sont fermement implantées dans la discipline des RI et se réfèrent explicitement à son apport théorique (voir Smith et coll., 2012a : introd. et chap. 2-5). Les travaux qui en sont issus traitent d'abord leur *explicandum*, c'est-à-dire une politique étrangère donnée, « […] *in terms of its content qua a choice of action in the pursuit of a goal, or a set of goals,* […] *as an undertaking* » (Carlsnaes, 2013 : 304). Les processus décisionnels spécifiques au sein de l'autorité politique concernée ayant mené à la politique étrangère étudiée sont donc le plus souvent négligés (*ibid.* : 304-305). À l'inverse, les approches de la seconde tradition, qui font de la « […] politique étrangère l'objet même de leurs travaux » (Charillon, 2002 : 15), se sont développées de manière plus autonome par rapport aux RI et à son apport théorique, en s'inspirant notamment de l'analyse des politiques publiques et de la psychologie (*loc. cit.*). Les études relevant de ces approches tendent à concevoir l'explication d'une politique étrangère comme l'analyse des processus décisionnels spécifiques dont elle résulte (Carlsnaes, 2013 : 304-305; voir Hudson, 2012).

l'intérêt national, est soumise à certains biais cognitifs (p. ex. Jervis, 2006) et procéduraux (p. ex. Steinbruner, 1974 : chap. 3), ou encore assujettie à des considérations de politique intérieure (p. ex. Holsti, 2004). Conséquemment, plutôt que de fonder une conception *sui generis* de l'intérêt national, « […] la distance prise par ces auteurs vis-à-vis du choix rationnel et d'un scénario optimum définissable et accessible […] apparaît davantage comme une nuance de la grille de lecture réaliste classique » (Morin, 2008 : 28).

Ces importantes nuances, celle de la domination potentielle d'un intérêt infranational, d'une part, et celle du relâchement du postulat rationaliste, d'autre part, ouvrent en principe la possibilité de la neutralisation du problème de recherche à travers une lecture plus sophistiquée de l'intérêt national du Canada à refuser la vente en vrac de son eau à l'étranger. Néanmoins, le mystère du traitement unique que réserve le Canada à ses ressources hydriques en matière de commerce international demeure. Si l'on ne voit pas très bien quel intérêt national le Canada défend ainsi, il n'est pas plus évident de déterminer quel intérêt infranational pourrait justifier la prévention de toute exportation d'eau en vrac hors du territoire canadien. Du reste, la position du Canada quant à la vente de ses ressources hydriques à l'étranger est a priori soumise aux mêmes rapports de force domestiques que celle, pro-exportation, qu'il adopte pour ses autres ressources naturelles. En ce qui concerne la possibilité que la stratégie canadienne anti-exportation d'eau en vrac ait résulté d'une faille dans la rationalité du processus de décision y ayant mené, on peut encore là se demander comment il se fait que l'eau soit la seule ressource naturelle à avoir été affectée ainsi par une telle dynamique.

En définitive, penser la stratégie anti-exportation d'eau en vrac du Canada à l'intérieur de la conception classique, c'est-à-dire utilitaire et objectiviste, de l'intérêt national ne semble possible qu'à la condition d'insister sur la corruption de cet intérêt, corruption dont on peine cependant à imaginer la source.

1.2 Une question de recherche de type *how-possibly*

Résoudre le problème de recherche requiert sa traduction en une question claire à laquelle on puisse répondre sur la base d'une stratégie analytique rigoureuse. L'interrogation qui vient spontanément à l'esprit est tout bonnement : « Pourquoi le Canada a-t-il choisi de prévenir l'exportation d'eau en vrac? ». Et la réponse immédiate est qu'il s'agissait pour le gouvernement canadien de « protéger » la ressource, en réaction aux inquiétudes émises par certains segments de la société civile, si ce n'est de la population en général. Cette réponse ne satisfait toutefois pas pleinement puisqu'elle n'indique pas en quoi l'eau est la seule ressource naturelle du Canada qui nécessite d'être protégée ou alors en quoi elle est la seule ressource naturelle dont la protection exige l'interdiction de son exportation en vrac. Une question plus en phase avec le casse-tête au cœur du problème de recherche est la suivante : **comment a-t-il été (politiquement) possible pour le Canada de développer, d'adopter et de déployer une stratégie anti-exportation d'eau en vrac entre 1998 et 2002, compte tenu de son intérêt national présumé dans la vente de ses ressources naturelles à l'étranger?**

Une telle question de recherche est de type « *how-possibly* »[40], c'est-à-dire qu'elle traduit un étonnement quant au fait qu'un évènement donné (l'*explicandum*) ait pu se produire considérant l'existence d'un obstacle laissant croire à son improbabilité, si ce n'est son impossibilité (Dray, 1957 : chap. 6; 2000 : 225-227). Répondre à une question de ce genre, c'est expliquer l'occurrence de l'évènement censément improbable en montrant de quelle façon il a été rendu possible (l'*explicans*), une opération que Jaworski qualifie de « *cognitive resolution* » (2009 : 135) puisqu'il s'agit d'apporter de l'information nouvelle permettant de dissiper une tension intellectuelle. En effet, un problème de recherche exprimé dans les termes d'une question *how-possibly* repose sur le fait que deux propositions difficilement compatibles ou mutuellement exclusives sont simultanément tenues pour vraies, ce qui crée une difficulté logique : 1) un évènement donné est bel et bien survenu; alors que 2) il existe un obstacle à l'occurrence de cet évènement qui le rend improbable. Dans les mots de Dray : « *An explanation is called for because we cannot reconcile what we know, or think we know, with an alleged fact which we are nevertheless inclined to accept on independent grounds* » (1957 : 161).

En ce qui concerne la présente étude, ce que l'on sait, ou que l'on croit savoir, c'est qu'en tant qu'État, le Canada prend des décisions de politique étrangère de manière à favoriser son intérêt national et que l'exportation des nombreuses ressources naturelles de son vaste territoire s'inscrit dans cette logique. Or, l'objectif de la stratégie anti-exportation d'eau en vrac du Canada, qui est le résultat d'une décision de politique étrangère dont

[40] La littérature utilise les formes *how-possibly questions* (p. ex. Dray, 1957) et *how-possible questions* (p. ex. Little, 2010), de même que le raccourci *how-questions*. Jaworski (2009) distingue toutefois trois sortes de *how-questions*, dont une seule est d'intérêt ici, et Dray (1957 : 166-167) précise que ce ne sont pas toutes les questions cherchant à établir le « comment » de quelque chose qui renvoient à ses conditions de possibilité, ce qui est le sens de la question de recherche posée par la présente thèse.

personne ne doute qu'elle fut prise et mise en œuvre, est précisément d'empêcher l'exportation d'une des nombreuses ressources naturelles de ce pays.

Deux grandes avenues s'offrent au chercheur pour effectuer la résolution cognitive appelée par une question *how-possibly* et, par là même, expliquer l'occurrence de l'évènement à l'étude (Cassam, 2007 : 1-2). D'une part, le chercheur peut tenter de surmonter l'obstacle qui nourrit l'impression d'improbabilité de l'*explicandum*, en montrant que, tout compte fait, cet obstacle n'est pas véritable : une présupposition que l'on entretient par rapport au contexte dans lequel est survenu l'*explicandum* est justifiée (p. ex. les États agissent effectivement en fonction de leurs intérêts nationaux), mais il est erroné de croire qu'elle est difficilement compatible avec l'occurrence de l'*explicandum* (p. ex. une évaluation fine montre que le Canada a en fait défendu son intérêt national en prévenant l'exportation d'eau en vrac de son territoire). D'autre part, le chercheur peut tâcher de retirer l'obstacle en arguant qu'à la réflexion celui-ci n'existe pas : une présupposition quant au contexte dans lequel est survenu l'*explicandum* est bel et bien peu compatible avec son occurrence, mais on ne peut en fin de compte la justifier (p. ex. une analyse confirme que le Canada a agi contre son intérêt national en prévenant l'exportation d'eau en vrac de son territoire, mais l'idée voulant que les États agissent en fonction de leurs intérêts nationaux est erronée). L'*explicans* recherché, c'est-à-dire ce qui a rendu possible l'*explicandum*, prend donc la forme, ou bien d'éléments permettant de nier la faible compatibilité présumée entre l'obstacle et l'*explicandum*, ou bien d'éléments permettant de nier l'existence même de cet obstacle. Dans l'un et l'autre cas, « […] *in explaining how something could have happened, we rebut the presumption that it* ***could not*** [*or* ***should not***] *have happened, by showing that,*

in the light of certain further facts, there is after all no good reason for supposing that it could not [*or should not*] *have happened* » (Dray, 1957 : 161).

Il faut finalement noter que ces « quelques faits supplémentaires », c'est-à-dire l'*explicans*, correspondent à une condition **nécessaire** plutôt que **suffisante** de l'*explicandum* : ils ne montrent pas que l'évènement à expliquer devait ou même allait probablement se produire, mais que cet évènement n'aurait pu, ou difficilement pu, se produire en leur absence. En fait, à strictement parler, la réponse donnée à une question *how-possibly* relève habituellement davantage de la condition « quasi-nécessaire », en ce qu'elle est une condition de possibilité de l'évènement à expliquer **tel qu'il s'est produit**, plutôt que de **son occurrence même**[41] (Reiner, 1993 : 64-65). Évidemment, toute condition nécessaire d'un évènement n'en constitue pas l'explication au sens *how-possibly*. C'est le cas uniquement de la ou des conditions qui participent à dissiper la tension intellectuelle à la base du besoin d'expliquer l'évènement en question (Dray, 2000 : 225-226, 230-232).

[41] Par exemple, si, contre toute attente, un auditeur d'une partie de baseball est informé par le descripteur de la station de radio qu'un voltigeur vient d'attraper un ballon qui s'apprêtait à atteindre la section supérieure de la clôture du champ extérieur, haute de six mètres, alors l'auditeur, se demandant comment un tel exploit est possible, pourrait tenter de l'expliquer par la présence (étonnante) d'une échelle contre la clôture ou encore d'un trampoline. Ces deux hypothèses renvoient à une condition quasi-nécessaire puisque chacune pourrait expliquer l'improbable attrapé, c'est-à-dire révéler ce qui a rendu possible l'attrapé tel qu'il s'est produit, sans que la présence d'une échelle ou d'un trampoline ne soit une condition absolument nécessaire à l'évènement lui-même (l'une ou l'autre condition, ou d'autres à imaginer, peuvent permettre un attrapé à quelque six mètres d'altitude). Autrement dit, dans l'abstrait, les « quelques faits supplémentaires » qui permettent de répondre à une question *how-possibly* peuvent prendre plusieurs formes, plusieurs explications de type *how-possibly* pouvant être imaginées pour un même évènement improbable, parmi lesquelles la démarche de recherche doit autoriser à trancher (Dray, 1968 : 399-401).

2. Réponse apportée à la question de recherche et argumentaire développé

Afin d'expliquer la stratégie anti-exportation d'eau en vrac du Canada (l'*explicandum*), c'est-à-dire de déterminer ce qui sous-tendait la possibilité politique de son développement, de son adoption et de son déploiement entre 1998 et 2002 (l'*explicans*), la présente thèse emprunte la première des deux avenues permettant d'opérer la résolution cognitive appelée par une question de type *how-possibly* : surmonter l'obstacle qui nourrit l'impression d'improbabilité de l'*explicandum* en montrant que cet obstacle n'est pas véritable. L'argumentaire développé ne rejette donc pas l'idée que le Canada, en tant qu'État, prend des décisions de politique étrangère de manière à favoriser son intérêt national et que l'exportation de ses ressources naturelles s'inscrit dans cette logique. Après tout, « [*t*]*hat all countries have interests and that they all actively work to secure them is no revolutionary concept. Indeed, affirming that a desire for security or economic development is implicated in a given state's foreign policy does not say very much* » (Holloway, 2012 : 1). Ringmar décrit même les explications en termes d'intérêts comme une « *modern orthodoxy* » (1996 : 44-45) parmi les chercheurs en sciences sociales et les historiens. Pour voir que le refus du Canada de vendre son eau en vrac à l'étranger ne contrevient pas à cette logique, il semble toutefois nécessaire de suivre Weldes (1996) et d'abandonner la conception classique, c'est-à-dire utilitaire et objectiviste, de l'intérêt national, pour une conception plus récente, dite discursive, exprimée en termes identitaires et intersubjectifs.

En effet, s'il est difficile de reconnaître l'intérêt utilitaire objectif auquel correspondrait le refus de principe du Canada d'exporter de l'eau en vrac, il est en revanche possible d'y déceler la défense d'une certaine construction identitaire collective : élément vital et patrimoine national, l'eau est un précieux héritage dont il importe de conserver le contrôle face à l'« éléphant »[42] états-unien. Dans cette optique, ce ne sont pas les caractéristiques matérielles objectives des ressources en eau canadiennes qui, rationnellement, dictent un traitement unique en matière de commerce international, mais plutôt la construction sociale de l'eau en tant que ressource naturelle différente des autres. Or, ce statut distinctif de l'eau canadienne est incompatible avec son exportation en vrac, qui équivaudrait à quelque chose comme la vente d'une partie du territoire du Canada, et l'empêcher constitue donc une défense de l'intérêt national. La réponse apportée à la question de recherche peut alors être formulée ainsi : **il a été politiquement possible pour le Canada de développer, d'adopter et de déployer une stratégie anti-exportation d'eau en vrac entre 1998 et 2002 en raison de la prégnance au pays d'un discours représentant l'eau comme un élément vital et un patrimoine national et sa vente aux États-Unis comme une menace à l'identité canadienne.**

[42] Lors d'un discours prononcé devant le National Press Club des États-Unis le 25 mars 1969, l'ex-premier ministre du Canada Pierre Elliott Trudeau a fameusement observé : « *Living next to you is in some ways like sleeping with an elephant. No matter how friendly or even-tempered is the beast, if I can call it that, one is affected by every twitch and grunt* » (CBC, 2014 : non pag.).

3. Cadre conceptuel : l'approche discursive de la politique étrangère

Comme le suggère la conclusion de la section 1.1, la notion de possibilité politique à laquelle fait référence la réponse apportée à la question de recherche ne renvoie pas à l'étude des « […] *various domestic parochialisms that might create "deviations" from an assumed optimal state policy designed to best pursue an objective national interest* » (Holland, 2013a : 50). Il s'agit plutôt d'examiner « […] *how meanings are produced and attached to various social subjects/objects, thus constituting particular interpretive dispositions which create certain possibilities and preclude others* » (Doty, 1993 : 298). Véhiculées par des discours, ces significations ou représentations correspondent donc à des « *preconditions for action* » (Neumann, 2008 : 62); elles constituent l'intérêt national d'un État, pensé par l'approche discursive de la politique étrangère (ADPE) comme une construction identitaire plutôt qu'une donnée utilitaire.

L'ADPE est l'adaptation au contexte des RI et de la PE du programme de recherche multidisciplinaire de l'« analyse de discours » (voir Holzscheiter, 2014; Miliken, 1999). Comme le fait remarquer Hansen (2012 : 96), l'analyse de discours en RI et en PE est surtout mobilisée dans sa variante poststructuraliste (p. ex. Doty, 1993; Epstein, 2008; Hansen, 2006), mais elle est également portée par certains chercheurs se réclamant d'un constructivisme moins radical, notamment le constructivisme critique à la Weldes (1999); il en résulte que « […] *the boundary between them and post-structuralism is sometimes blurred* » (Hansen, 2012 : 96). Bien que son plus grand conformisme épistémologique la distingue davantage du poststructuralisme, l'analyse de discours inspirée du constructivisme

sociétal de Hopf (2002b) est aussi à mentionner. Dans les limites de leur compatibilité, la présente thèse a recours aux outils conceptuels de ces trois variantes de l'ADPE, mais prend d'abord appui sur le terrain théorique commun entre le poststructuralisme et le constructivisme critique.

3.1 La conception discursive de l'intérêt national : un premier aperçu

L'ADPE traite les acteurs politiques (individuels ou collectifs) comme des entités interdépendantes, intégrées à une structure sociale avec laquelle ils sont en relation de co-constitution (Holzscheiter, 2014 : 143). Les intérêts des acteurs sont considérés comme étant endogènes, ce qui signifie qu'ils sont construits par les acteurs eux-mêmes : « *Their desires, preferences, and motivations are not a contextually given fact – a reflection of material or even social circumstance – but are irredeemably ideational, reflecting a normative (indeed, moral, ethical, and political) orientation toward the context in which they will have to be realized* » (Hay, 2011 : 67). Conséquemment, « […] *actors are not analytically substitutable* […]*, just as their preference sets or logics of conduct cannot be derived from the* […] *setting in which they are located* » (*ibid.* : 68).

L'ADPE postule que les matériaux à partir desquels les acteurs politiques construisent leurs intérêts sont de nature culturelle (Grondin, 2012), et, plus précisément, que la source des intérêts se trouve dans les identités sociales puisque c'est seulement « […] ***as some-one*** *that we can have an interest* ***in some-thing****; it is* ***only once we know who we are that we can know what we want****. Once the problem is seen in this fashion, however, it*

should be obvious that all the real analytical work is carried out not by the concept of interests, but rather by the concept of the self » (Ringmar, 1996 : 53). Ainsi, ce ne serait pas l'État générique dénommé « États-Unis » qui a mené l'Ouest dans la Guerre froide contre cet autre État générique dénommé « Union soviétique », mais plutôt « […] *a* ***particular*** *U.S. state – constituted as democratic and freedom loving* […] *– that had the Cold War national interest in leading its allies in the free world in the grand strategy of containing the totalitarian Soviet threat* » (Weldes, 2011 : 1652, accentuation ajoutée).

En définitive, la conception discursive de l'intérêt national et de la politique étrangère peut se résumer ainsi : les États font ce qu'ils veulent faire, et « [*they*] *want what* [*they*] *want because of how* [*they*] *think about it* » (Wendt, 1999 : 119). « *From this viewpoint,* […] *the interests of states* […] *are fundamentally matters of interpretation* […] *– they are not obvious or given* » (Weldes, 2011 : 1652). Autrement dit, expliquer une politique étrangère sur la base d'une conception discursive de l'intérêt national, c'est s'intéresser aux identités et aux interprétations des acteurs qui ont rendu cette politique concevable : « […] *politics is less about the blind pursuit of transparent material interest and more about the fashioning, identification, and rendering actionable of such conceptions and the balancing of (presumed) instrumentality and more affective motivations* » (Hay, 2011 : 67-68).

3.2 L'importance de la réalité intersubjective

On l'a vu, la conception classique de l'intérêt national repose sur la notion de réalité objective, tout en faisant certaines concessions à celle de réalité subjective. L'APDE insiste plutôt sur l'importance de la réalité intersubjective (voir Buzan et Hansen, 2009 : 32-35; Hopf, 2012 : 6-7).

La réalité objective renvoie aux choses, ou aux aspects des choses, qui existent dans le monde indépendamment de la pensée humaine. « *Let us take as an example a flood associated with a river overflowing its banks. The rise in the water level that leads to the flood is an event that takes place independently of people's thoughts and talk. Everybody drowns if they are in the wrong place, irrespective of what they think or say* » (Jørgensen et Phillips, 2002 : 9). La réalité subjective, elle, varie en fonction de la perception par l'acteur de son environnement objectif (ou objectivé)[43]. L'appréciation du monde par la pensée **est** la réalité subjective. Pour reprendre l'exemple de l'inondation, le phénomène physique de la hausse du niveau des eaux, réalité objective, peut être interprété de diverses manières, selon le point de vue de l'acteur.

> *Most* [*in the modern, Western world,*] *would place it in the category of "natural phenomena", but they would not necessarily describe it in the same way. Some would draw on a meteorological discourse, attributing the rise in the water level to an unusually heavy downpour. Others might account for it in terms of the El Niño phenomenon, or see it as one of the many global consequences of the "greenhouse effect". Still others would see it as the result of "political mismanagement", such as*

[43] C'est-à-dire que l'acteur ne bâtit pas sa réalité subjective uniquement à travers sa perception des choses, ou des aspects des choses, qui existent dans le monde indépendamment de **toute** pensée humaine, mais aussi à travers sa perception des choses, ou des aspects des choses, qui existent dans le monde indépendamment de **sa** pensée **à lui**.

> *the national government's failure to commission and fund the building of dykes. Finally, some might see it as a manifestation of God's will, attributing it to God's anger over a people's sinful way of life or seeing it as a sign of the arrival of Armageddon* (*loc. cit.*).

La réalité intersubjective correspond finalement à l'ensemble des interprétations du monde qu'une collectivité donnée reconnaît comme valides; il s'agit de la culture de cette collectivité, autrement dit. Ainsi, le caractère sacré du fleuve Gange fait partie de la réalité intersubjective de la société indienne contemporaine (Lokgariwar et coll., 2014), mais non de celle de la société canadienne. Similairement, l'idée que les inondations résultent de la colère de Dieu envers les pêcheurs a pu faire partie de la réalité intersubjective occidentale à une certaine époque, mais en a été à peu près exclue depuis.

Si, du point de vue discursif, la réalité intersubjective est celle qui compte le plus lorsque vient le temps d'étudier le monde politique, c'est en raison d'un « *deceptively simple fact* » (Weldes et coll., 1999 : 13) : « […] *people act toward objects, including other actors, on the basis of the meanings that the objects have for them* » (Wendt, 1992 : 396-397). Or, pour l'analyste de discours, la signification des objets ne provient pas directement d'une quelconque essence, mais de la perception qu'en a l'acteur, sans que celle-ci ne se réduise pour autant à une révélation autonome; elle dépend plutôt du recours par l'acteur à des ressources interprétative partagées – intersubjectives, donc – pour décoder son environnement (Torfing, 2005 : 18). En retour, l'acteur participe à la construction de cette réalité intersubjective : en se servant de certains éléments de la connaissance commune plutôt que d'autres dans sa rencontre avec le monde, il contribue à fixer ou à renouveler les croyances tenues en partage dans sa collectivité. L'acteur (ou l'« agent ») et la structure

sociale dans laquelle il évolue se constituent donc mutuellement[44] (Klotz et Lynch, 2007 : 6-7).

3.3 Le langage dans l'analyse de discours

Ainsi que son nom le suggère, l'approche discursive de la politique étrangère étudie la réalité intersubjective à travers les divers « discours » qui la composent. Il n'existe pas de définition consensuelle de cette notion – une construction analytique plutôt qu'un objet empirique (Hansen, 2006 : 46; Malmvig, 2006 : 24) –, « [*b*]*ut, in many cases, underlying the word "discourse" is the general idea that language is structured according to different patterns that people's utterances follow when they take part in different domains of social life* […]. *"Discourse analysis" is the analysis of these patterns* » (Jørgensen et Phillips, 2002 : 1). Par exemple, on pourrait suggérer que le présent document, avec sa revue de littérature, son cadre conceptuel, etc., s'inscrit dans un « discours universitaire » qui, entre autres choses, distingue la croyance justifiée de la simple opinion. Ou encore, un discours qui délimiterait une communauté politique, régirait son comportement extérieur et la mettrait en relation avec d'autres communautés pourrait être qualifié de « discours de politique étrangère ».

[44] Hopf donne une illustration de cette notion de co-constitution : « *When a white woman walking down the street shifts her handbag away from an oncoming pair of African-American men, she is both agent and object. She is an agent in two ways. First, she has chosen to move her purse. But second, she has inadvertently reproduced the particular discourse on racial identity that identifies African-American men as potential dangers. Meanwhile, she is also an object to the extent that her actions are partly the product of the predominant discourse on race in America. Her almost automatic response to approaching black men is not only her choice, but is also the output of a social text that writes her as white, and so a potential target* » (2012 : 8-9).

Bien que la plupart des analyses de discours, y compris cette thèse, se concentrent sur les mots employés par divers acteurs, le langage qui forme les discours ne se limite pas pour autant au langage verbal et comprend en principe tout signe susceptible d'interprétations un tant soit peu conventionalisées (Epstein, 2008 : 5). Ce peut notamment être le langage corporel, comme dans la scène de malaise racial décrite par Hopf à la note 44 de la page précédente, ou bien le langage visuel, comme dans le cas de caricatures ou de photographies (Hansen, 2011b). Et il s'agit autant du langage d'acteurs individuels que collectifs :

> […] *for collectives such as states "body language" could be the movement of troops or undertaking military exercises. One could also "read" material objects, for instance war memorials, as texts that articulate a particular construction of national identity and the war in question. That said, it should be noted that political collectives, states in particular, are very verbal entities. States communicate widely, both domestically and internationally, leaving very little foreign policy action that is entirely non-verbal* (*id.*, 2006 : 23).

En outre, les symboles et actions symboliques qui composent le langage non verbal « […] *are not meaningful in and of themselves and first need to be given meaning through* [*verbal*] *language, although one should also note that individual words or phrases also only acquire meaning within broader discursive context* » (Diez et coll., 2011 : 39).

En effet, l'ADPE repose sur une conception particulière de la langue[45], selon laquelle celle-ci n'équivaut pas à une nomenclature attribuant simplement à chaque chose ou idée existant dans le monde une étiquette neutre et univoque (Arrivé, 2007). Pour les analystes du discours, les signes qui constituent la langue sont « arbitraires », en ce sens qu'il n'y a pas de lien nécessaire entre la forme (le « signifiant ») et le contenu (le « signifié ») du signe : « *The*

[45] Inspirée notamment des travaux du linguiste Ferdinand de Saussure (voir Jørgensen et Phillips, 2002 : 8-12).

meaning we attach to words is not inherent in them but a result of social conventions whereby we connect certain meanings with certain sounds » (Jørgensen et Phillips, 2002 : 10). C'est pourquoi un contenu semblable est habituellement associé à une forme différente selon la langue. Par exemple, les formes « chien », en français, et « *dog* », en anglais, renvoient tous deux à ce quadrupède souvent décrit comme le meilleur ami de l'homme[46] (*loc. cit.*). Surtout, c'est aussi pourquoi les langues peuvent segmenter la réalité de diverses manières. Ainsi, au français « mouton » correspond tant l'anglais « *sheep* » que « *mutton* », selon qu'il s'agit de l'animal qui broute dans un pré ou de sa viande préparée qu'on s'apprête à manger (Arrivé, 2007 : 40). « C'est le résultat de cette opération de segmentation qui constitue le véritable statut des unités linguistiques, plutôt que l'association d'un signifié avec un signifiant » (*loc. cit.*). Autrement dit, la signification des mots ne vient pas directement des choses ou des idées qu'ils désignent, mais plutôt du jeu des relations de différence entre les signes : « La différence de valeur entre **sheep** et **mouton** tient à ce que le premier a à côté de lui un second terme, ce qui n'est pas le cas pour le mot français. […] [Les concepts sont] définis non pas positivement par leur contenu, mais négativement par leurs rapport avec les autres termes du système » (de Saussure, 1995 : 160 et 162).

Dès lors que la langue et ses mots ne sont pas le simple reflet du monde extérieur à l'acteur et que c'est bien à l'aide de cette langue que l'acteur pense son environnement, qu'il pense les autres acteurs et qu'il se pense lui-même en tant qu'acteur, la langue devient non seulement un système de représentation, mais de construction du monde (Jørgensen et Phillips, 2002 : 9). « ***Objects*** *of knowledge might be said to exist independently of language,*

[46] Cette observation s'étend jusqu'à la réalité sonore, laquelle se situe pourtant, en quelque sorte, sur le même plan que la langue parlée, alors que les onomatopées peuvent différer d'une langue à l'autre. Ainsi, un revolver fait « pan » en français, mais « *pow* » en anglais (Bertrand, 2012 : non pag.).

but when they enter into human, social life, they need to be categorized and conceptualized if they are to make sense. The ***subjects*** *of knowledge and action, similarly, are constituted in* [*language*] » (Wæver, 2009 : 164). D'où l'intérêt d'étudier le monde politique à travers sa structuration linguistique.

Au-delà du système de la langue (ou du langage) dans son ensemble, l'ADPE souligne l'importance des contextes particuliers à l'intérieur desquels les signes sont définis. « *For instance, the word "work" can, in certain situations, be the opposite of "leisure" whereas, in other contexts, its opposite is "passivity" (as in "work in the garden"). It does not follow that words are open to all meanings – that would make language and communication impossible – but it does have the consequence that words cannot be fixed with one or more definitive meaning(s)* » (Jørgensen et Phillips, 2002 : 11). Les contextes en question, ce sont les discours.

3.4 Le discours comme structure sociale

Le discours est un concept ouvert, qui peut recouvrir divers niveaux et types de structuration du langage (Rowley et Weldes, 2012 : 181). En se référant à un champ entier du monde social, on parlera du discours de la politique étrangère ou encore du discours universitaire, comme dans les exemples offerts plus tôt. À l'intérieur de ce dernier, peut-être souhaitera-t-on distinguer le discours rationaliste du discours constructiviste. Il est aussi possible d'isoler le discours d'une organisation, les Nations unies par exemple, ou encore un discours portant sur une activité donnée telle que la chasse à la baleine. Tous ces discours

pourraient ensuite être placés dans le contexte d'un discours plus large, peut-être sur la modernité ou sur l'Occident. En définitive, un discours est « […] *a cohesive ensemble of ideas, concepts, and categorizations about a specific object that frame that object in a certain way and, therefore, delimit the possibilities for action in relation to it* » (Epstein, 2008 : 2). La présente thèse s'intéresse d'abord aux discours sur l'eau et sur l'identité nationale dans la société canadienne.

En traçant les contours du faisable, du dicible, du pensable, voire de l'imaginable, les discours ne sont toutefois pas que contraignants pour l'acteur dans ses rapports avec un ensemble d'objets préexistants : ils **constituent** l'univers d'objets à propos desquels l'acteur peut penser et parler, sur lesquels il peut agir, et à partir desquels il peut en imaginer d'autres (Torfing, 2005 : 18). Sans discours, sans « *systems of meaning production* » (Rowley et Weldes, 2012 : 180), la rencontre de l'acteur avec la réalité objective (ou objectivée) serait stérile. Ainsi, placé devant une étendue de terre, l'acteur ne pourra y voir l'habitat d'une espèce en danger, et donc souhaiter le préserver, qu'à la condition d'entrer en contact avec le terrain à travers un discours « écologiste » ou quelque chose d'approchant. En dehors d'un tel discours, cette réalité intersubjective n'existerait pas, la signification d'« habitat » ne pouvant être produite et attribuée à l'étendue de terre. Il en va de même pour que l'acteur puisse y voir une aire de récréation à aménager (discours sur le plein-air), un champ à cultiver (discours fermier) ou un potentiel de développement immobilier à réaliser (discours d'affaires)[47] (Torfing, 2005 : 18).

[47] Concernant cet exemple à propos d'une « étendue de terre », Torfing précise que parce que les discours constituent les objets qu'ils décrivent, « […] *the referent in terms of "a particular piece of land" is retroactively constructed by the discursive form which carves out a particular piece of brute matter to be signified* » (2005 : 18).

Les discours ne sont toutefois pas que de simples paires de lunettes interchangeables qui permettraient à l'acteur de voir (construire) la réalité extérieure de telle ou telle manière : l'acteur lui-même est défini ou se définit par les discours. En même temps qu'ils constituent un univers d'objets autour de l'acteur, les discours mettent effectivement celui-ci en relation avec d'autres acteurs. Ces « *subject positions* », ou « *subjectivities* » (Hansen, 2011a : 177), donnent lieu à autant de « *social identities* », c'est-à-dire des points de vue de l'acteur sur lui-même par rapport aux relations qu'il entretient avec les autres acteurs (Hopf, 2012 : 8). Pour reprendre la discussion sur la signification à attribuer à une étendue de terre donnée, y voir un habitat pour espèces en danger permet aussi à l'acteur de s'affirmer en tant que militant écologiste ou encore comme citoyen soucieux des prochaines générations. De la même manière, souhaiter faire de l'étendue de terre une aire de récréation peut renvoyer à une identité d'urbain désireux de conserver un contact avec la nature; vouloir cultiver le terrain, à une identité de fermier; et préférer y implanter des commerces et des logements, à une identité d'entrepreneur (Torfing, 2005 : 18).

On l'a vu, l'ADPE met l'accent sur cette dimension identitaire des discours en vertu de la conviction que les intérêts de l'acteur découlent de son identité : de ce que l'on est, de ce que l'on s'imagine être ou de ce que l'on souhaite être, dépend ce que l'on veut, ce que l'on recherche, et donc comment l'on agit (Ringmar, 1996 : 3). Comme plusieurs autres approches, l'ADPE invite donc à étudier les politiques étrangères à partir de la notion d'intérêt, ou d'intérêt national, mais sous l'angle particulier des liens entre identité, intérêt et action. À titre illustratif, identifier l'Autre comme un « ennemi » menaçant l'existence de Soi, « victime en puissance », suppose un intérêt (probablement exprimé en termes sécuritaires) et un comportement (peut-être l'exécution d'une mesure exceptionnelle comme

une attaque préventive contre l'Autre) forts différents de ceux qui risquent d'être associés à l'identification de l'Autre comme « ami » (voir Buzan et coll., 1998).

La conception de l'identité présentée ici est relationnelle, c'est-à-dire qu'il n'est pas question d'une identité unique et permanente de l'acteur, mais de ses identités, qui varient en fonction de ses liens avec les autres acteurs (Hopf, 2012 : 8). On se définit toujours par rapport à un Autre; il n'y a pas d'image du Soi valable indépendamment de l'Autre vis-à-vis qui l'acteur s'affirme[48]. Ainsi, à propos de l'État en tant qu'acteur collectif, Hopf peut écrire : « *There is no such thing as the United States, or France, or the Soviet Union. Instead there is only a US identity in relationship to France, to the Soviet Union, to Egypt, etc.* » (*loc. cit.*). Si l'ADPE a initialement mis l'accent sur la construction négative de l'Autre (p. ex. Campbell, 1998), en fait la relation peut être autant positive que négative ou indifférente et l'Autre peut se trouver n'importe où sur un continuum entre l'ami et l'ennemi, en passant par le rival[49]. Une autre dimension importante du lien entre le Soi et l'Autre s'évalue en termes hiérarchiques. La signification pratique de ce deuxième continuum identitaire, que l'on peut rendre comme s'échelonnant de l'adulte à l'enfant ou encore du citoyen à l'esclave, en passant par le métèque, est que par-delà la bienveillance ou l'hostilité d'un acteur envers un autre, certaines actions lui seront permises ou interdites selon que l'Autre est reconnu à titre d'égal ou non (Doty, 1991).

[48] L'Autre par rapport auquel on se définit peut toutefois être une version antérieure de Soi, incarnant peut-être un âge d'or auquel on souhaiterait retourner ou, à l'inverse, une période sombre dont on veut éviter la répétition (voir Wæver, 1996 : 122).

[49] Ces étiquettes sont empruntées à Wendt (1999 : chap. 6), qui ne les utilise cependant pas dans le cadre d'une analyse discursive de la politique étrangère. Il décrit plutôt l'allure générale que sont susceptibles de prendre les relations entre États à l'échelle du système international, selon la « culture » qui domine.

La fluidité de l'identité ne se limite pas à son caractère relationnel, au sens où s'il n'y a pas une telle chose que « les États-Unis », mais plutôt une identité états-unienne en relation avec la France, une autre avec l'Union soviétique, une autre avec l'Égypte, etc., ce découpage identitaire n'est pas davantage totalisant ou permanent. Chacune de ces relations peut à son tour varier en fonction des enjeux, mais aussi évoluer dans le temps. L'identité n'est pas une chose que les acteurs possèdent; on l'a vu, elle correspond à une position du sujet à l'intérieur d'un discours (Hansen, 2011a : 177). Donc, bien que l'intérêt de l'acteur dans une situation donnée dépende de son identité, l'intérêt ne peut se déduire mécaniquement d'une identité générale préexistante ou de l'état présumé d'une relation entre deux acteurs. À titre illustratif, une position de défenseur de la liberté et de l'État de droit fait partie des identités accessibles à l'acteur collectif « États-Unis », mais dans le contexte de l'utilisation de la base navale de la baie de Guantánamo comme prison spéciale suite aux évènements du 11 septembre 2001, il est clair qu'une identité de pourvoyeur de sécurité pour la nation « […] *overrides its identity as law-abiding, thus allowing* [*US*] *interests to be served by the psychological intimidation and imprisonment of "terror suspects" without trial* » (Rowley et Weldes, 2012 : 183-184).

En somme, l'ADPE postule un monde politique peuplé d'acteurs individuels et collectifs aux identités, et donc aux intérêts, fluides et contingents. Ces acteurs sont entourés d'objets, y compris d'autres acteurs, sans signification intrinsèque; ils sont plutôt constitués et interprétés dans l'espace intersubjectif à travers l'utilisation du langage. Ce langage, il est organisé en discours, qui agissent comme autant de structures 1) en produisant différentes positions de sujet, et donc différentes identités, accessibles aux acteurs; et 2) en orientant le sens des signes qui servent à construire les objets du monde politique.

3.5 La politique étrangère comme pratique discursive

L'approche discursive de la politique étrangère refuse donc de voir dans cette dernière la simple défense d'intérêts étatiques préexistants, par exemple de nature sécuritaire ou économique, et n'accepte pas davantage l'idée de la politique étrangère comme affirmation d'une identité prédéfinie : « […] *there is no stable object – the state – from which foreign policies are drawn,* […] *foreign policies rely upon and produce particular understandings of the state.* […] *Foreign policies are thus not protecting an identity that is already given and in place, but discourses through which identities are (re)produced* » (Hansen, 2011a : 176).

Dans cette optique, la politique étrangère se comprend comme une performance identitaire de l'État, c'est-à-dire la projection d'une certaine vision de lui-même, sous-tendue par le discours dominant du moment. Un tel discours « […] *is, quite simply, one that makes a difference* » (Epstein, 2008 : 2). L'élaboration d'une politique étrangère, comme tout processus politique d'ailleurs, correspond conséquemment à une lutte discursive dont les protagonistes tentent d'imposer certaines représentations d'acteurs et d'objets dans l'espace intersubjectif et de les constituer en discours dominant (Torfing, 2005 : 15).

La constitution d'un discours dominant se fait par la pratique de l'articulation. « *Articulation refers to the process through which meaning is produced from existing socio-cultural and linguistic resources – the terms, symbols, and ideas that are already present within a culture. Extant linguistic resources are articulated (connected together, discursively*

linked) to produce representations of the world » (Rowley et Weldes, 2012 : 181-182). Aux États-Unis par exemple, suite aux évènements du 11 septembre 2001, des signes comme « avion » et « World Trade Center » ont été liés, entre autres, aux signes « attaque » (contre la nation) et « guerre », par opposition à « meurtre » (de citoyens) et « crime ». On a donc puisé dans le répertoire militaire plutôt que policier pour constituer le discours dominant à propos des évènements du 11 septembre 2001. Ainsi articulé en enjeu de sécurité nationale, le signe « *9/11* » a pu justifier une réplique militaire, des dépenses extraordinaires et de multiples entorses au fonctionnement normal de l'État de droit. Un discours sécuritaire ou militaire sur les évènements du 11 septembre 2001 a rendu possible la prise en charge du décès de quelque 3 000 personnes ce jour-là avec une urgence et une détermination incomparables à la manière dont sont traitées les dizaines de milliers de victimes de la route recensées chaque année aux États-Unis[50] (*ibid.* : 182).

Articulées avec succès et à répétition, certaines représentations deviennent perçues non seulement comme légitimes, mais même comme nécessaires ou évidentes. En fait, l'influence d'un discours est à son zénith lorsqu'il est tenu pour acquis, lorsqu'il se fond dans l'arrière-plan politique et qu'il n'est plus reconnu en tant que discours. À ce point, le discours n'est plus uniquement dominant, il n'est plus uniquement un discours « qui fait une différence »; il est devenu hégémonique. En guise d'illustration, il n'y a guère de doute quant au statut hégémonique – à l'échelle mondiale – du discours faisant de l'économie une activité ayant pour objectif la croissance continue et infinie (voir Brown, 2008).

[50] Ironiquement, dans l'année suivant les évènements du 11 septembre 2001 (et leur mise en discours), la peur de prendre l'avion aurait été à l'origine d'une baisse notable du transport de passagers par les principales lignes aériennes aux États-Unis, avec pour corollaire une hausse du trafic automobile et un surplus d'environ 1 595 victimes de la route, soit six fois plus de morts que le nombre de personnes ayant perdu la vie dans l'écrasement des quatre avions détournés (Gigerenzer, 2006 : 350).

Aucun discours n'est toutefois à l'abri de la contestation. Si la politique consiste à tenter de fixer le sens des signes, à naturaliser les discours, cela ne peut jamais être accompli complètement ni définitivement. Puisque, ultimement, l'arbitraire du signe demeure, « […] *there is always room for* ***struggles*** *over what the structure should look like, what discourses should prevail, and how meaning should be ascribed to the individual signs* » (Jørgensen et Phillips, 2002 : 29). Ainsi, en marge du discours hégémonique sur la croissance, il existe dans le champ économique des discours sur la décroissance et l'économie stationnaire, bien que même parmi leurs principaux énonciateurs on convienne qu'ils soient « […] *socio-politically utopian at the present state of affairs* » (Kerschner, 2010 : 549). Évidemment, c'est précisément à modifier cet « état actuel des choses » que s'emploient les défenseurs de la décroissance et de l'économie stationnaire, en articulant des représentations alternatives ou contre-hégémoniques de l'économie.

La force d'un discours n'est donc pas celle, intrinsèque, du meilleur argument ou de la représentation la plus exacte. Pour l'ADPE, « […] *"truths" and "falsehoods" are both socially constructed* » (Rowley et Weldes, 2012 : 181), et il faut alors étudier les discours dans un esprit de « symétrie méthodologique », c'est-à-dire refuser l'idée voulant que les croyances avérées s'expliquent par le contenu même de ces croyances et le raisonnement rationnel, alors que pour expliquer les fausses croyances il faudrait plutôt se référer à des facteurs externes à celles-ci, notamment des biais sociaux ou idéologiques. En pratique, l'esprit de symétrie méthodologique « […] *is often equivalent to agnosticism about* […] *truths: we should assume that debates are open when we attempt to explain closure* » (Sismondo, 2010 : 48).

Pour aspirer à former un discours dominant, une articulation de représentations doit d'abord être intelligible par rapport au domaine social dans lequel elle tente de s'inscrire : « *The historical rules of the particular* [*domain*] *delimit what it is possible to say* » (Jørgensen et Phillips, 2002 : 13). Dans le cas de l'articulation d'une politique étrangère, il s'agit, pour l'essentiel, de montrer en quoi la politique envisagée favorise l'intérêt national, c'est-à-dire d'établir qu'elle s'accorde avec l'idée que le pays se fait de lui-même et de son parcours : « […] *it is always necessary for policy makers* », explique ainsi Wæver, « […] *to be able to present a convincing narrative of how the present trends (and thus one's own present foreign policy orientation) point towards a future which is hospitable to an attractive vision of the self.* […] [*Policy makers must*] *argue where "this takes us" (who they have to argue this to depends on the political system, but they are never free of this obligation)* » (2002 : 26-27).

Au-delà de la seule invocation rituelle de l'intérêt national, pour qu'un discours de politique étrangère fasse une différence, il doit « interpeller », c'est-à-dire que suffisamment d'individus doivent se reconnaître dans le discours proposé. Un discours forge des positions de sujet – des « je », des « nous » –, mais, ultimement, ce sont les individus qui choisissent, plus ou moins consciemment, de les occuper ou non. L'interpellation est donc un processus actif (Epstein, 2008 : 94).

> *Let us take as an example public information material about health in late modernity, which interpellates readers as consumers with personal responsibility for the care of their bodies through a proper choice of lifestyle. By accepting the role as addressees of the text, we affiliate ourselves to the subject position that the interpellation has created. In so doing, we reproduce the ideology of consumerism and our position as subjects in a consumer culture. By taking on the role of subject in a consumer culture, we accept that certain problems are constructed as personal problems that the*

> *individual carries the responsibility for solving, instead of as public problems that demand collective solutions* (Jørgensen et Phillips, 2002 : 15).

Une interpellation réussit lorsque les représentations articulées en discours

> […] *describe to individuals in a recognizable way the manner in which they live their lives; they construct and entail subject positions or identities from which both perceptions of the world and perceptions of the self make sense. As a result, the representations appear to be common sense, to reflect "the way the world really is". As a result, individuals can speak from the identities – the subject positions – entailed in the* [*discourse*] (Weldes, 1999 : 105).

La capacité d'interpellation d'un discours sera alors d'autant plus grande qu'il (ré)articule des représentations déjà dominantes ou hégémoniques dans une collectivité donnée.

En plus de son pouvoir d'interpellation lié aux représentations mobilisées, un discours peut s'appuyer sur un pouvoir institutionnalisé pour s'installer, ce qui lui permet potentiellement de bénéficier de meilleurs moyens de diffusion et d'une aura de crédibilité (Rowley et Weldes, 2012 : 183). Typiquement les discours de politique étrangère s'appuient sur le pouvoir étatique. La société ayant « […] *formally invested the state with the authority to conduct foreign relations, and thus with the concomitant responsibility for "discovering" the national interest, the central role of the state in the production of representations of international relations, and thus in the construction of the national interest, is generally treated as unproblematical* » (Weldes, 1999 : 108).

La politique étrangère est donc en fait souvent élaborée et appliquée sur un mode routinier par l'État. Si ses représentants doivent par définition sanctionner toute politique étrangère, il arrive cependant qu'une décision donnée soit contestée en dehors des cercles

étatiques, puis infléchie suite à un débat public. En fait, il est même possible que l'impulsion première d'une politique étrangère soit extérieure à l'État. Les politiques étrangères sont des politiques publiques[51] et, à ce titre, elles sont susceptibles d'être soumises à diverses pressions émanant de la société civile. Que ce soient les représentants de l'État qui cherchent à vendre une décision (potentiellement) controversée à (un ou des segments de) la population ou des membres de la société civile qui tentent de faire adopter une politique étrangère en particulier par l'État, la lutte discursive suppose alors un effort supplémentaire de dominance d'un discours sur un autre, au-delà du seul respect des règles d'intelligibilité et de l'articulation de représentations susceptibles d'interpeller l'audience cible (Holland, 2013a; 2013b).

On entre alors dans une dynamique de « *rhetorical coercion* » (Krebs et Jackson, 2007), où l'objectif est de définir les termes du débat dans l'espace public et d'ainsi limiter l'opposant à discuter du détail de la politique étrangère favorisée plutôt que sa direction fondamentale (Holland, 2013a : 55). Afin d'y parvenir, il s'agit pour les porteurs d'un discours de laisser les contradicteurs potentiels, « […] *without access to the rhetorical materials needed to craft a socially sustainable rebuttal* » (Krebs et Jackson, 2007 : 36). Sans surprise, « [*m*]*ost frequently, this is achieved by framing foreign policy in ways that link it explicitly and irrevocably to the national identity.* […] *In short, when foreign policy is framed as something the state* ***is****, rather that something that the state* ***does****, to contest that foreign policy is often to contest deeply ingrained social and cultural understandings of*

[51] En ce sens, il est à noter que le chapitre « Foreign Policy » écrit par Carlsnaes (2002) pour la première mouture du *Handbook of International Relations*, qu'il a codirigé chez SAGE, a été repris (avec de légères modifications) quatre ans plus tard dans le *Handbook of Public Policy* de la même maison d'édition (Carlsnaes, 2006). Cela dit, Carlsnaes (2006 : 339) y explique que si ce ne fut pas toujours le cas, aujourd'hui la plupart des analystes de la politique étrangère considèrent les RI comme leur discipline d'attache.

national identity » (Holland, 2013b : 39). L'évolution du débat public aux États-Unis sur la réponse à apporter aux évènements du 11 septembre 2001 est un exemple patent du recours à une telle stratégie rhétorique. Effectivement, en présentant ces évènements comme une attaque contre la liberté et le mode de vie états-unien, motivée par la seule méchanceté, en mettant donc en doute le patriotisme des « colombes », l'administration du président George W. Bush a su prévenir toute opposition sérieuse à la réplique militaire qu'elle favorisait (*id.*, 2013a : 61; Krebs et Lobasz, 2007; 2009).

Le concept de coercition rhétorique permet de souligner ce qui a été énoncé plus haut : les effets d'un discours ne reposent pas simplement sur son caractère persuasif. Bien sûr, un discours dominant est un discours qui interpelle suffisamment et sans doute quantités d'individus l'ont-ils authentiquement intériorisé. Cependant, se positionner en tant que sujet d'un discours, même de façon pleinement consciente, ne nécessite pas d'être persuadé par celui-ci.

> *Rhetorical coercion is successful when one deprives one's opponent of material out of which to craft a reply that falls within the bounds of what the public will accept. This audience patrols the temporarily stable boundaries of sustainable rhetoric, privileging some formulations and placing others beyond the pale, and it thus limits the policy stances that can be legitimated.* […] *Political actors are naturally free to say anything they would like, but they run the risk either of not being understood or of being punished for a breach of the rules of argumentation.* […] *Opponents may end up endorsing (or at least acquiescing in) one's stance regardless of whether they believed the words they uttered. The alternatives – enduring punishment for stepping beyond the existing contours of rhetorical contestation or investing resources in creating new commonplaces – may be prohibitively costly and time consuming* (Krebs, 2006 : 24-25).

En contexte démocratique, le principal châtiment pour un représentant de l'État paraît être une perte de capital politique et une éventuelle défaite électorale. Pour un groupe de la société civile, on pense spontanément à l'échec d'une revendication donnée ou à la diminution de la capacité d'influence dans le futur.

Cela dit, il ne faut pas non plus exagérer le cynisme des acteurs politiques ou le fossé qui peut séparer les représentants de l'État du reste de la société – après tout, les élites d'une société en sont normalement issues.

> [*F*]*oreign policy decision-makers are situated within a larger political and public sphere, and* […] *their representations as a consequence draw upon and are formed by the representations articulated by a larger number of individuals, institutions, and media outlets. Top politicians rarely have detailed knowledge about the issues put before them and therefore rely upon their advisors, media coverage, and, in some cases, background literature to establish a representational framing of the policy (to be) adopted.* […] *It would* […] *be extremely unlikely – and politically unsavvy – for politicians to articulate foreign policy without any concern for the representations found within the wider public sphere as they attempt to present their policies as legitimate to their constituencies* (Hansen, 2006 : 7).

Tout en reconnaissant que les acteurs puissent agir stratégiquement ou instrumentaliser les discours, l'ADPE insiste donc pour étudier ces comportements à la lumière de leur contexte intersubjectif. « *Comparing discourse analysis with other approaches to foreign policy, we can see that this is an approach that is less concerned with group decision making, organizational processes, and bureaucratic politics than with the public defence of the decisions that arise from these* » (*id.*, 2012 : 106). La quête, en amont, des motifs « profonds » des actions d'un acteur politique (individuel ou collectif) est ainsi délaissée pour l'étude de la justification, en aval, de ces actions. Il ne s'agit pas de nier l'importance des motifs dans les décisions des acteurs, mais de convenir que ceux-ci ne

pourront jamais être connus avec certitude par l'analyste et qu'en fait, « […] *they are often unknown even to the actors themselves and are perhaps in principle unknowable* » (Krebs et Lobasz, 2007 : 411). Ce qui intéresse l'ADPE, ce sont les discours en tant que discours, et non « […] *what individual decision makers really believe,* […] *but which codes are used when actors* ***relate*** *to each other* » (Wæver, 2002 : 26-27). Le discours n'est pas traité comme un indicateur, il ne correspond pas, plus ou moins correctement, à quelque chose d'autre de plus fondamental; le discours produit ses effets de manière indépendante des motifs des acteurs. Dans leur effort « […] *to understand how the* [*2003*] *Iraq War was made possible* », Krebs et Lobasz (2007 : 420) notent en ce sens que « [*h*]*ad the* [*Bush*] *administration been unable effectively to legitimate the war with Iraq* [*through rhetorical coercion*]*, its motives – whatever they were – could not have come to fruition* » (*ibid.* : 411).

4. Étudier les discours : une stratégie analytique

Bien que l'analyse de discours semble en voie de s'implanter solidement en RI et en PE[52], ses méthodes de production et de traitement des données n'en sont pas pour autant standardisées (Holzscheiter, 2014). « [*I*]*n fact, agreeing on a "best way to study discourse" would be contradictory, considering the profoundly social constructivist legacy of the notion*

[52] Ainsi, dans la deuxième édition du manuel d'introduction de premier plan *Foreign Policy: Theories, Actors, Cases* (Smith et coll., 2012a), on retrouve un chapitre complet sur la variante poststructuraliste de l'approche discursive de la politique étrangère (Hansen, 2012), aux côtés de la désormais classique triade de chapitres sur les approches réaliste, libérale et constructiviste (dans sa version plus conformiste). Un autre récent manuel d'introduction de premier plan, dédié à la politique étrangère états-unienne celui-là (Cox et Stokes, 2012), contient de son côté un chapitre entier sur la variante constructiviste critique de l'approche discursive de la politique étrangère (Rowley et Weldes, 2012). Quant au *Routledge Handbook of American Foreign Policy* (Hook et Jones, 2012), il traite l'approche discursive comme une composante majeure du constructivisme tel que déployé dans le champ de la PE (Sterling-Folker et Badie, 2012).

of discourse and the overall acknowledgment that discourse is not only about essentially contested concepts, but is itself such a contested concept » (*ibid.* : 143).

La présente section s'efforce donc de décrire et de justifier autant que possible la stratégie analytique déployée dans les trois prochains chapitres et sur lesquels repose la validité de la réponse apportée à la question de recherche. Le cœur de la démarche consiste : 1) à montrer la prégnance dans l'espace public canadien, entre 1998 et 2002, d'un discours représentant l'eau comme un élément vital et un patrimoine national et sa vente aux États-Unis comme une menace à l'identité canadienne; et 2) à établir que sans l'articulation de ce discours dominant durant cette période, le Canada n'aurait vraisemblablement pas adopté et déployé sa stratégie anti-exportation d'eau en vrac.

Le premier point renvoie à l'essence du travail des analystes de discours en PE, c'est-à-dire qu'il s'agit de se saisir d'un site de production discursive, d'y documenter l'existence d'un discours dominant et de montrer en quoi les représentations articulées par ce discours déterminent, sur le plan conceptuel, un champ des possibles au sein duquel s'insère la politique étrangère à l'étude (Miliken, 1999 : 240). Le chapitre 4 s'y emploie à travers l'analyse linguistique systématique d'un corpus, analyse dont la méthode est présentée ci-dessous à la section 4.2. En outre, le chapitre 5 présente les représentations historiques de l'eau et de la relation Canada–États-Unis qui paraissent nourrir le pouvoir d'interpellation du discours dominant mis au jour par l'analyse linguistique.

Le second point concerne le contexte de production de la connaissance dans une analyse de discours, qui en est un de « […] *scholarly reasoning and reflection (and not primarily empirical study or theory-building)* » (*ibid.* : 237). Plus précisément, l'exercice est « […] *based mostly on counter-factual reasoning about how, if the significative system and its objects had been different, a different policy* […] *might have been possible* » (*loc. cit.*). Dans le but de crédibiliser les prétentions à la connaissance émises dans le cadre du premier point, le chapitre 3 montre donc d'abord pourquoi le discours alternatif le plus plausible, c'est-à-dire de nature utilitaire plutôt qu'identitaire, n'aurait pu logiquement justifier la stratégie anti-exportation d'eau en vrac du Canada.

4.1 Cerner un discours dominant

« *Discourse analysis studies meaning where it arises, namely in the language itself* » (Neumann, 2012 : 56). Montrer la prégnance d'un discours dans un espace public donné à une certaine période se fait donc à travers l'analyse sémantique systématique d'une « archive » (c.-à-d., le plus souvent, l'analyse linguistique systématique d'un corpus), construite de manière à ce qu'elle soit représentative de l'état de la circulation des idées concernant l'objet à l'étude. Dans le cas présent, il s'agit certes de mettre au jour ce qui se disait dans l'espace public canadien à propos des projets d'exportation d'eau en vrac au Canada entre 1998 et 2002, qui le disait et à qui, mais surtout, comment on le disait : « […] *the interesting question is not who takes what position* […]*, but* ***how*** *they argue their case. What are the powerful categories on which the argument rests, how are they related, are some concepts presented as, by necessity, companions* […]*, are some presented as self-*

evident opposites […]*? More interesting than the arguments made are the assumptions not stated, but necessary for the argument to be meaningful* » (Wæver, 2005 : 41).

Il ne s'agit toutefois pas de tenter de falsifier l'hypothèse de l'existence d'un discours prédéterminé. La démarche est plus inductive : c'est à la lecture du corpus que celui-ci est modélisé. Tout ce que l'ADPE tient pour acquis c'est qu'une politique étrangère donnée est soutenue par un système de représentations définissant et mettant en relation certaines positions de sujet et un univers d'objets. C'est donc le corpus qui inspire à l'analyste la nature de ces positions de sujets et de ces objets. Évidemment, l'induction pure demeure une chimère : il est impossible pour l'analyste d'évacuer tout a priori théorique. En outre, au fil de la lecture du corpus certaines représentations reviennent davantage que d'autres et le modèle discursif prend forme de plus en plus clairement pour le chercheur. Dans l'esprit de la théorie ancrée (voir Birks et Mills, 2011), l'analyse de discours est un aller-retour constant entre le corpus et sa modélisation et vient un moment où le chercheur, tout en demeurant ouvert à la possibilité de détecter de nouvelles représentations, entre effectivement dans une dynamique de vérification de son modèle (Miliken, 1999 : 234).

4.2 La méthode d'analyse retenue

Diverses techniques peuvent être employées pour dresser le portrait d'un espace discursif. Celle retenue ici consiste à passer un corpus représentatif au filtre de trois mécanismes textuels – la présupposition, la prédication et le positionnement de sujet – mis en lumière par Doty (1993 : 306-309; voir aussi Holloway, 2012 : chap. 5).

Le mécanisme de la présupposition renvoie au fait que la compréhension d'une affirmation repose normalement sur des connaissances non explicitées et tenues pour acquises par son énonciateur. De fait, « [*w*]*hen one uses language, one is implying something about the existence of subjects, objects, and their relation to one another* » (Doty, 1993 : 306). Or, ce « monde » construit par le langage est précisément ce que cherche à mettre en évidence une analyse de discours.

Le mécanisme de la prédication, lui, concerne les caractéristiques qui sont explicitement attribuées aux acteurs et aux objets dans les affirmations (Miliken, 1999 : 232). Typiquement, ceux-ci sont décrits comme étant quelque chose, ayant quelque chose ou faisant quelque chose (Epstein, 2008 : 168). « *For example, to state that the United States "has stood for fair play, for aid to the weak, for liberty, and freedom" establishes the United States as a particular kind of subject with these qualities. Attributes attached to subjects are important for constructing identities for those subjects and for telling us what subjects can do* » (Doty, 1993 : 306). Et évidemment, pour l'ADPE, qui dit « identité », dit aussi « intérêt ».

Quant au mécanisme de positionnement de sujet, il fait référence aux relations qui sont établies entre les acteurs et les objets, en tenant pour acquis que « [*t*]*he production of subjects and objects is always vis-à-vis other subjects and objects* » (*loc. cit.*). Ces relations peuvent être positives, neutres ou négatives, supposer un lien égalitaire ou hiérarchique, être exprimées en termes de complémentarité, de coexistence ou d'opposition, d'identité, de similarité ou de différence, etc. Parce que le positionnement de sujet se fait sur la base des

présuppositions et prédications effectuées, il est logiquement dépendant de ces mécanismes textuels et à la fois implicite et explicite.

En fait, comme le souligne Doty, « [*w*]*hile for analytic purposes it is useful to discuss these mechanisms separately, in actuality, all three work together and simultaneously* » (*ibid.* : 307). Concrètement, le mécanisme de la prédication occupe néanmoins le cœur de l'analyse de discours.

L'analyse de prédication requiert d'abord d'identifier les principaux acteurs et objets constitués par les textes à l'étude. Cette identification se base sur la récurrence dans les références à certains acteurs et objets, mais aussi sur leur importance narrative à l'intérieur des définitions de la situation mises de l'avant par les textes. Il s'agit essentiellement de se demander à propos de chaque texte pris individuellement, mais aussi de l'ensemble des textes pris collectivement : qui sont les protagonistes les plus signifiants des différentes histoires racontées et dans quel univers d'objets évoluent-ils? Une fois les principaux acteurs et objets identifiés, il reste alors à déterminer comment ils sont qualifiés. Les textes sont donc relus à la lumière de la liste des acteurs et objets identifiés précédemment dans le but d'en dresser un portrait d'ensemble.

À un corpus important correspond normalement un grand nombre de prédicats et l'analyse nécessite alors leur agrégation sous un nombre plus limité de catégories de prédicats, en fonction des ressemblances thématiques. Ces catégories sont générées inductivement, à la lecture des résultats de l'analyse de prédication initiale. Par exemple, si l'acteur X, un État, est associé aux prédicats, « dysfonctionnel », « tout près de la guerre

civile » et « sans gouvernement depuis six mois », peut-être, selon le contexte, ces trois prédicats peuvent-ils être regroupés dans la catégorie « État en faillite ». Éventuellement, il devrait être possible de représenter chaque acteur ou objet constitué par les textes à travers une liste de catégories de prédicats suffisamment circonscrite pour être gérable.

Tout comme pour l'identification initiale des acteurs et objets devant figurer dans l'analyse de discours, les critères de récurrence et d'importance narrative devraient permettre de montrer que les acteurs et les objets sont non seulement qualifiés par un ensemble de prédicats, mais que certaines catégories de prédicats les définissent plus que d'autres. En notant l'origine de chacun des prédicats (qui parle?), il est également possible de vérifier l'état de la distribution des prédicats et de déterminer s'il existe une conception dominante de l'identité de chacun des acteurs et des objets, c'est-à-dire une conception partagée par une « majorité variée » d'intervenants.

Parallèlement à l'analyse de prédication, la démarche demande de relever les présuppositions sur lesquelles reposent les textes. Il s'agit de déterminer quels jugements ou connaissances doivent être tenus pour acquis pour que les identités émanant de l'analyse de prédication paraissent sensées. Finalement, l'analyse de positionnement de sujet complète celle des deux autres mécanismes textuels en indiquant ce que ces mécanismes supposent pour les relations entre les acteurs et les objets qu'ils constituent. C'est donc dire que le matériau pris en compte à cette étape de l'analyse correspond aux données issues de ses deux premiers mouvements; il s'agit d'expliciter les liens repérables entre les acteurs et les objets en fonction de leurs identités.

Soumettre un très court extrait du corpus au filtre des trois mécanismes textuels permet de clarifier le fonctionnement de la méthode d'analyse dans son ensemble. Dans l'encadré qui suit, le texte d'une intervention d'un député à la Chambre des communes est donc soumis à cette méthode pour l'illustrer.

Encadré 1 *Illustration de la démarche d'analyse du corpus*

« *Monsieur le Président, je suis d'accord avec mon collègue. Nous reconnaissons qu'il existe présentement à petite échelle des ententes sur le partage de l'eau entre le Canada et les États-Unis. On n'a qu'à penser à Coutts, en Alberta, et à Sweet Grass, au Montana, ainsi qu'à d'autres endroits dans le pays. Toutefois, il faut aussi reconnaître que ce sont les États-Unis qui gaspillent le plus d'eau que tout autre pays au monde. On cultive aux États-Unis des terres qui ne devraient pas l'être. Les piscines sont pleines à ras bord d'un bout à l'autre de Los Angeles. Les pelouses sont verdoyantes dans tous* [*sic*] *le sud de la Californie. On trouve un lave-auto à tous les trois pâtés de maisons. Le jour n'est pas tellement lointain où les États-Unis manqueront d'eau parce qu'ils en ont tant abusé. Ce pays pollue ses ressources hydriques et les utilise à mauvais escient. Nous tenons simplement à signifier clairement que nous ne constitueront pas une solution de rechange facile* » (Hansard, 36-1 : 11 611).

Prédication

Deux acteurs collectifs principaux sont constitués par cette intervention : le Canada, présenté comme le Soi, et les États-Unis, présentés comme l'Autre. Le Canada accepte de partager de l'eau avec son voisin dans le cadre d'ententes à petite échelle entre localités de part et d'autre de la frontière. Toutefois, le Canada utilise l'eau mieux (ou moins mal) que son voisin et il n'a pas à la partager à grande échelle avec lui. Le Canada peut et doit s'affirmer. Les États-Unis sont des partenaires du Canada dans le partage de l'eau à petite échelle le long de leur frontière commune, mais ils sont surtout des gaspilleurs – les pires au monde –, des pollueurs et des utilisateurs frivoles d'eau. Au point où ils en manqueront bientôt et voudront vraisemblablement celle du Canada. L'objet « eau » est également constitué par l'intervention du député, plus précisément comme une ressource de valeur, mais susceptible d'être gaspillée, polluée et utilisée à mauvais escient. L'eau peut alors venir à manquer.

Présuppositions

Le Canada possède des droits sur l'eau. Il peut décider de ce qu'il en fait; ce n'est pas une ressource commune d'office. Partager l'eau à petite échelle n'est pas la même chose que la partager à grande échelle. Toutes les utilisations de l'eau ne sont pas légitimes et un manque d'eau causé par une utilisation illégitime de l'eau est de la seule responsabilité de celui qui a abusé de la ressource. Les États-Unis n'adhèrent pas à cette logique et ont potentiellement la capacité d'imposer leurs vues au Canada.

Positionnement de sujet

Les États-Unis et le Canada sont des acteurs nominalement de même rang, capables d'entrer dans une relation d'égal à égal, mais un déséquilibre existe néanmoins. Les États-Unis et le Canada sont, ou sont potentiellement, dans un rapport dominant/dominé injuste pour le Canada.

4.3 Description générale et justification théorique du choix de corpus

Dans le cadre de cette thèse, les trois filtres analytiques tout juste décrits – présupposition, prédication et positionnement de sujet – ont été appliqués à un corpus composé de textes parlementaires et médiatiques couvrant la période 1998-2002 (ce corpus est décrit plus finement et justifié de manière plus pratique à la section 1 du chapitre 4 ainsi qu'à l'annexe 2). Ces deux sources et cet intervalle temporel ont été retenus parce qu'il s'agit des principaux lieux et du moment où s'est déroulé le débat national ayant mené à l'adoption et au déploiement de la stratégie anti-exportation d'eau en vrac du Canada.

D'abord, c'est apparemment à la fin du mois d'avril 1998 que des médias régionaux de l'Ontario ont publicisé le projet d'exportation d'eau du groupe Nova (Canadian Press, 1998 : A16; Quinn, 2007 : 16; The Kingston Whig-Standard, 1998 : 20), avant que les

médias nationaux ne leur emboîtent rapidement le pas et fassent dès lors de ce projet une affaire à portée pancanadienne (p. ex. Mittelstaedt, 1998 : A6). Or, « [*i*]*t was the Nova Group water export permit that catapulted the* [*water export*] *issue all the way to the federal government* [*and*] *led* [*to*] *a political frenzy in Ottawa and across the country, in order to find a definite solution to the problem* » (Lopes, 2005 : 105; voir aussi Quinn, 2007b : 16). Il est vrai que le dossier de l'exportation d'eau en vrac est une réalité politique canadienne vieille de plusieurs décennies, mais ce n'est qu'entre 1998 et 2002 que le gouvernement fédéral s'est réellement décidé à prendre les choses en main; au début de l'année 1998, le dossier de l'exportation d'eau en vrac était en dormance depuis quelques années (Bakenova, 2004 : 89-100). Finalement, c'est le 9 décembre 2002 qu'est entrée en vigueur la Loi modifiant la Loi du traité des eaux limitrophes internationales (projet de loi C-6) (Johansen, 2003 : 2), ce qui complétait le déploiement de la stratégie triaxiale du Canada visant à empêcher toute vente en vrac de ses ressources hydriques à l'étranger.

L'espace médiatique a donc constitué une arène centrale pour le débat pancanadien sur l'exportation d'eau en vrac et ses principaux acteurs s'y sont exprimés : le gouvernement fédéral, les partis d'opposition, des politiciens provinciaux, divers groupes d'intérêt public, le grand public, les promoteurs de l'exportation d'eau en vrac et des représentants des médias eux-mêmes. Parallèlement, le débat a également fait rage au Parlement canadien. Les partis d'opposition ont en effet talonné le gouvernement afin qu'il entreprenne des actions concrètes dans le dossier de l'exportation d'eau en vrac et qu'il mène à terme les initiatives annoncées. En fait, les deux arènes, médiatique et parlementaire, se sont nourries, les protagonistes de chacune s'appuyant parfois sur les développements survenus dans l'autre.

Ces deux arènes correspondent aux deux premiers des quatre grands lieux de production discursive potentiellement pertinents pour l'analyse de la politique étrangère que délimite Hansen (2006 : 59-64), soit le discours officiel[53], le débat élargi[54] sur la politique étrangère, les représentations culturelles[55] et les discours politiques marginaux[56]. Cela ne signifie pas que les représentations culturelles et les discours politiques marginaux ne sont d'aucun intérêt pour le cas à l'étude, mais plutôt que le discours officiel et le débat élargi sont clairement plus importants pour la délimitation des principaux discours ayant structuré l'espace politique où la stratégie anti-exportation d'eau en vrac fut élaborée et déployée.

D'une part, de manière générale, étudier discursivement une politique étrangère d'un État ne peut évidemment se faire sans prêter attention aux représentations véhiculées par le gouvernement responsable de cette politique. Selon le cas à l'étude, il est sans doute possible de critiquer une analyse discursive d'une politique étrangère qui ne s'intéresse qu'à ce qu'en dit son auteur, mais dans tous les cas il est assurément critiquable de ne pas s'intéresser du tout à son auteur (*ibid.* : 59-60). D'autre part, pour cette thèse en particulier, l'examen du débat élargi est incontournable. Comme le note Hansen, les choix concernant « […] *which material should be selected as the foundation for and object of analysis* […] *might sometimes appear as if produced by the case itself. If there is heated debate it would be reasonable to analyze competing discourses; if the media has propelled governmental discursive changes, it appears commonsensical to include both discourses* » (*ibid.* : 73). Or, l'exportation d'eau en vrac fut chaudement débattue au Canada et c'est essentiellement en

[53] Point focal analytique : membres de gouvernements, hauts fonctionnaires, déclarations d'organisations intergouvernementales, etc.
[54] Point focal analytique : opposition politique officielle, médias, organisations corporatives (notamment les syndicats, les grandes compagnies et les plus importantes ONG).
[55] Point focal analytique : culture populaire et haute culture.
[56] Point focal analytique : mouvements sociaux, associations illégales, universitaires, petites ONG, etc.

réaction aux inquiétudes de la société civile et de la population, relayées par les médias et les partis d'opposition, que le gouvernement fédéral est finalement intervenu dans ce dossier.

Cela dit, si les discours politiques marginaux sont effectivement négligés par cette thèse, ce n'est pas le cas des représentations culturelles, même si elles n'ont pas été prises en compte dans la construction du corpus pour l'analyse linguistique systématique. Concernant les discours politiques marginaux, leur exclusion se justifie aisément étant donné l'objectif de la thèse, qui est d'expliquer l'occurrence d'une politique étrangère dans un environnement démocratique où le gouvernement fut à la remorque de la société civile. Pour ce qui est des représentations culturelles, elles se trouvent au cœur de l'analyse des sources secondaires effectuée au chapitre 5, qui vise à mettre en évidence le système de réverbération qui a permis au discours anti-exportation d'eau en vrac de résonner au point d'être transformé en politique officielle.

En définitive, la décision de limiter l'analyse des sources primaires aux arènes parlementaire et médiatique ainsi qu'à la période 1998-2002 a été prise en fonction du potentiel d'identification des structures discursives ayant sous-tendu le développement, l'adoption et le déploiement de la stratégie anti-exportation d'eau en vrac du Canada. Si le corpus a été construit en fonction du cas à l'étude, il n'a cependant rien de bien singulier, en ce sens qu'il correspond à un certain biais de l'ADPE envers les interventions publiques de figures politiques de premier plan. Cela n'est guère étonnant considérant que « [*t*]*hose who define* [*the discursive*] *structures are to a large extent leading political actors, that is, politicians and spokespeople from large social movements. It would thus be very unlikely that we would miss a dominant position if we examine* [*sites such as*] *parliamentary debates,*

discussion programmes on TV, the programmes distributed by parties and social movements, the debate in leading newspapers », etc. (Wæver, 2002 : 42). Pour rappel, l'ADPE ne s'intéresse pas tant aux croyances sincèrement intériorisées par une majorité de la population qu'aux codes utilisés par les acteurs politiques afin de légitimer certaines politiques vis-à-vis (d'une partie) de cette population (*ibid.* : 26-27).

On l'aura compris de ce qui précède, la représentativité du corpus dans son ensemble par rapport à l'activité discursive pertinente à l'objet d'étude est surtout le fait d'un échantillonnage ciblé (ou théorique) plutôt que proportionné (c.-à-d. aléatoire ou pondéré) (Linders, 2008 : 475-476). Cette avenue est typique de l'ADPE, où les documents à scruter sont normalement retenus avec le ou les cas à l'étude en tête et en fonction de critères tels que le statut sociopolitique de la source, l'importance de la diffusion, la clarté des représentations articulées, la diversité des genres de documents dans l'échantillon, etc. (Hansen, 2006 : 82-87; Malmvig, 2006 : 40-44; Neumann, 2008 : 65-70). En ce qui concerne plus précisément la taille du corpus, aucun nombre d'« observations discursives » ne peut être en soi satisfaisant pour une analyse de discours (Hansen, 2006 : 86). Ce qui importe, c'est que le nombre de textes étudiés soit suffisant pour s'assurer que les principales représentations accolées à l'objet d'étude sont répertoriées par l'analyse, ce que les répétitions d'un document à l'autre permettent de confirmer : « […] *one can stop analysing texts when confronted by a continuous repetition of themes and relations; when nothing new is added upon reading new texts.* […] *Yet* [*this decision*] *will necessarily entail an arbitrary and pragmatic element, which cannot be rationalized or made fully transparent* » (Malmvig, 2006 : 43-44; voir aussi Linders, 2008 : 476; Miliken, 1999 : 234; Neumann, 2008 : 70; Wæver, 2002 : 42). La prétention de cette thèse est évidemment que le corpus retenu parvient

à couvrir les principales représentations accolées à l'objet d'étude 1) parce qu'il recueille la parole des principaux acteurs politiques impliqués; et 2) parce que les répétitions dans le corpus attestent de sa suffisante amplitude. Par ailleurs, comme le note Wæver,

> […] *while it can always be contested when, exactly, "enough" has been reached, it is also helpful to consider what we could call "the opposite burden of evidence" which goes as follows: "I claim that on the basis of my reading of the debate in country X, the discursive structure looks like this… If you show me a text I have not included, it should be possible for me to read this text through the structure I have constructed. If not, my reading of the debate needs to be revised"* (2002 : 42).

5. Remarques épistémologiques

Selon Jackson,

> […] *a decision to conduct research using a non-neopositivist methodology places a particular burden on a researcher: to be clear not only about her or his research methodology, but about where that methodology differs from the still-dominant neopositivist way of doing research. It is not enough to reject hypothesis-testing or cross-case generalizations; the researcher engaging in alternative modes of scientific research has to spell out the warrants for her or his claims in such a way that they cannot be mistaken for neopositivist procedures* (2011 : 206).

L'ADPE rejette effectivement la vision néopositiviste de la science sociale et ne base pas ses prétentions à la connaissance sur des tests visant à falsifier des hypothèses ou sur des comparaisons ayant pour fin de généraliser l'effet d'une variable indépendante d'un cas à l'autre. Pour l'ADPE, expliquer une politique étrangère ce n'est pas montrer qu'elle correspond à la manifestation d'une loi, probabiliste ou déterministe, à laquelle obéit le comportement humain. Ainsi, cette thèse n'affirme pas que les États **en général** refusent d'exporter leurs ressources hydriques parce que l'eau **est** une ressource unique, vitale,

collective et identitaire. « Refuser de vendre de l'eau en vrac à l'étranger » n'est pas considéré dans cette thèse comme un type d'action gouverné par une logique particulière (contrairement, par exemple, aux études qui tentent d'identifier les causes de « la guerre »), dont la stratégie anti-exportation d'eau en vrac du Canada serait un exemple concret.

L'ADPE propose plutôt un modèle général dont les détails doivent être définis en fonction du projet de recherche, et qui stipule pour l'essentiel que l'étude systématique de la justification publique d'une politique étrangère permet potentiellement de mettre au jour le système de représentations, typiquement de nature identitaire, dans lequel elle s'inscrit et qui en constitue la condition de possibilité. Le modèle ne fait pas de prédiction sur la substance des représentations ou concernant une quelconque corrélation entre un certain type de représentations et un certain type d'actions. Il n'a pas non plus une vocation universelle. Plutôt que vrai ou faux, le modèle général de l'ADPE, tel que détaillé dans le cadre d'un projet de recherche précis, est plus ou moins utile pour illuminer un cas, et non en décrire l'ensemble des tenants et aboutissants, pour répondre à une question donnée, normalement de type *how-possibly*.

D'après Jackson (2011 : 146-152), expliquer une politique étrangère par l'analyse de discours comme le font Hansen (2006) et Weldes (1999), c'est produire une « *singular causal analysis* » : « *"Singular" here catches up both the emphasis on concrete, individual cases and the logical independence of a particular causal claim from being subsumed under any generally applicable law-like statements.* […] *Instead, the kind of causality at issue here involves* ***counterfactuals****:* […] *to claim that some factor is causal is to claim that we cannot imagine the outcome having occurred in its absence* » (Jackson, 2011 : 149). Le facteur en

question dans une analyse de discours est nécessairement un discours dominant et les identités qu'il produit.

L'importance de la logique contrefactuelle pour une explication discursive de la politique étrangère a été abordée plus tôt, mais on peut penser que la majorité des analystes de discours refuseraient l'idée que leurs prétentions à la connaissance puissent être de nature causale (*ibid.* : 232, n. 49). Dans cette optique, le raisonnement contrefactuel sert à mettre en évidence un lien de co-constitution, ou de performativité, entre les identités produites par les discours et les politiques étrangères plutôt que de cause à effet : les identités résultent des politiques étrangères autant qu'elles les justifient (Hansen, 2006 : 25-28). Or, si une identité n'est pas indépendante d'une politique étrangère, elle ne peut en être la cause.

> *To take the example of the* [*European Union*] *and Turkey, there is no objective European identity that causes a decision on Turkish membership. Rather, it is through debates over Turkey's membership application that European identity is being defined. Does this mean, then, that foreign policies cause identities? No, because foreign policies are also at the same time made with reference to understanding of identity that are to some extent already in place. In the case of the* [*European Union*]*, the discourse on Turkey does not start from scratch, but with historically powerful constructions of Europe as white, Christian, civilized, and modern* (*id.*, 2011a : 176-177).

Ce raisonnement est juste, mais, comme le reconnaît elle-même Hansen (2006 : 10), c'est à la condition qu'il se réfère à une conception étroite (humienne) de la notion de cause, dont le fondement est l'observation de la conjonction constante d'évènements indépendants (Kurki, 2008 : 35). Une telle conception est certes dominante en RI, mais néanmoins particulière, et en adoptant un concept de cause plus proche du sens commun – c.-à-d. « […] *something that is important for bringing about an outcome* » (Jackson, 2011 : 232, n. 49) –, il devient possible de soutenir qu'un discours ou une construction identitaire est la cause

d'une politique étrangère sans qu'il ne soit question d'une quelconque régularité empirique ou d'un lien mécanique (Kurki, 2008 : 138-141). De fait, « [*discourses and*] *representations matter precisely because they* ***produce*** *certain* ***consequences*** » (*id.*, 2006 : 199). En se concentrant plus précisément sur l'indépendance requise entre deux évènements pour qu'ils puissent être reliés de manière causale, il s'agit encore là d'une question de définition :

> *A strong definition of the independence of events posits that they must occupy different places in space-time.* […] [*F*]*or mental phenomena to be treated as having causal significance (a belief or reason is a cause of a decision), we must relax the physical separation of cause and effect. A weak condition for independence* […] *is that events are independent if they are logically separable (they do not logically entail the same predicates) and are capable of being treated as explanans and explanandums* (Grynaviski, 2013 : 843, n. 11).

Au sens commun et en se référant à la version faible de la condition d'indépendance entre les évènements, le lien mis au jour par cette thèse entre, d'une part, le discours représentant l'eau comme un élément vital et un patrimoine national et sa vente aux États-Unis comme une menace à l'identité du Canada (l'*explicans*), et, d'autre part, la stratégie anti-exportation d'eau en vrac de ce pays (l'*explicandum*), peut alors être considéré comme causal. Plus précisément, l'*explicans* constitue une condition nécessaire, ou quasi-nécessaire (sect. 1.2) de l'*explicandum*. La prégnance ou la dominance d'un discours donné ne peut jamais être une condition suffisante pour une politique étrangère au sens où « […] *discourse cannot determine action completely. There will always be more than one possible outcome. Discourse analysis aims at specifying the bandwidth of possible outcomes* » (Neumann, 2008 : 62). La prégnance ou la dominance d'un discours donné ne peut pas non plus être considérée comme une condition **strictement** nécessaire d'une politique étrangère au sens où une politique semblable aurait potentiellement pu être adoptée sur la base d'un discours

différent, à imaginer. Conséquemment, ce que la présente thèse avance, c'est que **telles que les choses se sont effectivement déroulées**, c'est à travers son inscription dans un discours identitaire sur l'eau, ressource unique, que le Canada a pu développer, adopter et déployer sa stratégie anti-exportation d'eau en vrac. Ce n'était peut-être pas une fatalité ni le seul chemin pour y arriver, mais c'est ainsi que cela s'est produit – que cela a été rendu possible.

Le chapitre 3 montre que si le Canada avait défini son intérêt national à travers un discours utilitaire sur l'eau, comme il le fait habituellement en matière de commerce international de ses ressources naturelles, interdire toute exportation d'eau en vrac eut été insensé. Le chapitre 4 témoigne de l'existence et de la dominance d'un discours identitaire sur l'eau dans l'espace public canadien ainsi que de sa connexion logique avec une politique de prévention de toute exportation d'eau en vrac. Le chapitre 5 documente l'existence de représentations historiques de l'eau et de la relation canado-états-unienne qui aident à comprendre le pouvoir d'interpellation du discours identitaire sur l'eau mis en évidence au chapitre 4. La thèse prétend qu'un processus d'inférence vers la meilleure explication conduit à accepter la réponse proposée à la question de recherche, en ce sens qu'il paraît difficile d'imaginer une explication empiriquement justifiée de la stratégie anti-exportation d'eau en vrac du Canada qui n'invoquerait à aucun moment le statut de ressource unique – vitale, collective et identitaire – de l'eau.

Chapitre 3

L'exportation d'eau en vrac dans une perspective utilitaire et objectiviste

Sur la base d'un raisonnement contrefactuel, l'objectif de ce chapitre est de montrer que s'il s'en était tenu à l'approche utilitaire qu'il réserve normalement à l'exploitation et à la commercialisation de ses ressources naturelles, il aurait été difficile pour le Canada, sinon impossible, de refuser toute vente massive de ses ressources hydriques à l'étranger. Dans cette optique, on distingue en effet mal quel intérêt économique, socio-écologique ou sécuritaire le Canada peut bien poursuivre avec sa stratégie anti-exportation d'eau en vrac.

1. L'exportation d'eau en vrac et l'intérêt économique du Canada

Du point de vue de l'intérêt national classiquement défini, se demander s'il est dans l'intérêt du Canada d'exporter ses ressources hydriques en vrac, c'est d'abord se poser la question du potentiel marchand de cette activité. S'il ne fait aucun doute que l'eau est susceptible de multiples usages productifs cruciaux, le fait qu'elle soit un important intrant pour l'agriculture comme pour l'industrie ne garantit en rien qu'elle possède une grande valeur commerciale et que sa vente en vrac à l'étranger constitue une activité rentable. Encore faut-il que le vendeur soit capable d'acheminer de l'eau à son acheteur à un prix qui permette au premier de faire un profit qu'il juge suffisant tout en donnant l'occasion au second d'économiser par rapport aux solutions de rechange qui lui sont réalistement

accessibles pour éviter la pénurie[57], lesquelles sont potentiellement nombreuses : dessalement d'eau de mer, gestion de la demande, rénovation des infrastructures, recyclage d'eau usée, etc. (Lasserre, 2011).

1.1 Les projets d'exportation d'eau en vrac à grande échelle

La viabilité financière des projets d'exportation d'eau en vrac à grande échelle présentés au chapitre 1 (sect. 4.1) et à l'annexe 1 (sect. 1) est plus que douteuse et, comme mentionné, aucun d'entre eux n'a fait l'objet d'une étude de faisabilité en bonne et due forme. De fait, une importante difficulté rencontrée par Muller dans le cadre d'une analyse coûts-avantages du GRAND Canal fut de simplement décider d'une version du projet à mettre à l'étude, une telle analyse ne s'effectuant pas à propos d'un concept général, mais d'un projet précis : « *Choosing a variant is difficult because the proponents of the GRAND Canal have not committed themselves to a specific form of the project* » (1988 : 164). Or, le GRAND Canal est probablement le projet de transfert massif d'eau depuis le Canada vers les États-Unis le plus abouti et celui ayant été le plus sérieusement discuté (Goodman, 2002 : 37). Muller fut donc obligé de travailler sur la base de suppositions le limitant à livrer une estimation « *very crude* » (*ibid.* : 172) des coûts et avantages escomptés. Son verdict est néanmoins sans appel : « […] *the GRAND Canal scheme seems quite unviable. Estimated net benefits are a small fraction of estimated costs, even before quantification of social and environmental costs and the opportunity cost of the water itself* » (*loc. cit.*).

[57] Pour une discussion plus détaillée des aspects à considérer dans un plan d'affaires pour l'exportation d'eau en vrac, voir Goodman (2002 : chap. 5) ainsi qu'El Ayoubi et McNiven (2006).

Sans s'appuyer sur des analyses coûts-avantages aussi rigoureuses, les autres chercheurs ayant sérieusement étudié la question sont en général d'avis que cette conclusion vaut pour l'ensemble des projets de transfert massif d'eau depuis le Canada vers les États-Unis (Canadian Institute of International Affairs, 2005 : 12; Commission sur la gestion de l'eau au Québec, 2000 : 7-8; Goodman, 2002 : 359; Goodman et Thompson, 2002 : 56; Lasserre, 2005 : 516-518; 2009 : 58-59; Pearse et coll., 1985 : 151; Thompson et Morin, 2007 : 2). Lasserre va jusqu'à parler de « dinosaures » (2005b) qui viennent d'une époque « […] où l'énergie était encore bon marché […], où les déficits publics n'étaient pas encore un réel problème et où l'approche de la gestion de l'eau était conçue uniquement en termes d'accroissement de l'offre » (2009 : 55). L'auteur d'au moins une proposition de ce genre aurait par ailleurs reconnu que celle-ci ne tenait pas la route du point de vue financier (*id.*, 2005b : 511).

Le scepticisme des observateurs tient essentiellement à la faible volonté de payer (estimée) des agriculteurs du sud-ouest des États-Unis par rapport au coût considérable de déplacer un liquide dense comme l'eau sur de très longues distances et, parfois, en hauteur. Or, ces agriculteurs, dont la consommation d'eau est à la base même de la crainte de la pénurie aux États-Unis, constituent le seul marché potentiel pour les vastes quantités d'eau associées aux transferts massifs (Day et Quinn, 1992 : 44). À titre illustratif, Lasserre note que « [c]ertains promoteurs des transferts continentaux envisagent de vendre l'eau canadienne entre 0,81 et 2 $ par m^3, alors que l'essentiel des volumes d'eau utilisés dans l'Ouest américain se transige pour des prix bien inférieurs auprès des agriculteurs » (2005b : 518); il évoque notamment « […] les fermiers de la vallée Impériale [qui] ne payent que [0,012 $]/$m^3$ pour l'eau acheminée par l'aqueduc du Colorado » (*ibid.* : 519).

1.2 Les projets d'exportation d'eau en vrac à petite échelle

Les perspectives de viabilité financière de projets d'exportation d'eau en vrac par aquatier qui viseraient le marché municipal sont a priori plus prometteuses. Les villes sont en effet prêtes à payer leur eau beaucoup plus cher que les irrigateurs, mais elles en utilisent aussi beaucoup moins. De fait, certaines villes du sud-ouest états-unien ont déjà commencé à racheter leurs droits d'eau[58] à des agriculteurs, ce qui, ironiquement, permet potentiellement à ceux-ci de réaliser « […] des taux de profit sans commune mesure avec ce que peut leur rapporter l'exercice de leur profession » (Lasserre, 2005b : 519). Il y a quelques années, le *Los Angeles Times* a d'ailleurs publié un article sur le sujet intitutlé « Water: A New Cash Crop » (Hettena, 2004).

Dore évalue que la naissance d'un marché mondial de l'eau douce analogue à celui du pétrole repose d'abord sur l'effet combiné de trois facteurs : « […] *(a) the travelling distance of the marine vessels from the fresh water source to the population, (b) the cost of capital and (c) the average expected utilization rate of local desalination plant* [*sic*] » (2005 : 313). Les deux premiers éléments affectent directement le prix auquel l'eau exportée pourrait être vendue, alors que le dessalement constitue typiquement l'option de choix des municipalités qui envisagent des modes non conventionnels d'approvisionnement en eau, et donc le premier concurrent relativement auquel l'exportation par aquatier doit se montrer compétitive. Écrivant en 2005, Dore percevait alors une fenêtre d'opportunité pour l'achat de

[58] « Dans la plupart des États de l'Ouest américain, le droit d'utilisation de l'eau est régi en fonction du régime de *prior appropriation*, ou d'appropriation antérieure : un utilisateur, quel qu'il soit, conserve son droit à un certain volume d'eau s'il est le premier à mobiliser ainsi la ressource, quelle que soit la valeur ajoutée de son utilisation » (Lasserre, 2005b : 519, n. 67).

pétroliers à simple coque et leur transformation en aquatiers puisque la valeur de ceux-ci s'est effondrée dans la foulée de l'échouement de l'*Exxon Valdez*, quand un mouvement mondial de remplacement graduel des pétroliers à simple coque par des navires à double coque, réputés plus sécuritaires, s'est mis en marche. Le retrait des pétroliers à coque simple est censé être complété en 2015. Dans ce contexte, Dore déterminait « […] *that the present cost effective range for an ultra large crude carrier (ULCC) class tanker is approximately 548.5 miles (882.7 kilometers) or 8-9 days of round trip travel time* » (*ibid.* : 320). Toutefois, ajoutait-il immédiatement, « […] *given the expected price declines in reverse osmosis (desalination) technology, the opportunity to transport fresh water by marine vessel is likely to be a short-lived one. In the future, I expect only limited circumstances in which the supply of fresh water by marine vessel would be considered as a viable economic proposition* » (*loc. cit.*).

Or, tant le sud de la Californie, qu'espérait desservir Sun Belt Water avec de l'eau britanno-colombienne, que le sud-est des États-Unis et les Caraïbes se situent au-delà de cette limite par rapport au Canada[59] (*ibid.* : 323) – ce qui vaut d'autant plus pour l'« Asie » et le « Moyen-Orient », les marchés que visaient supposément les groupes Nova et McCurdy, à partir de l'Ontario et de Terre-Neuve. Le Projet de recherche sur les politiques pointe lui aussi vers le rôle clef de la distance à parcourir pour la viabilité d'éventuelles exportations d'eau en vrac : « L'exportation commerciale de l'eau en vrac du Canada à des pays non membres de l'ALENA ne sera probablement pas économique dans un avenir assez rapproché. Le Canada ne serait pas la source de préférence pour la plupart des régions sèches

[59] El Ayoubi et McNiven (2006 : 9), dont le travail est discuté plus loin, estiment ainsi à deux semaines le temps nécessaire à un aquatier pour faire un aller-retour entre la Nouvelle-Écosse et le Texas.

du monde, simplement parce qu'on peut généralement trouver des sources moins éloignées, et donc davantage abordables » (2005 : 4). Thompson et Morin (2007 : 3) étendent ce raisonnement au sud-ouest des États-Unis, suggérant que des États au climat plus humide à l'intérieur même de cette fédération pourraient concurrencer le Canada à titre de région source.

Par-delà la perspective globale de Dore (2005), Feehan (2001) a, lui, dédié un rapport entier à l'évaluation de la rentabilité potentielle de l'exportation d'eau par aquatier à partir de Terre-Neuve ou du Labrador, sous mandat de St. John's. Sa conclusion est la suivante : « *Due to transport costs, the areas of any promise* [*for water exports*] *are limited to the US southeast, particularly Florida and Texas, and the Caribbean. However, improving desalinization technology casts doubt on even this opportunity* » (*ibid.* : non pag.). Feehan a évalué le coût de l'exportation d'eau en vrac depuis Terre-Neuve ou le Labrador vers la Floride, le Texas ou les Caraïbes à entre 1,35 et 3,00 $ /m^3, alors qu'il situait le coût du dessalement pour ces mêmes régions entre 0,55 et 1,50 $ /m^3 (*ibid.*).

Désireux d'étudier une proposition concrète, El Ayoubi et McNiven (2006) ont pour leur part imaginé un plan d'affaires pour exporter de l'eau en vrac par aquatier à partir de la vallée de l'Annapolis en Nouvelle-Écosse, jusqu'à Brownsville, une municipalité texane de taille moyenne située à quelques kilomètres du golfe du Mexique. Ces chercheurs en concluent qu'il serait nécessaire de pouvoir vendre l'eau à au moins 2,30 $/$m^3$ pour que l'entreprise rentre à tout le moins dans ses frais (*ibid.* : 13). Or, El Ayoubi et McNiven notent qu'au moment d'élaborer leur plan d'affaires, les résidents de Brownsville payaient 0,56 $/$m^3$ pour leur eau et qu'une usine de dessalement pourrait potentiellement leur en fournir

pour entre 0,78 et 1,91 $/m^3$ (*loc. cit.*). Conséquemment, jugent-ils, « [*t*]*he project is clearly unprofitable* » (*loc. cit.*).

Sans avoir mené des analyses aussi détaillées, d'autres chercheurs notent également que la viabilité économique de l'exportation d'eau en vrac demeure hypothétique puisque d'autres options, moins chères, s'offrent généralement aux municipalités craignant la pénurie, dont le dessalement d'eau de mer ou d'eau souterraine saumâtre. Il existe bien un certain commerce international de l'eau en vrac, mais il se limite pour l'essentiel à des échanges ponctuels déclenchés dans l'urgence, à d'exceptionnelles transactions à haute valeur ajoutée ou encore à des ententes temporaires, le temps de mettre en place des solutions d'approvisionnement plus durables (Anderson et Gaines, 2009 : 256-265; Gleick et coll., 2002 : 42-47 et 53; Lasserre, 2011 : 108-111; Mayrand, 1999 : 2-5 et 13). Certaines îles des Caraïbes ou du Pacifique ont par exemple reçu de l'eau par navire-citerne à l'occasion de sécheresses. Nauru a déjà tiré jusqu'à un tiers de son approvisionnement en eau de l'Australie, de la Nouvelle-Zélande et des îles Fidji, alors que des navires servant à l'exportation de phosphate rentraient à Nauru chargés d'eau. En 1994, lors d'une sécheresse, de l'eau a été importée au Japon par navire-citerne du Viêt Nam, de Corée du Sud, d'Hong Kong, de Chine et d'Alaska afin de maintenir en production des raffineries et des usines du secteur automobile (Gleick et coll., 2002 : 44-46). « *In general, however, the very high cost of tankered water is a barrier to such transfers, especially if long-term supplies are needed.* […] *As a result, most of these transfers are phased out when other cheaper and more reliable solutions are found* » (*ibid.* : 45).

1.2.1 Les projets des groupes Nova et McCurdy et de Sun Belt

Les trois projets d'exportation d'eau en vrac les plus discutés au Canada correspondent d'ailleurs fort bien à ce portrait (voir chap. 1, sect. 4.3 et ann. 1, sect. 2.).

D'abord, le projet du groupe Nova, celui-là même ayant servi de déclencheur à la stratégie anti-exportation d'Ottawa, n'a jamais dépassé le stade de l'intuition voulant que le Canada soit riche en eau, que de nombreuses régions de par le monde soient menacées par la pénurie, et qu'il suffirait donc de relier ces deux univers, l'un humide et l'autre sec, pour soulager des souffrances et faire un profit au passage (International Joint Commission, 2000 : 15, n. 18). Considérant ce qui a été établi plus haut par rapport à la distance sur laquelle l'exportation d'eau en vrac à partir du Canada pourrait théoriquement dégager un profit, l'intention affichée du groupe Nova d'exporter de l'eau du lac Supérieur vers l'« Asie » n'avait apparemment aucune chance de se concrétiser, d'autant plus que la voie maritime du Saint-Laurent limite la taille des navires-citernes que cette firme aurait pu employer pour son commerce, et donc les économies d'échelle atteignables (*ibid.* : 18; Quinn et Edstrom, 2000 : 136).

Le groupe McCurdy a eu, lui, plus de temps pour tenter de dénicher un acheteur pour l'eau du lac Gisborne, mais il était apparemment toujours à la recherche d'un acheteur quelques semaines seulement avant que Terre-Neuve n'interdise l'exportation d'eau en vrac (Ebden, 1999 : 1). Interrogé au sujet du prix auquel il croyait pouvoir vendre l'eau du lac Gisborne, le propriétaire du groupe McCurdy a alors refusé de répondre : « *My business plan*

is a private plan », a-t-il informé *The Telegram* (*loc. cit.*). Le projet du groupe McCurdy était beaucoup plus détaillé et avancé que celui du groupe Nova et l'entreprise avait même complété le processus d'évaluation environnementale de la province de Terre-Neuve au moment où cette dernière a choisi d'interdire toute exportation d'eau en vrac. Néanmoins, l'identité du ou des marchés que visait le groupe McCurdy est toujours demeurée obscure (Mailloux, 2006 : 77) et, comme discuté plus tôt, un rapport commandé par St. John's (Feehan, 2001) a conclu que, de manière générale, il y a peu de chances que l'exportation d'eau en vrac depuis Terre-Neuve ou le Labrador se révèle rentable.

La compagnie états-unienne Sun Belt est assurément celle dont le projet d'exportation d'eau en vrac par aquatier s'est le plus approché de la mise en œuvre, au sens où il s'agit du vendeur qui est passé le plus près de convaincre un acheteur. Ce cas permet pour autant de constater l'importance de la concurrence du dessalement et d'autres options d'approvisionnement par rapport à son importation par aquatier. En effet, lorsqu'en 1990 Sun Belt a offert ses services à la Ville de Santa Barbara, où sévissait alors une sévère sécheresse depuis plusieurs années, cette dernière a finalement préféré investir dans une usine de dessalement (ainsi que se raccorder au State Water Project, un gigantesque système d'aqueduc de l'État californien), d'abord en raison du coût moins élevé de cette solution. L'année suivante, les négociations que devait mener Sun Belt avec le Goleta Water District voisin n'ont finalement jamais vraiment débuté. Par ailleurs, tant pour ce dernier que pour Santa Barbara, il n'a jamais été question de contracter Sun Belt sur le long terme, mais uniquement le temps que le pire de la sécheresse passe et qu'une solution plus durable soit mise en place. En fin de compte, le Goleta Water District s'est tourné vers le State Water Project et a laissé tomber l'option de l'approvisionnement par aquatier, alors même qu'une

autre compagnie, Western Canada Water, d'ailleurs recommandée au district par son propre personnel, avait sécurisé un permis adéquat pour desservir le Goleta Water District et se montrait très intéressée à le faire.

1.3 Une autre rationalité économique?

De ce qui précède, on peut conclure que les transferts massifs d'eau entre le Canada et les États-Unis ne seraient pas rentables en eux-mêmes et que leur mise en place nécessiterait un fort appui des gouvernements des deux pays, notamment à travers l'octroi de généreuses subventions. Pour ce qui est de l'exportation d'eau en vrac par aquatier, sa rentabilité paraît pour le moins incertaine. Il semble que le diagnostic le plus prometteur que l'on puisse poser est celui de Goodman, qui suggère qu'une telle activité « […] *could theoretically produce a profit* » (2002 : 359)… avant de préciser que ce tiède optimisme repose notamment sur des données avancées par les promoteurs de certains projets d'exportation et sont donc « […] *open to skepticism* […] *and are not independently verified. Also, an export proposal would likely have additional costs that were not foreseen during the planning process* » (*loc. cit.*). Feehan, lui, termine ainsi son rapport sur la faisabilité économique de l'exportation d'eau en vrac à partir de Terre-Neuve ou du Labrador : « *To conclude, recall the Alaskan record. Exporting from there has been permitted since the early 1990s.* […] *Yet, to date, there have been no bulk exports from that state. There is no apparent reason to expect that this province's experience would be much different from Alaska's* » (2001 : non pag.). Quatorze ans après le dépôt du rapport de Feehan, il semble

que l'Alaska ne soit toujours pas parvenue à mettre en place une industrie de l'exportation d'eau en vrac.

Peut-on donc affirmer que l'exportation d'eau en vrac, par transfert massif ou par aquatier, n'est pas dans l'intérêt économique du Canada? Si le seul bénéfice attendu de l'exportation d'une ressource naturelle est le développement économique ou la perception de redevances, quel peut être en effet l'intérêt de cette activité lorsqu'elle se révèle non profitable?

Il est certes possible de développer un argument en ce sens et d'ainsi justifier le refus du Canada d'exporter de l'eau en vrac. On s'expose toutefois alors à un paradoxe : si l'exportation d'eau ne constitue qu'une menace fantôme, si cette industrie n'est pas prête de naître, à quoi bon chercher à la prévenir? Plutôt que d'expliquer la stratégie anti-exportation du Canada, pointer la non-rentabilité de l'exportation d'eau en vrac épaissit le mystère utilitariste : il est irrationnel de se prémunir contre une menace matérielle objectivement inexistante. Ironiquement, c'est d'ailleurs dans la foulée du moins crédible des trois projets d'exportation les plus discutés, celui du groupe Nova, que le gouvernement fédéral a choisi d'intervenir. Le faible potentiel de rentabilité de l'exportation d'eau en vrac par aquatier peut bien servir à expliquer l'absence de cette activité au Canada : de manière générale, aucune activité commerciale ne peut perdurer sans être profitable. Il ne s'agit cependant pas ici d'expliquer pourquoi, dans les faits, le Canada n'exporte pas d'eau – vu son apparente non-rentabilité, c'est l'occurrence d'une telle activité qui intriguerait davantage le chercheur. La tâche consiste plutôt à montrer comment il a été possible pour ce pays, grand exportateur de

ressources naturelles en tout genre, de néanmoins mettre sur pied une stratégie empêchant les entrepreneurs de seulement tenter de développer une nouvelle industrie.

Dans le cas des transferts massifs, puisque ceux-ci nécessiteraient assurément un fort appui gouvernemental (Pearse et coll., 1985 : 150), la stratégie anti-exportation d'Ottawa paraît superflue : il n'y aurait qu'à ne pas soutenir les initiatives financièrement et économiquement non intéressantes. Du côté des projets privés d'exportation par aquatier, dans l'improbable éventualité où un entrepreneur réussirait à monter une affaire lucrative… pourquoi alors ne pas s'en réjouir comme on le fait avec les autres ressources naturelles? Dans le cadre d'une économie de marché libérale comme celle du Canada, il serait évidemment absurde d'interdire l'exportation d'eau en vrac dans le but d'éviter à des entrepreneurs inconscients de gaspiller temps et argent, Ottawa sachant mieux qu'eux qu'il s'agit d'une entreprise vouée à l'échec.

Peut-être le Canada a-t-il plutôt souhaité retarder l'avènement d'une industrie de l'exportation d'eau en vrac, le temps que la valeur de cette ressource naturelle augmente à mesure que la « crise mondiale de l'eau » se fait davantage sentir? Une eau plus rare vaudrait plus cher et des villes plus assoiffées seraient prêtes à payer davantage. Encore une fois, l'industrie ne pourrait prendre son envol que si, justement, la valeur commerciale de l'eau venait à s'élever suffisamment pour permettre aux entrepreneurs de faire un profit et de verser des redevances à l'État. Par ailleurs, les gouvernements canadiens ont pour habitude et, en principe, pour intérêt, d'aider les industries naissantes (de même que plusieurs industries matures) sur leurs territoires et non d'en retarder l'éclosion jusqu'à ce qu'elles

soient jugées non pas simplement rentables, mais suffisamment rentables, selon un critère ou un autre.

Dans le cas de l'exportation d'eau en vrac, il s'agirait au surplus d'une stratégie risquée, voire irrationnelle. D'une part, ne pas saisir les premières occasions d'affaires pourrait mener les acheteurs potentiels à développer des solutions de rechange à l'importation d'eau en vrac, ce qui aurait pour effet de tuer l'industrie dans l'œuf. En ce sens, on peut rappeler qu'au-delà de la fin de la sécheresse dont souffrait le Goleta Water District et du prix élevé que demandait Sun Belt pour lui livrer de l'eau, le manque de soutien du gouvernement de la Colombie-Britannique envers la partenaire canadienne de la compagnie californienne a fait douter le district quant à la fiabilité de l'importation comme mode d'approvisionnement en eau. Maintenant qu'il est raccordé au State Water Project, le Goleta Water District risque peu d'envisager à nouveau de se tourner vers le Canada pour palier une sécheresse. D'autre part, l'eau étant une ressource naturellement recyclée, il ne sert à rien de reporter à demain une vente dans l'espoir de la vendre plus cher. Contrairement au pétrole et moyennant certaines précautions, l'eau peut être exportée sans que cela n'affecte le niveau futur des réserves du territoire source. Conséquemment, que le prix de l'eau augmente ou non à l'avenir, il n'y a pas d'avantages à avoir retardé la naissance d'une industrie d'exportation de l'eau en vrac. Les ventes ne sont alors pas tant reportées qu'elles sont perdues, tout simplement.

1.4 Le commerce de l'eau virtuelle et la question de la valeur ajoutée

Une autre manière d'aborder l'intérêt économique du Canada par rapport à l'exportation d'eau en vrac est de se concentrer sur son statut de matière première ou d'intrant agricole et industriel. Si l'hydratation constitue l'usage emblématique de l'eau et que l'eau est alors consommée en tant que « produit final », l'eau de boisson ne consiste qu'en une fraction minime de l'utilisation que les sociétés humaines font de la ressource. Ainsi, à l'échelle mondiale, l'ensemble des usages municipaux – qui vont bien au-delà du verre d'eau – ne compte que pour quelque 11 % des prélèvements en eau (FAO, 2013a : non pag.). Lorsqu'il est question de pénurie appréhendée, c'est à l'usage agricole de l'eau que l'on se réfère et, quoique rarement, à l'usage industriel (Warner et Wegerich, 2010 : 5), qui correspondent respectivement à environ 70 et 19 % de toute l'eau utilisée par l'humain (FAO, 2013a : non pag.). Dans ce contexte, l'eau devient une matière première qui n'est pas utilisée ou consommée pour elle-même; elle représente plutôt un intrant crucial pour alimenter le développement des sociétés. Au Canada, plus de 90 % de l'eau prélevée l'est pour soutenir l'activité économique, comparativement à un taux d'utilisation direct par les ménages d'environ 9 % (StatCan, 2010 : 14).

Ce constat peut servir de base à l'idée qu'il serait davantage dans l'intérêt du Canada d'extraire et de transformer lui-même son eau plutôt que de l'exporter sous forme brute… pour ensuite acheter des États-Unis les denrées produites à l'aide de cette eau. C'est-à-dire qu'il serait plus avantageux pour le Canada d'être un exportateur d'eau « virtuelle » que d'eau « réelle » – la première équivalant au volume requis de la seconde pour la production

d'un bien ou d'un service, qu'elle y soit directement incorporée ou non et quelle que soit son origine et sa fonction : eau de pluie et humidité du sol (dite « eau verte »), eau de ruissellement et souterraine (dite « eau bleue »), eau environnementale nécessaire à la dilution des pollutions (dite « eau grise ») (Allan, 2003; 2011; Chapagain et Tickner, 2012; Hoekstra, 2013). Dans les mots du général A.G.L. McNaughton : « *All our water can be translated into growth somewhere. Let this growth take place in Canada* » (cité par Bocking, 1972 : 40). En fait, le Canada est déjà un des principaux exportateurs nets d'eau virtuelle au monde. Sur la base du commerce international des produits agricoles et industriels entre 1997 et 2001, Chapagain et Hoekstra (2004 : 46) classaient le Canada au deuxième rang des plus grands exportateurs nets d'eau virtuelle de la planète. En se limitant au secteur agricole, Carr et coll. (2013 : 3) placent quant à eux le Canada en cinquième position pour les années 2000 et 2010.

Il n'y a aucun doute que la maîtrise de l'eau est indispensable au développement de toute société moderne (Julien, 2006 : paragr. 4-7). Néanmoins, selon les caractéristiques socioéconomiques et géographiques de la société en question, l'apport en eau minimal nécessaire à ce développement est potentiellement aussi bas que 49,3 m^3/hab./a (Chenoweth, 2008a) – moins de 0,05 % de l'apport canadien (tabl. 2) – et il n'existe aucun lien linéaire entre le niveau d'activité économique d'un pays et celui de son apport en eau[60] (Chenoweth, 2008b; Edwards et coll., 2005) ou même celui de son utilisation de l'eau (Gleick, 2003 : 296-

[60] Puisque l'observation voulant qu'il n'y ait pas de lien linéaire entre le niveau d'activité économique d'un pays et celui de son apport en eau repose sur des statistiques agrégées à l'échelle nationale, il est possible qu'elle puisse masquer des relations plus localisées (Kaczan et Ward, 2011). Certaines études (Brown et coll., 2011; Brown et Lall, 2006; Grey et Sadoff, 2007) suggèrent par ailleurs que le développement économique d'un pays est affecté non pas par le niveau de son apport en eau, mais par celui de la variabilité hydroclimatique de son territoire, un lien dont la robustesse reste toutefois à établir (Conway et Schipper, 2011 : 227-228 et 231-232; Zeitoun, 2011 : 288) et qui concerne peu le Canada, un pays au climat tempéré et qui est de toute façon doté d'une bonne capacité d'adaptation à la variabilité hydroclimatique.

298). Si relation systématique il y a entre le niveau des prélèvements en eau et celui de l'activité économique, il semble plus probable que celle-ci prenne la forme d'une courbe environnementale de Kuznets, ce qui signifie que passé un certain degré d'activité économique, l'utilisation de l'eau par habitant, si ce n'est à l'échelle de la société entière, stagnerait et peut-être même décroîtrait[61] (Cole, 2004; Duarte et coll., 2013). Une observation de l'OCDE, dont les membres sont parmi les pays les plus développés, va en ce sens :

> *Most OECD countries increased their total water abstractions over the 1960s and 1970s in response to higher demand by the agricultural and energy sectors. However, since the 1980s, some countries have succeeded in stabilising their total water abstractions through more efficient irrigation techniques, the decline of water-intensive industries (e.g. mining, steel), the increased use of cleaner production technologies and reduced losses in pipe networks* (OECD, 2013 : 168).

L'examen du cas du Canada montre que celui-ci a effectivement diminué l'intensité de son utilisation de l'eau dans les dernières décennies, c'est-à-dire que chaque dollar de son produit intérieur brut demande aujourd'hui le prélèvement d'un volume d'eau inférieur à ce qui était le cas auparavant, une tendance déjà observable au moment où le Canada a développé et mis en place sa stratégie anti-exportation d'eau en vrac. Bruneau et Renzetti (2010 : 72) ont ainsi calculé que l'intensité de l'utilisation de l'eau par les entreprises canadiennes a diminué de 4 % entre 1981 et 1996. Cette baisse est essentiellement attribuable à l'amélioration des techniques de production puisque l'importance relative des secteurs les plus hydrovores de l'économie a crû durant la même période; sans cette

[61] Le diagnostic/pronostic économétrique de l'existence d'une courbe de Kuznets pour l'utilisation de l'eau serait semble-t-il sensible aux choix faits par rapport aux bases de données et aux techniques statistiques utilisées lors de l'analyse et pourrait par ailleurs refléter une certaine externalisation de leur empreinte hydrique par les pays les plus développés, c'est-à-dire le déplacement de certaines productions hydrovores vers les pays moins développés (David Katz, 2008 : 30-33 et 59-60).

croissance, la réduction de l'intensité d'utilisation de l'eau aurait été de 7 % (*loc. cit.*). Quant aux prélèvements d'eau totaux, tant des entreprises que de la société canadienne dans son ensemble, s'il est vrai qu'ils ont néanmoins augmenté entre 1981 et 1996, ils ont atteint un sommet en 1991, avant de redescendre en 1996 (StatCan, 2003 : 13). En se concentrant sur ce qu'elle appelle « les secteurs des ressources naturelles »[62], qui comptent pour quelque 86 % des prélèvements en eau au Canada, la Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie note qu'entre 1981 et 2005, ces secteurs « […] n'ont cessé de scinder leur croissance économique de leur prélèvement et de leur utilisation de l'eau » (2011 : 71) et relève que si « […] le prélèvement d'eau s'est globalement accru d'environ 13 % durant cette période de 24 ans[, e]n 1991, il atteint un palier supérieur d'environ 26 % au niveau de 1981 avant d'amorcer une tendance à la baisse jusqu'en 2005 » (*ibid.* : 49). Les plus récentes statistiques disponibles confirment cette tendance à la stabilisation, puis à la diminution des prélèvements en eau au Canada dans les années 1990 et 2000 (OCDE, 2013 : non pag.; StatCan, 2012 : non pag.), une décennie après qu'on ait également observé un plafonnement des prélèvements aux États-Unis (Gleick et Palaniappan, 2010 : 11 160-11 161).

Bien que le manque d'eau n'ait pas constitué jusqu'ici un frein au développement du Canada et qu'il soit possible pour une économie moderne de fonctionner sur la base de réserves en eau bien inférieures à celles dont ce pays dispose, il demeure possible d'imaginer que le Canada ait éventuellement intérêt à augmenter l'utilisation qu'il fait des ressources en eau de son territoire. Le contexte mondial de fort accroissement de la demande en nourriture, notamment pour la viande, une denrée hydrovore, laisse ainsi entrevoir de belles occasions

[62] C'est-à-dire les secteurs de l'énergie (pétrole et gaz; électricité thermique), de l'agriculture, des mines et de la fabrication liée aux ressources naturelles (Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie, 2011 : 30).

d'affaires pour les agriculteurs canadiens (Conseil des académies canadiennes, 2013 : 12-15). Schreier et Wood estiment d'ailleurs qu'avec l'Argentine, le Brésil, les États-Unis et la Russie, le Canada serait un des « [*o*]*nly five countries* [*who*] *possess the Goldilocks combination of relatively ample precipitation and low ratios of population to arable land, which would allow them to significantly increase food production* » (2013 : 23). De son côté, comme l'illustre la figure 5 qui suit, la Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie (2011 : 66) prévoit que les prélèvements en eau totaux au Canada dans les secteurs des ressources naturelles n'augmenteront guère plus que de 3 % d'ici 2030 (par rapport à 2005), mais de 54 % dans le seul secteur de l'agriculture.

Figure 5 *Prélèvement d'eau, historique et prévu, selon le secteur*

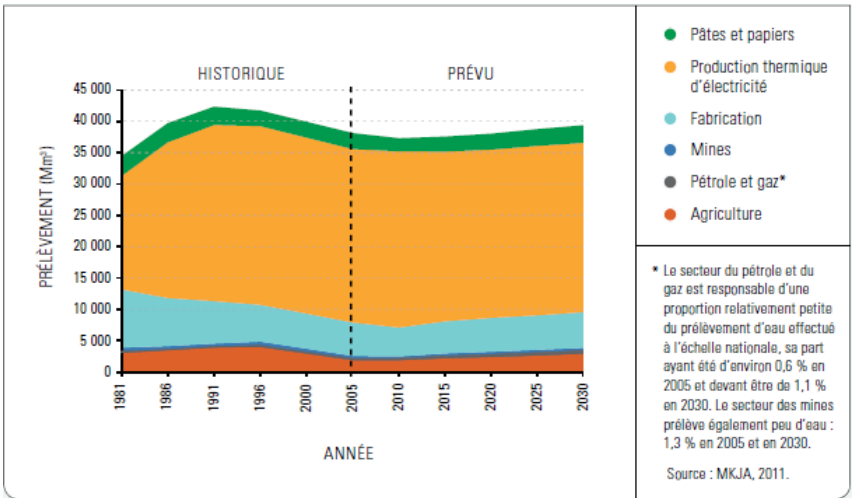

Source : Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie, 2011 : 69

Au surplus, avant même d'envisager une augmentation de la demande en eau au Canada, on peut noter que l'offre est en baisse là où la ressource est requise. Effectivement, pour des raisons qui pourraient être liées tant aux changements climatiques qu'à l'activité humaine (Savoie, 2010 : non pag.), l'apport naturel en eau dans le Sud du Canada « […] a diminué en moyenne de 3,5 km^3 par année de 1971 à 2004, ce qui équivaut à une perte totale de 8,5 % de l'apport en eau au cours de cette période » (StatCan, 2010 : 29). Comme décrit au chapitre 1 (sect. 2), cette baisse concerne un territoire de près de 2,6 millions de kilomètres carrés, soit 26 % de la surface canadienne, où s'écoule 38 % des ressources en eau renouvelable du Canada, mais, surtout, qui concentre 98 % de la population et l'essentiel de l'activité économique du pays (*ibid.* : 13 et 28). À cette tendance enregistrée, il faut ajouter les effets escomptés du réchauffement climatique futur : « Comme le Canada est une importante masse de terre située à des latitudes septentrionales allant de moyennes à élevées, on s'attend que l'intérieur du pays connaîtra une hausse de la température supérieure à la moyenne et une diminution de l'humidité du sol en été » (Env. Can., 2010 : non pag.).

Or, l'intérieur du pays, ses Prairies en fait, constitue le « grenier du Canada » et « [l]'accroissement des températures et de l'évapotranspiration [s'y] traduirait probablement par des sécheresses plus fréquentes. En outre, [compenser par] une irrigation plus intense, si une quantité suffisante d'eau est disponible, pourrait faire remonter plus de sels solubles à la surface, ce qui détériorerait la qualité du sol » (*ibid.*). Déjà, la région des Prairies est celle où la variabilité de l'apport en eau est la plus élevée au Canada et sur la période 1971-2004 mentionnée plus haut, la diminution de l'écoulement y a atteint 0,56 km^3/a, ce qui « […] représente une réduction totale de l'apport en eau de 20 km^3, équivalente à environ la moitié de l'apport en eau annuel moyen à long terme » (StatCan, 2010 : 33). Par ailleurs, si « [e]n

2005, les prélèvements d'eau totaux au Canada représentaient 1,2 % des ressources en eau renouvelables annuelles moyennes » (*ibid.* : 55), ce taux de prélèvement dépassait en moyenne les 40 % dans certains bassins versants des Prairies entre 2005 et 2007 relativement à l'apport en eau historique (figure 6), une situation considérée comme représentant un « stress hydrique élevé » par l'OCDE (Env. Can., 2011 : non pag.).

Figure 6 *Indicateur de la demande et de la disponibilité de l'eau par rapport à un approvisionnement en eau basé sur une moyenne annuelle de 30 ans et une moyenne de l'utilisation d'eau pour les années 2005-2007*

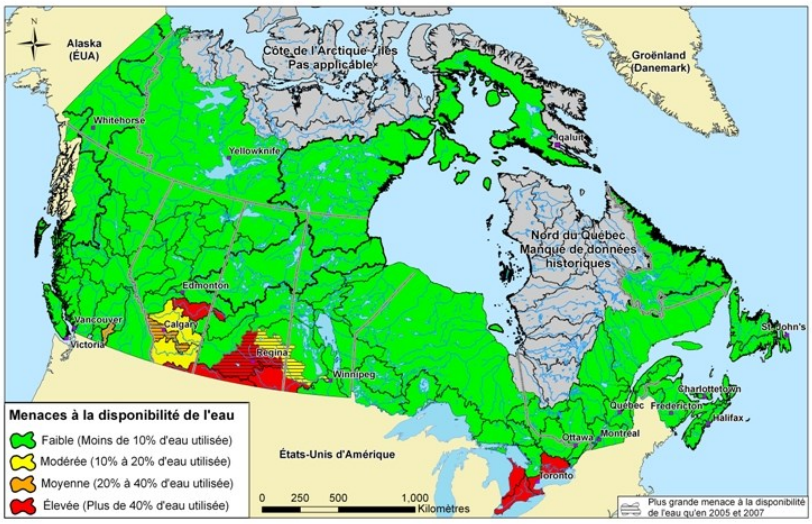

Source : Env. Can., 2011 : non pag.

Qui plus est, les Prairies sont particulièment dépendantes des flux d'eau renouvelés annuellement, au sens où il existe peu de stockage naturel de l'eau, dans les lacs par exemple, pour amoindrir l'effet des années de plus faibles précipitations (StatCan, 2010 :

55). Aussi, l'utilisation de l'eau y est marquée par l'irrigation des cultures, une pratique qui retourne très peu d'eau dans l'environnement après usage, comparativement aux utilisations faites par les entreprises non agricoles (Bruneau et Renzetti, 2010 : 75 et 77-78).

La figure 6 montre en outre qu'une autre région, le sud-ouest de l'Ontario, utilise en moyenne plus de 40 % de son apport en eau. Densément peuplé, le sud-ouest de l'Ontario n'est toutefois pas aussi dépendant que les Prairies des flux d'eau renouvelés chaque année, notamment en raison de la présence des Grands Lacs, qui contiennent l'équivalent de plus de 6,5 fois l'apport annuel en eau de tout le Canada (StatCan, 2010 : 55-56). L'utilisation de l'eau y est au surplus dominée par la production thermique d'électricité, une activité qui restitue la majeure partie de l'eau prélevée à l'environnement près de l'endroit d'où elle a été extraite (*ibid.* : 14 et 55).

En dernière analyse, il semble donc possible de soutenir que si, dans son ensemble, le Canada est un pays riche en eau, certaines parties de son territoire, notamment son « grenier » et sa plus populeuse région de drainage, éprouvent déjà des difficultés d'approvisionnement en eau ou pourraient en rencontrer à l'avenir. Dès lors, ne serait-il pas dans l'intérêt du Canada de refuser d'exporter son eau en vrac, de la conserver afin d'alimenter sa propre économie? Le problème avec cette position, c'est que de pointer les défis qui attendent certaines parties du Canada en termes d'approvisionnement en eau revient à montrer la marge de manœuvre hydrique du reste du pays. Éloquente à ce sujet, la discussion que consacre Feehan aux volumes d'eau que Terre-Neuve et le Labrador pourraient se permettre d'exporter mérite d'être citée ici :

> *A large amount* [*of water*] *is inaccessible due to remoteness or blockage by ice and weather conditions for part of the year. Some of the water, while not being subject to direct human use, is essential for the maintenance of the environment. Some is close to or connected to water supplies used for human consumption. In cases where the water is not remote or in current human use, potential future use ought to be taken into account. Even where future use is unlikely, presumably only a portion of the water could be removed without having an adverse impact on the local ecosystem. Nevertheless, given the enormous quantity of renewable fresh water in this province, it seems highly unlikely that none of it would be potentially available for export. Even one-half of one per cent of the province's annual renewable fresh water amounts to 1,500 million* m^3 *a year, which would fill over 3,000 of the largest supertankers* (2001 : non pag.).

Le portrait de la disponibilité hydrique canadienne étant contrasté, interdire complètement l'exportation d'eau en vrac dans tout le pays ne peut se justifier rationnellement en invoquant un nombre limité de régions où le coût d'opportunité de l'exportation serait trop élevé. À moins de faire une lecture littérale des propos de McNaughton cités plus haut et de croire que **toute** l'eau du Canada peut effectivement être transformée en croissance **quelque part** au pays. Dans ce cas, si des transferts d'eau s'avéraient opportuns, il s'agirait de transferts domestiques plutôt qu'internationaux. En fait, si l'idée de tout nouveau transfert d'eau intra-Canada ne peut être écartée, l'absurdité économique d'interdire l'exportation de l'eau, par exemple, du lac Gisborne à Terre-Neuve, afin d'être en mesure d'affronter de futures sécheresses dans les Prairies, est patente. Correctement régulée, l'exportation d'eau en vrac à partir du Canada n'aurait pas à entrer exagérément en compétition avec les usages conventionnels de la ressource. Tout comme pour le commerce des embouteilleurs d'eau, qui ne peuvent puiser n'importe quelle quantité d'eau n'importe où à n'importe quel moment, et dont une partie de la production est destinée à l'exportation, il reviendrait aux autorités publiques d'encadrer les entrepreneurs.

D'ailleurs, pour le secteur du pétrole comme pour celui des ressources naturelles en général, la plupart de la production canadienne est destinée à l'exportation (Cross et Ghanem, 2005 : 3.1), dont une partie sous forme brute; pourquoi alors s'attendre à un taux de « transformation » sur place de 100 % dans le cas de l'eau? Ainsi, au moment où la stratégie anti-exportation d'eau en vrac du gouvernement du Canada était en processus d'implantation, environ 80 % de la production du pays en minéraux et métaux était exportée (RNCan, 2000 : non pag.) et « [o]n consid[érait] que seulement 10 % de la production minérale [non métallique] totale du Canada [était] valorisée » (Gouvernement du Canada, 1998 : 4). Plus récemment, voici comment Ressources naturelles Canada caractérisait la balance commerciale du pays pour le secteur des minéraux et des métaux :

> En général, la balance commerciale du Canada est fortement favorable à l'étape 1 – extraction des minéraux (23,6 G$ en 2011) et à l'étape 2 – fusion et affinage (22,6 G$ en 2011). Elle est neutre ou légèrement défavorable (-3,6 G$ en 2011) à l'étape 3 – fabrication de produits non ouvrés, et elle est nettement défavorable (-17,9 G$ en 2011) à l'étape 4 – fabrication de produits ouvrés. Cette situation témoigne de la richesse du Canada en matière de ressources naturelles et de ses points forts sur le plan de l'extraction des minéraux; le Canada exporte surtout des minerais et des métaux de première fusion et importe principalement des biens ayant subi une plus grande transformation (RNCan, 2012 : non pag.).

Pour revenir à l'époque où Ottawa mettait en place une interdiction d'exporter de l'eau en vrac, 59 % de la production commercialisable de gaz naturel y était alors vendue à l'étranger et l'exportation de pétrole brut atteignait 10,1 milliards de dollars (57 % du volume produit) contre seulement 3,9 milliards de dollars pour celle de produits pétroliers raffinés (RNCan, 2000 : non pag.). Quant au charbon, c'est 47 % de la production canadienne qui a quitté le pays en 1999 (*ibid.*).

Il est vrai que les gouvernements du Canada affichent régulièrement leur intention de favoriser la production et l'exportation de biens à plus grande valeur ajoutée (p. ex. Gouvernement du Canada, 1998) et prennent parfois des mesures en ce sens. Les secteurs des forêts et des pêches sont particulièrement d'intérêt ici puisqu'ils sont partiellement exclus de l'ALENA, ce qui a fréquemment été cité par les opposants à l'exportation d'eau en vrac comme un « précédent » duquel le Canada devrait s'inspirer dans sa réponse aux entrepreneurs souhaitant faire naître cette industrie. Plus précisément, le Canada a obtenu des autres parties à l'ALENA que deux articles clefs (le 301, « Traitement national », et le 309, « Restrictions à l'importation et à l'exportation ») ne s'appliquent pas aux contrôles qu'il exerce, d'une part, sur l'exportation de « billes[63] de toutes essences » et, d'autre part, sur l'exportation de « poisson[64] non transformé », dans ce dernier cas conformément à certains textes législatifs du Québec et des provinces de l'Atlantique – seule la pêche dans l'est du pays est donc en partie soustraite à l'ALENA (voir l'annexe 301.3, section A, du traité). L'usage que fait le Canada de ces exceptions n'est toutefois pas d'interdire complètement l'exportation des ressources forestières et halieutiques dans leur forme brute, mais plutôt de la restreindre (Dumont et Wright, 2006; Parsons, 1995).

En Colombie-Britannique, par exemple, soit la province canadienne qui dépend le plus de l'industrie forestière et où l'exportation des billes est contrôlée depuis le 19e siècle afin de favoriser l'essor des scieries locales (Dumont et Wright, 2006 : 21), une petite partie

[63] En principe, une bille correspond à « [t]out tronçon un peu important d'une grume après que l'on a procédé au tronçonnage » (OQLF, 2012a : non pag.) et une grume, au « [t]ronc ou [à une] section de tronc d'un arbre abattu, ébranché, recouvert ou non de son écorce, ou même éventuellement débarrassé de son aubier » (OQLF, 2012b : non pag.), mais « bille » et « grume » sont souvent utilisés de manière interchangeable. Des termes comme « billon », « rondin » ou encore « bois rond » sont également employés pour parler de la matière première issue de l'abattage des arbres. En anglais, *log* est le terme de choix.

[64] Dans l'ALENA, le terme « poisson » ne se limite pas à désigner cet animal; il concerne aussi plusieurs autres produits de la pêche, si ce n'est leur ensemble (voir l'article 708 du traité).

des arbres qui y sont abattus est néanmoins vendue à l'étranger sans aucune transformation, une activité dont le gouvernement provincial vante les mérites malgré son potentiel de controverse : « *Log exports (legally referred to as exports of unmanufactured timber) play a key role in the development of B.C.'s economy, particularly on the coast, by supporting jobs and economic activity in the logging and transportation sectors* » (British Columbia Ministry of Forests, Lands and Natural Resource Operations, 2013 : non pag.). Ironiquement, alors même que le Canada s'engageait dans la voie de l'interdiction totale de l'exportation d'eau en vrac, les ventes de billes à l'étranger y connaissaient une importante hausse : elles ont augmenté de 438 % entre 1995 et 2005, année où le Canada occupait le cinquième rang mondial en cette matière (Dumont et Wright, 2006 : 9).

Également dans le but de favoriser la création d'emplois et l'économie sur leur territoire, les gouvernements des provinces du Québec et de l'Atlantique se sont quant à eux dotés de lois qui, de manière générale, leur permettent d'imposer que les produits de la pêche issus de leurs eaux soient au moins partiellement transformés localement avant d'être exportés. Ce principe est toutefois appliqué de manière flexible et des exemptions sont régulièrement accordées, y compris par Terre-Neuve-et-Labrador, qui semble faire le plus grand usage de cette exigence de transformation minimale (Sinclair, 2013 : 27-28). Du côté de la Nouvelle-Écosse, Nikoloyuk et Adler notent que « [*w*]*ith the exception of salted and dried cod, the vast majority of* [*its*] *groundfish exports are in the form of fresh, whole dressed fish (gutted and scaled, but not filleted)* » (2013 : 23). En fait, il semble que ce soit la majeure partie des produits de la pêche dans leur ensemble qui soit exportée sans transformation dans cette province, tout simplement « […] *because this is how profits can be generated. Producing value added product may increase final product price, but it does not*

necessarily result in the highest net margin because adding value also means adding cost » (Gardner Pinfold avec Rogers Consulting, 2007 : 41). D'ailleurs, si les exportations de produits de la pêche du Canada vers la Chine ont beaucoup augmenté ces dernières années, il semble que ce soit en bonne partie parce que des compagnies canadiennes y ont déménagé une portion de leurs activités de transformation, dans le but de faire baisser leurs coûts (Myles, 2008 : 3).

En définitive, il apparaît que même s'il était dans l'intérêt économique du Canada de limiter l'exportation d'eau « brute » afin de favoriser sa « transformation » dans l'économie canadienne et les retombées associées, puis, éventuellement, son exportation sous forme « virtuelle », cela ne justifierait aucunement une interdiction pure et simple de la vente d'eau en vrac à l'étranger, *a mari usque ad mare*. Dans la mesure où exporter de l'eau en vrac se révélait profitable, il ne peut être déterminé par avance que nulle part au Canada cette activité ne saurait constituer une bonne option économique. Qui plus est, actuellement, rien n'assure que les prélèvements en eau au Canada, comme pour toute autre ressource, sont toujours optimaux d'un point de vue économique (Rivers et Groves, 2013).

Bien sûr, entre 1998 et 2002, le Canada n'avait pas l'option d'appliquer des restrictions à l'exportation dans le cas de l'eau en vrac de la même façon qu'il le fait pour les billes et le poisson non transformé – à moins de s'engager à renégocier l'ALENA, une boîte de Pandore qu'Ottawa ne souhaitait certainement pas ouvrir. Néanmoins, les gouvernements canadiens ont toute l'autorité nécessaire pour contrôler les prélèvements faits sur les eaux de leurs territoires par rapport aux répercussions qu'aurait un nouvel usage sur les usagers actuels de la ressource. En fait, ce type de contrôle est déjà en place (voir, p. ex., le

Règlement sur le captage des eaux souterraines du Québec) et il aurait certainement pu être incorporé à une politique sur l'exportation d'eau en vrac.

2. L'exportation d'eau en vrac et l'intérêt socio-écologique du Canada

Établir s'il était dans l'intérêt national du Canada de totalement interdire la vente de grandes quantités d'eau à l'étranger nécessite de se tourner vers les conséquences négatives potentielles de la ponction de larges volumes d'eau dans les bassins canadiens et de leur acheminement hors frontières. La source la plus évidente de « coûts » pour le Canada dans une analyse coûts-avantages des projets d'exportation d'eau en vrac concerne les répercussions socio-écologiques attendues de ceux-ci.

2.1 Les projets d'exportation d'eau en vrac à grande échelle

Sans réelle étude d'impact sur l'environnement, à la simple lecture d'une description sommaire de la section canadienne du projet NAWAPA, on comprend qu'il représente un cauchemar écologique :

> *NAWAPA – like the mouth of the Amazon River or Itaípu Dam, it is a thing one has to see to comprehend, and since it hasn't been built, even its architects may undervalue its brutal magnificence. Visualize, then, a series of towering dams in the deep river canyons of British Columbia – dams that are 800, 1,500, even 1,700 feet high. Visualize reservoirs backing up behind them for hundreds of miles – reservoirs among which Lake Mead would be merely regulation-size. Visualize the flow of the Susitna River, the Copper, the Tanana, and the upper Yukon running in reverse, pushed through the Saint Elias Mountains by million-horsepower pumps, then dumped into*

> *nature's second-largest natural reservoir, the Rocky Mountain Trench. Humbled only by the Great Rift Valley of Africa, the trench would serve as the continent's hydrologic switching yard, storing 400 million acre-feet of water in a reservoir 500 miles long. The upper Columbia and Fraser, which flow in opposite directions in the Rocky Mountain Trench, would disappear under it.* […] *Every significant river between Anchorage and Vancouver would be damned for power or water, or both* […]. *All of these have prolific salmon fisheries, which would be largely, if not wholly, destroyed.* [*N*]*ot just rivers but an astounding amount of wilderness and wildlife habitat would be put under water, tens of millions of acres of it. Surface aqueducts and siphons – not to say hundred-mile reservoirs – would cut off migratory routes* (Reisner, 1993 : 487-488 et 491-492).

En fait, comme le note de Villiers, « […] *the ecological consequences would be, almost literally, ungraspable* » (2003 : 314). Du point de vue humain, les installations prévues les plus perturbantes étant nordiques, on peut penser que les communautés autochtones seraient particulièrement affectées par cette dévastation de l'environnement, ce qui fut le cas par le passé lors de la mise en place d'importants ouvrages hydrauliques au Canada (voir p. ex. Martin et Hoffman, 2008). Les relocalisations nécessaires et les atteintes au mode de vie dépasseraient toutefois largement ces populations : la mise en place du projet NAWAPA signifierait la disparition pure et simple de communautés d'aussi grande taille que Prince George, la « capitale du nord » de la Colombie-Britannique, qui serait inondée (Day et Quinn, 1992 : 42; Reisner, 1993 : 492).

D'autres projets de transfert massif d'eau du Canada vers les États-Unis, de moindre envergure, causeraient sans doute relativement moins de dégâts écologiques et sociaux. Dériver de grands cours d'eau canadiens afin d'alimenter les irrigateurs du sud-ouest états-unien ne peut toutefois se faire sans bouleversements majeurs. Milko (1986), par exemple, a tenté d'évaluer les conséquences du GRAND Canal sur les seules baies d'Hudson et James. D'après lui, l'endiguement de la baie James et sa transformation en réservoir d'eau douce

pourrait faire perdre 61 % de son apport en eau douce à la baie d'Hudson, de même qu'un important apport d'eau plus chaude au printemps. La formation de glace pourrait augmenter dans la baie et sa productivité primaire pourrait diminuer, de même que celle du plateau continental du Labrador, en aval. « Or, des changements dans la productivité et dans la banquise à l'intérieur de la baie d'Hudson auraient des effets néfastes sur les poissons et les mammifères marins. Des changements dans les zones côtières des […] baies [d'Hudson et James,] qui servent d'étape, amèneraient presque certainement la destruction d'une très grande partie de la population d'oiseaux migrateurs d'Amérique du Nord » (*ibid.* : 316).

En résumé, tout transfert massif d'eau du Canada vers les États-Unis aurait vraisemblablement d'importantes répercussions socio-écologiques, au nombre desquelles on compte les possibilités suivantes : le déclenchement de tremblements de terre modérés; l'altération de climats locaux; la disparition de terres fournissant un habitat à la vie sauvage et un milieu de vie à l'humain; l'émission de gaz à effet de serre à la surface des réservoirs créés; la destruction de milieux humides et de deltas; la modification du régime hydrologique avec pour conséquence une érosion accrue, une plus grande turbidité de l'eau et l'altération de la température et de la qualité de l'eau; la réduction de la productivité biologique d'écosystèmes aquatiques et le déclin de pêcheries; la contamination par des espèces étrangères d'un bassin versant à l'autre; ainsi que le relâchement de mercure naturellement présent dans les régions inondées et sa bioaccumulation dans les poissons (Day et Quinn, 1992 : 55-62; Goodman, 2002 : 295; Linton, 2002 : 7).

2.2 Les projets d'exportation d'eau en vrac à petite échelle

La situation est cependant fort différente en ce qui concerne les projets d'exportation d'eau à plus petite échelle, par aquatier : tant les quantités d'eau en jeu que les infrastructures à mettre en place sont sans commune mesure. Ainsi, au début des années 1990, Day et Quinn ont calculé que les volumes d'eau associés à toutes les propositions d'exportation par aquatier mises ensemble équivalaient à moins d'un pourcent de ce que pourrait livrer un seul de certains projets de transfert massif comme la NAWAPA (1992 : 35). Quant aux infrastructures nécessaires à l'exportation d'eau par aquatier, elles sont essentiellement côtières et n'impliquent ni l'inondation de territoires ni la dérivation de cours d'eau, qui, outre le déplacement d'eau lui-même, sont au cœur des perturbations socio-écologiques causées par les transferts massifs d'eau. De plus, elles n'ont pas le caractère permanent et quasi-irréversible des grands ouvrages hydrauliques, en ce qu'elles se limitent à permettre une série de prélèvements, interruptibles, sur la ressource sans autrement modifier son écoulement (*loc. cit.*). En définitive, d'un point de vue socio-écologique, le transport de l'eau par aquatier se compare au transport du pétrole – sans la toxicité de la cargaison –, alors que, qualitativement, la ponction sur la ressource est similaire à d'autres activités consommatrices d'eau comme l'irrigation ou l'embouteillage.

Bien entendu, cela ne signifie pas que l'exportation d'eau en vrac par aquatier soit sans conséquences socio-écologiques potentielles, notamment en ce qui concerne la modification du régime hydrologique du bassin touché et ses effets sur l'érosion et le rythme de sédimentation, ou encore sur la turbidité, la température et la qualité de l'eau – et donc sur

la productivité biologique (Linton, 2002). Goodman (2002 : 294-295) mentionne également comme risques la diminution de la quantité d'eau disponible dans le bassin pour diluer la pollution; la contamination de l'eau ou des terres lors de la construction et de l'opération des infrastructures d'exportation; la nuisance esthétique apportée par les infrastructures et la circulation maritime accrue; ainsi que le dérangement de la vie sauvage amené par l'intensification de l'activité humaine ou la réduction de la productivité biologique dans le bassin touché. En fait, puisque l'eau dans la nature remplit toujours déjà une quelconque fonction écosystémique (*ibid.* : 20; Brown, 2004 : 17), l'exportation d'eau en vrac par aquatier, « […] *like any removal of water from a natural water source, is likely to have some impact on the environment. It would not be reasonable to expect otherwise* » (Ministerial Committee Examining the Export of Bulk Water, 2001 : 8).

Néanmoins, s'il est possible d'affirmer de manière générale que les transferts massifs d'eau ont **nécessairement** de sévères répercussions socio-écologiques, dans le cas des ponctions d'eau pour exportation par aquatier, **tout est question des volumes exacts prélevés** par rapport à la capacité de la source (*ibid.* : 6). Et encore, il n'existe pas de seuil quantitatif général à ne pas dépasser en termes de prélèvements en eau si l'on souhaite éviter les dommages à un écosystème aquatique. À la fois parce que la définition de ce que sont des « dommages environnementaux » ne relève pas de l'évidence et parce que chaque écosystème est, jusqu'à un certain point, unique (Linton, 2002 : 16).

2.2.1 Le projet du groupe McCurdy

Du point de vue de l'intérêt national et dans une perspective rationaliste matérialiste, « [*t*]*he true test* […] *is whether the removal of water at a specific site would negatively affect other beneficial uses, including sustaining a healthy environment* » (Ministerial Committee Examining the Export of Bulk Water, 2001 : 8). Or, ce « test », sous la forme d'une étude d'impact sur l'environnement, peut tout autant être administré à l'exploitation commerciale de l'eau qu'à celle de n'importe quelle autre ressource. Par ailleurs, les résultats d'une telle étude pour un projet d'exportation d'eau en vrac par aquatier devraient être mis en contexte : « *The current levels of oil and gas exports, as well as the water already diverted to produce hydroelectricity, have much larger impacts on the environment than what water could be physically and economically removed by tanker* » (Mailloux, 2006 : 30).

Justement, dans un cas, celui du projet du groupe McCurdy au lac Gisborne, une étude d'impact sur l'environnement en bonne et due forme a été effectuée, et ce, selon les exigences du gouvernement de Terre-Neuve (Goodman et Thompson, 2002 : 46). « *Besides the obvious impacts on water quantity, all the impacts from constructing, operating, and decommissioning the Gisborne Lake facilities were considered negligible or not significant. All the identified impacts were reversible* » (Mailloux, 2006 : 87-88). Après des études supplémentaires réalisées à la demande du comité de révision de l'étude d'impact, celui-ci a approuvé le projet du groupe McCurdy (Goodman, 2002 : 194-195). Le gouvernement terre-neuvien a plus tard pris la décision d'interdire tout projet d'exportation d'eau en vrac depuis son territoire, mais cela s'est fait dans le contexte de la stratégie anti-exportation d'eau en

vrac d'Ottawa et ne découlait en rien de craintes environnementales liées au projet du groupe McCurdy. Normalement, ce projet aurait aussi été éventuellement soumis à une étude d'impact sur l'environnement au pallier fédéral de gouvernement, dont les exigences étaient à ce moment semblables à celles de Terre-Neuve (Mailloux, 2006 : 85), et requis au moins 24 permis divers des autorités municipales, provinciales et fédérales (*ibid.* : 83). Le groupe McCurdy n'a pas eu le temps de remplir ces exigences avant que l'exportation d'eau en vrac ne soit tout simplement interdite à Terre-Neuve, mais il reste que le gouvernement provincial s'est déclaré satisfait, après une étude d'impact formelle, de la performance environnementale attendue du projet du lac Gisborne.

En fin de compte, il semble qu'il soit tout à fait possible d'envisager l'exportation d'eau en vrac par aquatier à partir du Canada en limitant les répercussions socio-écologiques de cette activité à un niveau raisonnable – du moins, en comparaison d'autres activités économiques considérées comme normales.

2.2.2 La question des dommages cumulatifs

Une objection potentielle à cette distinction en termes de perturbations socio-écologiques entre transferts massifs d'eau et exportation par aquatier renvoie aux impacts cumulatifs, c'est-à-dire l'addition ou l'interaction des effets de plusieurs projets d'exportation d'eau sur le même système hydrologique. Pris isolément, un projet peut paraître sans graves conséquences, mais regroupées, de nombreuses ponctions sur la ressource peuvent devenir problématiques. Linton est ainsi d'avis que

> [*t*]*he environmental consequences of water export by tanker would occur on a smaller scale* [*than those of water export by river diversion*]. *Nevertheless these consequences would be considerable, given their potential cumulative effects. Exporting by tanker would involve withdrawing water from a lake or stream; however, we know that, after a certain point, the removal of water from a lake or stream constitutes a serious environmental problem* (2002 : 8).

La science donne sans aucun doute raison à Linton, mais comme il l'écrit lui-même, le danger des impacts cumulatifs ne se pose que **passé un certain niveau de prélèvements** dans un bassin. Ce niveau n'est assurément pas simple à établir, mais il est néanmoins possible d'en tenir compte dans les études d'impact sur l'environnement (Goodman et Thompson, 2002). Encore une fois, tout est question de contexte. Ainsi, dans la foulée de l'affaire Nova, la Commission mixte internationale a recommandé la plus extrême prudence avant d'autoriser le moindre déplacement d'eau supplémentaire hors du bassin des Grands Lacs, où les usages de l'eau sont déjà très importants et multiples (CMI, 2000 : 50-51). À l'inverse, les environs du lac Gisborne sont assez peu peuplés et l'utilisation humaine de l'eau du lac est très limitée. L'importance volumétrique du lac lui-même, par ailleurs biologiquement peu productif et situé à seulement 10 kilomètres de la mer, où un port existe déjà, laisse penser qu'il pourrait potentiellement soutenir un certain niveau d'exportation d'eau sans répercussions socio-écologiques déraisonnables (Mailloux, 2006 : 79-80).

Ce diagnostic correspond d'ailleurs à celui de l'Enquête sur la politique fédérale relative aux eaux, la dernière – en fait, la seule – grande réflexion pancanadienne à avoir été menée sur la gestion de l'eau au pays. Dans un chapitre dédié à la problématique de l'exportation d'eau en vrac, les auteurs du rapport final de cette enquête considèrent que « […] les exportations par navires-citernes à l'échelle envisagée pour l'instant ne portent que sur des volumes d'eau pratiquement insignifiants. Ces projets ne causeraient pas de

perturbations graves pour l'environnement même si, dans certains cas, ils pourraient avoir sur les pêches et la navigation des conséquences plus ou moins fâcheuses » (Pearse et coll., 1985 : 148). Globalement, les auteurs sont « […] d'avis qu'il n'y a aucune raison pour que le gouvernement fédéral s'oppose à l'exportation d'eau par navire-citerne, en général. Il devrait certes la réglementer, mais, en l'absence de répercussions négatives d'importance, il ne devrait pas l'interdire. Les transferts entre bassins à destination des États-Unis sont une question totalement différente » (*ibid.* : 154).

Deux ans après le dépôt de ce rapport, le gouvernement du Canada s'en est inspiré et a adopté sa Politique fédérale relative aux eaux – la première, et dernière, du genre –, laquelle s'oppose justement aux exportations d'eau en vrac par transfert massif, notamment pour des raisons socio-écologiques, tout en évoquant la création d'un système de permis pour d'éventuelles exportations par aquatier (Env. Can., 1987 : 19). Bien qu'une élection en ait interrompu le processus d'adoption, un projet de loi visant à interdire l'exportation d'eau par transfert massif, mais à encadrer celle par aquatier, a également été déposé par le gouvernement du Canada peu après, au mois d'août 1988 (Quinn, 1990 : 170). Quant au comité ministériel qui a été chargé en 2001 d'évaluer s'il était opportun pour Terre-Neuve de maintenir l'interdiction d'exporter de l'eau en vrac promulguée deux ans plus tôt, il en est venu à la conclusion que « [*t*]*here is no compelling environmental reason not to allow* [*water export by tanker*] *to proceed* » (Ministerial Committee Examining the Export of Bulk Water, 2001 : 12) et a suggéré de se conformer à la procédure générale suivante :

> *Monitoring of water use and flows will ensure quantitative evaluation of proposed and actual operations. Before a project may proceed, a rigorous environmental assessment must take place. The final decision regarding the project would be based on a sound study of all possible impacts. Any water removal project must abide by strict terms and conditions to ensure that all immediate and long-term interests of the province are protected* (*ibid.* : 8).

Plus récemment, dans sa thèse de doctorat entièrement dédiée à l'examen général des dimensions légale, économique et environnementale de l'exportation d'eau en vrac, qui constitue clairement l'analyse la plus extensive de ce qui est en jeu dans ce dossier, Goodman (2002) insiste également sur la grande différence entre les transferts massifs d'eau et l'exportation par aquatier, notamment du point de vue socio-écologique (voir aussi Goodman et Thompson, 2002). Il recommande le rejet des grands projets à la NAWAPA, mais l'encadrement strict des entrepreneurs qui souhaiteraient se lancer dans l'exportation d'eau par navire-citerne.

3. L'exportation d'eau en vrac et l'intérêt sécuritaire du Canada[65]

Outre les répercussions socio-écologiques attendues des projets d'exportation d'eau en vrac, leur effet sur la sécurité nationale du Canada est une autre source de conséquences négatives potentielles à examiner afin de déterminer si, dans une optique utilitaire, il est dans l'intérêt de ce pays de les autoriser. La notion de sécurité est certes un « *essentially contested concept* » (Buzan, 1991 : 7), mais dans la mesure où elle concerne l'absence de menaces existentielles pour une entité donnée (*ibid.* : 19), il ne fait aucun doute que le manque d'eau pourrait représenter une telle menace pour un État (Julien, 2012 : 47-49).

[65] Cette section puise largement dans Julien et Lasserre (2012).

3.1 L'eau comme ressource stratégique

L'eau est bien entendu vitale. La section précédente de ce chapitre a donné un aperçu, en creux, de ce que cela signifie pour les écosystèmes en décrivant certaines des conséquences écologiques liées aux transferts d'eau interbassins et aux ponctions excessives sur la ressource. Plus simplement, chacun apprend à la petite école que l'être humain ne peut survivre que quelques jours sans hydratation. Au-delà de la seule survie, le rôle de l'eau dans la production de biomasse est essentiel à l'agriculture comme activité économique et si tous les usages productifs de l'eau ne sont pas sans substitut, ils sont suffisamment nombreux et importants pour représenter, on l'a vu dans la première section de ce chapitre, la part du lion dans l'utilisation humaine de l'eau : irrigation, nettoyage, climatisation de l'air, procédés de refroidissement, transformation, production d'énergie, etc. (Arrojo, 2007 : 218; StatCan, 2010 : 14).

Par ailleurs, « [*a*]*long with their extraordinary* ***importance****, three additional, somewhat less salient features of water resources also have special political significance. These are* ***scarcity****,* ***maldistribution****, and* ***sharing*** » (Frey, 1993 : 54). C'est-à-dire que si la quantité d'eau recyclée annuellement à travers le cycle hydrologique planétaire est à peu près stable, la demande mondiale pour la ressource, elle, augmente sans cesse, portée par la croissance démographique et économique (*scarcity*). En outre, une plus grande demande signifie souvent une qualité d'eau dégradée et on sait que les changements climatiques signifient des modifications dans la distribution spatiotemporelle des précipitations, lesquelles pourraient rendre plus difficile l'accès à une partie de la ressource. Déjà, l'eau

douce est très inégalement répartie sur le globe et les pays les plus populeux et aux économies les plus importantes ne sont pas nécessairement ceux qui disposent de la plus grande disponibilité hydrique (*maldistribution*). Finalement, en raison de sa mobilité naturelle, l'eau circule d'un territoire à l'autre sans égard aux frontières politiques et les usages des uns peuvent donc avoir des conséquences pour ceux des autres (*sharing*). Combinées, ces caractéristiques de l'eau en font une ressource stratégique et sont de nature à intensifier la compétition pour son contrôle, instiller aux États la peur de la pénurie et l'envie du voisin, ainsi qu'à favoriser les occasions de dispute. De fait, « [*i*]*f water were not vital, actors would be less concerned; if it were vital but plentiful, they would be indifferent to others' usages; if it were vital and scarce but equitably distributed, they would feel that all parties were fairly in the same situation; and if it were not shared, there would be far fewer opportunities for actions that affect others and produce conflict* » (*ibid.* : 55). Conséquemment, d'aucuns vont jusqu'à prophétiser que, notamment au Moyen-Orient et en Afrique du Nord, « [*w*]*ater security will soon rank with military security in the war rooms of defense ministries* » (Starr, 1991 : 19), voire que la guerre pour l'eau est « […] *virtually inevitable in the future* » (Morrissette et Borer, 2004-2005 : 99).

Il ne servirait à rien de nier que le développement des sociétés modernes exige l'accès continu à d'importantes quantités d'eau ni que la mobilisation de cette ressource à l'échelle mondiale se fait effectivement dans le contexte de sa raréfaction relative, de sa distribution non uniforme et de son ruissellement à travers les frontières étatiques. Dès lors, le potentiel conflictuel de l'eau comme ressource est évident. Néanmoins, cela ne suppose pas que l'accès à l'eau soit nécessairement un enjeu de sécurité nationale.

3.2 Les États peuvent s'adapter à la rareté de l'eau

En premier lieu, les scénarios de guerres de l'eau, sans être à strictement parler impossibles, paraissent hautement improbables (Allan, 2002; Bernauer et Kalbhenn, 2010; Dinar et Dinar, 2003; Julien et Lasserre, 2012; Selby, 2005a; Wolf, 1998; 2007; Wolf et coll., 2003; Yoffe et coll., 2003). Déjà, quelques prophètes de malheur qui s'étaient risqués à mettre une date sur leur vision alarmiste du futur ont vu celle-ci être invalidée par les évènements (Selby, 2005a : 202). Évidemment, la pression sur les ressources en eau n'en continue pas moins de s'aggraver et quelques oracles un peu trop pressés ne sont pas synonymes de caducité pour la thèse des guerres de l'eau. Il reste qu'aucune étude statistique ne semble avoir pu établir une corrélation révélatrice (et encore moins un lien de cause à effet) entre la rareté de l'eau et les conflits interétatiques autour de cette ressource (Julien et Lasserre, 2012 : 59). Un examen systématique de la qualité des relations interétatiques liées à l'eau n'indique d'autre part aucune détérioration notable de celles-ci dans les dernières décennies, malgré la croissance continue des prélèvements (De Stefano et coll., 2010; Wolf et coll., 2003). Quant aux cas documentés d'interventions militaires visant le contrôle de l'eau en tant que ressource rare, ils sont plutôt exceptionnels, anciens et concentrés dans le bassin du Jourdain, ce qui laisse penser qu'ils sont liés à des contextes politiques bien précis. Ainsi, des 37 cas de violence interétatique recensés par Wolf et coll. (2003 : 39) pour la période 1948-1999, 30 opposèrent Israël et un ou l'autre de ses voisins, le dernier coup de force remontant à 1970. Autrement dit, la thèse des guerres de l'eau est de nature essentiellement spéculative au sens où elle repose sur un hypothétique lien causal entre, d'une part, un certain niveau de rareté de l'eau attendu dans le futur et, d'autre part, le

recours à la violence de masse organisée pour le contrôle de cette ressource (Gleditsch, 1998 : 393-394), plutôt que sur une quelconque tendance au conflit autour de l'eau qui serait observable depuis le moment où la thèse a pris forme.

Le manque d'eau est bien un problème pour un État ou une société, mais pas dans le même sens, immédiat et biologique, que pour un individu. On l'a vu plus tôt, lorsqu'on s'inquiète de pénuries à venir dans tel ou tel pays, on craint de manquer d'eau pour l'agriculture et, dans certains cas, pour l'industrie, pas pour la boisson : « *There is enough water, virtually everywhere in the world, to provide people with their basic water needs* » (Savenije, 2000 : 199). Si aujourd'hui quelque 768 millions de personnes n'ont pas même un accès minimalement suffisant à l'eau potable (World Health Organization et UNICEF, 2013 : 8), il s'agit essentiellement d'un problème de gouvernance auquel la guerre contre son voisin ne peut donc constituer une solution. Dans cette optique, ce n'est pas l'eau qui fait défaut, mais la technologie, le savoir-faire, les ressources financières, la capacité institutionnelle – et la volonté politique (Programme des Nations Unies pour le Développement, 2006).

Voilà qui rend moins impérieux le désir d'accaparer militairement les ressources hydriques de son voisin. Les activités agricoles et industrielles sont certes cruciales pour tout État, mais contrairement aux besoins de base en eau des individus, ceux de l'agriculture et de l'industrie d'une société sont compressibles (Falkenmark et Widstrand, 1992 : 14-15). Il est en effet possible de se nourrir et de faire fonctionner une économie sur la base de volumes d'eau forts différents. Par ailleurs, puisqu'une pénurie d'eau est une notion relative, qu'elle correspond à un déséquilibre entre l'offre et la demande (Johnston, 2003 : 74), il est possible de jouer avec ces deux leviers pour y faire face. Selon les pays, la hausse de l'offre en eau

continuera dans le futur de jouer un rôle adaptatif important, que ce soit par la construction de barrages-réservoirs et d'usines de dessalement, le recyclage de l'eau ou grâce à d'autres techniques aux répercussions et potentiels fort variés[66]. Cependant, puisque de nombreux et importants bassins versants sont aujourd'hui « fermés » ou « en voie de fermeture », c'est-à-dire que leur flux d'eau sont déjà (presque) complètement engagés pour satisfaire des demandes sociétales et environnementales (Falkenmark et Molden, 2008 : 202), il convient peut-être d'insister davantage sur les possibilités en matière de contrôle de la demande.

Une première façon pour une société de modérer sa demande en eau consiste à améliorer la productivité des usages qu'elle fait de la ressource, c'est-à-dire chercher à en obtenir plus de chaque goutte utilisée (Allan et Olmsted, 2003 : 62). Par exemple, entre 1961 et 2001, les quantités de riz et de blé récoltées par unité de surface cultivée ont crû respectivement de 100 % et 160 % à l'échelle mondiale, sans que la consommation d'eau pour ces cultures n'augmente de façon notable (FAO, 2003 : 26). Pour l'agriculture en général, la productivité de l'eau aurait au minimum doublé (*ibid.* : 25). Gleick rapporte quant à lui qu'avant la Seconde Guerre mondiale, de 100 à 200 m^3 d'eau étaient nécessaires pour produire une tonne d'acier, contre moins de 4 m^3 dans les aciéries d'aujourd'hui les plus performantes (2003 : 297).

De plus, une société peut limiter les contraintes hydriques à son développement en améliorant la rentabilité de son utilisation de l'eau. L'objectif devient alors de modifier l'allocation des ressources en eau de manière à favoriser les usages créant davantage de

[66] Pour un aperçu des potentiels et limites de diverses options d'augmentation de l'offre en eau, voir Lasserre (2011).

valeur économique ou d'emplois pour chaque goutte d'eau utilisée (Allan et Olmsted, 2003 : 62). Cela peut par exemple signifier le déplacement d'une partie de l'utilisation de l'eau du secteur agricole vers l'industrie, généralement moins consommatrice d'eau et plus rentable. Une telle stratégie peut reposer sur l'importation d'eau virtuelle : s'il est généralement économiquement impraticable d'importer de l'eau réelle en grande quantité, une société peut néanmoins importer indirectement des volumes d'eau considérables à travers des marchandises dont la production est gourmande en eau. Ainsi, chaque tonne de blé que l'Égypte importe lui permet d'économiser quelque 1 063 tonnes d'eau d'irrigation (Zeitoun et coll., 2010 : 233), qu'elle peut en principe réallouer à sa guise.

Un troisième niveau d'adaptation concerne la remise en question de certains usages de l'eau (Wolfe et Brooks, 2003). L'idée est ici de combler plus de « besoins et désirs humains » par goutte d'eau utilisée, en se rappelant que ce que les gens souhaitent, ce n'est généralement pas utiliser de l'eau, mais jouir des bénéfices que cette utilisation procure : disposer de ses déchets, se laver, se divertir, se nourrir, etc. Or, tout cela peut se faire de différentes manières et avec des effets variés sur les ressources en eau (Wolff et Gleick, 2002 : 1). À titre illustratif, une société peut modifier son panier de cultures afin de diminuer sa demande en eau tout en fournissant suffisamment de calories et de nutriments à ses membres – elle comblerait alors plus de « besoins en nourriture » par goutte d'eau. Sur la base de l'expérience agricole californienne, Renault et Wallender (2000 : 291) offrent l'estimation suivante : pour le régime alimentaire typique aux États-Unis, produire la nourriture consommée par une personne en une journée demanderait environ 5 400 litres d'eau, alors que nourrir un végétarien pour la même journée n'en requerrait que 2 600. En

principe, une société peut donc mieux arrimer son **mode** de vie à sa condition hydrologique, notamment en matière d'alimentation, sans pour autant abaisser son **niveau** de vie.

En définitive, il paraît clair que les États n'ont pas universellement besoin d'un volume d'eau fixe par habitant ou unité de produit intérieur brut, volume que plusieurs d'entre eux ne pourraient bientôt plus mobiliser à l'intérieur de leurs frontières. C'est davantage le mécanisme de répartition de la ressource qui est à l'origine du manque d'eau. À preuve, alors que la Jordanie, qui bénéficie statistiquement de ressources hydriques renouvelables de l'ordre de 156 m^3/hab./a, est confrontée à une situation de pénurie aiguë, Singapour, avec ses 121 m^3/hab./a, n'est pas obligée d'imposer de douloureux rationnements et de procéder à de délicats arbitrages. Similairement, les 122 m^3/hab./a de Malte ne l'ont pas entraînée au bord de la catastrophe sociale, mais l'Égypte, avec une ressource de 719 m^3/hab./a, commence à souffrir durablement du manque d'eau. L'État israélien, lui, pilote une des économies les plus développées de la planète sur la base d'une disponibilité hydrique limitée à 245 m^3/hab./a [67]. L'hydrologie d'un pays n'est pas sa destinée.

Il existe bien une « barrière hydrique » (Falkenmark, 1989 : 115-117), un niveau de disponibilité de l'eau en deçà duquel une société donnée, à une époque donnée, risque de rencontrer de sévères problèmes de développement, mais c'est une barrière qui, graduellement, peut être repoussée, que ce soit sous l'influence directe de l'État et de ses politiques publiques, ou plus organiquement, à travers l'évolution socioéconomique de la

[67] Ces chiffres, tirés d'une base de données de la FAO (2011), doivent évidemment être considérées avec la plus grande des précautions. D'abord, il s'agit d'estimations plutôt que de mesures précises. Ensuite, des agrégations annuelles et nationales cachent nécessairement d'importantes variations spatiotemporelles. Finalement, tous les mètres cubes statistiquement attribués à un pays ne sont pas nécessairement mobilisables.

société. La simple juxtaposition de la croissance de la population et de la finitude de la ressource indique une inexorable diminution des quantités d'eau disponibles par habitant, mais ce « *numbers game* » (FAO, 2000 : 48) en dit peu sur la façon dont est vécue la raréfaction relative de l'eau. Or, l'idée d'une pénurie d'eau généralisée, qui nourrit la crainte des guerres de l'eau, n'a de sens que si l'on présume des sociétés intrinsèquement incapables de se satisfaire de l'eau qui leur est accessible (Linton, 2010 : 200).

Tous les États n'ont cependant pas la même capacité d'ajustement : ceux situés en zone aride, qui dépendent fortement de systèmes hydrologiques où ils occupent une position d'aval et dont la population est en forte augmentation et entretient d'importantes attentes en matière de développement sont particulièrement vulnérables (Ohlsson, 1999 : 187). L'importation d'eau virtuelle peut par ailleurs poser problème du point de vue des risques liés à la dépendance alimentaire et en ce qui concerne l'aptitude d'une société pauvre et agricole à diversifier son économie (Roth et Warner, 2008). En outre, tous les pays de la planète ne peuvent pas simultanément délaisser l'agriculture pour embrasser l'importation d'eau virtuelle – la nourriture doit bien provenir de quelque part (Falkenmark 2007 : 4).

3.3 Les guerres de l'eau : une thèse hydrocentriste

Néanmoins, croire que ceux qui peineront dans leur processus d'adaptation s'engageront mécaniquement sur le sentier de la guerre revient à postuler que l'eau, parce que vitale, doit nécessairement être le facteur déterminant dans les décisions politiques (Brooks et Brandes, 2011 : 30). Or, l'« hypostase de la variable eau » (Jozan, 2008 : 57)

qu'opère la thèse des guerres de l'eau ne reflète guère le comportement des États (Julien et Lasserre, 2012 : 65).

Même si la question de l'approvisionnement en eau venait à s'inscrire au centre des préoccupations des États, le passage d'un constat de pénurie à l'action militaire dépendrait d'une foule de variables non hydrologiques dont l'alignement n'a rien d'une évidence. De fait, tous les États ne sont pas en position de mener une guerre pour l'eau, assurément « […] *the most wasteful and resource-demanding way of managing resource scarcity* » (Ohlsson, 1999 : 187). Un ancien major-général des forces armées israéliennes exprime cette réalité avec éloquence: « *Why go to war over water? For the price of one week's fighting, you could build five desalination plants. No loss of life, no international pressure, and a reliable supply you don't have to defend in hostile territory* » (cité par Wolf, 1995 : 76). L'exercice n'est pas que comptable ici : il renvoie notamment à la capacité opérationnelle des armées[68] et à la détermination nécessaire à la « […] continuation de la politique par d'autres moyens » (von Clausewitz, 2006 : 56) dans un monde où les États se font de moins en moins la guerre (Center for Systemic Peace, 2013; David, 2013; Human Security Report Project, 2012 : chap. 5; Mueller, 2009). En définitive, le scénario de guerre de l'eau le plus plausible demanderait a) un État aux prises avec la pénurie et dépendant d'un fleuve surexploité par un autre État situé plus en amont et avec lequel il entretient une relation difficile, ce qui pourrait constituer une menace existentielle; et b) un rapport de puissance suffisamment favorable à l'État lésé pour qu'une victoire militaire soit possible et profitable. Or, lorsqu'on quitte la réflexion

[68] Comme le souligne Wolf, un État d'aval contemplant l'option militaire pour assurer son accès aux ressources d'un cours d'eau partagé « […] *would have to weigh not only an invasion, but an occupation and depopulation of the entire watershed in order to forestall any retribution – otherwise, it would be extremely simple to pollute the water source of the invading power* » (1998 : 259).

abstraite pour l'enquête de terrain, on s'aperçoit que rares semblent les endroits où ce scénario a un quelconque caractère de vraisemblance (Homer-Dixon, 1999 : 139-141; Julien et Lasserre, 2012 : 66-68; Wolf, 1998 : 259) – et cela ne concerne évidemment pas le Canada. Biro fait effectivement dans l'euphémisme lorsqu'il écrit que « […] *the chances of a North American war over water seem remote, at best* » (2007 : 19).

À l'inverse, on pourrait tout aussi bien s'attendre à ce que la plupart des États riverains d'eaux transfrontalières collaborent dans leur gestion puisque la maximisation des bénéfices tirés de l'eau passe en principe par sa gestion intégrée à l'échelle du bassin versant, sans égard aux frontières administratives ou politiques (RIOB et GWP, 2012). En effet, la mobilité de l'eau implique que tout usage en un point donné d'un bassin aura des répercussions ailleurs dans le bassin, notamment en affectant la quantité d'eau disponible pour d'autres usages ou en altérant la qualité de la ressource (Sadoff et coll., 2002 : 35-37; Salman, 2010). Les États auraient donc intérêt à coordonner leurs usages de l'eau afin d'éviter de se nuire mutuellement (Julien, 2012 : 49-51), mais, à vrai dire, l'objectif d'une gestion pleinement rationnelle ou intégrée de l'eau n'est qu'une des nombreuses considérations avec lesquelles les États doivent composer (Giuliani et Castelletti, 2013; LeMarquand, 1976) et elle ne représente aucunement la norme à l'échelle des bassins transfrontaliers (Dombrowsky, 2008; Öjendal et coll., 2010 : 243; Richard, 2009 : paragr. 1). La plupart du temps, les régimes internationaux de gouvernance qui existent effectivement dans les bassins versants transfrontaliers s'apparentent davantage à un *modus vivendi*, à quelque chose comme une coexistence hydropolitique, plutôt qu'à une véritable gestion commune par tous les États riverains (Conca et coll., 2006; Hamner et Wolf, 1998; Waterbury, 1997). Substituer une thèse de l'eau pour la paix à celle des guerres de l'eau

signifierait donc demeurer dans l'erreur hydrocentriste, si on entend par là que la raréfaction relative de l'eau ne peut que mener à une coopération active des États dans leur gestion de cette ressource vitale, voire dans d'autres domaines par effet boule de neige (Julien, 2012). La coopération offre néanmoins de réels avantages qui mettent en lumière l'extrême irrationalité que constitueraient les guerres de l'eau.

L'avenir étant ultimement imprévisible, tous les scénarios, y compris les plus noirs, ont bien entendu une chance non nulle de se concrétiser. Malgré son absurdité, peut-être un État choisira-t-il un jour la guerre comme mode de « gestion » d'une eau devenue rare. L'Histoire ne compte-t-elle pas de multiples guerres menées contre ce qu'on considère être le bon sens, économique ou autre? En définitive, puisque c'est dans la dynamique d'une demande en explosion face à une ressource limitée que prend racine la thèse des guerres de l'eau, et non dans l'aridité ancienne de certaines régions, pourquoi la géopolitique de l'eau passée, essentiellement pacifique, serait-elle garante de l'avenir (David Katz, 2011 : 29)?

Il ne s'agit pas ici de considérer la thèse des guerres de l'eau comme étant dépourvue du moindre fondement, mais plutôt comme une hyperbole, par ailleurs largement surexposée dans l'espace public (*loc. cit.*). De plus, la faible probabilité des guerres de l'eau ne signifie pas que l'eau ne puisse être une question de sécurité nationale pour aucun État, surtout si on distingue la sécurité de la simple survie, si on la définit comme une « survie-plus » :

> *Survival is an existential condition: it means continuing to exist. Survival is not synonymous with living tolerably well, and less still with having the conditions to pursue cherished political and social ambitions. For the latter, security is required, and not just survival. In this sense security is equivalent to survival-plus (the plus*

> *being some freedom from life-determining threats, and therefore space to make choices)* […] *Survival is being alive; security is living* (Booth, 2007 : 102 et 107).

Il reste que ce qui précède montre assez bien qu'il n'y a pas lieu de croire que l'eau deviendra bientôt un enjeu de sécurité mondiale, une ressource stratégique **d'une importance telle qu'elle nécessiterait une protection particulière du Canada**.

3.4 L'eau n'est pas le pétrole

Une bonne façon d'achever de s'en convaincre consiste à revenir sur un sous-thème récurrent de la thèse des guerres de l'eau : celui de la transition d'une planète dominée par la géopolitique du pétrole, ressource stratégique par excellence du XX^{e} siècle, vers une ère où l'eau deviendrait la ressource au centre de toutes les convoitises (Selby, 2005a : 201). La déclaration la plus fameuse en ce sens est peut-être celle d'un vice-président de la Banque mondiale, qui, en août 1995, annonçait : « *Many of the wars of this century were about oil, but wars of the next century will be over water* » (World Bank, 1995 : non pag.). Encore récemment, une accroche des Georgetown University Press pour un livre sur la géopolitique de l'eau en Asie (Chellaney, 2011) reprenait l'idée : « *The battles of yesterday were fought over land. Those of today are over energy. But the battles of tomorrow may be over water* » (Georgetown University Press, 2011 : non pag.).

On pourrait d'abord se demander à quel point le pétrole est à la hauteur de sa réputation de principale ressource stratégique. Fait-on réellement la guerre pour le pétrole, par exemple? Si, d'après Klare, « [*t*]*hat conflict over oil will erupt in the years ahead is*

almost a foregone conclusion » (2002 : 29), Fettweis assure plutôt que « [*t*]*here has never been a war to control territory that contains fossil fuels, and there are good reasons to believe it is likely that there never will be* » (2009 : 67; voir aussi 2011). Jones aborde quant à lui la militarisation de la politique étrangère des États-Unis au Moyen-Orient, qu'il lie au pétrole, tout en précisant que « *American oil wars have not been about establishing direct control over oil fields* […]. *Instead, they have primarily been about protecting friendly oil producers. The objective has not necessarily been to guarantee that Middle Eastern oil made its way to the United States* […]. *Keeping prices stable (not low) and keeping pro-American regimes in power were central to U.S. strategic policy* » (2012 : 210). Quoi qu'il en soit, Fettweis lui-même voit dans le pétrole « […] *the most vital of national resources* » (2009 : 75). L'eau peut-elle s'y comparer?

En un mot, la réponse est : non. Évidemment, l'eau n'est pas moins « vitale » que le pétrole, mais « [*t*]*he key question, here, is not whether water, like oil, is a finite resource whose scarcity might one day threaten vital national interests, but whether the political economy of water is such that water could one day become as great a cause of friction and violence as oil* » (Selby, 2005a : 203). Or, des différences cruciales existent en cette matière entre l'eau et le pétrole (Selby, 2005a; Williams, 2003).

Lorsqu'on parle de l'eau comme de « […] *our most precious resource* » (de Villiers, 2003), c'est surtout de son importance biologique dont il est question. Bien que, contrairement au pétrole, l'eau soit sans substitut dans ses usages clefs, les économies modernes, industrialisées, sont plus dépendantes du pétrole que de l'eau (Selby, 2005b : 345). En fait, tant que l'économie mondiale demeurera industrialisée, « […] *energy*

resources, oil or otherwise, will remain central to the political economy » (Selby, 2005a : 205; voir aussi Homer-Dixon, 2007 : 12). On trouve d'autres sources d'énergie que le pétrole, mais c'est celui-ci qui est actuellement au cœur du fonctionnement de l'économie mondiale et cette réalité ne peut changer à court terme (Selby, 2005a : 205). La demande pour le pétrole dans une économie développée est de fait beaucoup moins élastique que celle pour l'eau : « […] *a country like Israel, for instance, can respond to drought conditions by cutting water consumption by a third (as it had to do during the early 1990s), with negligible economic or social repercussions – but the same could never be achieved of oil* » (*id.*, 2005b : 345). En ajoutant que le pétrole est distribué de manière encore bien moins uniforme que l'eau à la surface de la Terre – de nombreux pays n'en ont pas ou peu –, qu'il est non renouvelable et facilement appropriable (il ne circule pas d'un territoire à l'autre), on comprend que sa possession et son exploitation puissent donner lieu à une accumulation exceptionnelle de profits et de puissance à travers son commerce organisé à l'échelle mondiale (*id.*, 2005a; Williams, 2003). À l'inverse,

> […] *the possibility of creating an "OPEC of water" does not lie so much with those countries that have abundant sources of fresh water, such as Canada, Russia, and Brazil. Water's density and the amount required for daily reproduction effectively precludes bulk water trading on a global scale.* […] *Thus far,* […] *the global concentration of corporate power in the water sector refers largely to the provision of water infrastructure and services, rather than to the cartelization of water supply itself (that is, the ownership and sale of actual water). Water's physical properties mean that if the cartelization of water supply does happen, it is much more likely to occur at lower scales* (Biro, 2007 : 18).

En définitive, bien que « [*f*]*or decades, chronic water scarcity has been forecast for many parts of the globe* » (Graffy, 2006 : 465), l'eau n'est toujours pas devenu de l'« or bleu » et risque peu d'être le « pétrole de demain ». D'une part, on a historiquement

surestimé la hausse de la demande en eau à venir, négligeant la capacité d'adaptation des sociétés humaines (Gleick, 2000). D'autre part, dans une optique matérialiste, l'eau ne paraît pas posséder les propriétés physiques et géographiques nécessaires pour atteindre la parité géopolitique et politico-économique avec l'or noir. Le stress hydrique grandissant forcera sans doute des réformes dans plusieurs régions du monde et peut-être sera-t-il à la source de nouvelles tensions entre certains États, mais de là à considérer l'eau comme **la** ressource stratégique planétaire du siècle qui s'ouvre, il y a un pas que l'analyse ne permet pas de franchir. Même Homer-Dixon, figure centrale de la recherche sur les liens entre certains problèmes environnementaux et le conflit violent, considère la thèse des guerres des l'eau comme une « *chimera* » (1995 : A23). Pour lui, la dégradation de l'environnement et la raréfaction des ressources renouvelables est principalement une cause indirecte de violence (parce qu'elle peut déstructurer le tissu social et créer de l'instabilité politique), et cette violence est de nature civile (conflits interethniques, banditisme, etc.) plutôt qu'interétatique (Homer-Dixon, 1999 : 18). Certes, si des pays « pivots » comme la Chine ou l'Inde sombraient dans une relative anarchie suite à la surexploitation de ressources telles que l'eau (ce qui ne risque évidemment pas de toucher le Canada lui-même), cela aurait d'importantes répercussions hors de leurs frontières, y compris sur le plan de la sécurité (*loc. cit.*). Toutefois, cela ne supposerait pas de rôle stratégique particulier pour le Canada et ses ressources hydriques qui serait comparable, par exemple, à celui qu'occupe actuellement l'Arabie saoudite avec ses réserves pétrolières.

Du point de vue régional, le Canada et les États-Unis comptent « […] les premières relations commerciales bilatérales mondiales et la plus longue frontière internationale non militarisée » parmi leurs « […] réalisations communes [qui] font l'envie du monde », *dixit* le

gouvernement canadien (MAECI, 2008), réalisations auxquelles on pourrait ajouter la gestion de leurs eaux partagées par la Commission mixte internationale, « […] *often cited as a model of highly successful binational water resource management* » (Biro, 2007 : 19). De toute façon, si les États-Unis souhaitaient augmenter leur apport en eau aux dépends du Canada de manière unilatérale, ils pourraient peut-être le faire tout à fait légalement en ayant recours à une augmentation du débit de l'ouvrage de dérivation du lac Michigan vers Chicago (Dore et Heinmiller, 2008-2009 : 86-88). En effet, cet ouvrage était déjà en place lors de l'entrée en vigueur du traité de 1909 sur les eaux limitrophes entre le Canada et les États-Unis, et son opération ne lui est donc pas soumise. Qui plus est, parce que le lac Michigan est situé entièrement en territoire états-unien, sa gestion n'est pas soumise au traité. Par ailleurs, les États-Unis sont justement un exemple d'endroit où de graves pénuries d'eau ont été annoncées, dès les années 1960, sans jamais se matérialiser et, on l'a vu plus tôt, l'utilisation de l'eau à l'échelle du pays y semble même en voie de stabilisation depuis les années 1980 (chap. 1, sect. 3, notamment n. 15). En comparaison, en 2005, la consommation de pétrole brut et de produits pétroliers aux États-Unis était 29,55 % plus importante qu'en 1981 (U.S. Energy Information Administration, 2013 : non pag.).

Au demeurant, quand bien même on insisterait pour décréter que l'eau est ou sera une ressource stratégique, catégorie dont le pétrole est aujourd'hui l'archétype, encore faudrait-il montrer en quoi cela signifierait qu'il est dans l'intérêt national du Canada d'interdire toute vente massive à l'étranger de ses stratégiques ressources hydriques. Après tout, l'Arabie saoudite tire précisément sa prospérité et son influence de l'exportation de son or noir. Certes, le marché mondial du pétrole en est un d'exception de par la grande implication des États aux côtés des compagnies privées : en 2010, les sociétés d'État contrôlaient 85 % des

réserves prouvées de pétrole et étaient responsables d'au moins 55 % de la production (*id.*, 2012 : non pag.). Mais cela signifie que plusieurs États jugent qu'il est dans leur intérêt national de restreindre ou de réglementer spécialement l'exportation de pétrole, pas de l'empêcher.

En fait, le Canada lui-même exporte massivement son pétrole, et ce, uniquement par l'intermédiaire de compagnies privées. En 1975, dans la foulée du premier choc pétrolier, le Canada a bien créé une société de la couronne, Petro-Canada, devant lui permettre de participer directement à l'industrie pétrolière canadienne et d'ainsi pouvoir agir de manière à favoriser la sécurité d'approvisionnement en pétrole du pays, mais entre 1991 et 2004, Petro-Canada a été graduellement privatisée. De plus, il ne s'agissait pas d'une nationalisation de l'industrie, Petro-Canada n'étant à l'époque qu'une société, publique, parmi d'autres, privées, agissant sur le marché pétrolier canadien (Pratt, 2012 : non pag.). Le Canada encourage aujourd'hui l'exploitation et l'exportation maximale de ses abondantes réserves pétrolières (voir p. ex. Argitis et van Loon, 2012) et, en 2010, environ les deux tiers de la production de pétrole brut a été exportée (RNCan, 2011 : 14), alors que pas moins de 98 % (en valeur) des exportations en pétrole brut, produits pétroliers raffinés et gaz de pétrole liquéfiés ont eu les États-Unis pour destination (*ibid.* : 19). Ces exportations ont d'ailleurs eu lieu sous le régime de libre-échange de l'ALENA (décrit par Holden, 2006) et les réserves prouvées de pétrole du Canada, les troisièmes en importance au monde derrière celles de l'Arabie saoudite et du Venezuela, compteraient pour plus de la moitié des réserves « […] *that private companies are free to invest in* » selon le ministre albertain de l'Énergie (The Economist, 2012 : non pag.). De fait, le marché canadien du pétrole est l'un des plus libéralisé sur la planète (U.S. Energy Information Administration, 2012 : non pag.) : au

moins 41 % de la production pétrolière canadienne serait contrôlée par des firmes à propriété majoritairement étrangère, une proportion appelée à augmenter dans le futur (VanderKlippe, 2012 : non pag.).

Considérant le faible encadrement actuel de l'industrie pétrolière canadienne, il est clair qu'un quelconque caractère « stratégique » des ressources hydriques ne peut expliquer la stratégie anti-exportation d'eau en vrac du Canada et, dans l'ensemble, les sections précédentes ont montré qu'on ne peut raisonnablement expliquer cette stratégie comme une manifestation de l'intérêt national objectif du Canada, que ce soit en termes économiques, socio-écologiques ou sécuritaires.

En matière d'exportation d'eau, tout est question d'échelle : personne ne prétend que l'exportation d'eau embouteillée gêne le développement économique du Canada, détruit massivement ses écosystèmes ou menace la sécurité du pays, **au point de vouloir interdire cette activité d'un océan à l'autre**. Réglementée convenablement[69], l'exportation d'eau en vrac à petite échelle, notamment par navire-citerne, pourrait elle aussi être autorisée sans nuire outre mesure – et certainement pas davantage que l'exportation du pétrole, des minéraux, du bois, etc. – à d'autres usages économiques de la ressource ou aux écosystèmes, et sans menacer l'approvisionnement en eau de la société canadienne. Dans la perspective d'un intérêt national dérivé de la position matérielle objective de l'État, le comportement rationnel à adopter pour le Canada en matière d'exportation d'eau devrait être le même

[69] Voir Goodman et Thompson (2002 : 56) pour une proposition générale de régime d'exportation d'eau en vrac à petite échelle.

qu’avec ses autres ressources naturelles : juger chaque projet au mérite selon les lois et politiques en vigueur.

Chapitre 4

Le discours dominant sur l'exportation d'eau en vrac au Canada

> *This is both an environmental and a sovereignty issue of concern to all Canadians.* […] *British Columbia has put in place the strongest legislation in Canada to protect our vital fresh water. The offer is still on the table to work co-operatively with the federal government to provide the same protection right across the country.*
>
> – Cathy McGregor[70]

> *We're absolutely terrible water abusers, both in our lack of conservation and of course our pollution of our water. Nevertheless, we have great pride in saying it's our water to pollute if we want to. [Laughs] So, I openly and up front admit the hypocrisy. But there is something about water that's part of our history, part of our – our soul, if you will. Part of what we consider to be essentially Canadian, because we still have so much wilderness. And I think the notion that Americans can waste it, can build in the desert where there isn't any water because heck, they can take us for granted and we've got lots. And it's that being taken for granted, I think, that really rubs Canadians the wrong way.*
>
> – Maude Barlow[71]

Ce chapitre documente la prégnance, à l'occasion du débat public sur l'exportation d'eau en vrac ayant eu cours au Canada entre 1998 et 2002, d'un discours représentant l'eau du pays comme un élément vital et un patrimoine national, dont la vente en vrac à l'Autre états-unien constituerait une menace à l'identité canadienne.

---

[70] Extrait d'une lettre de lectrice envoyée au *Globe and Mail* par la ministre de l'Environnement, des Terres et des Parcs de la Colombie-Britannique (McGregor, 1999 : A9). Ce document fait partie du corpus analysé dans ce chapitre.

[71] Extrait de la transcription d'un reportage pour *Living on Earth* de Public Radio International (Living on Earth, 1999 : non pag.), dont une partie est citée dans une tribune libre (Owens, 2001 : A14) comprise dans le corpus analysé dans ce chapitre. Maude Barlow est la présidente du Conseil des Canadiens depuis 1988.

Pour ce faire, un corpus composé à partir de deux sites de production discursive, médiatique pour l'un et parlementaire pour l'autre, est analysé suivant la méthode présentée aux sections 4.1 et 4.2 du chapitre 2. Le sous-corpus médiatique est composé de 235 articles de journaux publiés durant la période d'étude et abordant la question de l'exportation d'eau en vrac. Ils constituent en principe toute la production sur ce sujet du *Globe and Mail*, du *National Post*[72] et de *La Presse* pour la période. Le sous-corpus parlementaire, lui, a été assemblé à partir de toutes les interventions faites et débats tenus à la Chambre de communes entre 1998 et 2002 qui touchaient l'exportation d'eau en vrac (plus de 150 au total), dont un débat long d'une cinquantaine de pages dans le hansard (plus de 50 000 mots) autour d'une motion du NPD le 9 février 1999 ainsi que les débats sur le projet de loi C-6 (et son prédécesseur C-15) visant à modifier la Loi du traité des eaux limitrophes internationales (troisième axe de la stratégie anti-exportation d'eau en vrac d'Ottawa), qui comptent eux aussi pour plusieurs dizaines de pages et de milliers de mots au total. Outre les éléments d'analyse présentés dans la première section de ce chapitre, le détail de la constitution du corpus ainsi que la justification du choix des sources se trouvent à l'annexe 2.

Il existe plusieurs manières de présenter les résultats d'une analyse de discours. Celle retenue pour ce chapitre est la reconstruction narrative du discours dominant sur l'exportation d'eau en vrac à travers la mobilisation extensive d'extraits du corpus et sa mise en dialogue avec un contre-discours pro-exportation d'eau en vrac également présent dans le corpus. Cette façon de faire permet, du moins c'est l'espoir de l'auteur, de transmettre l'analyse de manière transparente et de convaincre par effet d'accumulation.

[72] Deux articles du *Financial Post*, autour duquel le *National Post* a été fondé, font partie du sous-corpus.

1. Résumé substantiel du contenu du corpus

L'univers discursif constitué par le corpus peut être résumé, à un premier niveau, comme un débat quant au bien-fondé pour le Canada d'exporter en vrac une portion de ses ressources hydriques. Deux principaux camps y sont identifiables : d'un côté, une partie des intervenants se prononce clairement en faveur de la vente d'eau en vrac à l'étranger, ou du moins n'y voit pas de problème particulier dans la mesure où certaines balises, classiques en matière d'exploitation et de commercialisation des ressources naturelles, sont respectées; en face, le reste des intervenants s'oppose complètement à cette activité, du moins à l'intérieur d'un régime de libre-échange.

À un deuxième niveau, un autre débat concerne la capacité légale du Canada à empêcher ou contrôler l'exportation en vrac de ses ressources hydriques. Si les partisans du commerce international de l'eau en vrac se prononcent eux aussi sur la question, ce second débat se fait surtout entre opposants à ce commerce, qui cherchent la meilleure façon de le contrecarrer. Essentiellement, un ensemble d'opposants réclame que les ressources hydriques soient expressément exclues de l'application de tous les accords commerciaux internationaux auxquels le Canada est partie, l'ALENA au premier chef, alors que pour le reste des opposants cela n'est pas nécessaire puisqu'aucun traité signé par le Canada ne lui retire totalement la possibilité d'interdire ou de réglementer l'exportation d'eau en vrac.

1.1 Les particularités du sous-corpus médiatique

Les deux (niveaux de) débats sont animés par divers intervenants dans les trois quotidiens représentés dans le sous-corpus médiatique et les positions véhiculées sont sans surprise influencées par les lignes éditoriales de chacun. Ainsi, les six éditoriaux du *National Post*, grand défenseur du libre marché et du libre-échange, ont appuyé l'idée d'exporter de l'eau en vrac vers les États-Unis. Quant aux chroniqueurs de ce journal, à cinq reprises ils ont soutenu cette même orientation, alors qu'ils l'ont contredite deux fois et sont demeurés neutres dans quatre textes. Le *Post* a toutefois fait paraître davantage de tribunes libres et de lettres de lecteurs condamnant l'exportation d'eau en vrac (5) que la défendant (1) ou restant neutres (2). Plus modéré dans son soutien au libre marché et au libre-échange, le *Globe and Mail* a dédié deux éditoriaux à combattre les projets d'exportation d'eau en vrac, s'est montré neutre dans un autre, mais les a aussi appuyés à une occasion. La balance penche davantage contre l'exportation d'eau en vrac chez les chroniqueurs du *Globe* avec huit textes contre, quatre neutres et deux favorables, et encore davantage du côté des tribunes libres et lettres de lecteurs, où l'on trouve 23 textes contre, 7 neutres et 2 pour. *La Presse* a abordé la question de l'exportation d'eau en vrac dans un seul éditorial, qui, rapidement, s'y est opposé. Un seul chroniqueur de *La Presse* s'est intéressé au sujet, sans prendre position, et ce quotidien a publié trois tribunes libres ou lettres de lecteurs soutenant l'exportation d'eau en vrac et deux attaquant l'idée.

Dans l'ensemble, la majorité des textes d'opinion se rangent dans le camp des opposants à la vente d'eau en vrac à l'étranger (43 textes contre, 20 pour et 19 neutres), une évaluation qui rejoint celle faite par Bakenova (2004 : 164-165) à partir de son propre corpus, alors que l'appui à l'exportation des ressources hydriques canadiennes se concentre chez les éditorialistes et chroniqueurs du *National Post* (12 des 20 textes favorables à l'exportation d'eau en vrac y ont été publiés). Cela dit, la dominance discursive de la position anti-exportation renvoie surtout à la prépondérance des reportages dans le corpus. En effet, bien que formellement neutres, de par leur simple existence, mais aussi parce qu'ils l'affirment expressément, ceux-ci alimentent l'idée que les projets d'exportation d'eau sont controversés ou rejetés par une bonne partie, si ce n'est la majorité de la population et de la classe politique. De la même façon, ils entretiennent le doute quant à la capacité du Canada à gérer souverainement son eau dans le cadre de l'ALENA, en accordant beaucoup d'attention au débat à ce sujet entre opposants à l'exportation d'eau. Enfin, les journalistes rapportent davantage l'opinion des détracteurs de l'exportation d'eau en vrac, principalement celle de politiciens et de groupes d'intérêt public, que l'opinion des partisans de cette activité. Il faut dire que dès la publicisation de l'intention du groupe Nova de vendre en vrac de l'eau du lac Supérieur, le gouvernement fédéral a convenu avec les groupes d'intérêt public et l'opposition que ce projet devait être empêché. Aucune grande entreprise ne s'est lancée dans l'aventure de l'exportation d'eau en vrac, alors qu'un groupe comme le Conseil des Canadiens, qui se présente comme « le plus grand organisme citoyen du Canada » (Conseil des Canadiens, 2014 : non pag.), a fait du dossier de l'exportation d'eau en vrac une de ses préoccupations centrales. Il s'agit d'un constat qui rejoint l'évaluation faite par Bakenova quant à la faible mobilisation de la communauté d'affaires dans ce dossier (2004 : 156-159).

Au premier niveau de débat, des éditorialistes, chroniqueurs, universitaires/experts, représentants autochtones et citoyens trouvent place tant dans le camp pro- qu'anti-exportation d'eau. Les entrepreneurs et leurs associés s'expriment quant à eux exclusivement en faveur de la vente d'eau en vrac à l'étranger, alors que les groupes d'intérêt public refusent tous le développement de cette nouvelle industrie. À ces derniers se joignent les intervenants issus des bureaucraties publiques, de même que la plupart des politiciens canadiens, y compris ceux du parti au pouvoir à Ottawa.

Le deuxième niveau de débat est d'abord marqué par l'affrontement entre, d'une part, le gouvernement et les membres des bureaucraties (ainsi que leurs appuis parmi les éditorialistes, chroniqueurs, universitaires/experts et citoyens), qui pensent pouvoir empêcher ou contrôler l'exportation d'eau en vrac à l'intérieur du cadre du droit commercial international en place, et, d'autre part, les groupes d'intérêt public et des politiciens de l'opposition (ainsi que leurs appuis parmi les éditorialistes, chroniqueurs, universitaires/experts et citoyens), qui considèrent plutôt nécessaire une modification de ce cadre. On trouve des juristes dans les deux camps. Quant aux partisans de la vente d'eau en vrac à l'étranger qui se prononcent à propos des conséquences potentielles des accords commerciaux internationaux sur cette activité, ils partagent grosso modo l'analyse juridique des gouvernants et bureaucrates, mais s'objectent évidemment à ce que le Canada tente d'empêcher l'exportation de ses ressources hydriques de quelque manière qu'il s'y prenne. Du reste, certains intervenants (des juristes, essentiellement) donnent leur opinion (ou leur opinion est rapportée) sur la dimension juridique de la problématique de l'exportation d'eau en vrac sans qu'il ne soit clair où ils logent par rapport au bien-fondé pour le Canada de permettre ou non cette activité.

Finalement, il est à noter que les reporters demeurent formellement neutres dans tous les cas et ne se mêlent normalement à aucun débat autrement que de façon indirecte.

1.2 Les particularités du sous-corpus parlementaire

Les intervenants du sous-corpus parlementaire sont évidemment tous des députés fédéraux et leurs positions reflètent généralement, avec de notables exceptions, celles de leur parti politique d'appartenance. En ce qui concerne le premier niveau de débat, il y a un consensus multipartite contre l'exportation d'eau en vrac, à tout le moins à l'intérieur du régime de libre-échange créé par l'ALENA, et peut-être même unanimité parmi les députés. Si, à quelques reprises en Chambre, des députés ont tenu des propos pro-exportation ou nuancé leur opposition, tous ceux présents aux Communes le 9 février 1999 ont néanmoins appuyé une motion du Nouveau Parti démocratique enjoignant le gouvernement fédéral à collaborer avec les provinces pour « […] imposer immédiatement un moratoire sur l'exportation de grandes quantités d'eau douce […] et […] présenter une mesure législative pour interdire les exportations de grandes quantités d'eau douce » (Hansard, 36-1 : 11 607).

C'est au deuxième niveau de débat que les députés sont vraiment divisés, entre, d'un côté, le Parti libéral du Canada (PLC), au pouvoir, et le Parti progressiste-conservateur (PC), et, de l'autre côté, le Parti réformiste / l'Alliance canadienne[73], le Bloc québécois et le Nouveau Parti démocratique (NPD), comme l'explique le ministre de l'Environnement David Anderson :

[73] Le Parti réformiste est devenu l'« Alliance réformiste conservatrice canadienne » en mars 2000.

> Des personnes ou groupes ont réclamé que le gouvernement fédéral mette en place une interdiction [directe] à l'exportation. Les Canadiens s'accordent pour dire que nous devons préserver nos ressources en eau. La question n'est pas donc pas ici de nous demander si nous devons protéger l'eau, mais plutôt de savoir comment y parvenir le mieux possible. L'approche canadienne […] et notre stratégie globale consistent à protéger l'eau à l'état naturel dans les bassins hydrographiques. Elle est préférable à une interdiction [directe] à l'exportation […] et […] est conforme à nos obligations commerciales internationales (Hansard, 36-2 : 9326).

Si les déclarations des députés sont parfois ambiguës, le corpus parlementaire montre dans l'ensemble que le PC partage la position de fond du PLC selon laquelle il n'est pas nécessaire d'exempter l'eau de l'application de l'ALENA pour empêcher l'exportation d'eau en vrac et assurer la souveraineté du Canada sur ses ressources hydriques, alors que l'Alliance canadienne et le NPD sont, eux, de l'avis contraire. Quant au Bloc québécois, sa critique de la stratégie anti-exportation du PLC se concentre sur le risque d'empiètement par le gouvernement fédéral dans des champs de compétence provinciale.

2. Les sujets et objets constitués dans le corpus

Les différents intervenants du corpus constituent divers sujets et objets aux importances narratives variées par rapport à la question de recherche qui occupe la présente thèse : comment a-t-il été (politiquement) possible pour le Canada de développer, d'adopter et de déployer une stratégie anti-exportation d'eau en vrac entre 1998 et 2002, compte tenu de son intérêt national présumé dans la vente de ses ressources naturelles à l'étranger?

En définitive, le cœur de l'univers discursif du corpus consiste en l'articulation de représentations de l'objet eau, du Soi canadien et de l'Autre états-unien, qui alimentent un débat sur le bien-fondé pour le Canada d'exporter de l'eau ou non vers les États-Unis. Cette dynamique où les positions des intervenants dans un conflit d'usage d'une ressource, ou plus exactement ici, dans un débat sur le meilleur usage futur d'une ressource, sont fonction des représentations à la fois de la ressource en question, du Soi et de l'Autre, correspond d'ailleurs à ce qu'ont observé d'autres auteurs ayant étudié ce genre de conflits en ayant recours au concept de représentation, en Relations internationales (p. ex. Fröhlich, 2012), mais aussi, notamment, en psychologie sociale (p. ex. Berestovoy, 2006).

L'objet eau forme l'élément d'analyse central du corpus, au sens où les références directes à la nature de l'eau et à ce que représentent les projets d'exportation d'eau en vrac sont plus présentes que la prédication directe des sujets Canada et États-Unis. Autrement dit, la question de débat « Le Canada devrait-il exporter de l'eau en vrac vers les États-Unis? » est souvent abrégée en « Devrait-t-on exporter de l'eau en vrac? », et la caractérisation des sujets devient alors plus implicite. À certains moments, les intervenants se prononcent même dans l'abstrait ou dans l'absolu sur cette question et le « on » de la forme abrégée devient en quelque sorte un pronom pleinement indéfini et le couple Canada–États-Unis un simple exemple (potentiel) de commerce ou de marchandisation de l'eau. La chose est toutefois marginale. Évidemment, l'importance des représentations de l'objet eau n'est guère étonnante puisque c'est précisément en fonction du fait qu'ils portent sur la vente d'eau en vrac à l'étranger que les articles de quotidiens et les interventions parlementaires analysés ont été inclus dans le corpus.

Plusieurs autres acteurs que le Soi canadien et l'Autre états-unien sont bien entendus mentionnés et qualifiés par les différents intervenants du corpus : le gouvernement fédéral, le Parti libéral du Canada, une multitude d'individus, les environnementalistes, les nationalistes, les entreprises privées, les autochtones, la Commission mixte internationale, etc. Toutefois, soit leur constitution comme sujets a peu à voir avec la trame narrative de l'exportation de l'eau, soit ils peuvent être amalgamés aux sujets Canada ou États-Unis.

À titre d'exemple, les groupes d'intérêt public et les partis d'opposition dressent un certain portrait du gouvernement fédéral ou du Parti libéral du Canada, en en parlant notamment comme d'un « grand parleur, petit faiseur », mais il s'agit alors d'une stratégie rhétorique visant à mettre de la pression sur le gouvernement ou le Parti libéral afin qu'il agisse plus rapidement dans le dossier de l'exportation d'eau en vrac, ou encore permettant de le critiquer et de s'en démarquer sans remettre en cause sa position de fond, le refus de l'exportation, que les groupes d'intérêt public et les partis d'opposition partagent. Or, en elle-même, la qualité du travail d'Ottawa a peu à voir avec l'argumentaire pro- ou anti-vente d'eau en vrac et ce travail, Ottawa dit le faire, et le fait en principe, au nom des Canadiens. Certes, en s'exprimant dans l'espace public, chaque intervenant se taille/occupe une position de sujet, affirme/revêt une identité, qui d'entrepreneur, qui d'environnementaliste, mais la tentative d'interpellation de l'auditeur ou du lecteur qu'il pratique renvoie, elle, au Soi canadien (et à son rapport à l'Autre états-unien) : il s'agit d'assurer la protection des ressources hydriques du pays ainsi que sa prospérité. Dans quel Canada l'auditeur ou le lecteur veut-il vivre? Telle est la question.

2.1 L'eau, un fait écologique total

L'analyse des corpus médiatique et parlementaire assemblés pour cette thèse permet de confirmer l'attribution d'un statut unique aux ressources hydriques dans l'espace public canadien, mais aussi d'en détailler la teneur.

Sans doute cela peut-il paraître étrange, voire superflu, mais il n'est pas inutile de commencer par noter que les divers intervenants considèrent effectivement que l'eau **est** une ressource naturelle. Cette catégorisation de l'eau est clairement tenue pour acquise puisque jamais elle n'est affirmée en tant que telle : on se réfère constamment aux « ressources en eau », mais personne ne semble ressentir le besoin de soutenir que « l'eau **est** une ressource ».

Toutefois, les porteurs du discours anti-exportation d'eau, qui occupent la position discursive dominante, font sentir que si l'eau est bel et bien une ressource naturelle, il s'agit d'une ressource pas comme les autres, ou pas tout à fait. À l'occasion du débat en Chambre autour d'une motion du NPD visant la mise en place de mesures anti-exportation d'eau en vrac, un député de ce parti le souligne avec force : « Nous dirons peut-être un jour que ce moment a été historique. Pour la première fois, le Parlement du Canada affirmera qu'il considère que l'eau ne se compare à aucune autre ressource naturelle au Canada et qu'il entend lui accorder une priorité toute particulière qu'il n'a pas accordée aux autres ressources naturelles » (Hansard, 36-1 : 11 609). Au-delà des affirmations explicites – « L'eau diffère fondamentalement de toute autre ressource naturelle sur terre » (*ibid.* : 11 619); « C'est une

ressource bien différente de toutes les autres ressources » (*ibid.* : 11 660) –, le discours anti-exportation représente l'eau comme une ressource unique en insistant sur son importance, que l'on présume alors plus grande que la moyenne ou encore qualitativement différente de celle du reste des ressources naturelles canadiennes. Ainsi l'eau est-elle jugée « *crucial* » (Mittelstaedt, 2001b : A13), « stratégique » (Hansard, 37-1 : 2708), « essentielle » (Bisson, 1999b : A23) ou encore « précieuse » (Hansard, 36-1 : 13 220). Ces qualificatifs n'ont rien d'extraordinaire pour décrire une ressource naturelle et on trouvera sûrement sans difficulté dans d'autres contextes des énoncés faisant du pétrole albertain une ressource stratégique, de la potasse saskatchewannaise une ressource cruciale, du bois britanno-colombien une ressource précieuse, etc. Il reste que les opposants à l'exportation d'eau en vrac rappellent régulièrement l'importance de l'eau et que c'est cette importance qui, à la base, justifie de s'inquiéter du sort de la ressource. Comme le rapportait le *Globe and Mail* alors que les ministres canadiens des Affaires étrangères et de l'Environnement préparaient la réponse d'Ottawa au projet d'exportation d'eau du groupe Nova, pour eux, « […] *Canadian water is a precious resource that needs to be protected* » (Scoffield, 1998a : B4).

Si l'eau est considérée par les intervenants du corpus comme étant « précieuse » (Presse canadienne, 1999b : B1), « *very precious* » (Wills, 1999 : A7), « […] l'une de nos plus précieuses ressources » (Hansard, 36-1 : 11 611), voire « […] de loin la plus importante de toutes nos ressources naturelles » (Hansard, 36-1 : 11 653), il semble que ce soit en vertu de ce que certains anthropologues voient comme sa qualité de « fait social total » (Cless et Hahn, 2012 : 15; Orlove et Caton, 2010 : 402-404; Molle et coll., 2008 : 1), cette idée de Mauss (1923-1924) « […] *to talk about social phenomena that cut across virtually all*

domains of society » (Orlove et Caton, 2010 : 402), ou, mieux encore, de « fait écologique total » :

> […] *as water circulates continuously through complex hydrological cycles, it establishes connections among all life forms and between animate and inanimate worlds. The human social connections brought into play through water thus constitute one subset of a broader set of ecological relations, and from that perspective we can understand water not only as a "total social fact", but also as a "total ecological fact", in which the social is separable from the ecological only by semantic convention* (Wagner, 2013 : 2).

C'est-à-dire que sans que le concept anthropologique de « fait écologique total » ne soit repris mot à mot par le discours anti-exportation d'eau en vrac, dans l'ensemble, les porteurs de ce discours soulignent que « [*w*]*ater's critical life-sustaining role in ecological functioning, food production, economic activities, health and recreation, and its importance as spiritual value, makes it a resource that traverses both nature and society* » (Molle et coll., 2008 : 1). Conséquemment, l'eau serait suprêmement ou spécialement précieuse, et à partir de ce constat est dérivé un argumentaire contre la vente massive à l'étranger des ressources hydriques du Canada.

Une journaliste rappelle ainsi que l'eau est « […] *a necessity of human life* » (Mitchell, 2001 : A1), et le *Globe and Mail* résume la pensée d'un chercheur en lui faisant dire que l'eau est « […] *vital for all life* » (Linton, 2001 : A15). Pour un député néo-démocrate, l'eau est « […] l'essence même de la vie » et « […] une ressource sans pareil. Plus que toutes autres ressources naturelles, elle doit être protégée » (Hansard, 36-1 : 11 117). Au-delà des besoins primaires en eau, cette ressource est considérée par les opposants à son exportation en vrac comme un élément, comparable donc au soleil, à l'air et

à la terre (Hansard, 36-1 : 11 609, 11 615 et 11 655), et serait ainsi « […] *one of the basic units of life* » (Barlow, 2000 : A15). Dans les mots du ministre canadien des Affaires étrangères, « [*water is*] *not just something you drink and consume. It's part of your environment* » (Drohan, 1998 : A11). Citant la lettre d'une lectrice parue dans le *Globe and Mail*, l'auteur Marq de Villiers précise dans ce même journal que l'importance environnementale et écologique de l'eau découle de son caractère dynamique; le cycle hydrologique à travers lequel l'eau circule correspondrait à un « […] *ecosystem service, a life-support system for all living things, including humans* » (1999 : A21, accentuation retirée).

La dimension circulatoire de l'eau inspire également le chercheur Jamie Linton, qui, dans une tribune libre pour le *Globe*, cite avec approbation un rapport d'Environnement Canada : « *Freshwater is Canada's lifeblood: vital for ecosystems, important to the quality of life of Canadians and a key element for economic and recreational activities* » (2001 : A15). L'eau circulerait donc non seulement dans la nature, mais aussi à travers la société, au sens où ses usages sont si nombreux et variés qu'ils soutiennent le fonctionnement de la société dans son ensemble, comme l'affirme la ministre de l'Environnement Christine Stewart : « Jour après jour, l'eau douce entretient notre vie et notre santé. Nous comptons sur l'eau pour produire notre nourriture, pour le transport, les loisirs, le tourisme et à des fins commerciales. Le son, la vue, le goût et le toucher de l'eau propre nous procurent une sensation de bien-être » (Hansard, 36-1 : 11 661). Stewart le confirme d'ailleurs en creux lorsqu'elle note que la vente d'eau en vrac à l'étranger pourrait contribuer à la détérioration des territoires où circule l'eau, les bassins versants, et donc s'accompagner de « […] *catastrophic effects on human health, national economies and ways of life. We only have to*

look at areas of the world that were once fertile and are now deserts » (1999 : A11). Dans cet ordre d'idées, une militante anti-exportation d'eau perçoit les « *liquid assets* » de son pays et d'ailleurs comme « […] *a social resource necessary for all life* » plutôt qu'une « […] *economic resource to be managed by market forces like any other commodity* » (Barlow, 2000 : A15).

En définitive, au fondement de la représentation de l'eau comme ressource unique – « […] *the one resource that most Canadians seem willing to protect* » (Reguly, 2000b : B11) –, on retrouve le poncif de l'eau « source de vie » (Hansard, 36-1 : 9626), entendu certes dans son sens étroit, qui réfère à la nécessité de l'hydratation (« *something you drink and consume* »), mais surtout dans son acceptation plus large, alors que l'eau devient une substance constitutive tant de l'environnement naturel (« *an ecosystem service* ») que de l'environnement social (« Nous comptons sur l'eau pour produire notre nourriture, pour le transport, les loisirs, le tourisme et à des fins commerciales »), c'est-à-dire quelque chose comme un fait écologique total. Dans les mots du secrétaire parlementaire du ministre des Pêches et des Océans : « […] l'eau est essentielle non seulement à la vie mais, à bien des égards, à notre qualité de vie » (*id.*, 36-2 : 5620). D'un point de vue discursif, c'est précisément la banalité de ce poncif, son statut de lieu **commun**, qui permet d'envisager l'interdiction de l'exportation d'eau en vrac comme la politique normale à adopter : « L'eau constitue une ressource inestimable pour l'être humain. C'est un lieu commun de le dire. Elle est la base même de la vie terrestre » (*ibid.* : 9347); « Plusieurs députés ont mentionné aujourd'hui le rôle vital que l'eau joue dans notre vie. On ne saurait trop le souligner. Nous ne pouvons pas vivre sans eau, c'est évident » (*id.*, 36-1 : 11 624); « Je n'apprendrai rien à ceux qui nous écoutent, si je dis que l'eau, comme l'air, est un élément vital et essentiel

[avec] lequel nous ne devons faire aucun compromis » (*id.*, 37-1 : 5512). Le chercheur Jamie Linton est transparent à cet égard quand, à travers un appel au peuple, il fait explicitement usage de l'ordinaire de la représentation de l'eau comme source de vie pour rejeter son exportation en vrac : « ***As most people know****, it is a gross error to think of water as merely a commodity.* ***To every culture and every religion****, water has a sacred aspect that is incommensurable with commodification. This is often stated in unmistakable terms by Canada's indigenous peoples. "Rivers sustain life and cleanse the Earth", asserted Chief Kathy Francis of the Klahoose Band* » (2001 : A15, accentuation ajoutée).

Dans le cadre du débat public canadien sous examen ici, cet aspect sacré de l'eau a été exprimé autant à travers la dimension écologique de l'argumentaire anti-exportation, où l'eau – « […] un ingrédient essentiel de la vie sur cette planète » (Hansard, 37-1 : 5510) – est représentée comme un élément vital, qu'à travers sa dimension sociale, où l'eau – « […] une réalité si omniprésente et si naturelle » (Leblanc, 2001 : B4) – est représentée comme un patrimoine national. Dans les mots d'un député du Bloc québécois :

> Lorsqu'il est question d'exportation d'eau en vrac, il faut […] considérer les effets sur nos écosystèmes, sur l'économie et sur la vie des gens. L'eau, c'est un lieu commun de le dire, est essentielle à la vie et est majeure pour l'être humain, pour l'ensemble des écosystèmes, pour les animaux, pour la nature et pour notre environnement. C'est un élément essentiel. Il appartient à la collectivité, et donc, il faut que la collectivité soit assurée qu'on protège cette ressource (Hansard, 37-1 : 3225).

À ces deux représentations correspondent d'ailleurs les deux groupes que le sous-corpus médiatique identifie comme les principaux moteurs de l'opposition à la vente d'eau en vrac à l'étranger, soit les « environnementalistes » (p. ex. April, 1998 : A17) ou les « écologistes » (p. ex. Leblanc, 2001 : B4), d'une part, et les « *nationalists* » (p. ex. Fife,

2001 : A1), les « *protectionists* » (National Post, 2001a : A13) ou les « *anti-free-traders* » (p. ex. de Villiers, 1999 : A21), d'autre part, selon l'étiquette utilisée dans chacun des textes. Ainsi, un journaliste qui aborde la publication imminente du *Rapport intérimaire sur la protection des Grands Lacs* de la CMI (1999), lequel recommande notamment un moratoire de six mois sur tout prélèvement massif d'eau dans les Grands Lacs, y compris à des fins d'exportation, résume comme suit les évènements ayant mené à la rédaction dudit rapport : « *No one is currently shipping bulk water out of the country, but several companies are interested and Ottawa has been under fire from environmental and nationalist groups to pre-empt them* » (Jack, 1999 : A4).

Les efforts dont font preuve les partisans de la vente d'eau en vrac à l'étranger afin de réfuter l'idée que l'eau est une ressource unique, parce que vitale et collective, confirment au surplus la centralité de ces représentations dans le discours de leurs contradicteurs. Ainsi, pour les éditorialistes du *National Post*, l'essence de l'argumentaire anti-exportation d'eau en vrac « *– presented as an axiom –* » veut que

> […] *water belongs to everyone and is a "basic source of life". But both prongs are nonsense. Water may be publicly owned (though whether it should be is debatable). But, so, in tree form, is most of the 15-billion-plus board-feet of softwood lumber we sell to the United States every year* […]. *We also export to the United States – and the rest of the world – food, medicine and a hundred other goods that are, like water, fundamental to human life. Clearly, it is not merely the fact that a good is "public" or that it is essential to our existence that should make us concerned about exporting it* (National Post, 2001a : A13).

Dans la même veine, un chroniqueur du *Post* déplore que l'exportation d'eau en vrac puisse être « […] *easily turned into an emotional issue because – as environmentalists and their political servants so often tell us – it is the stuff of life itself. In Canada, it can also easily be interwoven with images of our "national heritage".* […] *But water is a commodity that can be traded like any other, with benefit and without harm to all "stakeholders", not just the buyer and seller* » (Foster, 1999 : C7).

2.1.1 L'eau, un élément vital

La représentation du caractère élémentaire et vital de l'eau alimente directement la dimension écologique du discours anti-exportation d'eau en vrac. Un argument central des opposants à la vente d'eau en grandes quantités à l'étranger, repris ici par le ministre de l'Environnement David Anderson, soutient en effet que « [l]'eau douce est à la base d'un environnement sain et [que], si nous modifions les conditions de nos cours d'eau, nous risquons de causer des dommages irréversibles aux écosystèmes nord-américains » (Hansard, 37-1 : 3206). En un mot, « [*i*]*t is wrong* […] *environmentally* » (Barlow, 1998a : A18). Au surplus, bien que cette avenue ait été empruntée afin de s'assurer de ne pas contrevenir à l'ALENA, officiellement, c'est sur une logique environnementale que se base la stratégie anti-exportation d'eau en vrac du gouvernement canadien, et cette stratégie fut pilotée en partenariat par les ministères des Affaires étrangères et de l'Environnement.

À première vue, il n'y a rien d'original à ce que des projets d'exploitation d'une ressource naturelle soient combattus dans une optique de protection de l'environnement. Un article qui rapporte que « […] *when Nova Group won provincial permission recently to pump the water to sell to Asia, it pitted environmentalists against entrepreneurs* » (Scoffield, 1998c : A1), semble pour ainsi dire dans l'ordre des choses. Ce qui frappe dans l'argumentaire écologique du discours anti-exportation d'eau en vrac, c'est qu'il ne concerne aucun projet en particulier dont il détaillerait les répercussions probables. C'est l'activité même de vendre de l'eau en vrac à l'étranger qui est condamnée a priori, c'est la ressource elle-même, l'eau, qui doit être protégée. Comme détaillé à la section 2.1 du chapitre 3, cela se comprendrait plus facilement dans le cas des transferts massifs par détournement de cours d'eau, mais au regard des pratiques existantes en matière d'exploitation et de commercialisation des ressources naturelles au Canada, on voit mal comment tout projet d'exportation d'eau en vrac à petite échelle, notamment par aquatier, peut être rejeté à l'avance sur une base écologique. Ce point est d'ailleurs soulevé par les partisans de l'exportation. Dans un éditorial intitulé « Water Can Be both Protected and Traded », le *National Post* rappelle par exemple que, de prime abord, c'est-à-dire dans la perspective utilitaire régissant habituellement l'exploitation et la commercialisation des ressources naturelles au Canada, « [*i*]*t is common sense to prohibit those* [*water shipments or exports*] *that do substantive harm, but allow those that don't* » (National Post, 2002 : A20). Voilà précisément ce qu'exprime un député du Bloc québécois dans un des rares plaidoyers en faveur de l'exportation d'eau en vrac à la Chambre des communes : « Évidemment, je vais m'opposer, moi aussi, à ce qu'on fasse des détournements majeurs de rivières et qu'on assèche des lacs, mais lorsqu'on prend des exemples aussi simples que [les projets d'exportation par aquatier], je ne vois pas pourquoi on [se] priverait [de] la vente d'eau en

vrac, qui n'appauvrit aucunement l'écosystème » (Hansard, 36-1 : 11 661). Le député minimise assurément les conséquences écologiques éventuelles de l'exportation d'eau en vrac par aquatier, mais le principe général qu'il défend – « […] il y a un extrême[, les transferts massifs d'eau], mais il y a aussi l'autre extrême[, refuser toute exportation] » (*ibid.* : 11 657) – n'en est pas moins éclairant pour l'analyse du discours anti-exportation.

Il semble que dans le débat sur l'exportation d'eau en vrac, la représentation de cette ressource en tant qu'élément vital soit associée à une éthique relativement plus écocentrique qu'anthropocentrique, qui accorde davantage de valeur au caractère systémique ou interconnecté de l'eau – elle « […] est inextricablement liée à toutes les forces qui créent et soutiennent la vie » (Hansard, 36-1 : 11 654) – qu'à son strict usage direct par l'être humain. Les opposants à l'exportation d'eau en vrac soulignent en ce sens « [*t*]*he importance of the natural occurrence and flow of water to whole regions* » (Linton, 2001 : A15). Dans cette perspective, il n'y a pas, contrairement au pétrole (auquel les ressources hydriques sont fréquemment comparées dans le corpus), de « réserves » d'eau d'où on peut extraire la ressource ni de « gisement » à exploiter; l'eau ne gît pas, elle circule à l'intérieur d'un territoire, et ce faisant, elle accomplit diverses fonctions écologiques qui fondent sa valeur au-delà de son utilisation directe par l'humain. L'exploitation d'un gisement de pétrole est assurément une activité polluante, mais, du moins pour le pétrole conventionnel, c'est une activité somme toute circonscrite et l'épuisement d'un gisement n'est pas en soi un problème. Entité pratiquement indépendante, le gisement, en disparaissant, n'enlève rien au territoire où il se trouve et une autre réserve, ailleurs, pourra prendre sa relève pour combler la demande. Le cours d'eau, le lac ou l'aquifère (non fossile), lui, possède une valeur *in situ* et altérer l'écoulement de l'eau affecte le *situs* en question, de manière potentiellement

extrême. C'est ce qu'exprime en Chambre un député libéral lorsqu'il convient du caractère recyclable de l'eau (« Il est vrai que le volume de l'eau reste toujours constant dans l'environnement » [Hansard, 36-1 : 11 661]), mais qu'il souligne que le cycle hydrologique n'opère pas dans un vacuum : une « […] loi de la physique […] dit que toute action entraîne inévitablement une réaction. Je ne crois pas [que] nous puissions enlever de grandes quantités d'eau sans devoir nous attendre à une réaction quelconque dans l'écosystème » (*loc. cit.*).

Les opposants à l'exportation d'eau en vrac doutent donc que le Canada ait un surplus d'eau suffisant pour pouvoir en vendre sur le marché international, sans toutefois que ce diagnostic ne résulte de la seule détermination d'une trop faible « possibilité hydrique » canadienne qui serait assimilable aux calculs de possibilité forestière que font les provinces afin de fixer un plafond durable à la récolte de bois sur leurs territoires. Alors que l'avocat de Sun Belt tente précisément de rassurer son lectorat en affirmant que la législation britanno-colombienne en la matière « […] *provides a mechanism to ensure that only surplus water is used for industrial purposes or for export* » (Carten, 1998 : A19), la ministre canadienne de l'Environnement refuse net ce point de vue, qu'elle qualifie d'« *ecologically primitive* » (Stewart, 1999 : A11). La représentation de l'eau comme élément vital dans le discours anti-exportation suppose plutôt que nonobstant le ratio entre les besoins en eau de la population et la disponibilité de cette ressource au Canada, toute l'eau du pays est en fait nécessairement déjà utilisée par les écosystèmes et c'est pourquoi « [*w*]*e must respect our water. After all, we are all downstream* » (*loc. cit.*). Pour le dire à la manière d'une autre députée libérale, les choses sont plus complexes qu'elles n'en ont l'air :

> […] puisque nous possédons tant d'eau, il paraît raisonnable de dire que nous pourrions en vendre pour accroître notre assiette fiscale ou en donner à ceux qui en ont besoin. Cela paraît peut-être trop raisonnable. En réalité, cela n'est pas aussi simple. […] Nous comprenons tous en termes les plus fondamentaux ce que représente l'eau dans notre vie de tous les jours, pour l'agriculture et pour l'industrie, mais nous ne comprenons pas parfaitement comment l'eau alimente tous les mécanismes vitaux. […] Nous ne pouvons donc pas nous permettre de prendre des décisions dont nous ne percevons pas toutes les répercussions (Hansard, 36-1 : 11 624).

Cité fréquemment dans le corpus, le rapport sur la protection des eaux des Grands Lacs que la CMI (1999; 2000) a produit à la demande conjointe d'Ottawa et de Washington, est on ne peut plus explicite à ce sujet : « Le rapport établit […] qu'à aucun moment, même quand les Grands Lacs et le fleuve sont en crue, il n'existe des "surplus" dans cette mer d'eau douce. La Commission ferme d'avance la porte [à ceux qui souhaiteraient] commercialiser cette eau "en trop" qui déborde à l'occasion, et parfois de façon impressionnante » (Bisson, 1999c : A13). La logique de la CMI « […] *was that all water in the system winds up going somewhere and having some effect; high waters* [*for example*] *"serve a purpose by inundating less frequently wetted areas and renewing habitat for biotic occupants"* » (Foster, 1999 : C7). Aussi, d'après la CMI, « […] les grands débits sortant des Grands Lacs procurent un apport en eau douce nécessaire à des lieux de pêche aussi éloignés que le golfe du Maine » (Bouthillier, 2001 : A23). Le rapport de la CMI portait sur le seul bassin des Grands Lacs et du fleuve Saint-Laurent, mais le ministre de l'Environnement David Anderson a demandé rhétoriquement aux autres députés des Communes si le raisonnement ne devrait pas être le « […] même pour les plans d'eau ou les écosystèmes plus petits de tout le Canada, où qu'ils se trouvent? » (Hansard, 36-2 : 9326), une question à laquelle un collègue du NPD avait déjà répondu clairement à la session précédente : « […] le Canada n'a pas de ressources excédentaires d'eau douce à exporter. Cela n'existe pas les surplus d'eau dans un écosystème. La vie le long d'un cours d'eau et de son bassin

hydrographique est le produit tant des crues que des décrues. Si on les modifie, on modifie le cours d'eau » (*id.*, 36-1 : 11 609). Le chercheur Jamie Linton ne se limite pas non plus aux Grands Lacs et au fleuve Saint-Laurent lorsqu'il cite dans une tribune libre un article scientifique qui conclut de manière générale « […] *that "stream-flow quantity and timing are critical components for water supply, water quality, and the ecological integrity of river systems"* » (2001 : A15).

Il ressort ainsi du discours anti-exportation d'eau non seulement une crainte que cette activité affecte négativement l'environnement, mais qu'en fait l'eau est constitutive de cet environnement, qu'elle est au cœur de ce qu'il faut protéger. Dans cette perspective, l'eau possède une valeur qui n'est pas qu'instrumentale, ou du moins, on insiste sur sa dimension non fongible : l'utilité qui en est tirée nécessite la disponibilité de l'eau telle qu'elle s'écoule sur le territoire canadien et c'est pourquoi « [n]ous devons chérir ce trésor » (Hansard, 36-1 : 11 619). Bien sûr, les opposants à la vente d'eau en vrac à l'étranger peuvent très bien vouloir protéger le fonctionnement normal des écosystèmes pour des raisons ultimement utilitaires (p. ex. pour la promotion de la pêche). Sans doute est-il alors plus pertinent de considérer l'opposition entre anthropocentrisme et écocentrisme non pas comme une simple dichotomie, mais plutôt comme un continuum dont ces deux termes constitueraient les pôles. Après tout, aussi réflexif soit-il, le regard de l'humain est condamné à rester… humain. Il n'y a donc pas besoin d'imaginer un espace public divisé entre absolutistes d'*Homo sapiens* et adeptes de l'écologie profonde. Dans le cadre de cette analyse de discours, il suffit de remarquer que les intervenants véhiculant les représentations les plus écocentriques sont aussi ceux qui rejettent le plus clairement l'exportation d'eau en vrac et inversement. Bien qu'ils fassent dans la caricature, les éditorialistes du *National Post* mettent au jour les

fondements écocentriques de l'opposition à l'exportation d'eau en vrac lorsqu'ils dénoncent ce qu'ils considèrent être une forme exagérée d'environnementalisme : « *Extreme environmentalists don't help. They want to preserve all ecosystems at all costs. They wouldn't irrigate deserts or drain wetlands, tundra or lakes. If the water flow or direction of a river changes naturally, fine. If man causes it, it's bad* » (National Post, 2002 : A20). C'est dans un pareil esprit que le chroniqueur Foster critique la conclusion de la CMI selon laquelle les inondations provoquées par certaines crues ont leur utilité, considérant qu'elles renouvellent l'habitat de communautés biotiques : « *Try telling that to somebody whose house was just washed away. But presumably, when the IJC talks about "biotic occupants", the last life form it has in mind is human beings. When rivers or lakes overflow, they are "renewing habitat". When we have a shower, we are "wasting resources"* » (1999 : C7). Le maire de Grand le Pierre, qui espérait que sa communauté dévitalisée puisse profiter économiquement du projet du groupe McCurdy, estime lui aussi qu'avant l'eau et les écosystèmes, « […] *it's the people* […] *that need protecting* » (cité par Flanagan, 1999 : C5).

Au demeurant, cette valeur circulatoire de l'eau a ceci de particulier qu'elle parait relativement ardue à appréhender et l'objectif de sa protection inciterait donc à la plus grande prudence. Comme le résume un journaliste à propos du projet du lac Gisborne, « [*c*]*ritics argue the water export proposal* ***could*** *have* ***unknown*** *environmental impacts* » (Flanagan, 1999 : C5, accentuation ajoutée). C'est le cas d'un député du Bloc québécois, qui avance que « [l]es conséquences de tels transferts pourraient dépasser considérablement tout ce que nous serions en mesure de prévoir » (Hansard, 36-1 : 11 634), de même que celui d'une de ses collègues néo-démocrates, selon qui « […] nous ne pouvons pas prédire comment l'exportation de grandes quantités d'eau à partir de notre écosystème influencera les rythmes

de précipitation et les conditions atmosphériques au Canada » (*ibid.* : 11 656). De fait, au moment de justifier la décision de son gouvernement « […] d'interdire définitivement le transfert massif de l'eau à l'extérieur du Québec », le ministre de l'Environnement de cette province, André Boisclair, a invoqué les possibles répercussions environnementales de cette activité, en précisant

> […] qu'il est difficile d'évaluer l'impact d'éventuels prélèvements massifs sur les écosystèmes. "Nous savons par contre, bien qu'on ne puisse les chiffrer avec certitude, que des transferts massifs d'eau pourraient accentuer les fluctuations des niveaux d'eau dans les Grands Lacs et dans le Saint-Laurent […] [P]arce que nous sommes loin de pouvoir affirmer que des prélèvements massifs d'eau seraient sans danger pour nos écosystèmes, nous jugeons nécessaire d'interdire de façon permanente les prélèvements massifs" (Roy, 2001 : A5).

Toute prévision des répercussions écologiques de l'exportation d'eau en vrac est en outre complexifiée par les changements climatiques à venir et, « [s]elon des experts consultés par la CMI, la question n'est [alors] pas tant de savoir s'il y a actuellement suffisamment d'eau dans le bassin des Grands Lacs et du Saint-Laurent pour soutenir des exportations en masse, mais plutôt s'il va y en avoir assez dans le futur » (Berger, 1999b : A9). Effectivement, explique une chercheuse d'Environnement Canada, « [l]a quantité de la ressource est variable […] [e]t le renouvellement n'est pas garanti. Dans une perspective à long terme, en supposant que des changements climatiques fassent augmenter la température moyenne de quelques degrés seulement, il y aura [qui plus est] une hausse de la demande » (citée par Bisson, 1999f: A7). Au bout du compte, le discours anti-exportation d'eau en vrac tend à sacraliser le bassin versant en soulignant que « [*b*]*y removing water from one basin to the next, the basin being the hydrological cycle's recycling unit, you are tampering with this life-support system, with uncertain consequences* » (de Villiers, 1999 : A21). Selon

l'interprétation offerte par une journaliste du *Globe and Mail*, l'eau cesse même d'être renouvelable lorsqu'elle quitte son bassin versant : « *Water is a renewable resource, but only as long as it stays within its original basin.* […] *But once the water is exported, it's gone for good* » (Scoffield, 1998c : A2).

La grande prudence et la sacralisation du bassin versant, associées à la représentation de l'eau en tant qu'élément vital, plus imbriquée dans son milieu qu'une autre ressource, et dont l'interaction avec ce milieu devient dès lors plus difficile à appréhender, sont d'autant plus apparentes lorsqu'elles sont contrastées avec le volontarisme ou l'optimisme déployés par les partisans de la vente d'eau à l'étranger. En effet, à ceux qui, comme le journaliste et analyste spécialisé en environnement Martin Mittelstaedt, postulent que, contrairement aux exportations d'eau en bouteilles, « […] *bulk sales – massive diversion projects* ***and*** *schemes to ship ocean tankers full of water – would* ***certainly*** *be* [*environmentally threatening*] » (2001b : A13, accentuation ajoutée), son collègue chroniqueur au *Globe*, John Barber, rétorque que, « [*o*]*bviously, we need to know more about the impact of removing water in any amount from one country and shipping it to another. But it's not impossible to know* » (1999 : D7). Le chroniqueur du *Post* Andrew Coyne refuse lui aussi de faire de la ligne de partage des eaux entre deux bassins une inviolable frontière écologique : « *It's the extraction of the water that might raise environmental concerns, not its destination. At that, there's a difference between the grander schemes based on water diversion, which risk contaminating ecosystems, and the filling of a few tankers that is the cause of all the fuss* » (1999b : A15). Autrement dit, comme le formule *The Globe and Mail* dans un éditorial louvoyant, s'il importe effectivement de respecter l'intégrité des bassins versants, pour autant, « [*e*]*nvironmentalism does not have to translate into absolute inaction* » (1999 : A10).

De fait, une éthique plus anthropocentrique correspond non seulement à une conceptualisation des cours d'eau, lacs et aquifères comme autant de réservoirs de ressources auxquels l'humain peut puiser à sa guise, mais renvoie aussi souvent à une plus grande confiance en la capacité de celui-ci de gérer ces ressources à son avantage (Julien, 2010b). C'est ainsi que l'avocat de Sun Belt peut suggérer « […] *that a* ***properly managed*** *water-export industry would be a real benefit to Canada* » (Scoffield, 1998c : A2, accentuation ajoutée); et que le *National Post* peut affirmer que l'eau « […] *is a constantly replenished resource which,* ***properly husbanded****, offers this country an economic opportunity which should not be squandered* » (National Post, 2000 : A19, accentuation ajoutée); ou encore que « […] *the export of water should be* ***regulated*** *by the government –* ***just like other resources*** *– but not* […] *banned outright* » (*id.*, 2001a : A13, accentuation ajoutée).

Inversement, une éthique davantage écocentrique est plus susceptible de s'accompagner de doutes quant à la capacité de l'humain à limiter son exploitation des ressources naturelles de manière à sauvegarder la vitalité des écosystèmes (Julien, 2010b). Ainsi, au moment de réagir au projet du groupe Nova d'exporter annuellement jusqu'à 600 millions de litres d'eau puisée dans le lac Supérieur – « […] *the amount of water that flows into the St. Lawrence River every minute* » –, le scientifique et commissaire à la CMI Pierre Béland insistait sur le risque que cette entreprise ne soit que la première d'une série : « *You'd think there wouldn't be any problem* […] *Maybe there isn't now. But, as with many other things, you start taking a little here and a little there and eventually you find out that you're taking a lot of water.* […] *If you take enough, you end up lowering the level of the Great Lakes* » (cité par Scoffield, 1998e : A2). À cette idée que l'humain est incapable de limiter son utilisation de la ressource, s'ajoute celle, distincte, mais qui vient renforcer la dimension

écologiste du discours anti-exportation d'eau en vrac, que le Canada pourrait perdre le contrôle légal sur l'exploitation de ses ressources hydrique en raison du régime commercial de libre-échange dans lequel il s'est engagé avec les États-Unis. Le chercheur Jamie Linton y fait référence lorsqu'il s'inquiète de la courte vue du premier ministre terre-neuvien Roger Grimes, alors que celui-ci, pendant un temps, appuyait le projet du groupe McCurdy : « *Perhaps he considers 13 billion gallons annually an insignificant amount of freshwater, one that could not possibly do any environmental harm. But, as everyone knows, Gisborne Lake would open the tap on Canadian water exports, one that would be impossible to close* » (2001 : A15). On entre ici dans le territoire de l'eau comme patrimoine national, sujet de la prochaine section.

En somme, la représentation de l'eau comme élément vital dans ce corpus va au-delà du rappel que l'humain a besoin de boire pour survivre et insiste sur son rôle plus général de système de support à la vie, toute la vie. Sous cet angle, l'eau ressemble davantage à un élément comme le soleil, l'air ou la terre qu'à une ressource naturelle comme le pétrole ou l'uranium. En outre, la dimension circulatoire de l'eau rendrait risquée son exportation en vrac en introduisant une dose d'incertitude quant à ses répercussions écologiques.

2.1.2 L'eau, un patrimoine national

Élément vital pour la population du Canada, l'eau de ce pays est aussi, conséquemment ou parallèlement, « patrimoniale et collective », selon la formule utilisée par un journaliste pour résumer le « […] point de vue unanime des citoyens et représentants de

divers groupes de pression » (Bisson, 1999f : A7) ayant participé à une séance de consultation publique de la CMI à Montréal. Dans la même veine, une députée libérale parle de la gestion de l'eau comme de celle « […] de notre héritage » (Hansard, 36-1 : 11 622), alors qu'une autre soutient que « [l]'eau du Canada nous appartient à tous. […] C'est ce qui nous est donné en partage, en tant que peuple » (*ibid.* : 11 655). Or, en tant que patrimoine national, l'eau porte une exigence de contrôle qui va au-delà du seul respect de la vitalité des écosystèmes – « *Few things excite Canadians more than the prospect of losing control over their fresh water resources* » (Herman, 1998 : 26), observe ainsi un défenseur du libre-échange dans le *Financial Post*. Comme l'explique clairement un député allianciste, conserver la mainmise sur l'eau est un enjeu de souveraineté pour le Canada :

> Bien que je sois un ardent défenseur du libre-échange, je crois qu'il ne devrait pas se faire au détriment de notre souveraineté sur l'eau. Les décisions concernant l'exportation de grandes quantités d'eau devraient incomber uniquement aux Canadiens, et non aux Américains, à l'ALENA ou à l'OMC. Le Canada décidera peut-être un jour d'exporter de l'eau s'il est prouvé que l'environnement n'en souffrira pas. Mais si cela se produit, et j'insiste sur le mot « si », seules des entreprises canadiennes devraient pouvoir en exporter (Hansard, 36-2 : 9329).

Le directeur général de la Canadian Environmental Law Association distingue ainsi les dimensions écologique et nationale de l'opposition à l'exportation d'eau en vrac : « *Environmentalists from across the country have been stating that, ecologically, bulk water export is a bad deal* […] *And if you add the potential trade implications – losing control of our water resources – the justification for this kind of action diminishes greatly* » (cité par MacDonald, 2001 : A14). Un député néo-démocrate se montre du même avis : « L'aspect environnemental ainsi que la protection des écosystèmes et de la santé humaine doivent se retrouver au cœur du débat », mais celui-ci « […] porte également sur la souveraineté du

Canada sur l'eau » (Hansard, 36-1 : 11 619). Parce que les ressources hydriques du Canada appartiennent à ses citoyens, qui les tiennent en partage d'un océan à l'autre – « *I believe that water is a public trust that belongs to the people* », proclame la présidente du Conseil des Canadiens (Barlow, 1998a : A18); « […] *water is not a commodity to be sold for the benefit of a few, but is rather an asset for all Canadians* », ajoute un comité des Communes formé de membres de tous les partis politiques qui y sont représentés (Dunn, 1998 : A11) –, leur exploitation devrait plutôt se faire selon leur volonté collective et à leur bénéfice commun, ce qui vaut autant pour les citoyens d'aujourd'hui que pour ceux de demain, affirme une députée libérale : « Nous devons songer à nos enfants et aux générations à venir. Nous devons exercer un contrôle sur cette ressource très précieuse » (Hansard, 36-1 : 9626). Dans cette dynamique, l'État canadien se voit attribuer le rôle du fiduciaire ou du « gardien » des ressources hydriques du pays (p. ex. Hansard, 36-1 : 11 623, 11 629, 11 658 et 11 662). Au bout du compte, ainsi que le conclut apparemment un documentaire sur l'exportation d'eau en vrac coproduit par la télévision publique canadienne, « [*w*]*hat's at stake is nothing less than the concept of national sovereignty over water* » (cité par Doyle, 2000 : R2).

La volonté de contrôle de l'eau, la résolution à « […] affirmer la souveraineté du Canada sur nos ressources en eau » (La Presse, 1999a : B6) annoncée unanimement par la Chambre des communes, se pense de manière dichotomique dans le discours anti-exportation d'eau en vrac. En effet, les métaphores du robinet qu'on ne peut refermer une fois ouvert, du filet d'eau devenant déluge ou encore d'ouverture des vannes, récurrentes, représentent la vente d'eau à l'étranger sous la forme d'une activité incontrôlable et irréversible, avec comme corollaire l'idée d'une souveraineté hydrique nécessairement totale (interdiction de l'exportation d'eau en vrac) ou bien nulle (autorisation de l'exportation d'eau en vrac, qui ne

manquera pas de s'emballer). Ainsi, le critique néo-démocrate en matière de commerce assure qu'« [u]ne fois que nous aurons ouvert le robinet, nous ne pourrons plus le refermer » (raporté *loc. cit.*); le ministre des Affaires étrangères est d'avis que « [*o*]*nce a precedent is set,* […] *you would simply open the door for others to do the same. After a while, you're going to be having a substantial dilution of your resource without any way of managing it and any way of assuring it doesn't take place* » (cité par Scoffield, 1998b : A8); et, parlant des conséquences indirectes d'un transfert interbassin projeté à l'intérieur des frontières de l'Alberta, un représentant du Conseil des Canadiens prévient que « [*t*]*his is opening up the floodgates on our water* » (cité par Henton, 2002b : A10).

La crainte de voir le Canada perdre toute souveraineté sur ses ressources hydriques découle d'abord d'une interprétation de l'ALENA, apparemment partagée un temps par la ministre de l'Environnement « […] *and her cabinet colleagues* », selon laquelle « […] *applications to export water in bulk could, if granted, trigger an obligation on Ottawa* […] *to give would-be U.S. importers "equal treatment" in terms of access to Canada's water. In other words, if successful, the applications could open Canada's waters to unfettered commercial exploitation* » (Wills, 1999 : A7). En fait, dans un rapport sur la question, des « […] experts, qui ont participé en 1998 à un symposium parrainé par le gouvernement, ont [même] dit douter sérieusement que le Canada puisse faire valoir sa souveraineté sur ses ressources hydriques », et sont allés jusqu'à affirmer « […] qu'en vertu de l'ALENA, la communauté internationale pouvait rendre obligatoire l'exportation de l'eau en situation de crise » (Presse canadienne, 2001 : A3). Les éditorialistes du *Globe and Mail* résument en assurant que « […] *we know, because NAFTA says so, that to start selling our freshwater*

patrimony would be to commit ourselves to sell it to whoever wants it, whenever they want it » (The Globe and Mail, 2001 : A16), rien de moins.

C'est à la lumière d'une telle interprétation de l'ALENA (suffisamment répandue pour que celui qui dirigea l'Enquête sur la politique fédérale relative aux eaux dans les années 1980 parle du « *floodgates argument* » [Pearse, 2000 : A11]) que plusieurs opposants à l'exportation d'eau en vrac paraissent voir dans cet accord la principale source de danger pour sa souveraineté hydrique. D'ailleurs, l'analyse longitudinale de Bakenova (2004; 2008b) laisse peu de doute quant au fait que les négociations successives de l'ALE puis de l'ALENA ont fortement alimenté l'attention publique accordée au dossier de l'exportation d'eau en vrac. En ce qui concerne les corpus ici à l'étude, un chroniqueur du *Globe and Mail* conclut par exemple, dans un texte intitulé « Our Water Sovereignty Is at Risk », que « [*t*]*hreats to Canadian water would not exist if Canadian politicians specifically excluded water from NAFTA's trade list. It wasn't* » (Reguly, 2000b : B11). Des groupes d'intérêt public sont quant à eux d'avis que « […] *the government must renegotiate NAFTA to explicitly exempt water* » (Barlow, 1998a : A18) et que la protection des ressources hydriques canadiennes est tout simplement impossible à l'intérieur du régime de l'ALENA : « *Ottawa must act now to protect Canadian water – but it cannot do so while still under its NAFTA obligation* » (*id.*, 1998b : A19). Cette perspective est partagée par le NPD, mais aussi par l'Alliance canadienne : « L'Alliance canadienne estime que les Canadiens devraient conserver le contrôle de leurs ressources en eau et est en faveur d'exempter celles-ci de nos accords internationaux, dont l'ALENA. L'interdiction catégorique d'exporter l'eau irait à l'encontre de l'ALENA, car cette ressource n'en a pas été exclue » (Hansard, 36-2 : 9329). Et c'est bien Ottawa qui doit agir puisqu'en dépit du fait que les provinces sont les

principales responsables d'une grande partie des ressources hydriques canadiennes, ce genre d'interprétation de l'ALENA pourrait signifier « […] que si une province permettait l'exportation d'eau à grande échelle, [cela] conférerait à des entreprises étrangères le droit d'accéder à l'eau de toutes [*sic*] les provinces et territoires » (Wong, 2001 : A6).

L'enjeu du contrôle de l'eau est en outre magnifié dans la mesure où les intervenants se représentent celle-ci comme une ressource non seulement déjà précieuse, mais qui est appelée à se raréfier, et donc à s'apprécier, dans l'avenir. Ainsi, alors qu'il annonçait l'imminence d'un accord anti-exportation d'eau en vrac entre le gouvernement fédéral et ceux des provinces, le ministre canadien du Commerce international s'exprimait en ces termes : « *There is a feeling across the country that water is not only important today but it will be doubly so tomorrow, and we will need to be extremely cautious when we talk about large extractions. I think Canadians want us to think twice, and they are right* » (cité par Toulin, 1999 : C03). Un de ses collègues du caucus libéral n'hésite pas, lui, à passer du sentiment à la certitude : « […] de toutes les questions déterminantes pour le prochain siècle et même le prochain millénaire, l'eau sera sans contredit la plus importante » (Hansard, 36-1 : 11 652). Un chroniqueur de *La Presse* remarque de son côté que « [l]es opposants [à son exportation en vrac] brandissent […] le spectre de la pénurie d'eau, la richesse qui pourrait remplacer le pétrole comme le nouvel or, blanc cette fois-ci, du XXI^{e} siècle » (Leblanc, 2001 : B4). En fait, pour le vice-président du Conseil mondial de l'eau, le Canadien William Cosgrove, « [*w*]*ater will become such a scarce and precious commodity in the coming years that it is set to emerge as a key issue in the next round of international trade talks* », résume Mitchell (2001 : A1). Selon les plus pessimistes, « [*t*]*here is simply no way to overstate the water crisis of the planet today* » (Barlow, 2000 : A15), au point où certains, dont ce député

allianciste, croient pertinent de rappeler que « Thomas Homer-Dixon, Robert Kaplan et bien d'autres auteurs ont dit à maintes reprises, et de façon fort éloquente, que l'eau deviendrait l'enjeu de futurs conflits » (Hansard, 37-1 : 5640).

De prime abord, on pourrait penser que ce qui est en cause ici n'est pas tant une représentation de l'eau comme une ressource unique, et appelant dès lors un traitement différencié, qu'une représentation on ne peut plus utilitaire de l'eau en tant que ressource stratégique. Un député libéral n'assure-t-il pas que « [l]'eau sera certainement le facteur stratégique du siècle prochain et des siècles à venir » (*id.*, 36-1 : 12 714)? Pour les opposants à l'exportation d'eau en vrac, la comparaison entre le pétrole et l'eau n'est toutefois pas en soi un argument contre le commerce de cette dernière. La fonction narrative de la représentation de l'eau comme « or bleu » est plutôt de crédibiliser la menace qui pèse sur les ressources hydriques canadiennes et d'ainsi justifier l'interdiction de leur exportation en vrac : « *"That's why I call it blue gold", Ms. Barlow said of water. "There is a move to privatize the whole world's water"* » (Mittelstaedt, 2001a : A4).

De fait, la prédiction faisant de l'eau le pétrole de demain se trouve autant dans le discours pro- qu'anti-exportation d'eau, les partisans de la vente d'eau à l'étranger arguant que si les ressources hydriques sont comparables aux ressources pétrolières, alors il faudrait justement traiter les premières à la façon des secondes! Dans une perspective utilitaire, le pétrole est la ressource stratégique par excellence, ce qui ne l'empêche pas d'être échangé sur les marchés mondiaux, au contraire, et c'est donc très logiquement qu'un chroniqueur du *National Post* peut refuser le discours anti-exportation d'eau parce qu'insensé : « *Water is the oil of the 21st century* […] *An export ban would be absurd.* […] *If we can export non-*

renewable resources such as gas and oil, then surely we can trade in a perpetually renewable resource such as water » (Corcoran, 1999 : C7). Tout aussi logiquement, un autre chroniqueur du *Post* ajoute qu'il n'y a pas de perte de souveraineté sur l'eau à craindre de l'application de l'ALENA : « *There isn't a trade agreement in the world that could force us to sell our water if we didn't want to. If bulk water were subject to NAFTA* […] *the most that would mean is that it would be treated like oil* » (Coyne, 1999b : A15). Or, comme le souligne un troisième chroniqueur du *Post* dix ans après la signature de l'ALENA, « […] *no one talks of the United States taking too much of our oil* » (Solomon, 2002 : FP15).

Il faut noter ici que, contrairement aux groupes d'intérêt public et aux partis politiques d'opposition, le gouvernement fédéral accepte l'interprétation juridique de l'ALENA que font les partisans de l'exportation d'eau en vrac. D'une part, il est d'avis « [qu'à] moins que l'eau, sous une forme ou une autre, ne soit intégrée au commerce et ne devienne un bien ou un produit, elle n'est couverte par les dispositions d'aucun accord commercial, y compris l'ALENA » (Presse canadienne, 2001 : A3). Ce dernier ne forcerait donc en aucun cas le Canada à exporter de l'eau en vrac contre sa volonté. D'autre part, s'il a pu brièvement s'inquiéter de l'inverse, le gouvernement fédéral s'est rapidement rangé derrière l'avis voulant que « […] si, par exemple, la province de Terre-Neuve donne le feu vert à un projet (réel) d'exportation d'eau par navire, qui puiserait jsuqu'à [*sic*] un milliard de litres par semaine dans un lac de cette province, cela ne constituera pas un précédent commercial rendant caduques les lois d'autres provinces qui voudraient interdire ces pratiques » (Bisson, 1999d : B9). Parce qu'il refuse l'idée voulant que l'ALENA affecterait l'eau d'une manière particulière par rapport aux autres ressources naturelles, lorsque le gouvernement canadien annonce « […] une loi fédérale dont l'objectif est "d'assurer la

souveraineté du Canada sur son eau" » et qu'il affirme « […] que ce projet de loi est de nature "environnementale", et non commerciale[; qu'i]l interdit l'exportation d'eau, mais de façon indirecte » (*id.*, 1999g : A7), il confirme par le fait même qu'il importe, en soi, de conserver le plein contrôle sur l'eau du pays, toute l'eau, qu'elle soit de compétence fédérale ou provinciale. En ce sens, le ministre de l'Environnement a expressément affirmé « […] *that the government did not want water to become an item of trade "like a can of salmon or a two-by-four or a bushel of wheat"* » (cité par Leblanc, 1999 : A3), et ce, indépendamment du potentiel marchand de cette ressource : « *The fact is, we have made a decision with regards to the bulk export of water, regardless of its value* » (cité par MacKinnon, 2001d : A7).

Autrement dit, pour les opposants à l'exportation d'eau en vrac, les ressources hydriques du Canada sont un bien propre, de propriété collective, et la perte de jouissance de celui-ci ne saurait être facilement compensée par de simples entrées de devises, comme l'indique un député allianciste : « Il est absolument primordial pour les Canadiens de protéger cette ressource et de la maintenir sous notre souveraineté. Il nous faut avoir le contrôle absolu sur notre eau. Nous ne pouvons même pas songer à la commercialiser ou à la vendre tant que le contrôle ne nous sera pas reconnu » (Hansard, 37-1 : 5638). Ainsi, pour le journaliste et chroniqueur du *Globe* Martin Mittelstaedt, débuter l'exportation d'eau en vrac en situation de libre-échange « […] *would sell out the interests of all Canadians* » (2001b : A13), alors que la présidente du Conseil des Canadiens Maude Barlow assimile d'éventuelles ventes à des « […] *big selloffs of our liquid assets* » (1999b : A21). L'eau, comme le pétrole, a certes une valeur instrumentale, mais simplement se partager et transmettre les bénéfices de l'instrumentalisation de l'eau à travers le fonctionnement normal des marchés paraît

insuffisant. L'instrument lui-même doit être maintenu disponible dans l'espace et le temps pour la société canadienne ou du moins demeurer sous son contrôle officiel, ce qui apparaît incompatible avec l'incorporation de l'eau à un régime commercial de libre-échange. Barlow se désole par exemple de ce que le président-directeur général de la compagnie californienne Sun Belt puisse, « *correctly* », affirmer que « [*b*]*ecause of NAFTA, we are now stakeholders in the national water policy of Canada* » (raporté *loc. cit.*) et dénonce « […] *the right to shape Canadian government policy* » (*id.*, 1999a : A18) qu'accorderait l'ALENA à Sun Belt.

Cela fait consensus : si des groupes d'intérêt public et l'opposition critiquent la stratégie anti-exportation d'eau en vrac du gouvernement canadien, notamment la prétention de ce dernier à pouvoir garantir la souveraineté hydrique du pays sans modifier l'ALENA, tous sont d'accord pour dire que l'application de ce traité de libre-échange (ou d'un autre) aux ressources en eau du Canada d'une manière analogue au pétrole constituerait bel et bien une entorse inacceptable à la souveraineté de ce pays, au niveau de contrôle qu'il se doit d'exercer sur ses ressources hydriques, un patrimoine national. En effet, tout en niant que l'eau soit couverte par l'ALENA, le secrétaire parlementaire du ministre des Affaires étrangères reconnaît que, « [o]ui, il y avait des craintes tout à fait **légitimes** à ce sujet […]. Cependant, après avoir examiné l'ALENA, on s'aperçoit qu'il n'y a aucune disposition en ce sens » (Hansard, 36-1 : 11 613, accentuation ajoutée). Pour un collègue libéral, il est évident que jamais Ottawa n'aurait souhaité être partie à un accord de libre-échange couvrant le commerce de l'eau en vrac : « Le texte [de l'ALENA] est clair. Il n'y est question que d'eau embouteillée. Il est inconcevable que le Canada ait signé un accord menaçant l'eau. Je ne pense pas qu'un gouvernement sensé accepterait cela » (*ibid.* : 11 632). D'ailleurs, lorsque des groupes d'intérêt public, l'opposition ou leurs alliés critiquent l'action d'Ottawa dans le

dossier de l'exportation d'eau en vrac, ce n'est jamais sur sa position de fond. On l'accuse plutôt d'avoir choisi des mesures peu efficaces pour mettre en œuvre l'objectif, consensuel, d'empêcher la vente de grandes quantités d'eau aux États-Unis en situation de libre-échange (p. ex. : « *George W. Bush wants Canadian water. There appear to be enough holes in Canada's water policy to ensure he gets his wish* » [Reguly, 2001a : B7]) ou encore de traîner dans l'application concrète de ces mesures (p. ex. : « […] l'accord attendu entre Ottawa et les provinces en vue d'interdire l'exportation en vrac d'eau potable ne semble pas près d'être conclu. […] certains disent que les négociations prennent trop de temps » [Presse canadienne, 2000 : A16]).

En résumé, le discours anti-exportation d'eau en vrac fait de l'eau un patrimoine national du Canada, ce qui suppose que la ressource est tenue en partage par l'ensemble de la population et que chaque génération doit la transmettre à la suivante. Au cœur de cette représentation se trouve la nécessité du contrôle absolu ou presque de son eau par le Canada, contrôle qui devient alors une question de souveraineté.

2.2 L'eau, un vecteur identitaire

Le discours anti-exportation d'eau en vrac articule donc des représentations de cette ressource en tant qu'élément vital et patrimoine national qui en font une ressource unique et particulièrement précieuse, voire inviolable, sacrée. Linton, on l'a vu, affirme ainsi que « […] *water has a sacred aspect that is incommensurable with commodification* » (2001 : A15). Barlow, elle, considère que les projets d'exportation d'eau en vrac sont une

conséquence d'un système économique mondialisé où « [*e*]*verything is for sale, even those areas of life once considered sacred* » (1999a : A18). Les députés de la Chambre des communes ne sont pas en reste, alors qu'une néo-démocrate évoque le « […] caractère sacré » (Hansard, 37-1 : 5633) de l'eau et qu'un membre du Parti réformiste se montre d'avis « [qu'a]u Canada particulièrement l'eau revêt une certaine mystique » (*id.*, 36-1 : 11 628). D'ailleurs, bien qu'ils le déplorent, les partisans de l'exportation d'eau en vrac en conviennent. Dans une chronique intitulée « Water Worship », Coyne avance que l'opposition à l'exportation « […] *isn't about the environment or trade. It's about religion. The critics aren't really worried that Canadians might be forced to export water. It's that we might be allowed to. Water is simply too precious, too sacred to be treated as a mere commodity* » (1999b : A15). Pareillement, un analyste œuvrant pour un *think tank* libre-échangiste du Manitoba note le paradoxe qu'il y a à refuser l'exportation d'eau en vrac, une ressource renouvelable, « […] *for a country that hungrily seeks American markets for its comparatively finite petroleum resources* », et cite avec approbation l'explication qu'en donne un député fédéral retraité : « *"Food, lumber and bulk water are all renewable resources, but we export only the first two, because water is sacred"* » (Owens, 2001 : A14). Bien que moins catégorique, un chroniqueur du *Globe* suggère une interprétation semblable : « *Perhaps it's because water is seen as pure and somehow holy, while oil and natural gas are dirty and smelly* » (Ingram, 2001 : B12).

Or, la perspective de se départir de quelque chose de sacré pour Soi peut apparaître comme un déni de Soi. Effectivement, le discours anti-exportation d'eau en vrac ne présente pas seulement l'éventuelle vente par le Canada de ses précieuses ressources hydriques comme l'assurance de la détérioration de cet élément vital à la société canadienne ou une

brèche dans le contrôle collectif de ce patrimoine national. L'eau est aussi sacrée parce que le Soi canadien y est identifié, parce que la première est partie du second, une représentation avancée entre autres par l'ambassadeur du Canada aux États-Unis, et neveu du premier ministre, Raymond Chrétien : « *Clear water is part of our DNA. It's part of our national heritage, our national psyche. I keep telling our American friends we're happy to sell you water, but in small bottles* » (cité par Trickey, 2000 : A4). L'exportation d'eau en vrac devient alors d'autant une menace identitaire que la relation entretenue par le Canada avec « nos amis états-uniens » est ambiguë, l'influence de ceux-ci sur la société canadienne étant trop importante au goût de plusieurs, à l'instar de ce lecteur du *Globe and Mail* : « *We already have a head of state other than the Queen. His name is George W. Bush* » (Parchelo, 2001 : A12). Au bout du compte, on peut conclure avec Doyle, auteur du compte-rendu d'un documentaire sur l'exportation d'eau en vrac, que, dans bien des cas, « [*t*]*o Canadian politicians, scientists and environmentalists,* […] [*s*]*elling our water is a symbolic act, a surrender of sorts* » (2000 : R2). Cette idée de reddition c'est probablement le néo-démocrate Bill Blaikie qui l'exprime de la manière la plus forte, alors qu'il soumet aux Communes la motion qui initiera le plus important débat au sujet de l'exportation d'eau en vrac que connaîtra la Chambre entre 1998 et 2002 :

> L'eau est une question sur laquelle les Canadiens s'entendent. L'eau est aussi canadienne que le hockey, la GRC et le castor. Nous voulons nous assurer que ce qui s'est produit avec le hockey et la GRC ne se produira pas au sujet de l'eau. Nous savons que le hockey a été exporté au Sud et que, à toutes fins pratiques, il s'est américanisé. Nous n'avons plus de prise sur cette exportation, et le hockey n'est plus ce qu'il était. Nous savons que la GRC a vendu ses droits à Disney. Faisons de l'eau notre dernière croisade. En ce qui a trait à nos ressources d'eau douce au moins, veillons à ce que le Canada fasse preuve de force morale et de détermination. Ce qui s'est passé sur tellement d'autres aspects de la politique canadienne, notamment ceux des ressources naturelles et de la culture, ne doit pas se répéter ici. C'est l'objet de la motion dont nous sommes saisis (Hansard, 36-1 : 11 607).

La dimension identitaire du discours anti-exportation d'eau en vrac n'a d'ailleurs pas échappé aux partisans de la commercialisation des ressources hydriques canadiennes. Pour les éditorialistes du *Post*, cette attitude relève tout simplement de l'anti-américanisme : « *Resistance to bulk water sales is driven by shallow sentiment, a dogmatic opposition to international trade and, naturally, the pleasure of poking our biggest potential customer, the United States, in the eye* » (National Post, 2001a : A13).

Dans les faits, les partisans de la vente d'eau en vrac à l'étranger mettent eux aussi en scène un Soi canadien et un Autre états-unien. Seulement, ces représentations sont fort différentes de celles du discours anti-exportation.

2.2.1 Le Soi canadien

Outre les politiciens québécois indépendantistes, le « Canada » (ou les « Canadiens », la « société canadienne », etc.) correspond donc au Soi auquel, à quelques exceptions près, l'ensemble des intervenants du corpus se réfère : il s'agit de l'entité à laquelle tous appartiennent et dont les décisions et possibilités d'actions alimentent les discussions; ce sont des conséquences **pour le Canada** d'exporter ou non ses ressources hydriques en vrac dont on débat. Lorsqu'il est question de **notre** eau, c'est de l'eau **canadienne** dont il s'agit. Certes, on souligne régulièrement dans le corpus la compétence constitutionnelle des provinces en matière de gestion de l'eau, mais le dossier de l'exportation d'eau en vrac est traité sur un mode pancanadien : les gouvernements fédéral et provinciaux conviennent de la nécessité d'une approche commune et les divers intervenants argumentent en faveur ou en

défaveur de l'imposition d'une interdiction ou d'un contrôle de l'exportation d'eau en vrac qui s'appliquerait **à la grandeur du pays**[74]. Par ailleurs, lorsqu'une province en particulier est ciblée, que ce soit pour faire mention de son besoin de développement économique, de son enrichissement attribué au commerce de ses ressources naturelles ou encore du niveau de sa dotation en eau, cela équivaut narrativement à discuter d'une partie ou d'un aspect du sujet « Canada ».

En ce qui concerne les politiciens québécois indépendantistes, comme ceux du Bloc québécois, s'ils s'identifient au Québec plutôt qu'au Canada, leur rapport à l'exportation d'eau en vrac est étrangement semblable à celui des politiciens fédéralistes. Un bloquiste considère en ce sens qu'une motion appelant à interdire l'exportation d'un océan à l'autre le place devant un dilemme : « Je suis bien conscient de l'importance de prendre soin de cette ressource naturelle que constitue l'eau. Mais en même temps, j'ai un dilemme : jamais le fédéral n'a eu à s'impliquer pour assurer aux collectivités la jouissance de la ressource en eau que chacun et chacune possède » (Hansard, 36-1 : 11 635).

[74] Roger Grimes, premier ministre de Terre-Neuve/Terre-Neuve-et-Labrador à partir du 13 février 2001 et jusqu'à la fin de la période à l'étude, représente en quelque sorte l'exception qui confirme la règle, lui qui, peu de temps après son assermentation, a brièvement remis en cause la position anti-exportation d'eau en vrac adoptée par son prédécesseur en des termes que l'on pourrait qualifier de « nationalistes-provincialistes » : « *I'm quite willing to lift any ban if it's in the best interest of Newfoundlanders and Labradorians* […] *even if everybody else has concluded, for their own reasons in their own jurisdictions, that it's not something that they're actually motivated to do at this point in their history* » (cité par MacKinnon, 2001b : A4). Quoiqu'avec un écho beaucoup plus faible, Michael Mitchell, alors grand chef du Conseil des Mohawks d'Akwesasne, a tenu des propos du même acabit : « "Nous avons toujours envisagé la question de cette façon : tout ce qui se trouve sur notre territoire est de notre juridiction [*sic*]", a affirmé M. Mitchell, hier. […] "Ma première préoccupation, c'est toujours ce qui est bon pour Akwesasne […]." Michael Mitchell fait un rapprochement entre Terre-Neuve et les Premières Nations, qui [sont] aux prises toutes les deux avec un haut taux de chômage et des problèmes de développement économique » (Wong, 2001 : A6).

La ministre de l'Environnement britanno-colombienne l'exprime clairement en épigraphe à ce chapitre, l'exportation d'eau en vrac est un dossier qui concerne tous les Canadiens et son homologue fédérale confirme que, « [n]ous avons les mêmes préoccupations d'un bout à l'autre du pays » (*ibid.* : 11 663), alors qu'une députée néo-démocrate se dit convaincue « […] que nous ne pouvons pas nous permettre de continuer dans cette voie où […] la situation varie d'une province à l'autre pour ce qui est […] de la possibilité d'exporter de grandes quantités d'eau » (*ibid.* : 11 658). Un député conservateur avance pour sa part « […] qu'un engagement libre des provinces à interdire les exportations d'eau en vrac » ne suffirait pas, « […] car les gouvernements changent trop rapidement. […] À mon avis, il faut inclure cela dans une loi fédérale à toute épreuve » (*id.*, 37-1 : 3348). Le Parti réformiste / l'Alliance canadienne insiste plus lourdement sur la compétence provinciale en matière de gestion de l'eau (« […] la décision d'exporter l'eau en grosses quantités devrait incomber aux provinces auxquelles appartient l'eau en question » [*id.*, 36-2 : 9329]), mais conserve néanmoins une posture canadienne : « Dans l'état actuel des choses, nous pouvons dire oui ou non [à l'exportation d'eau en vrac], mais nous avons perdu le droit de dire oui aux Canadiens seulement. […] La protection de notre souveraineté sur cette ressource précieuse est cruciale pour les Canadiens et notre identité nationale » (*ibid.* : 9328-9329).

Pour nombre d'intervenants, ce Canada est un pays de nature sauvage et de grands espaces, dont les habitants sont « [c]hoyés par des ressources considérables en eau douce » (Presse canadienne, 1999a : B8). Des journalistes rapportent ainsi que les Grands Lacs constituent « […] le plus grand bassin d'eau douce du monde » (Berger, 1999b : A9) et que « [l]es rivières et les lacs du pays représente [*sic*] environ 20 % des réserves d'eau douce de

la planète » (Presse canadienne, 1999c : A15), quand ce n'est pas beaucoup plus : « […] *Canada has about two-thirds of the world's fresh water* » (Scoffield, 1998d : A1). Pour un député conservateur, le Canada ne posséderait « que » 40 % de l'eau de la planète, mais cela en ferait le pays doté du « […] plus vaste approvisionnement » (Hansard, 37-1 : 3346). La validité de ces chiffres est contestée, notamment par de Villiers, mais celui-ci reconnaît néanmoins l'idée qu'ils expriment : « *Still, water is copious in Canada* » (1999 : A21). Coyne est plus catégorique et décrit l'eau comme : « […] *the one resource in which this land is most richly endowed, unless you count arrant nonsense* » (1999b : A15).

Leur « […] *abundant fresh water supply* » (Scoffield, 1998a : B1), selon la ministre de l'Environnement Christine Stewart, aurait « [p]our les Canadiens […] une importante valeur tant réelle que symbolique. […] Nous sommes fiers de nos magnifiques lacs, de nos puissantes rivières, de nos chutes majestueuses et de la beauté de notre patrimoine naturel qui entoure nos ressources en eau » (Hansard, 36-1 : 11 661). De manière semblable, une collègue députée néo-démocrate soutient que « […] nous comprenons fondamentalement en tant que Canadiens que l'un des traits qui font que le Canada est un pays extraordinaire et un des traits dont nous sommes très fiers, c'est notre environnement naturel » (*ibid.* : 11 658). Dans la mesure où c'est réellement le cas, il n'y a alors rien d'étonnant à ce qu'un député réformiste discute du dossier de l'exportation d'eau en vrac comme d'une « […] question chargée d'émotion » et soutienne que les « […] transferts entre bassins hydrographiques […] effraient la population » (*ibid.* : 11 627). En fait, ajoute un autre réformiste, « [t]rès peu d'enjeux peuvent exciter les émotions autant que les discussions au sujet de l'eau » (*ibid.* : 11 630). Les éditorialistes du *Globe and Mail* sont d'accord pour décrire l'eau canadienne comme une réalité autant matérielle que psychique : « *There is a passion about water in*

Canada which other countries may not understand. We're a cold, wet place, and this means our multitudinous lakes and rivers and glaciers and icebergs help define us. Thus, when entrepreneurs propose to ship off Canadian water in bulk, it sends a frisson *through our collective psyche* » (The Globe and Mail, 1999 : A10). Maude Barlow explique également, en épigraphe à ce chapitre, laquelle est partiellement citée dans le corpus par Owens, que « [*t*]*here is something about water that's part of our history, part of our soul, if you will* » (2001 : A14). L'ancien premier ministre canadien John Turner n'en pense pas moins, d'après ce que rapporte MacGregor : « [*Setting aside large areas of wilderness*] *is required, he said, not only to save what endangered species can still be saved, but to preserve the full freshwater resources of this country and, for that matter, the very soul of a nation that is defined, and defines itself, in wilderness terms* » (1999 : A8). Quant au professeur Griffiths, « […] *one of the most passionate voices describing the importance of the North to the Canadian identity* » (Mitchell, 2000 : A15), s'il admet craindre que ses compatriotes, surtout les jeunes générations, ne s'émeuvent guère d'une éventuelle remise en question de la souveraineté du Canada sur le passage du Nord-Ouest par son voisin du sud, il se rassérène soudain à la pensée de l'attachement exprimé il y a peu par la population canadienne envers ses ressources en eau : « […] *he remembers the kerfuffle recently over massive, secretive freshwater exports from Canada to the United States. If Canadians felt that strongly about water, they might want to defend any challenges to the integrity of the North* » (*loc. cit.*).

De fait, l'attachement de la population canadienne à ses ressources en eau est régulièrement supposé ou affirmé dans le corpus et la lecture donne généralement l'impression qu'un député conservateur ne se trompe pas lorsqu'il prétend, à la suite de nombreux autres, que si on les consulte, « [q]uelques personnes qui veulent réaliser de juteux

bénéfices et exploiter une occasion d'affaires seront favorables à l'exportation, mais […] la vaste majorité des Canadiens s'opposeront à ce que nous cédions notre eau » (Hansard, 37-1 : 3347).

D'abord, dans l'ensemble, la stratégie anti-exportation d'eau en vrac d'Ottawa est présentée comme le résultat d'une demande consensuelle d'action gouvernementale de la part du public canadien face à la possibilité que des entreprises privées ne vendent les ressources hydriques du pays à l'étranger, une demande relayée et aiguillée par les groupes d'intérêt public et les partis d'opposition. À plusieurs reprises, par exemple, les journalistes résument l'affaire Nova en expliquant que cette compagnie s'est vu retirer son « *controversial permit* » (Mackie, 1998 : A5) d'exportation d'eau suite à un « *public outcry* » (p. ex. Jack, 1999 : A4), alors que le gouvernement lui-même se dépeint comme étant à l'écoute de la population : « *Canadians value their fresh water resources and want their governments to take action to protect them* », reconnaît ainsi la ministre de l'Environnement (citée par Morton, 1999 : C6).

Ensuite, de nombreuses représentations de l'état de l'opinion publique canadienne ajoutent à cette impression d'une société émotionnellement liée à ses ressources en eau. Un chroniqueur du *Globe* explique ainsi que lorsque son journal « […] *dared to print an editorial asking what appeared to be the obvious question in this case – what's the problem* [*with Nova Group's water export project*]*? – readers responded ferociously. Few editorials have ever elicited such a response, I am told, and none a response so uniform in disagreement. The politicians got the message and responded accordingly* » (Barber, 1999 :

D7). *La Presse* rapporte, elle, suite à une séance de consultation publique de la CMI à Montréal, qu'il en est « […] ressorti un point de vue unanime des citoyens et représentants de divers groupes de pression, qui se sont tous opposés aux exportations d'eau » (Bisson, 1999f : A7), ce qui correspond apparemment au bilan d'une séance similaire à Toronto (Mittelstaedt, 1999 : A2) et, en fait, pour l'essentiel, à celui de l'ensemble des consultations publiques menées par la CMI (Bisson, 1999b : A23). La Presse canadienne, de son côté, fait état de documents gouvernementaux obtenus en vertu de la Loi d'accès à l'information qui montreraient « [qu'u]ne majorité de Canadiens s'opposent à l'exportation en vrac d'eau » (2000 : A16) et le ministre québécois des Ressources naturelles est d'avis « [qu']on sent qu'il y a une très forte résistance dans l'opinion à l'égard d'une pareille éventualité » (Duchesne et Pelchat, 2001 : A2).

Dennis Owens, analyste pour un *think tank* libre-échangiste du Manitoba, fait donc plutôt cavalier seul lorsqu'il affirme avec confiance que « […] *most Canadians now approve of bulk water sales* » (2001 : A14). En effet, les partisans de l'exportation d'eau en vrac semblent accepter qu'ils n'aient pas l'appui de la population ou du moins ils reconnaissent l'influence du discours anti-exportation. Coyne déplore en ce sens que

> [*n*]*othing gets Canadian politicians lathered up quicker than water* […] *And so, predictably, the federal government has been stampeded into banning the export of water: not for fear of any probable ill effects, but for fear of fear itself, a bizarre mix of nativism, statism, and animism that attaches mystic significance to water as the repository of the nation's soul and which erupts into near hysteria at the suggestion these precious national bodily fluids might be allowed to leak across the border* (1999b : A15).

Un collègue chroniqueur au *National Post* désespère de son côté d'un pays où l'eau et la nation sont si facilement liées : « *This leads to the essentially bizarre conclusion that because we have so much of it, we cannot spare any* » (Foster, 1999 : C7). Dans un éditorial soufflant le chaud et le froid, le *Globe and Mail*, lui, remet en question la sensibilité canadienne en matière d'eau, tentant de convaincre son lectorat que « [*h*]*owever sacred* [*water*] *may seem to Canadians,* […] [*t*]*he debate is not between doing something or doing nothing about water exportation, but between relative gains and loses* » (The Globe and Mail, 1999 : A10).

Néanmoins, le seul sondage scientifique[75] discuté dans le corpus donne à première vue raison à Owens : « *The poll found that 58 per cent of respondents felt water should be exported to other countries as long as it was "under close government regulation". Another 8 per cent of respondents felt that water should be exported "without any restriction". One-third of respondents were on the other side of the issue, saying that "Canadian companies should be completely banned from exporting water to other countries"* » (Leblanc, 1999 : A3). Près de 18 mois plus tard, sans qu'on ne sache à quels sondages il fait reference, on peut aussi lire sous la plume d'un autre journaliste que « [*m*]*ost public-opinion polls show that the majority of Canadians think bulk-water exports should be allowed, provided the government can regulate where they go and for what purpose* » (MacKinnon, 2001c : A8; McKenna réutilise presque la même phrase [2001 : A8]). Cela dit, si la publication de ces résultats

[75] De son côté, à deux reprises, *La Presse* a fait de l'exportation d'eau en vrac le sujet de sa « question du jour », un « […] sondage maison [qui] sert uniquement à prendre le pouls de nos lecteurs et n'a aucune prétention scientifique » (La Presse, 1999c : A2). Parmi les répondants, 91 % se sont montrés d'accord avec le ministre québécois de l'Environnement et son souhait de « […] rendre plus contraignante la commercialisation de l'eau douce » (*loc. cit.*), et 89 % ont appuyé la CMI dans sa volonté « […] de demander un moratoire sur le prélèvement de l'eau des Grands Lacs » (*id.*, 1999b : A2). Dans le contexte, ces deux sondages renvoyaient à la question de l'exportation d'eau en vrac.

nuance l'appui populaire à l'interdiction de l'exportation d'eau en vrac, il s'agit d'une perspective qui reste marginale dans l'ensemble du corpus, mais aussi qui confirme malgré tout la représentation des Canadiens comme étant plus réfractaires au commerce international de l'eau qu'à celui des autres ressources naturelles : on veut décider à qui l'on vend… et même ce que les acheteurs feraient de l'eau!

Bien qu'ils déplorent l'« *emotionalism* » (Owens, 2001 : A14) du discours anti-exportation d'eau en vrac et qu'ils cherchent à imposer l'idée que l'eau est une ressource comme les autres – « […] *despite the hysteria, there seems to be nothing that would prevent the government from regulating water sales, in the same way that trade in all kinds of other natural resources is regulated* » (Ingram, 2001 : B12) –, les partisans de la vente d'eau à l'étranger ne renient pas nécessairement l'imaginaire d'un Canada pays de ressources, dans lequel l'eau trouve une place spéciale. Ainsi, Corcoran rappelle que « *Canada was founded on resource exports, and the country continues to earn 25% of its annual income from resources* » (1999 : C7), alors que les éditorialistes du *National Post* célèbrent le développement économique canadien directement lié à l'exploitation et à la maîtrise des ressources hydriques du pays : « *Much of our agriculture is on land irrigated or drained. Diversion saves many communities from floods. Several provinces built their economies through low-cost energy from massive dams and diversions* (National Post, 2002 : A20) ». En fait, Corcoran se dit absolument d'accord avec ceux qui proclament que l'eau serait « *our lifeblood* » et imagine le Canada en superpuissance de l'eau :

> *Canada is a future OPEC of water. Here's a worthwhile long-term bet: By the year 2010, Canada will be exporting large quantities of fresh water to the United States, and more by tanker to parched nations all over the globe.* […] *Rather than resisting the idea of water exports, Canada will end up scrambling to head the WWET, the World Water Export Treaty, signed in 2006 by 25 countries with vast water reserves. Using the OPEC model, they will attempt to cartelize the world supply of water and drive the price up* (1999 : C7).

L'enthousiasme de cette prédiction à propos des « […] *future Sheiks of Canadian Water* » (*loc. cit.*) n'a certes rien à envier aux « […] *lofty, patriotic platitudes calculated to cast bulk water entrepreneurs as sinister bagmen bent on desiccating our nation under cover of international trade agreements* » dénoncées par le *National Post* dans un éditorial intitulé « Hydronationalism », où, incidemment, ce journal souligne que « […] *fresh water in Canada is about as scarce as oil in Saudi Arabia* » (National Post, 2001a : A13). S'ils sont plus sobres que Corcoran (1999), d'autres partisans de l'exportation d'eau en vrac parlent néanmoins du « […] *comparative advantage Canada has in marketing water internationally* » (Owens, 2001 : A14); de la « […] *great water wealth with which Canada has been endowed* […] *which* […] *offers this country an economic opportunity which should not be squandered* », et encore d'une « […] *great national blessing* » (National Post, 2000 : A19).

Une des raisons pour lesquelles les opposants à l'exportation d'eau en vrac refusent un tel scénario de « pétrolisation de l'eau » (Gagnon, 2002 : A14), c'est que celui-ci se rattache non seulement à l'idée d'un Canada pays de ressources ou pays d'eau, mais plus précisément à celle d'un pays de surplus d'eau, comme lorsque le *National Post* soutient que « *Canada contains 1/200th of the world's people and 1/5th of its fresh water. We are over-endowed by a factor of 40* » (National Post, 2001 : A13). Or, outre que la représentation de

l'eau comme élément vital discutée dans la section 2.1 remet en question le concept même de surplus d'eau dans un écosystème, le discours anti-exportation met en garde : bien que « *bountiful* » (Mittelstaedt, 2001b : A13), les ressources hydriques du Canada ne sont pas pour autant infinies ou inépuisables.

En célébrant les abondantes ressources hydriques du Canada comme faisant partie de l'identité nationale tout en choisissant d'insister sur leur dimension non renouvelable d'héritage géologique (p. ex. Hansard, 36-2 : 9326; Squires, 2000 : A14) ainsi que leur gaspillage et leur pollution actuels (p. ex. Barlow et Clarke, 2002 : A11; Hansard, 36-1 : 11 619-11 620), les opposants à l'exportation d'eau en vrac décrivent une situation où le gouvernement fédéral doit se poser en gardien des bassins versants menacés du pays et à qui revient la tâche d'éviter le « *frightening scenario* » (Mittelstaedt, 2001b : A13) de l'exportation débridée. Le *Globe and Mail* commente : « *Water, water everywhere. And it takes the form of perspiration on many Canadian foreheads at the thought of being powerless to prevent massive exports of our water* » (The Globe and Mail, 1999 : A18). Cette crainte ou cette perception de l'impuissance du Canada – « […] *the Canadian government is moving to impose a ban on water exports. It may, however, be too late, trade experts say* » (Edmonds, 1998 : A9); « […] *Canada looks like an easy target because it has no national water policy* » (Reguly, 1998 : B2); « Nous n'exerçons aucune souveraineté, aucun contrôle sur nos ressources en eau en vertu de l'accord qui lie le Canada au Mexique et aux États-Unis » (Hansard, 36-1 : 11 626) – est en définitive le miroir de la représentation de l'Autre qui convoiterait l'eau du Soi canadien, les États-Unis.

2.2.2 L'Autre états-unien

William Annett, qui a tenté au début des années 1990 d'exporter de l'eau par aquatier, avance dans une tribune libre que la question de l'exportation d'eau en vrac a atteint un statut mythique au Canada : « *Every nation has its deeply entrenched myths, firmly held beliefs that defy rational analysis or close scrutiny. Americans mythologize race and guns, Brits the class system. One of Canada's most enduring myths surrounds bulk water exports. Canadians fear that U.S. demand will force large-scale water exports, with detrimental environmental and political repercussions* » (2001 : A17). Fondée ou non, cette crainte, si ce n'est cette obsession, se retrouve au cœur du corpus. Elle aide d'ailleurs à comprendre l'étonnant titre d'un article du *Globe and Mail* : « Bush's Bid for Water Welcomed by Critics » (MacKinnon, 2001a : A6). Si des opposants à l'exportation d'eau en vrac peuvent se réjouir d'une déclaration du président états-unien selon laquelle il serait intéressé à discuter avec son homologue canadien d'un éventuel commerce de l'eau en vrac entre leurs deux pays, c'est parce qu'elle crédibilise le mythe décrit par Annett et auquel ils adhèrent :

> *Canadian critics yesterday welcomed U.S. President George W. Bush's admission that he'd like to import Canadian water* […]. *"We're pleased Mr. Bush is being so honest about this", said Council of Canadians chairwoman Maude Barlow. "We've said all along that Mr. Bush's energy policy included oil, gas, hydro and water".* […] *Vancouver-based independent water expert Wendy Holm* […]*, too, was pleased Mr. Bush finally said out loud what many have suspected the U.S. has been seeking privately* (*loc. cit.*).

Apparemment, le chroniqueur Eric Reguly du *Globe* faisait partie des nombreux suspicieux : « *It's official. The United States wants Canadian water – George W. Bush said so this week* » (2001a : B7).

Les « États-Unis » (ou les « Américains », certains États en particulier, etc.) représentent effectivement l'Autre relativement à qui le Soi canadien est positionné dans le corpus en ce qu'aucun autre pays ou région du monde mentionné ne revient avec la même fréquence ni n'est décrit avec autant de détails. Ceci tient au fait que les États-Unis sont présentés comme le premier acheteur ou débouché potentiel pour l'eau canadienne, expressément ou implicitement à travers l'importance discursive réservée à l'ALENA. Pour un député libéral, il s'agit même du seul marché possible : « Si je comprends bien, la question de l'exportation d'eau en vrac ne touche que le Canada et les États-Unis. En pratique, je ne crois pas qu'il soit très dangereux que l'on se mette à exporter beaucoup d'eau ailleurs au monde » (Hansard, 37-1 : 5641).

La place accordée à l'Autre états-unien et à l'ALENA dans le corpus (« […] l'eau est fondamentalement une question de relations entre le Canada et les États-Unis. Ceux qui croient que l'eau échappe à l'ALENA devront réviser leur façon de penser », affirme un député néo-démocrate [Hansard, 36-2 : 9330]) est d'autant plus intéressante sur le plan analytique que le débat sur l'exportation d'eau en vrac ayant eu cours entre 1998 et 2002 a été lancé par la publicisation d'un projet de vente d'eau piloté par une entreprise canadienne (le groupe Nova) plutôt qu'états-unienne et dont le débouché déclaré était l'Asie, une région du monde qui n'est évidemment nullement concernée par l'ALENA. D'ailleurs, dans la

première intervention du sous-corpus parlementaire, datée du 4 mai 1998, un député du NPD fait référence au projet du groupe Nova et axe sa question au ministre des Affaires étrangères sur l'ALENA, pour se faire répondre : « […] le député sera peut-être intéressé de savoir que, puisque les exportations se feront vers l'Asie et non vers les États-Unis, l'ALENA ne s'applique pas » (*id.*, 36-1 : 6477).

Néanmoins, c'est le précédent qu'aurait pu constituer ce projet pour une éventuelle application de l'ALENA à la vente d'eau en vrac qui a occupé les esprits et justifié la forme prise par la stratégie anti-exportation d'Ottawa. Si l'Asie est bien mentionnée dans le corpus en tant que marché apparemment visé par le groupe Nova, jamais elle n'est vraiment constituée comme sujet, c'est-à-dire qu'à peu près aucune qualification ou capacité d'action ne lui est attribuée. Dans une tribune libre, l'auteur à succès Marq de Villiers exprime bien la présence en filigrane du sujet États-Unis et la minceur du sujet Asie : « […] *who would buy the stuff? Who in Asia was that short of water? Nova didn't say – it hadn't yet looked for customers. It didn't have time: the mere notion brought the anti-freetraders and the cultural nationalists rushing to the barricades to protect Our water from Their greed… "their", in this case, for once, not meaning the Americans. Except indirectly* » (1999 : A21). Dans une veine similaire, quoique plus caustique, le chroniqueur du *Globe and Mail* John Barber soutient qu'en mai 1999,

> [*o*]*n the shores of all the Great Lakes and their neighbours, the merely grand lakes that drain into them,* […] *everyone was talking about that dastardly company that wanted to ship tankerloads of our irreplaceable, sacred, quintessentially Canadian natural resource offshore. It wasn't hard for conspiracy-minded Canadians to put two and two together. Never mind that the exports were aimed at Asia: Those darned Americans were at it again, trying to drink Canada dry* (1999 : D7).

Les opposants à l'exportation d'eau en vrac positionnent le Soi canadien vis-à-vis des États-Unis, mais aussi, pourrait-on arguer, par rapport aux entreprises privées qui souhaitent étancher la soif de cet Autre. Dans une tribune libre, Barlow décrie par exemple la « *frontier mentality* » (2000 : A15) des transnationales de l'eau qui s'accaparent cette ressource vitale, et contre lesquelles le peuple doit se défendre. Il s'agit toutefois d'un texte originalement destiné à un auditoire international dans le cadre du Symposium sur l'eau de Stockholm[76], où l'exportation d'eau en vrac n'est abordée qu'en tant qu'une forme parmi d'autres d'un mouvement mondial de privatisation de l'eau, une ressource que Barlow souhaite voir reconnue comme appartenant à la Terre et à toutes ses espèces ainsi que comme un droit de la personne. Or, dans ses tribunes libres entièrement dédiées au dossier de l'exportation d'eau en vrac, si Barlow dénonce toujours les compagnies privées désireuses d'entreprendre le commerce international de l'eau, la menace s'incarne essentiellement dans les entreprises états-uniennes. Dans « Our Water: Not for Sale », elle juge ainsi que « […] *the government must renegotiate NAFTA to explicitly exempt water, as it gives U.S. corporations "national treatment" rights to our water once any Canadian company is granted an export permit* » (1998a : A18), alors que les entreprises mexicaines sont en principe tout autant concernées. Ailleurs, bien qu'elle épingle les « *American and Mexican companies* », ces dernières disparaissent soudainement quand elle met en garde : « *If Canadian companies were to export our water, American transnationals could help themselves to as much as they liked* », puis, « *If the federal government bans the export of Canadian water* […]*, by that very act it names water as a commercial tradable commodity, triggering NAFTA. American "investors" would be granted NAFTA rights in the very law that excludes them* » (1998b : A19). Du côté de ceux qui n'ont rien contre l'exportation d'eau en vrac, on ironise d'ailleurs

[76] Évènement annuel, aujourd'hui la Semaine mondiale de l'eau à Stockholm.

sur ces « *Yankee traders* » (Pearse, 2000 : A11). En définitive, sans qu'il ne soit impossible de les distinguer, les entreprises privées et les États-Unis se confondent néanmoins en ce que les premières sont d'abord l'intermédiaire entre la source d'eau canadienne et le consommateur états-unien et que leur relation avec le Soi canadien est surtout envisagée relativement à l'application, immédiate ou éventuelle, de certaines dispositions de l'ALENA, un traité tripartite que d'aucuns voudraient que le Canada renégocie essentiellement avec les seuls États-Unis. Wendy Holm, par exemple, « […] *an agricultural economist from British Columbia* [*who*] *has written copiously on the subject of water exports and free trade* », « […] *said NAFTA should be amended to prohibit bulk-water exports, but she worried the United States probably wouldn't want to* » (Wills, 1999 : A7). En fait, rapporte Wills, « [*i*]*f the move to defend Canada's cultural sector has produced a trade skirmish with the United States, the effort to protect the country's fresh water* […] *could eventually produce a full-blown trade war, according to some trade experts and environmentalists* » (*loc. cit.*).

En ce qui concerne les partisans de l'exportation d'eau en vrac, par ailleurs, la figure de l'environnementaliste ou du nationaliste semble parfois faire office d'Autre, taxée alors d'irrationalité ou d'hypocrisie. Cela dit, non seulement le discours pro-exportation d'eau en vrac ne domine pas le corpus, mais les partisans de l'exportation ne positionnent pas tant le Soi canadien par rapport aux groupes d'intérêt public qu'ils ne combattent les représentations du Soi canadien et de l'Autre états-unien nourries par ces groupes – « *An export ban would be absurd.* […] *Canada was founded on resource exports* » (Corcoran, 1999 : C7); « *This* [*extreme environmentalist*] *thinking would have stunted Canada* » (National Post, 2002 : A20).

Conformément au propos de William Annett cité en début de section et qui parle par ailleurs de la « […] *Canadian conviction that Americans are in dire need of additional water, and will become increasingly desperate in the future* » (2001 : A17), la représentation des États-Unis qui s'impose dans le corpus est celle d'une contrée avide de l'eau de son voisin du nord. Bisson rapporte par exemple que, selon un fonctionnaire fédéral, l'« objectif principal » d'un projet de loi visant à interdire les prélèvements massifs d'eau dans les bassins versants « […] est "de protéger la ressource" en eau du Canada, que nous envient certains voisins américains, en particulier dans le Midwest et le sud-ouest des États-Unis, où, à long terme, on craint de manquer d'eau pour irriguer les immenses terres agricoles » (1999g : A7). D'après un député libéral, « [p]lus les ressources en eau, dans certains des États américains, diminuent, plus les États-Unis lorgnent nos ressources à nous, au Canada » (Hansard, 36-1 : 11 652-11 653), un constat que partage un collègue conservateur : « […] les États-Unis disposent d'un dixième de nos réserves d'eau douce, mais comptent près de neuf fois plus d'habitants […]; or, tous ces habitants ont besoin d'eau. Il ne fait pas de doute que des pressions croissantes s'exercent sur le Canada pour qu'il exporte de l'eau en grandes quantités » (*ibid.* : 11 667). Un chroniqueur du *Globe* assure quant à lui que « [*i*]*n the parched West,* […] *Canadian water is considered the cure to a looming crisis* » (Reguly, 2000a : B10). Autant dans les reportages, les textes d'opinion qu'à la Chambre des communes, les métaphores employées pour décrire la situation hydrique états-unienne laissent voir un pays se dirigeant vers la pénurie. Berger parle ainsi des « […] régions assoiffées du centre et de l'ouest des États-Unis » (1999b : A9); Bisson évoque des compagnies états-unienne désireuses de « […] puiser de l'eau au Canada pour humecter les gosiers secs des Américains » (1999a : B10); un député néo-démocrate considère que l'appétit pour l'eau de la Californie en fait un « […] marché insatiable » (Hansard, 36-1 :

11 621). Et non seulement la situation empire, mais pour certains il y a même extrême urgence : « *The American case for importing water grows by the day. In the U.S. Southwest, especially California, lack of water is cited as the biggest impediment to the state's economic growth* » (Reguly, 2000b : B11); « Le temps presse. Les Américains font face à des pénuries d'eau. Il y a eu au moins 13 propositions visant à détourner de l'eau des Grands Lacs vers les États-Unis. Il est évident que la situation est très instable » (Hansard, 36-1 : 11 614).

Pour plusieurs intervenants, les États-Unis ne sont pas que représentés comme étant assoiffés et donc intéressés par l'eau du Canada; cet intérêt est aussi perçu comme ayant quelque chose d'illégitime.

D'abord, on suppose ou on laisse entendre que les États-Unis ne sauraient se satisfaire d'une quantité d'eau ou d'un accès aux ressources hydriques canadiennes qui soit raisonnable. Ainsi des journalistes notent qu'Ottawa s'opposerait aux « […] *U.S. efforts to gain unrestricted access to Canadian lakes and rivers* » (Fife, 2001 : A1) et tenterait de protéger l'eau du pays « […] *from wide-open export southward* » (Wills, 1999 : A7). À propos de ces efforts, le chroniqueur Eric Reguly du *Globe and Mail* semble convaincu que « […] *any loopholes in Canada's water export policy will be treated as a wholesale buying opportunity* » (2001b : B6) par les États-Unis. Son journal paraît croire lui aussi que la soif des États-Unis serait difficilement satiable : « *It's one thing to bottle water and export it in intrinsically limited volumes. It's another to start pumping the stuff out continuously* […] *in massive and predictably increasing quantities* » (The Globe and Mail, 2001 : A16).

Si on doute de la satiabilité de la soif états-unienne, c'est notamment parce que les voisins du Canada seraient coupables de gaspillage et utiliseraient l'eau à des fins futiles. Dans les mots d'un député allianciste : « Peut-être qu'on devrait cesser de faire certaines choses que l'on fait actuellement de l'autre côté de la frontière, parce que l'eau n'est pas aussi abondante qu'ici » (Hansard, 37-1 : 3575). Une députée néo-démocrate, elle, se demande, l'exportation d'eau en vrac vers les États-Unis, c'est « […] pourquoi? Pour que quelqu'un puisse s'offrir une piscine de plus » (*id.*, 36-1 : 11 657; voir aussi l'intervention cinglante d'un député du même parti présentée dans l'enc. 1 du chap. 2, sect. 4.2). Un militant anti-exportation se montre conséquemment peu sensible à la situation de pénurie qui guetterait supposément les États-Unis et « […] opte pour la ligne dure. "Les Américains feraient mieux de gérer correctement leurs ressources. Ils font une surutilisation de l'eau. Comme avec le pétrole, ils se livrent à d'énormes gaspillages", soutient-il » (cité par Duchesne et Pelchat, 2001 : A2). Un autre militant, lui, se demande rhétoriquement si le Canada devrait « […] ouvrir les vannes de la compassion et permettre que l'eau exportée arrose des terrains de golf surgis du désert entourant Las Vegas, soutienne l'expansion de la ville de Phoenix construite en plein désert et qui consomme des quantités phénoménales d'eau, ou encourage les industriels de l'agroalimentaire installés dans les déserts de l'Arizona » (Bouthillier, 2001 : A23). Dans le même esprit, les éditorialistes du *Globe and Mail* se moquent du « […] *U.S. President, who* […] *wants Canada to export its fresh water in bulk to help the dry southwestern states water their impossible lawns* » (The Globe and Mail, 2001 : A16), soit le genre de pratiques qu'un de leurs lecteurs souhaite voir cesser avant que l'accès des États-Unis aux ressources hydriques du Canada ne puisse être envisagé : « *It's not that I flat-out object to selling Canadian water to those who really need it – once the United States has drained the swimming pools of the wealthy, turned off the*

fountains at Las Vegas casinos and allowed the green lawns in desert areas to return to sand, I will support selling them water at reasonable terms » (Christianson-Wood, 1999 : A10).

Ensuite, l'exportation d'eau en vrac est présentée comme la continuation d'une relation économique plus ou moins saine entre le Canada et les États-Unis. Un lecteur du *Globe* se plaint ainsi de ce que les « […] *bulk sales of water perpetuate Canada's role of providing such raw resources as timber to the U.S., only to buy back the value-added products of furniture, building products and books* » (Henry, 2001 : A16). C'est ce qu'a en tête le scientifique John Sprague lorsqu'il conclut que « [*i*]*f Canada has a comfortable total supply of water, it should be used creatively within the country* » (2002 : A19). De même, un député allianciste suggère que « [s]i un procédé nécessite l'usage de grandes quantités d'eau, alors il devrait également être exécuté ici » (Hansard, 37-1 : 3575), comme le chroniqueur Eric Reguly, qui affirme que « […] *building water pipelines to the United States would create employment, but banning bulk water exports and forcing industry to come to Canada would create even more* » (2000a : B10). Ce n'est toutefois pas simplement des termes de l'échange dont il est question ici, mais aussi d'une relation hiérarchique où les États-Unis feraient du Canada leur porteur d'eau non plus seulement métaphorique, mais pour ainsi dire littéral : « [*Bush's interest in this country's water*] *sent a chill up many a Canadian spine* […] – *one more raw natural resource sold off by ye olde drawers of water* », écrit *The Globe and Mail* (2001 : A16), une réflexion similaire à celle d'un député libéral, pour qui « […] *President Bush wants us to become hewers of wood and drawers of water for him. He wants Canada to supply natural resources for an American appetite that's out of control* » (cité par

McKenna, 2001: A8). Or, comme l'explique un député réformiste, « […] pour la plupart des Canadiens, l'eau est une question qui soulève beaucoup d'émotion. Nous sommes très sensibles à notre réputation de coupeurs de bois et de porteurs d'eau » (Hansard, 36-1 : 11 630). En ce qui concerne le chroniqueur Eric Reguly, le président des États-Unis s'est d'ailleurs montré « […] *charmingly open about his two NAFTA partners, Canada and Mexico. To him, they exist as resource storehouses* » (2001a : B7), une attitude qui aurait aussi animé ses prédécesseurs : « […] *at various times since the 1950s, the United States has promoted plans to turn British Columbia into its own fresh-water reservoir through a series of mammoth dams, trenches and water storehouses* » (*id.*, 1998 : B2).

Finalement, cette relation hiérarchique en est une de domination puisqu'elle est basée sur un rapport de force avantageux pour les États-Unis dont ils n'hésiteraient pas à se servir. Un député libéral s'inquiète par exemple du fait que « [l]es Américains possèdent des leviers très puissants qu'ils peuvent utiliser à l'égard de notre économie » (Hansard, 37-1 : 5637), alors qu'un confrère conservateur avertit : « Ceux d'entre nous qui s'intéressent au commerce extérieur ont pu voir récemment un exemple de la force et du pouvoir des Américains et des outils qu'ils utilisent pour accéder à nos ressources. […] Ils ne ménagent aucun effort. Ils exercent des pressions extrêmes. S'il y a une pénurie d'eau aux États-Unis, leurs efforts en vue d'accéder à nos ressources en eau seront encore plus intenses » (*ibid.* : 5634). Pareillement, dans un texte publié dans les jours suivant les évènements du 11 septembre 2001 et où il se défend d'être anti-américain, un chroniqueur du *Globe and Mail* confie néanmoins croire que « […] *we've been bullied on everything from PEI potatoes to softwood lumber. I'm concerned about selling water like a farm crop* » (Gzowski, 2001 : F3). Un lecteur du même journal raconte, lui, avoir séjourné aux États-Unis dans les années

1960 et se souvient que « [*s*]*ome American politicians at that time began to refer to the water in Canada as "a continental resource" and proposed using whatever pressure or force might be necessary to induce Canada to "give us our water". Forty years later, what is new? The Americans have fouled their own nest and again want Canadian water* » (Kennedy, 2001 : A16). Certains sont en fait convaincus que, tôt ou tard, le Canada exportera de l'eau en vrac vers les États-Unis. Un chroniqueur du *Globe* soutient ainsi qu'un « […] *CBC documentary called* Captured Rain*, broadcast earlier this month,* […] *left little doubt that the United States eventually will get as much Canadian water as it wants* » (Reguly, 2000b : B11). Pour un lecteur du même journal, la domination des États-Unis est d'autant plus discutable que ceux-ci n'ont pas besoin de se tourner vers le Canada pour régler leurs problèmes hydriques. Sans aucune justification de nécessité, les États-Unis intimideraient le Canada simplement parce qu'ils le peuvent :

> […] *several U.S. states have water supplies that they refuse to sell to their Southwestern brethren. So why is Dubya leaning on Canada to sell him the water his fellow Americans are hoarding? Because he can. Because Americans would much rather wrestle with a puny adversary than negotiate freely and equitably among themselves. Because Americans are raised to worship their flag and their prerogatives (from machine guns to Manifest Destiny), and if they occasionally have to exert a little muscle to have their way with someone – well, hey, that's just good old-fashioned exercise* (Jay, 2001 : A12).

Et qu'arrivera-t-il « […] *if we begin to export water and then later find that we need it for our own use, is there any doubt how the Americans would react if we turned off the tap or even just reduced the flow of what they still think of as theirs?* » (Kennedy, 2001 : A16). Pour les éditorialistes du *Globe*, il y a peu de doute : « *If we export water in bulk to the United States, those who use it will likely become dependent upon its existence. And with something as vital as water, dependency may turn out to be nine-tenths of the law* » (The

Globe and Mail, 1999 : A10). Même son de cloche du côté d'un député néo-démocrate : « Soyons réalistes, si une localité américaine commence à dépendre de l'eau du Canada, on peut imaginer ce qui se produira si, dans l'avenir, on décide de cesser de l'approvisionner. […] Il n'y a […] aucun substitut à l'eau » (Hansard, 36-1 : 11 610).

Les partisans de l'exportation d'eau en vrac ne véhiculent quant à eux aucune image négative ou menaçante de l'Autre états-unien. À leur avis, les États-Unis sont d'abord et avant tout un marché potentiellement lucratif auquel il faut s'attaquer : le PDG de Sun Belt prétendait ainsi qu'il aurait pu compter sur des revenus d'un milliard de dollars en cinq ans si on l'avait laisser exporter une fraction des ressources hydriques de la Colombie-Britannique vers la Californie (Scoffield, 1998e : A2), alors qu'un analyste du *think tank* manitobain Frontier Center for Public Policy évoque pour sa seule province des profits annuels allant de 2,6 à 5,9 milliards de dollars advenant qu'elle se lance dans l'exportation d'eau par aqueduc (Owens, 2001 : A14). De plus, il n'y aurait pas davantage de risque à exporter de l'eau en vrac vers les États-Unis qu'à exporter toute autre ressource naturelle, du moment qu'Ottawa et les provinces se munissent, comme pour les autres ressources, elles aussi soumises à l'ALENA, d'une politique d'exploitation et d'exportation appropriée. Bref, il revient au Canada de bien gérer ses ressources naturelles, ce par rapport à quoi les États-Unis auraient peu à dire, comme l'avançait par exemple le *Financial Post* dans la foulée de l'affaire Nova :

> *What this hullabaloo – made even louder by environmentalists and anti-free traders – has highlighted is that Canada has no comprehensive fresh-water strategy. In the absence of such a strategy, Nova's plan, which would draw a mere trickle from Lake Superior's water supply, becomes more ominous because of the fear it could open the floodgates to other water exporters. As Foreign Affairs Minister Lloyd Axworthy has explained, it's the cumulative effect that could jeopardize the health of the Great Lakes. This is true of harvesting any natural resource that isn't properly managed and*

> *regulated – there will always be unscrupulous types ready to cut down the last tree in the forest if they're allowed to.* […] *Canada, with 9 % of the world's* [*water*] *supply, could benefit from exporting* [*but t*]*his isn't to suggest massive river diversions into the U.S.* […] *No international agreements would require Canada to, in effect, relinquish its sovereignty over its water resource* (Financial Post, 1998 : 24).

Présenter les États-Unis comme une puissance dominatrice à l'égard du Canada et faire de l'ALENA un outil de cette domination, c'est tomber dans l'alarmisme selon les partisans de l'exportation d'eau en vrac. On dénonce en ce sens le « *scaremongering* » (Granatstein, 2002 : A16) d'un ancien ministre des Affaires étrangères, les « [*f*]*ear-mongering nationalists* » (Financial Post, 1998 : 24) et, plus largement, « […] *an orgy of fear-mongering* » (Ingram, 2001 : B12). Pour le *National Post*, l'exportation d'eau en vrac ne se ferait pas entre un dominé et un dominant, mais entre des parties à des contrats, que l'on suppose librement négociés : « *There are always scare stories that international trade agreements will have Canada sucked dry to fill California swimming pools. This is nonsense. Contracts could manage exports, and trade agreements won't override them* » (National Post, 2002 : A20). Dans cette optique, un chroniqueur du *Post* explique justement que lorsque Sun Belt notifie son intention de soumettre une plainte à l'arbitrage contre le Canada en vertu des dispositions idoines de l'ALENA, elle n'impose rien à ce pays en matière de gestion de l'eau :

> *In 1990, the California company formed a joint venture with Snowcap Waters Ltd. of Vancouver to export water from British Columbia – with the province's blessing. Later, the province decided to ban water exports, effectively confiscating a good part of the value of their investment. Is Sun Belt suing to prevent the province from regulating water use as it sees fit? No. It is suing for compensation – the same compensation that was given to its Canadian partner* (Coyne, 1999a : A19).

L'analyse du corpus permet donc de soutenir que le discours anti-exportation d'eau en vrac définit le Canada comme un pays d'eau, c'est-à-dire que l'abondance de cette ressource sur son territoire participe de son identité nationale. En quelque sorte, le Canada a quelque chose d'hydrique et l'eau a quelque chose de canadien. Pour le Canada, vendre massivement ses ressources hydriques aux États-Unis amoindrirait conséquemment son sens du Soi, et ce d'autant plus que cela reviendrait à se soumettre aux désirs d'un Autre puissant et dominateur.

3. Le fonctionnement du discours anti-exportation

L'histoire principale que raconte le corpus est celle d'un gouvernement mis sur la défensive par des groupes de la société civile et les partis politiques d'opposition, désireux d'interdire l'exportation d'eau en vrac depuis le Canada. Le refus de traiter l'eau pareillement aux autres ressources naturelles, plus précisément d'en permettre la vente en vrac à l'étranger, notamment vers les États-Unis dans le cadre d'un régime de libre-échange, est partagé, pour l'essentiel, par tous ces intervenants, mais aussi, laisse-t-on entendre, par la majorité de la population canadienne. Les entrepreneurs derrière les projets d'exportation ayant poussé des groupes de la société civile, le Conseil des Canadiens en tête, et les partis d'opposition, le NPD au premier chef, à monter aux barricades, puis à maintenir la pression sur le gouvernement pendant plus de quatre ans, ont pour leur part eu relativement peu d'influence dans le débat public. La parole leur a été assez rarement donnée par les journalistes, leur cause n'a pratiquement pas été relayée en Chambre par les députés, et, si leurs projets ont été suffisamment défendus par certains chroniqueurs, éditorialistes et autres

auteurs de textes d'opinion pour qu'on puisse parler d'un contre-discours pro-exportation d'eau en vrac, le débat public n'a pas tant porté sur l'à-propos d'interdire la vente d'eau en vrac à l'étranger que sur l'urgence de la menace et le meilleur moyen d'y répondre.

Le discours dominant ne fait pas que refuser de traiter l'eau comme les autres ressources naturelles canadiennes : il se réclame expressément du caractère unique et spécialement précieux, voire sacré, de l'eau, dans ce qui ressemble à une description de cette ressource en tant que fait écologique total. Les arguments invoqués à l'encontre de l'exportation d'eau en vrac peuvent globalement être rattachés à une thématique écologiste et patrimoniale, et ils se déploient, explicitement ou non, en référence à la relation Canada–États-Unis, où le Soi canadien est (partiellement) constitué par ses abondantes ressources hydriques avec lesquelles la population entretiendrait un lien affectif, ressources que l'Autre états-unien convoiterait illégitimement.

Cette interprétation du discours dominant sur l'exportation d'eau en vrac est renforcée par la documentation d'un contre-discours, essentiellement réactif, qui s'attaque précisément à la représentation de l'eau comme ressource unique ou sacrée, à travers la déconstruction de son caractère vital et collectif, et qui remet en question l'idée voulant que l'ALENA accorderait aux États-Unis un contrôle exagéré sur l'eau canadienne en cas d'amorce de son exportation en vrac. Bref, ces représentations sont clairement au cœur de la joute narrative à laquelle se livrent les intervenants des deux corpus. Le lecteur aura par ailleurs sans doute remarqué que ce contre-discours correspond assez fidèlement au « *significative system* » (Miliken, 1999 : 237) de nature utilitaire à partir duquel il a été établi au chapitre 3 qu'aucun facteur économique, socio-écologique ou sécuritaire ne s'oppose

d'office à ce que de l'eau canadienne soit exportée en vrac. Autrement dit, après avoir soutenu d'un point de vue théorique que l'étonnement causé par le refus canadien d'exporter de l'eau en vrac est tributaire d'une conception classique, mais néanmoins particulière, de l'intérêt national (c.-à-d. utilitaire et objectiviste), et après avoir montré concrètement qu'il est effectivement peu crédible en pratique d'expliquer ce refus en se référant à l'« utilité objective » de l'exportation d'eau en vrac et au comportement historique du Canada en matière d'exploitation et de commercialisation de ses ressources naturelles, l'analyse de corpus effectuée dans le présent chapitre révèle que les intervenants militant en faveur de la vente d'eau en vrac à l'étranger le font justement en soulignant la compatibilité de cette activité avec l'intérêt national canadien tel qu'il est traditionnellement entendu.

Cela dit, il importe de noter que même en couvrant ce contre-discours en plus du discours dominant sur l'exportation d'eau vrac, l'analyse réalisée ici n'épuise pas la totalité des représentations de l'eau, du Soi et de l'Autre identifiables dans le corpus. Le cas le plus intéressant à discuter est peut-être celui de la représentation de l'eau comme droit de la personne, propagée notamment par les militants de la galaxie altermondialiste, à laquelle appartient justement Maude Barlow, « […] *head of the Council of Canadians, the major group in Canada objecting to an expansion of the water trade* » (Mittelstaedt, 2001a : A4). Assurément mobilisable par un discours anti-exportation d'eau en vrac, cette représentation est potentiellement puissante et a d'ailleurs été reconnue comme valide par l'Assemblée générale des Nations unies dans une résolution (légalement non contraignante) adoptée le 28 juillet 2010 (Julien, 2010a). À quatre reprises dans le corpus médiatique, Barlow se réfère à l'eau comme à un « *human right* » ou un « droit humain » (1998a : A18; 2000 : A15; 2001 : A19; Barlow et Clarke, 2002 : A11), ce à quoi on peut ajouter deux articles de *La Presse*

abordant la volonté de l'économiste Ricardo Petrella et de l'Association québécoise pour un contrat mondial de l'eau de faire admettre un « […] droit fondamental et universel d'accès à l'eau potable » (Bisson, 1999e : A16; voir aussi Lortie, 2001). Or, cinq des six articles se rapportent d'abord à une campagne mondiale pour contrer la marchandisation de l'eau et la privatisation des services publics d'approvisionnement et la question de l'exportation d'eau en vrac n'y est que brièvement mentionnée comme une des nombreuses formes que peut prendre la marchandisation de l'eau. De fait, ces articles véhiculent aussi la représentation de l'eau comme un patrimoine ou un bien collectif, mais à l'échelle mondiale plutôt que canadienne. Dans ses interventions dédiées à la question de l'exportation d'eau en vrac depuis le Canada, le ton de Maude Barlow se fait davantage nationaliste, comme en témoigne la deuxième épigraphe de ce chapitre ou encore, cette explication donnée à un journaliste[77] :

> *Maude Barlow, head of the nationalist Council of Canadians, said Newfoundland's plan could mean open season on lakes across the country.* […] *If the federal government tries to keep foreign firms out, it will face multimillion-dollar lawsuits for giving Canadian companies preferential treatment, she said. "Once you open it up, you won't be able to say 'but only for Newfoundland companies', or 'only for Canadian companies'" Ms. Barlow said* (MacKinnon, 2001b : A4).

En ce qui concerne les députés canadiens, dans tous les débats constituant le sous-corpus parlementaire, seuls deux députés du NPD se réfèrent à l'eau comme à un « droit fondamental (de la personne) » (Hansard, 36-1 : 11 658; 37-1 : 3345), une des deux députés le faisant d'ailleurs à travers la citation d'une tribune libre de Maude Barlow comprise dans le sous-corpus médiatique (1998a). Mais, l'analyse de discours déployée plus tôt l'a montré,

[77] L'analyse effectuée par Hientz (2009) pour son mémoire de maîtrise du matériel affiché par le Conseil des Canadiens sur son site Web sur le sujet de l'exportation d'eau en vrac confirme par ailleurs la perspective nationaliste de l'organisation présidée par Barlow.

le NPD fonde, comme les autres partis politiques fédéraux, son opposition à l'exportation d'eau en vrac dans une perspective nationale plutôt qu'universelle. Ainsi, lors de sa présentation de la motion de son parti du 9 février 1999 visant la mise en place de mesures anti-exportation d'eau en vrac, le leader du NPD aux Communes explique « [qu'a]ux yeux des Canadiens, […] l'eau revêt une dimension, non seulement nationale, mais également écologique, qui ne devrait pas être menacée par le fait d'être considérée comme une denrée ordinaire » (Hansard, 36-1 : 11 608). Le gouvernement ne présente donc jamais l'eau comme un droit de la personne dans le corpus et, même, s'y oppose, ou à tout le moins a des réserves par rapport à cette idée, et ce, parce qu'il la perçoit comme une menace à la souveraineté canadienne. En effet, au cours de la deuxième session de la 37e législature, dans une intervention non incluse dans le sous-corpus parlementaire, mais renvoyant à la position du Canada lors d'un vote tenu aux Nations unies durant la période d'étude de cette thèse, soit le 22 avril 2002, le secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes explique que

> [l]e Canada a […] un certain nombre de réserves sérieuses au sujet de la résolution sur la promotion et le respect du droit à de l'eau potable […]. La principale réserve du Canada avait trait au fait que, dans la résolution, on a conféré une dimension internationale au droit des individus d'avoir accès à de l'eau potable, ce qui pourrait laisser supposer que les États n'ont pas le droit souverain de gérer leurs propres ressources. Lorsqu'on discute à l'échelle internationale du droit à de l'eau potable, le Canada veut s'assurer qu'il n'y a pas d'empiétement sur sa capacité de contrôler l'eau sur son territoire et que les autres États n'ont aucun droit sur cette eau (Hansard, 37-1 : 9200).

Outre le fait que l'analyse de discours réalisée ici n'épuise pas la totalité des représentations de l'eau, de Soi et de l'Autre identifiables dans les corpus, il faut aussi préciser que les intervenants des camps anti- ou pro-exportation d'eau en vrac ne tiennent

pas nécessairement un discours homogène et que certaines représentations sont davantage véhiculées par certains intervenants que d'autres. Dans cette optique, il apparaît important de détailler l'attitude du gouvernement par rapport à l'Autre états-unien. En effet, si des députés libéraux ont pu participer à propager l'image d'un Autre états-unien dominateur, le gouvernement, lui, n'adhère en rien à cette rhétorique. Continuellement, il rappelle qu'il est possible selon lui de protéger les ressources hydriques canadiennes à l'intérieur du régime commercial de l'ALENA et il décrit régulièrement les États-Unis comme un partenaire ou encore il note que les États des Grands Lacs sont tout aussi opposés à l'exportation d'eau en vrac que le Canada. De fait, un renvoi conjoint avec les États-Unis à la CMI constitue un des trois axes de la stratégie anti-exportation d'Ottawa. Une intervention du secrétaire parlementaire du ministre de la Justice au moment de la troisième lecture du projet de loi C-6 est en ce sens exemplaire :

> Les gouvernements canadiens ont une souveraineté complète en ce qui concerne la gestion de l'eau dans son état naturel et, en exerçant cette souveraineté, ils ne sont pas limités par les accords commerciaux, y compris l'ALENA. Enfin, il va de soi que nous devons collaborer étroitement avec les gouvernements américain [*sic*], tant le gouvernement fédéral que ceux des États, pour que, des deux côtés de la frontière, les façons de procéder soient les plus uniformes et restrictifs [*sic*] possible. […] Dans son rapport de février 2000, la CMI a fait des recommandations qui jettent les bases d'une approche cohérente en vue de la protection des Grands Lacs des deux côtés de la frontière. Les huit États des Grands Lacs sont opposés à des prélèvements à grande échelle dans les bassins d'eau. De plus, chacun des gouverneurs de ces États s'est vu conféré par le Congrès le pouvoir d'opposer son veto à tout nouveau détournement (Hansard, 37-1 : 5510).

La justification mise de l'avant par Ottawa pour prévenir l'exportation d'eau en vrac se concentre donc davantage sur la nature de l'eau que sur celle de son acheteur potentiel, ce qu'exprimait clairement le ministre des Affaires étrangères à l'occasion de la deuxième lecture du projet de loi C-6, alors qu'il décrivait l'eau comme un fait écologique total :

> Tous les Canadiens reconnaissent que l'eau est une ressource naturelle différente de toutes les autres. Elle joue en effet un rôle de premier plan dans tous les aspects de notre vie quotidienne, à domicile, au travail et en maintes autres circonstances. C'est en grande partie grâce à nos abondantes ressources en eau douce propre que nous devons le développement économique et agricole du Canada, et l'existence de nos villes et villages. Enfin et surtout, elle remplit une fonction absolument critique en assurant à long terme la santé de nos écosystèmes et de tous les organismes vivants qui en sont tributaires. Les Canadiens attendent de tous les paliers de gouvernement des mesures immédiates pour la protection des eaux canadiennes. Nous devons léguer à nos enfants et petits-enfants un Canada dont les ressources en eau douce seront assurées (*ibid.* : 3204).

Maintenant, que les États-Unis soient dépeints comme une puissance dominatrice ou un partenaire, le Canada demeure face à la menace de la dégradation de ses écosystèmes et de la spoliation de son patrimoine par des mains étrangères (c.-à-d. états-uniennes), ce que le ministre de l'Environnement et le gouvernement dont il fait partie souhaitent absolument éviter :

> La meilleure façon de protéger notre eau est de s'assurer qu'il n'y ait pas de transferts entre bassins hydrographiques. Si nous voulons simplement agir sur les exportations d'eau à la frontière, l'eau devient alors un article entrant dans les échanges et ainsi, les décisions à ce chapitre seront prises par un comité international d'experts commerciaux et non par les Canadiens eux-mêmes. Je crois, à l'instar du gouvernement, que les décisions touchant l'eau canadienne devraient être prises par les Canadiens et non par des étrangers (*id.*, 36-2 : 1807).

À une autre occasion, le ministre se permet même de faire la leçon à un député du NPD, un parti fort méfiant par rapport à l'ALENA, quant à la nécessité de ne pas soumettre les ressources hydriques du Canada au libre-échange (avec les États-Unis, faut-il comprendre) :

> Monsieur le Président, il est clair que le député n'a pas compris l'importance de s'assurer que l'eau ne sera pas considérée comme un produit commercial aux termes de l'ALENA ou de tout autre accord commercial. Nous devons éviter de nous retrouver, soit par inadvertance ou pour toute autre raison, dans une situation où l'eau serait visée par les dispositions de l'ALENA. Nous avons un accord avec les provinces et les

> territoires à cet effet. Nous avons aussi une loi à la Chambre, le projet de loi C-6, qui porte sur les eaux frontalières. Il est certain que nous devons suivre à la lettre les procédures que nous avons nous-mêmes établies (*id.*, 37-1 : 2863).

Il reste que le gouvernement ne paraît pas avoir accepté complètement la définition de la situation proposée par le discours dominant : s'il considère l'eau comme un élément vital et un patrimoine national et reconnaît qu'une menace potentielle à ce fait écologique total émane des États-Unis, Ottawa se refuse à traiter son voisin du sud comme un Autre dominateur. Il n'est donc pas étonnant que le gouvernement ait aussi accepté l'implication liée à la définition de la situation inscrite dans le discours dominant, c'est-à-dire qu'il est impératif d'interdire l'exportation d'eau en vrac, mais qu'il ait refusé la mesure exacte mise de l'avant pour y arriver par les groupes d'intérêt public et de nombreux députés, y compris du Parti libéral, soit l'exclusion de l'eau des lacs et rivières du champ d'application de l'ALENA. En effet, la renégociation de l'ALENA, une solution plus radicale que la stratégie en trois axes adoptée par Ottawa, apparaît d'autant plus nécessaire que l'Autre états-unien se fait menaçant et, à l'inverse, la possibilité de travailler à l'intérieur du cadre de l'ALENA semble d'autant plus crédible et la stratégie retenue par le gouvernement, suffisante, que l'Autre états-unien est considéré d'abord comme un partenaire.

De fait, l'attaque la plus forte dont est victime le gouvernement est de dissimuler ses réelles intentions sur le fond, sur la nécessité même d'interdire l'exportation d'eau en vrac, comme lorsque la militante Maude Barlow accuse le premier ministre canadien de partager secrètement le désir de son homologue états-unien, révélé en une par le *Globe and Mail* (McKenna, 2001), de discuter d'un éventuel commerce de l'eau en vrac entre leurs deux pays – « *I think Jean Chrétien has every intention of allowing this process to begin* » (citée

par MacKinnon, 2001a : A6) –, une opinion que partage une autre figure importante de l'opposition à l'exportation d'eau en vrac : « *Vancouver-based independent water expert Wendy Holm said she also believes there is an intention in both countries to begin bulk water exports* » (*loc. cit.*). Cela, même si « *Canadian officials have repeatedly stated that they have no interest in bulk water exports* » (*loc. cit.*). En entrevue, le ministre de l'Environnement du gouvernement Chrétien s'est d'ailleurs étonné des propos du président des États-Unis – « *It was a surprise that he [Mr. Bush] talked about it the way he did* […] *The Canadian government's position is very clear* » (raporté *loc. cit.*) – et s'est fait très affirmatif quant à l'allure que prendrait selon lui la discussion espérée par le président : « Le premier ministre (Jean Chrétien) va dire au président que nous avons pour politique de ne pas exporter notre eau. J'ai l'impression que la conversation va être brève » (cité par Duchesne et Pelchat, 2001 : A1). Le porte-parole du premier ministre a lui aussi réagi à la nouvelle en confirmant l'opposition du Canada à l'exportation d'eau en vrac (*ibid.* : A2).

Ce genre d'attaques a toutes les apparences de la coercition rhétorique décrite par Krebs et Jackson (2007), alors qu'on force le gouvernement à réaffirmer haut et fort la seule position politiquement acceptable en l'embarrassant, en laissant entendre qu'il trahit la population. Un autre exemple d'une telle manœuvre est survenu suite à un appel d'offres d'Environnement Canada concernant l'évaluation de la valeur économique des ressources hydriques du pays, avec pour objectif « […] *to help governments make decisions on issues such as water exports, or access to ground-water resources* » (MacKinnon, 2001c : A1). Un député du Bloc québécois s'est alors non seulement interrogé sur la conviction du gouvernement à vouloir prévenir l'exportation d'eau en vrac, mais a accusé celui-ci de ne

tout simplement pas avoir à cœur la protection cette ressource : « *When the Environment Minister is doing this, it's clear there are no defenders of the resource at the cabinet table.* […] *The decision of this government to allow bulk-water exports in the future has already been made, it looks to me* » (cité par *id.*, 2001d : A7). Dans le même ordre d'idées, un représentant du Conseil des Canadiens concluait de l'appel d'offres que « [*w*]*hat we're seeing is a total reversal of their position. They're abandoning their commitment to the environment, and they're abandoning the wishes of Canadians* » (cité par *id.*, 2001c : A8). Le critique progressiste-conservateur en matière d'environnement, lui, est même allé jusqu'à parler d'un « […] *clandestine effort to steer public opinion* » (cité par *id.*, 2001d : A7). Immédiatement, le ministre de l'Environnement a tenu à souligner que « [l]e gouvernement ne permettra pas l'exportation d'eau » et le premier ministre a rappelé que « [n]ous ne voulons pas exporter de l'eau en vrac » (cités par Ayed, 2001 : E6). En fait, le ministre de l'Environnement a même justifié l'appel d'offres comme un outil pouvant servir à contrer la province de Terre-Neuve, à ce moment tentée de relancer un projet d'exportation d'eau en vrac : « *We will have much better information upon which to argue with Newfoundland* » (cité par MacKinnon, 2001d : A7).

Le pouvoir de la coercition rhétorique est peut-être toutefois le plus clair dans la profession de foi anti-exportation faite par le député libéral Dennis Mills, que le premier ministre Jean Chrétien avait chargé de présider un comité parlementaire sur les multiples enjeux de l'eau douce, dont celui de sa vente en vrac à l'étranger, auquel tous les partis des Communes avaient accepté de siéger et qui devait même tenir des audiences télévisées. S'exprimant dans la foulée d'un caucus où, selon une source anonyme, le premier ministre aurait dit croire à la nécessité de réfléchir sérieusement à la pertinence de vendre de l'eau en

vrac à l'étranger, le député Mills a annoncé qu'il s'attendait à ce que dans le cadre des travaux de son comité « [*s*]*ome will say we should sell and others will say we shouldn't, but it is important that we have the debate* » (cité par Fife, 2001 : A1). Il semblait toutefois important pour Mills d'ajouter aussitôt qu'il était personnellement entièrement opposé à l'exportation d'eau en vrac : « *I want to be right up front. There are no thoughts in my mind about selling water. There are Canadians out there that have thoughts on bulk water sales, selling water the same way we sell beer. There are some Canadians who even talk about diversion. Now all of those people frighten the hell out of me, but what we have to do is bring this debate to the light of the day* » (raporté *loc. cit.*). Le comité n'a finalement jamais siégé puisque le jour même de son annonce il a perdu le soutien unanime de l'opposition pour sa création quand des militants anti-exportation d'eau ont déterré un document de 14 pages distribué par le député Mills à ses commettants 10 ans auparavant, intitulé *Water: The Next Wave*, dans lequel il présentait favorablement la perspective de faire du Canada le château d'eau de l'Amérique du Nord (Hunter, 2001a : A1). Mills a eu beau assurer qu'il n'endossait pas le contenu de son propre document, précisé qu'il l'avait distribué à l'époque uniquement pour stimuler le débat (*id.*, 2001b : A6) et proclamé de nouveau qu'il n'était absolument pas partisan de l'exportation d'eau en vrac – « *No, I categorically am not* […] *Everyone knows I'm a passionate nationalist, I'm a federalist, I'm an interventionist* » (*id.*, 2001a : A1) –, pour les progressistes-conservateurs la crédibilité de Dennis Mills était définitivement entachée (*id.*, 2001b : A6) et en ce qui concerne le NPD, il n'y aurait pas de comité « […] *as long as there's any chance that this committee is part of an overall plan to orchestrate a situation where the export of water would become permissible* » (*id.*, 2001a : A1) et la démarche du député Mills relevait du « *hoax* » (*id.*, 2001b : A6). Fait intéressant, les éditorialistes du *National Post*, partisans de la vente d'eau en vrac à l'étranger, s'étaient peu

enthousiasmés de l'éventuelle relance du débat sur l'exportation d'eau grâce à la mise sur pied du comité à être présidé par Dennis Mills précisément en raison du pouvoir de coercition qu'ils reconnaissaient à la rhétorique anti-exportation :

> […] *it is with mixed feelings that we greet the news Prime Minister Jean Chretien is setting up a parliamentary committee that will study, among other issues, the issue of bulk water exports. Although Mr. Chretien's decision is something of a retreat from his government's 1999 promise to ban bulk water exports outright,* […] [*w*]*e do not have high hopes that common sense will prevail. For Mr. Mills and other politicians eager to play to the Council of Canadians constituency, the temptation to bray sententiously about "our most precious resource" will likely prove irresistible* (National Post, 2001a : A13).

La masse d'extraits cités dans ce chapitre documente l'existence et la prégnance dans le corpus d'un discours anti-exportation d'eau en vrac articulant des représentations de l'eau comme un élément vital et un patrimoine national du Canada, ainsi que celle de la vente massive de cette eau aux États-Unis comme une menace à l'identité canadienne. Non pas que ces représentations soient les seules discernables dans le corpus. Néanmoins, elles sont dominantes, c'est-à-dire qu'elles sont quantitativement et qualitativement prépondérantes : elles apparaissant plus régulièrement et sont émises par une plus grande variété d'intervenants (clefs) que leurs concurrentes narrativement signifiantes. Cette dominance s'appuie d'ailleurs sur des représentations historiques de l'eau, du Soi canadien et de l'Autre états-unien – par exemple ces images du Canada comme une « *cold, wet place* » et des Canadiens comme « *ye olde drawers of water* » mobilisées par les éditorialistes du *Globe and Mail*. C'est vers l'étude de cette résonnance historique que se tourne maintenant la thèse.

Chapitre 5

Le Soi canadien, l'Autre états-unien et l'eau : à la recherche d'un système de réverbération

Ce chapitre dresse un portrait de certaines des principales représentations de la relation Canada–États-Unis et des ressources en eau ayant eu cours historiquement dans la société canadienne. L'objectif est d'explorer une partie du « système de réverbération » (Ringmar, 1996 : 69-71) du Canada afin d'établir dans quelle mesure les discours anti- et pro-exportation d'eau en vrac, qui mettent en scène les sujets « Canada » et « États-Unis » ainsi que l'objet « eau », correspondent à des expériences physiques et culturelles vécues dans le pays. Il s'agit de voir si ces discours résonnent, s'ils se font l'écho d'expériences passées susceptibles de renforcer leur pouvoir d'interpellation. Pour ce faire, le chapitre s'inspire de la démarche d'Hansen (2006 : 47-48) et mobilise des histoires conceptuelles existantes sur la relation canado-états-unienne et le rapport à l'exploitation de la nature au Canada, avant de conclure en examinant les liens apparents entre les représentations historiques des sujets et de l'objet à l'étude, d'un côté, et les représentations articulées par les discours mis au jour au chapitre précédent, de l'autre.

1. L'eau comme vecteur identitaire

« *From the beginning* », rappelle Blattberg, « […] *the question of Canadian identity – of what it means to be a Canadian, what moral, political or spiritual positions it entails – has been a vexed one* » (2013 : non pag.). Le Canada fut en effet fondé par la réunion de deux sociétés, l'une anglophone et l'autre francophone, marquées par de profondes dissemblances socioculturelles et, à la Confédération, « [l]a création d'un type national idéal, auquel tous les Canadiens pourraient s'identifier et aspirer à ressembler, était impossible. L'attention nationale se tourna vers les différences au lieu des ressemblances, vers la création d'une nation à partir de groupes culturellement disparates et non vers l'uniformisation culturelle » (Smith, 2005 : 197). L'éventuel désir d'incorporer également les peuples autochtones et les Canadiens issus de l'immigration dans un même projet national ne fera que rendre l'exercice plus difficile encore (Blattberg, 2013 : non pag.). « *Almost alone among modern developed countries* », soutient Lipset, « […] *Canada has continued to debate its self-conception to the present day* » (1990 : 42).

Alors que la recherche de ce qu'**est** le Canada se poursuit, ce qu'il n'**est pas** fait par contre consensus – le Canada est peut-être bien des choses, mais il n'est certainement pas états-unien. Kymlicka observe par exemple que, du point de vue externe, « […] *Canadians are citizens of the world, the West, and the New World. In all three of these respects, Canadians are like Americans.* […] *And yet what defines being Canadian, perhaps above all else, is precisely not being an American* » (2003 : 363).

Par ailleurs, si aucune définition globale et positive du Canada ne paraît satisfaisante, plusieurs éléments plus ou moins disparates sont néanmoins régulièrement mis de l'avant en tant que constituants de la réalité canadienne (Allan, 2005 : 1-2). Parmi ceux-ci, on trouve notamment le « Nord » et la « nature sauvage » (Francis, 1997; Kaufmann et Zimmer, 1998; Lasserre, 1998). En effet, « [*m*]*uch in the Canadian identity is tied to the land itself* » (Cameron, 1997 : 9).

La relation compliquée qu'entretient le Canada avec les États-Unis ainsi que l'importance du Nord et de la nature sauvage dans la réalité canadienne sont deux éléments cruciaux de la force de résonance du discours anti-exportation d'eau en vrac; ils nourrissent sa dimension identitaire.

1.1 Le combat nationaliste contre l'union continentale

Brooks relève qu'il est pratiquement impossible d'avoir une discussion sur ce que signifie être canadien sans effectuer une comparaison ou une autre entre le Canada et les États-Unis (2014 : 23). De fait, « [*f*]*rom the time of the American Revolution, Canada's writers and intellectuals have pondered the extent to which Canadian and American society differ. They have also argued over just how close Canada's relationship with the United States should be* » (Bélanger, 2011 : 3). Dans l'ensemble, les analystes de cette prose ont conclu qu'elle était marquée par l'antiaméricanisme, lequel constituerait une facette du nationalisme canadien et une expression de la lutte du Canada pour maintenir sa souveraineté

et son caractère distinct sur le continent nord-américain (*ibid.* : 4; voir p. ex. Berger, 1970; Edwardson, 2002-2003; MacLennan, 2007).

D'après ce que Brooks appelle le « *semi-official nationalist narrative of Canadian history* » (2014 : 24), que véhiculeraient par exemple la Société Radio-Canada et les manuels scolaires, les populations fondatrices du Canada étaient clairement différentes de celles des États-Unis. Cela vaut évidemment pour les Canadiens français, notamment en matière de langue et de religion, mais aussi pour les Canadiens anglais, en raison entre autres de l'immigration loyaliste ayant suivi la guerre d'Indépendance des Treize colonies. Effectivement, restés fidèles à la Couronne britannique, de 30 000 à 60 000 habitants des Treize colonies vinrent s'installer dans le futur Canada, où la population anglophone ne comptait que pour quelque 15 000 personnes (*ibid.* : 25). Dans son entrée sur les loyalistes, *L'encyclopédie canadienne* note d'ailleurs que leur influence et celle de leurs descendants se fait sentir encore aujourd'hui : « Le Canada moderne retient de nombreux héritages loyalistes, parmi lesquels un certain conservatisme, un penchant pour l'"évolution" plutôt que la "révolution" en ce qui concerne le gouvernement et l'ouverture à une société plurielle et multiethnique » (Wilson, 2009 : non pag.). En somme, dit-on, non seulement les populations fondatrices du Canada différaient-elles de celles des États-Unis, mais les premières entretenaient une image négative de la révolution politique libérale en cours chez les secondes, « [*which would*] *have led them to create and defend a society and institutions that were self-consciously and by design not American* » (Brooks, 2014 : 24).

Ce récit nationaliste « semi-officiel » exagère sans doute les dissemblances qui existaient entre les populations fondatrices du Canada et celles des États-Unis, de même que le degré d'adhésion des Canadiens ordinaires à une vision critique de la société états-unienne (*ibid.* : 24-26). En outre, il reflète bien davantage une perspective canadienne-anglaise que canadienne-française (Kaufmann, 1997). Néanmoins, le Canada demeure « […] le résultat d'un acte antiaméricaniste – celui de tous ceux qui ont refusé de rallier les autres Nord-Américains qui voulaient fonder une nouvelle république, séparée de l'Empire britannique » (Nossal et coll., 2007 : 278; Balthazar, 1983 : 30). Après l'invasion du futur Canada par les Treize colonies lors de leur guerre d'Indépendance, ce refus a d'ailleurs dû être défendu de nouveau par les armes au cours de la guerre de 1812, ce qui a assurément contribué à populariser la représentation négative des Yankees promue par les autorités coloniales et nourrie par l'immigration britannique (Brooks, 2014 : 26). Smith note en ce sens que parmi les principales visions historiques de l'identité canadienne, celle de former une « […] communauté fondamentalement britannique, responsable de la préservation de la monarchie et du Parlement sur le continent nord-américain […] fut particulièrement en vogue dans les décennies suivant la guerre de l'Indépendance des États-Unis » (2005 : 1 et n. 1).

1.1.1 L'antiaméricanisme est (d'abord) un conservatisme

Ironiquement, les années suivant la Confédération sont marquées par des problèmes économiques et démographiques qui alimentent un courant de pensée minoritaire, dit annexionniste, voulant que le Canada gagnerait à finalement accepter de se joindre à la prospère république états-unienne (Bélanger, 2011 : 9). C'est ainsi que pour l'élection

fédérale de 1891, l'historien et journaliste Goldwin Smith prépare la publication de *Canada and the Canadian Question*, un plaidoyer annexionniste qui deviendra un succès de librairie (*loc. cit.*). De l'avis de l'historien Carl Berger, que rapporte Bélanger, « […] *Smith's book "is supremely important in Canadian nationalist thought because he asked the question which all Canadian nationalists have since tried to answer: what positive values does the country embody and represent that justifies her existence?"* » (*loc. cit.*).

L'essai irrévérencieux ne quittera finalement les presses qu'après l'élection de 1891, mais celle-ci sera malgré tout marquée par le spectre de l'annexion, que les conservateurs, victorieux, associent à la proposition de « réciprocité illimitée » (libre-échange avec les États-Unis) des libéraux (*loc. cit.*). En fait, la campagne électorale de 1891 inaugurait en quelque sorte l'âge d'or du nationalisme canadien-anglais de nature impérialiste, un nationalisme qui, paradoxalement, exalte la participation du Canada à l'Empire britannique. Les conservateurs, résume Bélanger, « […] *had successfully portrayed the election not as a contest between free trade and protectionism, but as a mortal struggle pitting the forces of loyalty against those of treason. The campaign galvanized English Canadian imperialists* »[78] (*ibid.* : 8). L'élection fédérale de 1911, elle aussi « […] habituellement interprétée comme la répudiation de la politique de libre-échange » (Nossal et coll., 2007 : 224) voulue par les libéraux[79], qui, au pouvoir entre 1896 et 1911, l'avaient mise en veilleuse, constitue l'autre borne symbolique de l'âge d'or de l'impérialisme canadien et confirme la force politique

[78] Azzi et Granatstein observent « [qu'o]n oublie presque, cependant, que [le premier ministre et chef conservateur John A.] Macdonald, instigateur de la Politique nationale de tarif[s] protecteur[s] élevé[s] qui a généré singulièrement peu de bénéfices économiques depuis sa mise en vigueur en 1879, a cherché, juste avant l'élection, à conclure un accord commercial avec les Américains et que ce n'est qu'après avoir essuyé une nouvelle rebuffade que le Vieux Chef a rallumé le flambeau de la discorde et fait campagne contre les rapaces Yankees » (2010 : non pag.).

[79] « Ni troc ni commerce avec les Yankees » était le slogan électoral conservateur (Azzi et Granatstein, 2010 : non pag.).

qu'il représentait durant cette période (Bélanger, 2011 : 25; English, 2004 : 151; Nossal et coll., 2007 : 234-240).

À la même époque, l'hostilité des élites intellectuelles canadiennes envers les États-Unis se retrouve également dans le nationalisme canadien-français, un discours conservateur qui présente certaines similarités avec le nationalisme canadien-anglais d'obédience impérialiste (Bélanger, 2011 : 7 et 22). Parmi les valeurs conservatrices qui sous-tendent les deux nationalismes, on trouve « […] *a firm belief in communitarianism, elitism, and a transcendent order; an appreciation of organic, evolutionary change; a profound devotion to tradition, continuity, and order; and a deep conviction that freedom, order, and private property were closely linked* » (*ibid.* : 23; English, 2004 : 151). Porteurs d'un conservatisme plus modéré que celui des nationalistes canadiens-français, les impérialistes critiquent avec moins de virulence la république états-unienne, considérée comme l'incarnation de la modernité libérale, mais ils s'y emploient toutefois avec davantage d'insistance (Bélanger, 2011 : 23-24). Ce paradoxe résulte de la reconnaissance par les impérialistes d'une plus grande proximité culturelle entre les États-Unis et leur nation de référence, le Canada anglais, que celle ressentie par les nationalistes canadiens-français : « *Anti-American differentialism was essential to the imperialist sense of nationhood. It was far less significant to the French Canadian identity* » (*ibid.* : 208). L'obsession états-unienne des nationalistes du Canada anglais est critique pour l'identité canadienne tant celle-ci est inextricablement liée à l'identité canadienne-anglaise. « *The connection lies with the fact that the English-Canadian **ethnic** core, which is of Loyalist origin, has spawned a **nation**, English Canada, which in turn has dominated a multinational **state**, Canada. Hence English Canada's salient*

identity is with the Canadian state, whose self-conception it also articulates » (Kaufmann, 1997 : 111).

1.1.2 La retour en force du continentalisme

Alors que le discours des élites canadiennes-françaises sur le danger de l'« américanisation » de leur société et le risque de son « annexion morale » par les États-Unis n'atteindra son zénith que dans la deuxième moitié des années 1930 (Bélanger, 2011 : 154), la Première Guerre mondiale fut l'occasion pour l'intelligentsia du Canada anglais de se déprendre de l'impérialisme et d'éventuellement revendiquer davantage son américanité. D'une part, ce conflit aliéna pour longtemps les électeurs québécois au Parti conservateur, leur fidélité à l'Empire n'étant pas suffisante pour tolérer la conscription mise en place par cette formation politique (Nossal et coll., 2007 : 241-242), et, d'autre part, à mesure que la guerre s'éternisait et se faisait toujours plus sanglante, elle mis au jour la nature paradoxale du nationalisme impérialiste : Londres demandait aux membres de l'Empire « […] de contribuer à l'effort de guerre en fournissant hommes et argent, sans toutefois leur permettre de se prononcer sur la conduite des opérations » (*ibid.* : 241). Selon English, l'élection en décembre 1917 d'un gouvernement d'union conscriptionniste à Ottawa « […] *was the greatest victory of British-Canadian conservatism but it was its last* » (2004 : 151). Par la suite, le Canada recherchera l'autonomie dans sa politique extérieure en plus de celle dans sa politique intérieure; elle lui sera accordée ainsi qu'aux autres dominions par le Statut de Westminster de 1931 (Nossal et coll., 2007 : 242-243).

Suite à la Grande Guerre, l'économie du Royaume-Uni est en lambeaux (English, 2004 : 151) et dans les années 1920, les États-Unis deviennent le principal partenaire commercial du Canada, de même que sa principale source d'investissements étrangers (Hillmer, 2004 : 634). Dans une atmosphère de « […] détachement nouveau [des Canadiens anglais] à l'égard de l'Empire britannique » (McKillop, 2006a : non pag.), et alors que les économies canadienne et états-unienne deviennent de plus en plus enchevêtrées dans les années 1920 et 1930, la vision dite continentaliste de l'identité canadienne prend du galon : plusieurs commentateurs se mettent à suggérer que le Canada est un endroit façonné par nombre des mêmes forces culturelles, économiques, géographiques, politiques et sociales que son voisin du sud (Wynn, 2014 : xix). Au-delà des cercles d'intellectuels continentalistes,

> […] les rapports entre Canadiens et Américains se multiplient. Le Canada modifie ses plans de défense, les possibilités de conflits entre les deux pays étant désormais nulles. La méfiance envers l'influence américaine s'estompe, et on renforce les liens culturels […]. En 1926, les deux pays établissent des légations et, dorénavant, ne font plus affaire entre eux par l'intermédiaire des bureaux britanniques. La culture populaire américaine pénètre par la radio, le cinéma et l'automobile (English, 2009 : non pag.).

Bien sûr, les dénonciations conservatrices des États-Unis se poursuivent, mais pour la génération montante de progressistes libéraux et socialistes qui articulent la vision continentaliste de l'identité canadienne, la modernité états-unienne doit être embrassée (Bélanger, 2011 : 8). Par ailleurs, la différenciation identitaire basée sur le couple Canada–États-Unis qui alimente le nationalisme impérialiste déclinant fait place chez les continentalistes de l'entre-deux-guerres à la différenciation entre l'Ancien et le Nouveau Monde (*ibid.* : 32). La plupart d'entre eux ne sont pas farouchement antieuropéens, mais

chez les plus isolationnistes du groupe, « *Europe was portrayed as hopelessly corrupted by inequality, hatred, and militarism, while North American society was presented as fundamentally tolerant, peaceful, and free* » (*ibid.* : 132).

L'annexionnisme s'étant en pratique éteint avec le 19e siècle, le continentalisme dont il est question ici correspond essentiellement au renouveau des forces de la réciprocité battues aux élections de 1891 et 1911 et se limite à l'objectif de favoriser des liens plus étroits avec les États-Unis (Clarkson, 2006 : non pag.). Pour les continentalistes, « […] le déploiement de la puissance des États-Unis ne mènerait pas nécessairement à leur victoire au nord de la frontière. En fait, correctement abordée et jaugée, cette puissance [pourrait] même […] contribuer à la croissance et au développement du Canada. […] En profitant des marchés, des capitaux et de l'expertise des États-Unis, le Canada mettrait la puissance américaine [à son] service » (Smith, 2005 : 129). Le continentalisme est donc d'abord un projet économique proaméricain et n'est pas intrinsèquement antinationaliste (Bélanger, 2011 : 4-5 et 168). C'est cependant ainsi qu'il est habituellement perçu (p. ex. Clarkson, 2006 : non pag.) et Nossal et ses collaborateurs expliquent pourquoi :

> Les continentalistes estiment généralement qu'un partenariat étroit avec les États-Unis est non seulement profitable, mais aussi bénin, au sens où il ne constitue pas une menace à la souveraineté et à l'identité canadiennes. […] Cette attitude dénote probablement une grande confiance dans la capacité des entreprises canadiennes à faire face à la concurrence américaine, ainsi que dans l'affirmation de l'identité canadienne. […] Il s'agit cependant là d'une des faiblesses du discours continentaliste, car ses défenseurs, trop souvent obnubilés par des priorités d'ordre commercial, parviennent rarement à rassurer ceux qui, parmi leurs interlocuteurs, craignent de voir l'identité canadienne emportée au profit des États-Unis. Les craintes concernant l'identité canadienne sont aussi renforcées par les politiques que dicte l'impératif de conserver de bonnes relations avec les États-Unis qui est au cœur de cette vision. Bien souvent, cet impératif semble conduire à une attitude qui ressemble à une « super loyauté » à

> l'égard des États-Unis dans des domaines autres que ceux relevant de l'économie (2007 : 275).

De fait, le continentalisme déborde la sphère économique pour toucher, notamment, celle de la sécurité. « *Continentalist intellectuals were early and enthusiastic supporters of Canadian-American military cooperation and integration* », souligne ainsi Bélanger (2011 : 170).

Peut-être peut-on lire l'évolution de la relation canado-états-unienne depuis la Première guerre mondiale comme le triomphe empirique du continentalisme. En effet, après leur échec à l'élection fédérale de 1911, les forces de la réciprocité ont repris leur travail et enregistré de nombreux succès, le Canada et les États-Unis négociant à partir des années 1930 une série d'accords commerciaux de plus en plus complets, jusqu'au traité de libre-échange global de 1988, l'ALE, et son successeur de 1994, qui incluait cette fois le Mexique, l'ALENA. Ce à quoi s'ajoutent plusieurs accords militaires réciproques comme ceux ayant mené à l'établissement de la Commission permanente mixte de défense en 1940 et à celui du Commandement de la défense aérospatiale de l'Amérique du Nord en 1958 ou encore le récent Plan de défense interalliée signé en 2012 (Smith, 2004). Cette tendance de fond n'est toutefois pas linéaire et souffre d'exceptions. Ainsi, certaines mesures inspirées du protectionnisme ou du nationalisme économique, la plupart timides, ont été adoptées dans les années 1960 et 1970, culminant avec le Programme énergétique national en 1980, et, à partir de la fin des années 1930 et du début des années 1940, Ottawa appuie plus vigoureusement la production culturelle canadienne (*id.*, 2005 : 113-125 et 130-138). Ce soutien en matière de culture résulte essentiellement du fait que « [s]elon nombre de Canadiens, le contexte particulier créé par la proximité des États-Unis, la petite population et le vaste territoire du

Canada ne leur permettait pas de jouir d'un attribut "normal" de leur vie nationale (l'accès à leur propre culture) sans recourir à l'intervention de l'État » (*ibid.* : 123).

1.1.3 Le nouveau nationalisme canadien

Dans les années 1960 et 1970, l'angoisse culturelle alimentée par l'accélération de l'intégration économique continentale et l'américanisation qui lui est associée participe à une recrudescence du nationalisme canadien, qu'on peut également relier à divers conflits internes et externes dans lesquels s'engagent alors les États-Unis (Edwardson, 2002-2003 : 131-137). Le nationalisme et l'antiaméricanisme se déplacent toutefois vers la gauche du spectre politique, autant au Canada anglais qu'au Québec, dont le nationalisme est toutefois de plus en plus indépendantiste. Comme l'explique Bélanger, « [*i*]*n the Western world, the image of the United States as a modern, progressive nation gradually dissipated after 1945. The Cold War fundamentally altered America's symbolic significance. This, in turn, triggered a shift in Canadian attitudes towards the United States. In the 1960s and 1970s, conservative anti-Americanism withered away and left-of-centre continentalism became something of a contradiction in terms* » (2011 : 214-215). En effet, si à gauche on avait pu être séduit par des politiques telles que l'égalitariste Nouvelle Donne (*New Deal*) et l'idéaliste plan Marshall, il en allait tout autrement de l'irrationalisme du maccarthysme ou encore de l'impérialisme de l'invasion du Viêt Nam. Inversement, à droite, « […] le parti Tory autrefois gardien jaloux de la tradition britannique et de l'identité canadienne, ennemi de l'américanisation, est devenu le champion du rapprochement avec les États-Unis […] et représentant de l'idéologie néo-conservatiste américaine » (Balthazar, 1983 : 37).

« *Neither imposed from above (as in "Russification") nor a mass-driven revolutionary movement, the new nationalism was a middle-class renegotiation of Canada's postcolonial direction* » (Edwardson, 2002-2003 : 134) menée par d'importants représentants du monde des médias, des arts et de l'université. « *These new voices called for increased sovereignty in economics and culture while popularizing Canadian cultural products and an awareness of Canadiana* » (*loc. cit.*). Dans leur esprit, le Canada, « [*a*] *prosperous society with a developing welfare state,* […] *was to be a better America, a moral society of multiculturalism, understanding and peaceful solutions to both its and – given Pearson's actions during the Suez crisis – the world's problems* » (*ibid.* : 138). Cet idéal a évidemment peu à voir avec le nationalisme impérialiste d'avant la Grande Guerre, mais sa dimension antiaméricaine est étonnamment similaire :

> *Calls for economic and cultural protectionism did not disappear* […]. *Neither did exacerbated Canadian-American differentialism or the tendency to externalize continentalist adversaries by presenting them as un-Canadian. These staples of Canadian anti-Americanism have lived on in the writing of left-wing luminaries like James Laxer and Maude Barlow.* […] *Likewise, continentalism's shift to the right was not accompanied by a corresponding change in its basic premises. Leading continentalists continued to downplay Canadian-American divergences and insist that American power could contribute to the development of the Canadian nation* (Bélanger, 2011 : 215-217).

Un groupe en particulier de nouveaux nationalistes mérite d'être mis en lumière dans le cadre de cette thèse, en ce que, à partir d'une interprétation marxisante de la théorie des produits de base de l'économiste politique Harold Innis (chap. 1, sect. 1), ils se sont attardés à la critique de l'état de dépendance dans lequel se plaçait selon eux le Canada vis-à-vis des États-Unis en continuant encore et toujours de compter sur l'exportation massive de ressources naturelles peu ou pas transformées pour assurer sa croissance économique

(Massolin, 2001 : 277; Williams, 1989 : 121-125). Pour les tenants de ce courant de pensée, qui fut « […] *extremely influential in English Canada in the 1960s and 1970s* » selon Warren (2013 : 227),

> […] le développement économique [du Canada] n'a pas été poursuivi en fonction d'objectifs nationaux mais, d'abord, afin d'assurer la richesse et la puissance de l'empire[, d'abord français, puis britannique et ensuite états-unien]. Le développement consistait à extraire des ressources naturelles, à assurer leur exportation sous une forme brute dans les centres impériaux et à favoriser l'importation de biens manufacturés produits par la métropole. Cela voulait dire que les principales relations de pouvoir étaient entre le centre et la périphérie (Angus, 2003 : 152-153).

L'économiste Jim Stanford attribue aujourd'hui à l'article pionnier « A Staple Theory of Economic Growth », signé par son illustre collègue Mel Watkins (1963), l'impulsion derrière la renaissance de la théorie des produits de base et le crédite d'avoir posé « […] *the intellectual foundation for so many subsequent theoretical and policy interventions during the tumultuous 1960s and 1970s. Chief among these was Mel's own work on the* Task Force on Foreign Ownership and the Structure of Canadian Investment*, which published its report in 1968* » (Stanford, 2014 : 6). Ce groupe de travail constitué par le gouvernement fédéral de l'époque contribua à orienter le débat sur la propriété étrangère (c.-à-d. états-unienne) dans l'économie canadienne en direction d'une politique plus interventionniste (Watkins, 2006 : non pag.).

Un autre adhérent fameux à la théorie des produits de base, Abraham Rotstein, explique plus largement qu'Innis « […] *showed how natural resources (staples) had played a central role throughout* [*Canadian history*]. […] *The ramifications of staples production were spread far and wide, linking not only the economy but shaping the society as well. This*

is what Innis discovered » (Rotstein, 2014 : 11 et 15). Tentant d'expliquer le nouveau nationalisme canadien aux lecteurs de *Foreign Affairs* en 1976, Rotstein suggérait d'ailleurs que la question du contrôle des ressources naturelles et de leur commerce a pu être politisée au Canada en raison de l'attachement à ces ressources et au territoire qu'ont développé et transmis les premiers colons européens en s'établissant dans la portion la plus nordique du Nouveau Monde :

> *In the inner recesses of the Canadian self-image there remains the indelible imprint of the pioneer struggle with the land – the vanquishing of hostile forest, stubborn rock and parched prairie. There is the lasting trauma of outliving bleak winters into a late spring, of existing on the precarious margin of a short Canadian agricultural season. This is the psychic crucible in which Canadian populism was shaped – in latent anxiety, in wariness and reticence and in a sense of ongoing silent siege. But turning no-man's-land into one's own homestead carries with it ingrained or natural rights that accrue to the survivor. A political sense of earned jurisdiction over a vanquished space that was, at least in principle, inviolable and sacrosanct, became the nuclear element of political identity that arose in the Canadian psyche. Economic and political jurisdiction on the homestead should be untrammeled, and any trespass or political infringement would be resisted* (*id.*, 1976 : 110).

C'est cette « *homestead mentality* », poursuivait Rotstein, « […] *that may account for the otherwise totally inexplicable Canadian preoccupation with water.* […] *one of the silent but absolute premises that unites Canadians from coast to coast is that not a single drop should be exported, no matter how great the surplus supply may be* » (*ibid.* : 111). En définitive, concluait-il, « [*l*]*and and water are the clues to the underlying attitudes in the new phase of Canadian nationalism which centers on resources* » (*ibid.* : 112), une analyse qu'il reprendra une dizaine d'années plus tard, au moment de ce qu'on peut peut-être considérer comme le baroud d'honneur du nouveau nationalisme canadien, le combat contre l'entrée en vigueur de l'ALE : « *Among those who are opposed to free trade, the question of water has come rapidly to the fore* […] *For most people, it is the immediate symbol of Canada itself. The*

battle over water is, in a broad sense, a surrogate battle for the Canadian heritage » (*id.*, 1988 : 138 et 144).

Il y a été fait allusion plus haut, du point de vue des politiques publiques, les gains du nouveau nationalisme furent somme toute marginaux, surtout sur le plan économique. « *The movement's political influence* », conclut Edwardson, « […] *was primarily limited to disseminating information and fostering debate* » (2002-2003 : 144). En tant que mouvement culturel et social, par contre, il fut fort efficace et « […] *succeeded in raising public consciousness about crucial Canadian issues, popularizing "all things Canadian" and shaping the post-Second World War national self-perception as a "Peaceable Kingdom"* », par opposition « […] *to a violent, socially crumbling America of race riots, ghettoization of the poor, and Nixon's debacles in Vietnam and Watergate* » (*ibid.* : 131 et 139). De fait, des décennies plus tard, Kymlicka affirme que

> [*p*]*erhaps the most common contrast that is drawn today* [*between Canada and the United States*] *is the idea that Canada is a "kinder and gentler" country.* […] *Canadians view their society as less violent, more caring for the sick or disadvantaged, less punitive, more environmentally responsible, and more confident that government policies can actually make a difference in people's lives. Canadians like to think they have a better balance between public services and private markets* (2003 : 364).

Alors que Kymlicka posait ce diagnostic, la droite se réunifiait sur la scène politique fédérale, ce qui lui permit de revenir au pouvoir en 2006, et la politique étrangère canadienne est davantage alignée sur celle des États-Unis depuis. Qui plus est, le déplacement idéologique de la droite canadienne du conservatisme vers le néoconservatisme s'est confirmé et l'image d'un Canada « plus gentil et doux » que les États-Unis, en matière d'environnement ou de sécurité par exemple, a clairement été mise à mal (Massie et Roussel,

2013). Reprenant une formule de l'historien John Herd Thompson, Brooks se montrait néanmoins encore convaincu il y a peu que « [*i*]*n the end,* […] *"*[*n*]*egative stereotypes of the USA* […] *are indispensable to the construction of the Canadian national identity"* » (2014 : 33).

1.2 Le Nord et la nature sauvage dans l'identité canadienne

Parallèlement, dans le dernier siècle, le Bouclier canadien, « […] *has become an icon of Canadian identity. Its vast coniferous forests, countless lakes, and rugged terrain* […] *have come to signify Canada itself* » (Radforth, 2004 : 110). Le Bouclier correspond effectivement à une des principales incarnations des idées de « Nord » et de « nature sauvage », qui font partie intégrante de l'expérience canadienne (Campbell, 2008).

Le Nord et la nature sauvage sont conceptuellement distincts, mais, selon la manière dont on les représente, ils peuvent se recouper en bonne partie et on retrouve d'ailleurs le terme « *north/wilderness* » (ou une variante) dans la littérature (p. ex. *ibid.* : 12; Kaufmann et Zimmer, 1998 : 496). D'abord, le Nord est presque toujours considéré comme un espace sauvage. Lasserre parle par exemple du « Nord sauvage » (1998 : 49) et « […] de cette nature la plus sauvage possible, celle qu'on associe au Nord » (*ibid.* : 52). Ensuite, dans la mesure où la population canadienne se concentre sur une mince bande de territoire tout au

sud du pays, le long de la frontière avec les États-Unis, l'essentiel de la nature sauvage canadienne se retrouve « au nord ». Surtout, le Nord et la nature sauvage sont des concepts aux limites floues. « *"*[*T*]*he idea of north"* », explique en ce sens Dewar, « […] *is not fixed, either geographically or historically. It can refer to the High Arctic, the tundra, the Shield, the "North West", or all of Canada* » (2004b : 449), ou encore « […] *anywhere north of Toronto* » (Francis, 1997 : 163). Quant à la nature sauvage, elle peut inclure ou non ses éventuels occupants autochtones (Forkey, 2012 : 74-75) et peut reculer ou non en fonction de l'anthropisation du territoire. Ainsi, dans son texte sur le Bouclier canadien cité plus haut, Radforth s'amuse du fait que « *Toronto's middle class found ready access to the lakes of the Shield when railways and steamers opened the Muskoka District in the late 19th century.* […] *What had once been seen as a barren wilderness became a summer playground for visitors charmed by the beauty of the lakes, wind-swept pines, and rocky outcrops. A holiday in cottage country provided contact with the real Canada!* » (2004 : 111).

1.2.1 La construction du Nord et de la nature sauvage

L'idée que les territoires constituant aujourd'hui le Canada sont d'abord marqués par leur caractère nordique et sauvage est bien antérieure à la Confédération, mais elle se développe notablement à partir de la seconde moitié du 19e siècle, « […] *when poets, essayists, scientists, and politicians found in it a means of promoting the creation of a Canadian nation, unifying its founding European peoples, British and French, and distinguishing them from their American neighbours to the south* » (Dewar : 2004b : 449). En effet, le Nord et la nature sauvage faisaient partie des choses qu'anglophones et

francophones tenaient en partage au-delà de leurs nombreuses différences, alors que, pour reprendre le cas du Bouclier canadien, « [*i*]*ts landscape of rock, water, and stunted spruce, its thin, acidic podzols and glacially disrupted drainage form an environment with which few Americans have had to contend* » (Harris, 1966 : 28). À l'époque, on avançait au surplus que le Nord et la nature sauvage alimentaient la vigueur physique comme morale et favorisaient l'avènement d'une société libre, considérée comme la pierre d'assise du progrès, parce que les institutions de la liberté dépendaient supposément « […] *upon self-reliance, a rugged independence, instilled by the struggle for existence* » (Berger, 1966 : 15). L'idée du Nord se traduisait même par la célébration d'une filiation raciale entre les Canadiens et les peuples dits supérieurs d'Europe septentrionale, qui pouvait s'appliquer aux Canadiens français grâce à leurs ancêtres normands. En définitive, l'ensemble de ces interprétations permettait de se distancer des États-Unis, un pays du Sud à la nature plus clémente et donc menacé de dégénération (Berger, 1966).

Dans la seconde moitié du 19e siècle et surtout après la Confédération, il s'opère donc au Canada une « […] *naturalization of the nation, a new phenomenon which owes its existence to later Romantic thought. Rather than exalt the civilization or familiarization of* ***settled*** *nature, this conception inverted the traditional pattern* [*– the nationalization of nature –*]*, praising the uncivilized, primeval quality of* ***untamed*** *nature and stressing its regenerative effect upon civilization* » (Kaufmann, 1998 : 667-668, 2e accentuation ajoutée). En plus de projeter la nation sur le territoire comme le faisaient les Anglais ou les Français en célébrant l'harmonie ou la rationalité imposée par l'humain à la nature, les Canadiens vont faire de la nature brute une source de la nation (Kaufmann et Zimmer, 1998 : 486-487).

« *Prior to Confederation* » rapportent Kaufmann et Zimmer, « […] *most Canadian artists and poets regarded the Canadian landscape as "a vast, hostile, dimly seen, unpoetical mass"*[80]*. They therefore attempted to portray tamer, more agrarian aspects of the Canadian landscape (like the lower St Lawrence valley) and attempted to impose British stylistic conventions on their new subject matter* » (*ibid.* : 493). Autrement dit, ils étaient engagés dans un exercice de nationalisation de la nature teinté d'impérialisme (*loc. cit.*). Les choses changent après la fondation du Canada moderne, entre autres en poésie, avec ceux qu'on a appelé les poètes de la Confédération. Ces poètes « […] *encouraged Canadian writers to look to the "cleanly" north for inspiration instead of heading to a decadent Europe* » (*loc. cit.*) et certains d'entre eux « […] *later branched into other literary realms (notably outdoors and animal adventures) and helped inspire a younger generation of artists and writers* » (*loc. cit.*). Plus lente à se produire, une évolution semblable dans le milieu des arts visuels aura néanmoins lieu et, au bout du compte, « […] *the rise of northern consciousness in English Canadian art, literature and political oratory proved strong enough by 1906 to influence the first English-language Canadian national anthem,* O Canada*, which described Canada as "the true north strong and free"* » (*ibid.* : 494).

L'apothéose de l'art nationaliste inspiré du territoire canadien correspond sans aucun doute aux toiles d'espaces sauvages du Nord livrées par les paysagistes du Groupe des Sept, formé en 1920 et dissous en 1933 (O'Brian et White, 2007a). En compagnie de leur contemporaine Emily Carr, les Sept « [*have a*]*rguably* […] *provided the most lasting and omnipresent images of Canada's natural environment. Since the 1920s these artists' visual interpretations of the Canadian landscape have left an imprint on the minds of those living*

[80] L'origine de cette formule n'est pas claire, mais tout indique qu'elle est empruntée à Watt (1966 : 243).

within and outside of Canada » (Forkey, 2012 : 76-77). Ce résultat n'est pas qu'un simple accident historique puisque l'œuvre romantique du Groupe des Sept – « *The Group painted nature in the raw, wild and virile: the country as seen from a canoe* » (Francis, 1997 : 136) – se voulait autant une démarche artistique que politique :

> *Supported by the National Gallery of Canada and private patrons, the Group of Seven and their associates set about unmaking and remaking the prevailing conventions of landscape painting for the purpose of producing a national art. They wished to develop an independent aesthetic – homegrown, northern, and free of foreign influence.* […] [*T*]*he artists and their supporters argued that national identity was inseparable from the geography and climate of Canada's boreal land mass. For them, Canadianness was defined by way of northernness and wilderness* (O'Brian et White, 2007b : 3).

Ainsi, dans *The Jack Pine*, une des toiles les plus connues du Groupe des Sept (ou plutôt, du père spirituel du Groupe, Tom Thomson [voir Davis, 1998]), « […] *the tree takes on a human quality. A lone pine perched at the water's edge, having braced for years against the ravages of a harsh, unrelenting wind, symbolizes the essential Canadian spirit, characterized by a resistance to the often-harsh climate of the North and a will to soldier on* » (Forkey, 2012 : 75).

La discipline historique fournit un autre important élément de la naturalisation de la nation canadienne dans l'entre-deux-guerres, soit la thèse laurentienne, « […] qui présente le Canada comme l'héritier du système des Grands Lacs et du Saint-Laurent » (Lasserre, 1998 : 92; Kaufmann et Zimmer, 1998 : 495). Énoncée par plusieurs historiens canadiens majeurs des années 1930 jusque dans les années 1950 (McKillop, 2006b : non pag.), la thèse

laurentienne tire notamment son inspiration de la théorie innisienne des produits de base, mais c'est toutefois le nom de Donald Creighton qui lui demeure le plus étroitement associé. Styliste supérieur ne répugnant pas au lyrisme, « Creighton accomplit pour le Saint-Laurent ce que [Tom] Thomson et les peintres du [G]roupe des Sept avaient réalisé pour le Bouclier canadien : il en fit un mythe, un élément de l'imaginaire canadien-anglais » (Wright, 2013 : non pag.). À preuve :

> *It was the one great river which led from the eastern shore into the heart of the continent. It possessed a geographical monopoly; and it shouted its uniqueness to adventurers. The river meant mobility and distance; it invited journeyings; it promised immense expanses, unfolding, flowing away into remote and changing horizons. The whole west, with all its riches, was the dominion of the river.* […] *The river was to be the basis of a great transportation system by which the manufactures of the old world could be exchanged for the staple products of the new. This was the faith of successive generations of northerners.* […] *The river was not only a great actuality: it was the central truth of a religion. Men lived by it, at once consoled and inspired by its promises, its whispered suggestions, and its shouted commands;* […] *it was a force in history* (Creighton, 2002 : 6-7).

La thèse laurentienne avait pour elle d'offrir « […] *a compelling vision of the past that appealed to both the intellect and the imagination, and* […] *a framework within which historians, economists, sociologists, literary critics, and others could pursue meaningful research for decades to come* » (Dewar, 2004a : 349). Elle constituait également une réponse nationaliste au continentalisme en vogue pendant l'entre-deux-guerres, qui voyait l'Amérique du Nord comme une entité géographique naturellement orientée nord-sud, ce à quoi les nationalistes d'obédience impérialiste avaient d'abord répondu que les forces politiques pouvaient l'emporter sur la géographie (Bélanger, 2011 : 135-138). Grâce à la thèse laurentienne, il devenait possible de recourir à la pensée géographique « […] pour établir l'indépendance du Canada en Amérique du Nord. […] Le système du fleuve Saint-Laurent […] liait les régions canadiennes entre elles d'est en ouest. Son existence signifiait

que cet État n'avait rien d'artificiel ou de fragmenté. Les fondations du Canada étaient les plus solides, naturelles et unifiées qui soient » (Smith, 2005 : 204).

Certes, l'idée du Canada nordique et sauvage présentée ici n'a jamais rejoint tous ses habitants et à partir des années 1960, le Nord et la nature sauvage, comme plusieurs autres symboles canadiens d'ailleurs, deviendront davantage contestés (Francis, 1997 : 12). Pour prendre le seul exemple de la peinture de paysage, O'Brian fait remarquer que lorsque le Musée des beaux-arts du Canada a présenté en 1995 et 1996 une importante rétrospective itinérante, *The Group of Seven: Art for a Nation*[81], afin de souligner le 75e anniversaire de la première exposition du Groupe des Sept, il était permis de se demander à quelle nation le Musée faisait allusion :

> *Was it that of aboriginal populations, who use the term First Nations to describe themselves and who have long been negotiating the recovery of appropriated hereditary lands? Or that of sovereignist Quebecers, who had recently voted in large numbers to secede from the Canadian nation-state? Or that of women, who occupied space at the edges of the Group of Seven but who were not invited to join the fraternity? Or that of recent Asian immigrants, perhaps, whose experience of Canada was predominantly urban? Evidently it was none of these* (2007 : 24).

On pourrait multiplier les questions de ce genre et les exclusions correspondantes : le Canada que le Groupe des Sept a peint, c'est celui imaginé à partir des valeurs des classes sociales dominantes de son époque et des siennes propres, avec tout ce que cela comporte en termes

[81] Le titre français est *Le Groupe des Sept : l'émergence d'un art national*.

de biais (*loc. cit.*). Et pourtant, se désole le collaborateur d'O'Brian, il faut bien admettre une autre évidence :

> *While the strongly romantic vision of the Canadian landscape epitomized by Tom Thomson, the Group of Seven, their followers, and contemporary acolytes may be acknowledged to be a dated and limited vehicle for the representation of national identity and feeling, emotionally this perception nonetheless continues to retain a powerful hold on the national imagination. Indeed, whether it is measured by the unrelenting flow of exhibitions and books on these artists; the extraordinary, continuously appreciating financial value of their works; the myriad Canadian novels, films, and television programs set in this landscape; the scenery adorning Canadian currency; the endless commercial spinoffs it generates, from calendars, postcards, and coffee-table books to advertising and the Roots lifestyle; or the uproar over the Art Gallery of Ontario turning off the lights on the Group of Seven eighteen months in advance of a general gallery closure for expansion, it is clear that the association of this image of landscape with national spirit and meaning is deeply ingrained in Canada's national psyche* (White, 2007 : 11).

Les « […] *romantic and nationalist paradigms that govern thinking about landscape in Canada* », poursuit White, ont fait preuve d'une « *extraordinary resilience* », en particulier dans leur capacité à fournir « […] *a quasi-official image of Canadian national identity* » (*ibid.* : 13; Manning, 2000 : paragr. 11-12 et 18). De manière plus générale, Francis (1997 : chap. 6 et 7) et Lasserre (1998 : chap. 1 et 2) confirment la persistance du Nord et de la nature sauvage en tant que symboles identitaires canadiens, par-delà la contestation dont ils sont l'objet et leurs évidentes limites et incohérences.

1.2.2 La composante hydrique du Nord et de la nature sauvage

L'eau occupe une place de choix dans l'imaginaire identitaire nordique et sauvage du Canada, ce qui n'est guère étonnant. Après tout, « […] *natural landscape is integrally linked*

with and dependant upon free flowing rivers » (Bocking, 1972 : 171). Dans *Souvenir of Canada*, Douglas Coupland témoigne de cette importance symbolique de l'eau en des termes forts et explicitement identitaires :

> *Dealing with water's eccentricities in all its forms is the hallmark of Canadian history: canoeing in pursuit of pelts, seeking the Northwest Passage, building lakeside trading forts, constructing dams and canals – as well as enduring natural disasters like hail that flattens the crops, floods that obliterate towns* […] *Canada remains blessed with more clean pure water than perhaps even the Russian Federation or the United States. And it has dawned on Canadians that one of our national responsibilities – one of the prerequisites of citizenship, even – is to acknowledge this custodial duty.* […] *In Canada, when we speak of water, we're speaking of ourselves. Canadians are known to be unextravagant, and one explanation of this might be that we know that wasted water means a diminished collective soul; polluted waters mean a sickened soul. Water is the basis of our self-identity, and when we dream of canoes and thunderstorms and streams and even snowballs, we're dreaming about our innermost selves* (2002 : 122-123).

Si les déclarations de ce type, aussi claires et senties, ne tapissent pas les publications canadiennes, le propos de Coupland n'a rien d'isolé ou de bizarre. À preuve, il est repris dans le recueil de photographies paysagères *Canada: Landscape of Dreams* (Bondar, 2002 : 40), « [...] *a love letter to Canada, combining fifty* [...] *images with the words of distinguished Canadians* » (*ibid.* : rabat de la 1re de couv.).

Le lien entre l'identité canadienne et l'eau est sans doute le plus souvent exprimé de manière moins expresse, notamment à travers l'art. C'est en tout cas ce qui ressort de *L'eau, les arts et l'identité canadienne : au bord de l'eau*[82], un document de 20 pages publié par

[82] Ou, en anglais: *Water, Art and the Canadian Identity: At the Water's Edge*.

Environnement Canada en 1992 et éventuellement intégré au portail sur l'eau de son site Web[83] :

> […] l'eau n'est pas seulement source de vie, elle donne aussi un sens à notre existence, elle est une composante essentielle de ce qui rend la vie digne d'intérêt. Le "sens" est impossible à mesurer et à classer, mais il peut s'exprimer dans les arts. Des écrivains, des artistes et des musiciens ont trouvé dans l'eau une source d'inspiration et, à travers leurs œuvres, ont cherché à véhiculer sa valeur plus abstraite. […] Il n'y a certainement pas que les artistes sur qui l'eau exerce un tel attrait. Le bord d'un ruisseau, d'une rivière ou d'un fleuve, le rivage d'un lac touchent, au plus profond de nous tous, une corde que les artistes peuvent nous aider à mieux sentir » (Env. Can., 1992 : 1 et 3).

Environnement Canada souligne que l'eau est certes chargée de sens partout et depuis toujours, mais suggère que cela est peut-être davantage le cas au Canada qu'ailleurs et que ce sens a quelque chose de national :

> Doté d'abondantes ressources en eau, le Canada fait naître une culture particulièrement riche en représentations de l'eau. […] Lorsque nous songeons à nos réseaux hydrographiques, nous nous disons qu'il s'agit d'une ressource précieuse, qui soutient notre industrie, protège notre végétation et nous garde en santé. Après mûre réflexion, cependant, nous discernons un lien beaucoup plus profond : l'eau nourrit aussi notre esprit canadien. Elle relie les uns aux autres les Canadiens de chacune des régions du pays (*ibid.* : 3 et 19).

En appui à cette vision, Environnement Canada mentionne ou présente le travail de nombreux artistes, y compris celui, abordé plus tôt, des poètes de la Confédération, qui

[83] Le texte de *L'eau, les arts et l'identité canadienne* a des années durant constitué la sous-section « Eau et identité canadienne » du portail sur l'eau d'Environnement Canada, et ce, au moins jusqu'en juillet 2013. Actuellement, le lien vers la sous-section « Eau et identité canadienne » a disparu, mais dans la section « Eau et société » de ce même portail, le thème de l'identité est toujours annoncé : « [Nos] rivières, [nos] fleuves et [nos] lacs, ont constitué les plaques tournantes de la colonisation, du développement économique et du transport. Pour les peuples autochtones, l'eau était une source de subsistance aussi bien physique que spirituelle. Les cours d'eau ont servi au transport des pelleteries et des produits de commerce ainsi qu'au déplacement des explorateurs, accélérant l'exploration des vastes étendues de l'intérieur du Canada. L'eau a joué – et continue de jouer – un rôle particulier dans la croissance de notre pays, et **elle fait partie intégrante de l'identité canadienne. Son importance se reflète abondamment dans les arts et la littérature du Canada. Vous trouverez des renseignements sur ces thèmes dans la présente section** » (Env. Can., 2010a : non pag., accentuation ajoutée).

« […] trouvaient souvent les thèmes de leurs œuvres dans les lacs et les cours d'eau qu'ils connaissaient si bien » (*ibid.* : 9), ainsi que celui, incontournable, du Groupe des Sept, mais également les récits de voyage des premiers explorateurs, la chanson « J'ai pour toi un lac » de Gilles Vigneault, l'univers musical du compositeur R. Murray Schafer (« Un torrent, c'est un arpège infini de notes qui s'égrènent en stéréophonie sur le parcours de l'auditeur attentif » [cité dans *ibid.* : 17]) ou encore les réflexions de l'auteur populaire et protecteur de l'environnement Roderick Haig-Brown : « Une rivière, c'est la forme la plus gracieuse que puisse revêtir l'eau; une rivière est à la fois vie, musique et mouvement, une entité qui se transforme à l'infini. Les rivières sont les artères de la planète, par lesquelles le sang de la vie retourne au cœur » (cité dans *ibid.* : 1).

En 2006, Environnement Canada a en outre produit *Ne prenons* [*sic*] *pas l'eau pour acquis*, un guide de ressources de plus de 200 pages à l'intention des enseignants de 5e, 6e et 7e années du primaire, et retenu « L'eau, les arts et l'identité canadienne » parmi les neufs thèmes traités. Le guide propose aux enseignants diverses activités pédagogiques dont l'objectif général est « [d']établir une sensibilité à un "bon écocivisme" » (*id.*, 2006 : v) et une façon d'y arriver est « [d'a]ider les élèves à acquérir une réelle appréciation du rôle de l'eau dans la formation de l'identité canadienne. On y parviendra par l'étude des arts et traditions canadiennes dans une perspective historique » (*ibid.* : 165).

L'eau est aussi, évidemment, au cœur de l'historiographie laurentienne. Bien que la thèse d'un Canada empire du Saint-Laurent portée par Creighton et inspirée par Innis « […] *is now dated, it cannot be denied that the St. Lawrence River has exerted a major influence on Canada, serving as the cradle and lifeblood of the country's economy and development* »

(Macfarlane, 2014 : 3). Suffisamment pour que Macfarlane considère que « […] *no natural feature has played a more fundamental role in the development of Canadian identity than the great river* » (*ibid.* : 21). Au-delà du Saint-Laurent, les gouvernements du Canada reconnaissent par ailleurs l'importance historique et culturelle des cours d'eau du pays à travers le Réseau des rivières du patrimoine canadien, établi en 1984. « *The goal was to promote wild rivers, mainly in the West and North, and to encourage citizen participation in celebrating their place in shaping the course of history. The genesis of the idea lay with Pierre E. Trudeau, the prime minister at the time and an avid canoeist* » (Forkey, 2012 : 103). Bennett croit par ailleurs que longtemps après que la thèse laurentienne ait été relativisée dans les cercles d'historiens, « […] *Innis's image of water carrying people, goods, and information back and forth across Canada has remained a powerful one, affecting more than one generation of Canadians* » (D. Bennett, 1998 : 79). Environnement Canada fait en tout cas la part belle à Innis et Creighton dans son document sur l'eau et l'identité canadienne discuté plus haut (Env. Can., 1992 : 5-6). Bennett songe particulièrement aux écrivains et soutient que ceux-ci « […] *may not use the many bodies of water that appear in their fiction in a way that embodies the particular meanings Creighton read out of Canadian history, but they* ***did*** *inherit from the Laurentian historians an association of water with travel and communication, and a habit of utilizing water as a metaphor for reaching and retrieving resources that would otherwise be unavailable* » (D. Bennett, 1998 : 84-85; Solecki, 1998 : 219). Wright (2013 : non pag.) et Bélanger (2011 : 216) notent, eux, que malgré le conservatisme de Creighton, sa lecture antiaméricaine de l'histoire du Canada a trouvé un certain écho chez les « nouveaux nationalistes », progressistes, des années 1960 et 1970.

2. Le rapport à l'exploitation de la nature et de l'eau dans la société canadienne

L'eau est ce que les sociétés en font (Linton, 2010 : 3) et ce qu'elles en font est en partie tributaire de leur rapport général à la nature (Brown et Schmidt, 2010a). Sans que cela ne soit un trait distinctif du Canada (voir p. ex. Epstein, 2006), on peut y schématiser l'évolution de ce rapport société-nature comme une dialectique entre deux pulsions : d'une part, celle de l'exploitation des ressources naturelles par la société et, d'autre part, celle de la protection de son environnement naturel par cette même société (Forkey, 2012 : 3). C'est l'exploitation des ressources naturelles du Canada qui fut le moteur de la colonisation européenne, une exploitation débridée dont les répercussions finirent par inquiéter les Canadiens, qui se dotèrent conséquemment de politiques publiques sur les ressources et l'environnement (Hessing et coll., 2005). Ces politiques s'enracinent dans deux principaux discours sur l'exploitation de la nature dont l'origine remonte à la seconde moitié du 19^{e} siècle, époque de la fondation du Canada moderne : le discours conservationniste et le discours préservationniste, dont on retrouve les traces au sein du mouvement environnementaliste contemporain (Forkey, 2012).

2.1 Le discours conservationniste et les ressources en eau

De la colonisation du (futur) Canada jusqu'au 19^{e} siècle, l'action des autorités en matière d'encadrement de l'exploitation des ressources naturelles et de protection de l'environnement est très limitée (Hessing et coll., 2005 : 54-55). On n'avait apparemment pas vu la nécessité d'intervenir : « *The land was colonized unevenly from east to west, at*

different times and with varying degrees of impact. Examining the first two centuries of European or Euro-Canadian entry into each region, however, often yields a similar story; environmental change was sporadic and localized » (Forkey, 2012 : 7). Dans les premières décennies de règne britannique, par exemple, les autorités coloniales se contentent de contrôler l'exploitation de quelques ressources de grande valeur financière ou militaire, notamment l'or et les arbres susceptibles de servir à la construction de mâts pour les vaisseaux (Hessing et coll., 2005 : 54). « [*O*]*ther resources were simply used by settlers for their own purposes* » (*loc. cit.*). Il y a bien sûr une régulation de l'usage de ces autres ressources qui s'opère, mais elle est essentiellement de nature locale :

> *These resources were subject to local oversight and custom and served manifold purposes: sustenance, dietary supplement, and small-scale and low-impact commercial use. In regulating the use of these resources, participants drew on local knowledge of the rhythms of nature. By no means did all users practice conservation or hold a deep, abiding love of wilderness, but practical concerns such as food gathering or supplementing annual income were paramount to their connection with their natural world* (Forkey, 2012 : 33).

Malgré l'abondance générale des ressources sur le territoire du (futur) Canada, une certaine conscience environnementale se développe suite aux répercussions locales de leur exploitation, notamment chez les naturalistes venus enquêter sur le Nouveau Monde : « *Often they pointed out the thinning animal populations and expansive forest clearances, and had the curiosity to ask whether such excesses might have long-term effects on the human condition in the colony* » (*ibid.* : 32).

Graduellement, les autorités coloniales vont organiser le territoire de manière à favoriser l'exploitation des ressources par des intérêts privés et ainsi générer des revenus

fiscaux pour les colonies (Hessing et coll., 2005 : 55). Pendant le plus clair du 19e siècle, c'est la recherche de telles rentes qui oriente l'action publique par rapport à l'environnement naturel canadien, rentes que se disputeront le gouvernement fédéral et ceux des provinces après la Confédération jusqu'à ce que la préséance générale des provinces soit reconnue en 1900 (*loc. cit.*).

Le résultat de cette gestion incitative et de l'amélioration des techniques extractives finira par inquiéter autant les bûcherons, les pêcheurs commerciaux, les politiciens, les fonctionnaires, les scientifiques que les gestionnaires intermédiaires : « *From the last third of the nineteenth century through to the Second World War,* […] *all worried that Canada's resources were being mismanaged to the point that future use might be made impossible* » (Forkey, 2012 : 34). Dès lors, les gouvernements canadiens entreprirent de favoriser une exploitation et une utilisation plus efficiente des ressources naturelles de leurs territoires et de décourager les pertes et le gaspillage. Après l'inaction et la recherche de rentes, le Canada se tournait vers la conservation : « *That natural resources were so important to the economic life of the Dominion meant that they were worth conserving* » (*ibid.* : 34-35). L'application de l'approche conservationniste par les autorités ne se restreint pas aux seules ressources naturelles sises en régions éloignées, au contraire. Les autorités cherchent en effet à centraliser et à formaliser la régulation de l'usage de toutes les ressources, l'idée s'étant développée à partir du milieu du 19e siècle « [...] *among non-local resource users, scientists, and law makers that rural users (Aboriginal and non-Aboriginal alike) did not make good conservationists. Moreover, it was surmised that local knowledge needed to be replaced by more regulated and professionalized notions of wise use that would stem the tide of resource depletion* » (*ibid.* : 36).

Le discours conservationniste découle d'une éthique utilitariste modifiée, en ce qu'il précise « […] *that resources should be managed to promote the greatest amount of happiness for the greatest number* ***for the longest amount of time*** » (Brown et Schmidt, 2010b : 81, accentuation originale). Si le conservationniste voit la nature comme une force à dompter dont il faut retirer le maximum de bénéfices possible, il est néanmoins conscient que la prospérité de sa société dépend de la quantité et de la qualité des ressources naturelles disponibles et qu'une exploitation désordonnée ou abusive de celles-ci équivaut à sacrifier l'avenir pour l'enrichissement immédiat. Le conservationnisme est donc simultanément un discours d'exploitation et de prudence, dont le critère d'action est purement anthropocentrique :

> *Resource conservation is directed primarily to human needs (hunting, ranching, forestry) rather than to the processes of ecological systems (habitat protection, oxygenation, water filtration). Under the conservationist approach, the natural environment remains a resource to be used by human beings, with its value primarily derived from the marketplace. Deer and elk are thus valued in terms of revenues from game licences, while forests are managed in terms of stumpage rates and the revenues from annual allowable cuts. The interdependence of all organisms and their additional aesthetic, cultural, or other values remain hidden or secondary concerns* (Hessing et coll., 2005 : 9).

En plus d'être anthropocentrique, l'utilitarisme du discours conservationniste est également bureaucratique. En effet,

> [*e*]*specially during the late 19th and early 20th centuries, the belief that all natural resources could be managed effectively by scientific expertise propelled the notion that long-term improvements must be undertaken by a stable organization concerned with the public interest: that is, the government.* […] *In the conservationist movement there was a strong suspicion of private ownership since this often led to rampant and very harmful exploitation of the resources* » (Brown et Schmidt, 2010b : 81).

En ce qui concerne l'eau en particulier, l'objectif de la rationalisation de son usage a donné lieu à la « *hydraulic mission* » des autorités publiques canadiennes (Lopes, 2005 : 92-93; Molle et coll., 2009). Ayant animé nombre d'États de par le monde, l'idée de mission hydraulique renvoie à la

> […] *strong conviction that every drop of water flowing to the ocean is a waste and that the state should develop hydraulic infrastructure to capture as much water as possible for human uses. The carrier of this mission is the* [*hydraulic bureaucracy*]*, that, based on a high-modernist worldview, sets out to control nature and "conquer the desert" by "developing" water resources for the sake of progress and development. The term mission is used intentionally because of its military and religious connotations and to reflect the conviction that it is the duty of the state to develop water resources. However, the use of the term is not intended as a value judgment, but rather is an attempt to conceptualize an empirically verifiable mindset* (Wester, 2009 : 10).

La conservation de l'eau est donc loin de se limiter à une volonté d'économiser l'eau : le gaspillage concerne tout autant l'utilisation non efficiente de l'eau que l'utilisation incomplète des ressources hydriques disponibles sur un territoire. Dans les mots de l'historien de l'environnement Donald Worster, la conservation de l'eau signifiait « […] *putting rivers, and eventually their entire watersheds, to work in the most efficient way possible for the purpose of maximizing production and wealth* » (cité par Linton, 2006 : paragr. 9). Concrètement, la mission hydraulique canadienne s'est notamment traduite par la mise en place de systèmes d'égouts, la construction de grands barrages, l'expansion de l'irrigation et des transferts d'eau interbassins. Ces initiatives ont d'ailleurs pu être combinées dans le cadre de « […] *"multiple use" programs that, for example, might include the damming of rivers to control flooding and simultaneously redistribute water to irrigate farmers' fields* » (Forkey, 2012 : 34).

C'est surtout dans l'Ouest que l'irrigation a été développée – il ne fallait pas laisser vacantes de précieuses terres agricoles sous prétexte de leur trop grande aridité –, alors que dans les premières décennies du 20e siècle « […] *the Canadian state and capital transformed the semi-arid prairie into a landscape grid of property, engineered canals and water conveyance systems* » (Evenden, 2006 : 89). Contrairement à son homologue états-unien, le gouvernement canadien n'a toutefois pas pris directement en charge le développement de l'irrigation dans l'Ouest; il a préféré stimuler et appuyer le travail d'acteurs privés comme les compagnies de chemin de fer (Dreisziger, 1975; Evenden, 2006 : 75). En 2007, l'Alberta à elle seule comptait pour 60 % des surfaces irriguées au Canada (25 % pour la Colombie-Britannique et la Saskatchewan combinées) et 73 % des volumes d'eau utilisés à cette fin (20 % pour la Colombie-Britannique et la Saskatchewan combinées) (StatCan, 2010 : 46).

La production hydroélectrique, elle, est le résultat de l'implication directe de l'État et occupe une importance particulière au Canada. Ainsi, c'est entre une centrale sur la rivière Batiscan et la ville de Trois-Rivières qu'a eu lieu, en 1895, la première transmission d'électricité à haute tension sur une longue distance de tout l'Empire britannique; alors que l'électrification en était à ses débuts, « […] *Canada spearheaded the international effort to turn water into power* » (Martin-Nielsen, 2009 : 110). L'esprit dans lequel cet effort a été accompli est donné par un discours de 1922 du premier ministre québécois Louis-Alexandre Taschereau, au moment où il annonçait qu'un important projet hydroélectrique irait de l'avant : « *"There is a dream I have long embraced", he began, "and this dream has long been cherished by my predecessors as well: the construction of a dam on the great inland sea Lake St John which, for centuries,* ***has let a million horsepower daily run to waste****"* »

(cité par Massell, 2000 : 4, accentuation ajoutée). Pour éviter ce genre de gaspillage, le Canada n'a pas hésité à recourir aux transferts massifs d'eau entre bassins et il semble qu'aujourd'hui « [a]ucun autre pays ne détourne autant l'eau ou ne concentre autant de débits pour un usage unique » (Quinn et coll., 2004 : 5). La production d'hydroélectricité accapare 97 % des quelque 4 450 mètres cubes d'eau qui y sont détournés chaque seconde d'un bassin à un autre (*ibid.* : 3). Ces transferts massifs, présents principalement au Québec, en Ontario et en Colombie-Britannique (Ghassemi et White, 2007 : 278, fig. 12.6), contribuent à faire du Canada le troisième producteur d'hydroélectricité au monde et le troisième exportateur net d'électricité (en 2011); ils font aussi en sorte que 59 % de l'électricité produite dans ce pays est d'origine hydraulique (en 2010) (IEA, 2013 : 19 et 27). D'ailleurs, « […] *the words "hydro" and "electricity" are synonymous in colloquial Canadian English* » (Martin-Nielsen, 2009 : 110).

2.2 Le discours préservationniste et les ressources en eau

Le désir d'exploitation optimale des ressources n'est toutefois pas le seul rapport à la nature d'importance à s'exprimer au cours de la seconde moitié du 19e siècle et de la première moitié du 20e. En effet, le discours conservationniste cohabite ou débat avec le discours préservationniste, qui, plutôt que de viser l'usage généralisé et le plus rationnel possible des ressources, perçoit l'environnement naturel dans une logique dichotomique de type « l'un ou l'autre » : ou bien l'environnement est exploité au service de l'humain, ou bien il est préservé de son empreinte (à l'exception des usages récréatifs et éducatifs

[Epstein, 2006 : 37]), deux options qui sont considérées comme difficilement conciliables par les préservationnistes (Epstein et Barclay, 2013 : 106).

À l'instar de la pulsion d'exploitation qui domine le discours conservationniste, celle de protection au cœur du discours préservationniste est présente dans la société canadienne depuis ses débuts, mais elle s'affirme davantage à partir du 19e siècle, « [*when n*]*ature became relegated to islands of oasis in a sea of increasing industrialization, urbanization, and immigration* » (Forkey, 2012 : 68) aux yeux des classes favorisées. « *As cities increasingly became the place of residence for Canadians* », explique Forkey,

> […] *"nature" or "wilderness" began to represent a refuge from the often chaotic pace of life in an overcrowded, dirty metropolis.* […] *Tourists – members of the upper to middle classes with leisure time to travel – differed in important ways from the settled residents of the lands they visited. While settlers struggled to support themselves on the land, physically shaping it in ways that fit their needs, tourists traversed landscapes in search of the next source of splendour* (*ibid.* : 69).

Chez ces touristes et autres amants de la nature, à mesure que les Canadiens étendent leur emprise sur un territoire considéré jusque-là comme vierge et sauvage, « […] *the sense emerged that such pristine nature should not be lost to man as it had been in Europe* » (Epstein, 2006 : 35), et ce, pour des raisons autres qu'économiques :

> *Resource preservation* […] *reflects a non-consumptive approach to resource management, one that would maintain natural systems for purposes additional to extraction, production, and consumption. Within a preservationist model, values other than human benefit and, especially, economic gain are formally attributed to nature. Reasons for protecting wilderness thus include not only the economic value associated with tourism but also a range of values such as recreation, aesthetics, habitat preservation, and biodiversity* (Hessing et coll., 2005 : 9).

Puisque dans le préservationnisme ce sont des humains qui sont appelés à profiter de leurs loisirs pour entrer en contact avec la nature ainsi qu'à juger de sa beauté, ce discours ne s'extirpe pas complètement de la perspective anthropocentrique (Callicott, 1990 : 17). Néanmoins le préservationnisme célèbre le lien émotionnel unissant l'humain à son environnement naturel (Forkey, 2012 : 68) dans sa forme plus ou moins vierge et peut donc être considéré comme un rapport à la nature plus holistique et écocentrique que le conservationnisme, qui effectue une compartimentation de l'environnement en ressources à exploiter intelligemment (Eckersley, 1992 : 34 et 39-42).

Cette célébration du lien émotionnel entre l'humain et la nature est d'inspiration romantique. Né en réaction aux Lumières à la fin du 18e siècle, le mouvement romantique privilégie l'élan vital de l'inconscient et de la nature sur la rationalité de la conscience et de la civilisation (Kaufmann, 1998 : 666). Dans la nature sauvage ou faiblement anthropisée, les préservationnistes canadiens recherchent plus particulièrement le « *sublime* », « [*which*] *conjured images of gloom; irregularity of landscape, jagged rocks, sweeping hills and mountains, or the bewilderment of the dense, dark, menacing forests that struck early travellers* » (Forkey, 2012 : 69); ainsi que le « *picturesque* », « [*which*] *denoted a more soothing, less emotion-provoking vision that might be found at the scene of a family homestead; such pastoral landscapes harkened tourists back to a simpler, preindustrial period characterized by a slower pace of life* » (*loc. cit.*).

Par rapport au conservationnisme, le discours préservationniste a une orientation plus « défensive » et est davantage associé à la société civile qu'à l'État, mais on peut néanmoins lui reconnaître une influence sur l'action publique, notamment par rapport à la mise en place

et au développement d'un réseau de parcs fédéraux et provinciaux. Ces parcs ont été créés pour plusieurs raisons, y compris la conservation des ressources forestières, mais il reste que « […] *romantic preservationist sentiments also influenced debates on parks and their value to the public* » (*ibid.* : 77), surtout durant la période 1914-1945 en ce qui concerne les parcs fédéraux (Mortimer-Sandilands, 2009 : 167-170). La mobilisation dans les années 1920 du Alpine Club of Canada contre divers projets hydroélectriques et d'irrigation prévus dans la région des Rocheuses en est un exemple (Forkey, 2012 : 78-80). Un résultat de la lutte du Alpine Club et de ses alliés, dont l'autorité fédérale de gestion des parcs, fut l'énonciation de « […] *precedent-setting principles that later characterized federal public policy and legislation governing Canada's national parks. Among these new tenets of management, national park inviolability emerged as a cardinal rule* » (Reichwein, 1995 : 130). Par cette inviolabilité, on souhaitait s'assurer que les parcs demeurent la propriété de l'ensemble de la population canadienne plutôt que de servir seulement une section du pays ou des intérêts privés à travers des projets de développement (Forkey, 2012 : 79-80).

Quand elle n'est pas détournée par l'humain, l'eau occupe une place importante dans l'imaginaire romantique canadien. Les chutes Niagara, par exemple, étaient considérées par plusieurs au 19e siècle comme l'incarnation du sublime (Forkey, 2012 : 69) et une destination touristique unique (*ibid.* : 77). En fait, les chutes Niagara occupaient déjà

> […] *the pages of nearly every tourist guide written about North America. Indeed, it might well be regarded as the pre-eminent tourist destination on the continent; perhaps because of the magnitude of falling water and its link with human sensibilities. The thundering, near-volcanic crashing of water to the depths of the basin produced in onlookers chills that few other experiences could match. Niagara Falls brought forth primordial emotions, setting the standard against which other tourist sites were judged* (*ibid.* : 70).

McGreevy précise

> [*that i*]*t was common for nineteenth-century travelers to keep a journal, and because visiting Niagara was an important occasion in their lives, they often poured their thoughts and emotions onto the written page. In many cases the result was poetry or fiction.* […] *They seemed intent on leaving their ordinary worlds behind, as if the journey were a purposeful approach to a threshold, culminating in a glimpse of something literally extraordinary* (1995 : 8 et 11).

Comme il en a été fait mention dans la section 1.2.2, l'eau est par ailleurs un thème de prédilection de la peinture paysagère romantique du Groupe des Sept (Env. Can., 1992 : 13-14; Murray, 2004). Le bassin des Grands Lacs a particulièrement inspiré ces artistes, y compris la région de Muskoka (Linton et Hall, 2013 : 226), devenue au 19e siècle un « *mainstay* » (Forkey, 2012 : 69) du pittoresque, alors que « [l]a splendeur des forêts et des lacs, ainsi que leur potentiel récréatif, [y] ont attiré […] les citadins du Sud [*sic*] de l'Ontario » (Marsh, 2009 : non pag.). Avec d'autres, les Sept ont « […] réalisé une sélection de motifs dans le paysage pour en constituer une figure archétypale. Ils ont de la sorte canonisé la combinaison des motifs de l'eau, de l'arbre et de la roche mère affleurante » (Joliet et Jacobs, 2009 : 30). Dans l'ensemble, leur travail invitait à une « […] *romantic communion with the "wilderness" by means of a set of traditional conventions, sublime panoramas, beautiful valleys, and picturesque details, but they were cast in a modernist, "poster-esque" style* » (Walton, 1990 : 173). À la différence de leurs homologues québécois du moment, le sublime l'emporte toutefois sur le pittoresque chez les peintres du Groupe (Lamoureux, 2007 : 309) et leurs « affiches » (plusieurs membres sont d'anciens graphistes), « […] aux couleurs vives, à la qualité tactile et aux formes simples, mais dynamiques, vont transfigurer le Bouclier canadien, la dense forêt boréale et les immenses lacs, pour les revêtir

d'une force spirituelle et transcendante » (Varley, 2013 : non pag.). Lorsque l'« *architect* » du Groupe des Sept, Lawren Harris, peignait l'eau, par exemple, « […] *even frozen in the form of ice, he absorbed feelings, conflicts, impulses, and confusion.* […] *water was part of a firm structure he developed; it flows endlessly, grounding his islands and mountains, emphasizing loneliness and the coldness of the world* (Murray, 2004 : 6 et 25). C'est donc en partie à travers sa représentation de l'eau que le Groupe des Sept a popularisé une culture paysagère d'espaces nordiques et sauvages où la présence humaine et animale est le plus souvent inexistante, discrète ou seulement suggérée (Dejardin, 2011; Forkey, 2012 : 74-75), une culture où le paysage correspond à un « […] refuge de vraies valeurs dans un monde gagné par l'industrie » (Lasserre, 1998 : 38).

2.3 Le mouvement environnementaliste et les ressources en eau

Au Canada comme ailleurs en Occident, la période post-Seconde Guerre mondiale et ses Trente Glorieuses correspond à une période de grande prospérité. La forte croissance économique, industrielle notamment, et démographique du moment s'accompagne toutefois d'une hausse tout aussi importante de la consommation des ressources et de la pollution, qui stimule la réflexion : « […] *some Canadians saw a renewed connection with nature (often for its own sake) as necessary if the human species – and perhaps the country – were to survive* » (Forkey, 2012 : 83). Simultanément, « [*i*]*n the realm of science, ecology was gaining more and more acceptance as an omnibus way to conceive of the natural world; in essence, it was a marshalling of the life sciences into one concerted analysis to explain how species functioned, not individually, but in the larger world (or ecosystem)* » (*ibid.* : 85).

L'augmentation des répercussions du comportement de l'humain sur son environnement naturel et la meilleure compréhension de ces répercussions ont mené, dans le contexte (contre-)culturel des années 1960, à l'éclosion du mouvement environnementaliste contemporain.

Reprenant l'analyse de l'historien Samuel Hays, Forkey affirme que le mouvement environnementaliste « […] *in its North American sense may be best understood through* […] *three elements: beauty (i.e., of green or wild spaces), health (i.e., public health), and permanence (i.e., society's demand after the Second World War to ensure the protection of the first two).* […] *In sum, environmentalism was about re-evaluating humanity's place amongst other living things in the world* » (*ibid.* : 86). Si l'environnementalisme contemporain a quelque peu délaissé le vocabulaire romantique pour adopter davantage celui de la science, la parenté avec le préservationnisme est claire et Forkey y voit la continuité ou la résurgence du « *Arcadian point of view* » (*ibid.* : 83). Concrètement, ce mouvement s'est traduit par la prolifération et la montée en puissance d'organisations non gouvernementales aux tailles et aux visées environnementales très diverses, intéressées par l'action à l'échelle locale, nationale ou planétaire, et ce, dans une perspective tantôt réformiste, tantôt révolutionnaire (Adkin, 2014).

Les luttes menées par ces organisations et la prise de conscience environnementale générale s'opérant dans la seconde moitié du 20^{e} siècle ont eu d'importantes répercussions au Canada du point de vue des politiques publiques (O'Connor, 2010 : 25-26). En fait, c'est à cette époque que l'essentiel des politiques environnementales formelles sont mises en place.

> *Developments in the contemporary era include the amalgamation of much existing environmental legislation and passage of additional and more extensive environmental legislation, at both senior levels of Canadian government. The establishment of ministries of the environment at both the federal and provincial levels represents the formal recognition of an environmental agenda that both transcends and, to a limited extent, appropriates the responsibilities of existing resource departments* (Hessing et coll., 2005 : 58).

L'appropriation « dans une mesure limitée » par les ministères de l'Environnement de la responsabilité en matière de politique sur les ressources est symptomatique du fait que le discours conservationniste sous-tend finalement toujours l'exploitation de la nature au Canada à travers ce que Hessing et ses collaborateurs nomment le paradigme du « *resource management* » (*ibid.* : 14-15). Cette approche tend certes de plus en plus vers celle du « *sustainable development* » (*ibid.* : 11-14), à tout le moins vers sa version « *mainstream* » qualifiée de « *sustainable resource management* » (*ibid.* : 12), mais pour l'heure,

> […] *policy decisions in Canada regarding the use and extraction of resources and environmental policy remain situated in a market context.* […] *Most analyses of policy decisions regarding resources and the environment take the overarching concern of the market as their starting point. The resource management approach to environmental thinking recognizes the interdependence of humans and the environment and increasing concern about environmental degradation, such as pollution, but in a very limited way. The need for the conservation of resource stocks is identified for primarily non-ecological reasons* (*ibid.* : 14).

Or, la lutte contre la pollution de l'air et de l'eau occupe une place centrale dans l'émergence du mouvement environnementaliste contemporain (O'Connor, 2010 : 13-14). Pollution Probe, une des premières et toujours une des principales organisations environnementalistes au Canada (Adkin, 2014 : 138-142, tabl. 6.2), en est une illustration :

> […] *organized at the University of Toronto in 1969,* [*it*] *first emerged as a professor-student action group focused on Great Lakes pollution.* […] *Pollution Probe served as*

> *the genesis of contemporary environmental action as members mounted campaigns against the dumping of detergents and the widespread use of phosphates by household consumers, both of which had adverse effects on Great Lakes ecosystems.* […] *The citizen organization's actions aided in the passage of the Canada Water Act in 1970.* […] *The legislative win was certainly important, but the true measure of Pollution Probe's success was that it brought the issue of pollution to the public consciousness in very direct ways, and backed up its demands for action by citing scientific research* (Forkey, 2012 : 96 et 98).

Au-delà du militantisme des organisations non gouvernementales, de nombreux artistes canadiens ont fait écho aux préoccupations environnementalistes après la Seconde Guerre mondiale (Env. Can., 1992; Forkey, 2012 : 87-94; Turner et Freedman, 2005). L'eau a été mise au premier plan dans certaines œuvres comme c'est le cas avec le recueil de dissertations *Rivers of Canada* du romancier Hugh MacLennan, paru en 1974, et qui faisait suite à un recueil apparenté, *Seven Rivers of Canada*, publié 13 ans plus tôt (Forkey, 2007). L'évolution qui marque ces deux recueils est frappante : alors que dans *Seven Rivers of Canada*, MacLennan glorifiait l'ère de l'exploration et de la conquête du territoire canadien par les voies d'eau, pour *Rivers of Canada*, il a plutôt adopté « […] *the language and point of view of the environmental movement* […] *he hoped for a day when "it was indeed possible to regard the rivers of any land as precious in themselves, as more than raw materials for human convenience"* » (*ibid.* : 43 et 45-46). Dans une formule qu'on peut croire calquée sur le fameux « Penser comme une montagne » d'Aldo Leopold (1995 : 168-172), pionnier de l'éthique environnementale, MacLennan « […] *urged his readers to "**think** like a river even though a river doesn't think. Because every river on this earth, some of them against incredible obstacles, ultimately finds its way through the labyrinth to the universal sea"* » (Forkey, 2012 : 91-92). Les cours d'eau, écrivait-il aussi dans un brouillon de *Rivers of Canada*, sont des « […] *life-agents of incalculable importance* […] *the life* [*source*] *of forest, grass, plants, fish, insects, birds, reptiles and animals.* […] *Therefore it is hardly a poetic*

fallacy to think of great rivers as the arteries of their continents, to think of major tributaries as the continents' veins, and to think of the uncountable number of small feeder streams as the capillaries of the earth » (d'après un passage cité par *id.*, 2007 : 59). La réception accordée à *Rivers of Canada* confirme que MacLennan était en phase avec son époque : « […] *while those in the minority wrote off* Rivers of Canada *as nothing more than romantic ramblings, the majority of critics approved of the book, and by MacLennan's own estimation about 14,000 copies had been sold by June 1975* » (*ibid.* : 58).

3. La résonnance du discours anti-exportation d'eau en vrac

Les sections précédentes ont permis d'établir l'existence dans la société canadienne d'un répertoire symbolique susceptible d'avoir alimenté le discours anti-exportation d'eau en vrac (et son contre-discours).

Premièrement, il est clair que le Soi canadien est en bonne partie défini par rapport à l'Autre états-unien et qu'être canadien est peut-être d'abord et avant tout ne pas être états-unien. Quant à la relation entre le Soi et l'Autre, on se la représente dans une perspective tantôt nationaliste, tantôt continentaliste, selon l'ampleur de la différence perçue entre les sociétés canadienne et états-unienne ainsi que selon le degré de risque identitaire associé à une intégration accrue des deux sociétés.

Clairement, le discours anti-exportation d'eau en vrac s'abreuve à l'antiaméricanisme du nationalisme canadien. Une vision négative des États-Unis y est effectivement véhiculée,

alors que ceux-ci sont dépeints comme des gaspilleurs d'eau à la soif insatiable (ils assécheront forcément le Canada); des exploiteurs qui traitent autrui comme un moyen plutôt qu'une fin (un porteur d'eau plutôt qu'un partenaire); et des malhonnêtes pour qui force fait loi (ils ne reculeront devant rien pour mettre la main sur l'eau canadienne). Ces accusations des opposants à l'exportation d'eau ne constituent toutefois pas tant une manière de différencier le Soi de l'Autre – le Canada aussi est présenté par certains comme un gaspilleur et un pollueur – qu'une façon de justifier une attitude protectionniste envers les ressources hydriques canadiennes. Dans le discours anti-exportation d'eau, il n'est pas vraiment question d'américanisation du Canada, au sens culturel du terme, mais d'un manque de considération et d'un déni de reconnaissance de la part de l'Autre états-unien, qui voudrait s'approprier une ressource particulièrement chère aux Canadiens, une de plus dans une trop longue liste.

En effet, et c'est là un deuxième élément du système de réverbération de la société canadienne présenté dans ce chapitre, l'identité du Canada n'est pas que négative et parmi son contenu positif on compte le lien affectif que la population entretient avec son territoire nordique et sauvage, lequel est notamment caractérisé par ses innombrables cours d'eau et lacs.

Or, le discours anti-exportation d'eau en vrac évoque bel et bien la fierté éprouvée par les Canadiens relativement à leur environnement naturel et sacralise plus particulièrement l'eau, la décrivant comme une composante de l'histoire et de l'âme canadienne. L'eau serait inscrite dans l'ADN et la psyché d'un pays où elle est omniprésente et cette abondance est célébrée par ceux qui refusent de céder leur trésor aux États-Unis, une éventualité annoncée

comme un scénario d'effroi allant contre la volonté populaire. Et puisque l'eau est une source de l'identité du Canada dans son ensemble, le gouvernement fédéral doit jouer un rôle de meneur dans le dossier de l'exportation de l'eau et veiller à ce que sa vente en vrac à l'étranger soit interdite d'un océan à l'autre.

Mais si le Canada est un pays d'eau, pourquoi ne pas miser sur celle-ci dans le commerce avec les autres États? Parce que dans le discours anti-exportation d'eau en vrac, l'abondance hydrique canadienne est représentée sous l'angle du préservationnisme et de l'environnementalisme qu'il a nourri, une manière d'entrevoir l'exploitation de la nature qui forme un troisième élément du système de réverbération documenté dans les sections précédentes.

Le discours anti-exportation d'eau en vrac reprend effectivement la logique dichotomique de type « l'un ou l'autre » du préservationnisme (ou bien l'environnement est exploité, ou bien il est préservé) en ce qu'il s'oppose à toute vente d'eau en vrac à l'étranger et non à certains projets en particulier ou à la surexploitation des ressources hydriques à des fins d'exportation. Pour justifier une telle intransigeance, au-delà du fait que le discours anti-exportation mobilise la représentation de l'eau comme composante de l'identité canadienne, la manière dont cette facette identitaire est amenée, une sorte de nationalisme hydrologique, rappelle le lien émotionnel avec la nature qui est célébré par le préservationnisme et sa vision romantique de l'environnement. D'ailleurs, les préservationnistes qui ont lutté pour la création et le maintien de parcs fédéraux souhaitaient que ceux-ci demeurent la propriété commune de la nation ou soient accessibles à l'ensemble de la population, ce qui cadre aussi avec la logique de protection du patrimoine national du discours anti-exportation d'eau en

vrac. Quand il préfère le langage scientifique aux envolées lyriques, le discours anti-exportation emprunte alors plus strictement à l'environnementalisme contemporain, qui fut stimulé entre autres par les développements en écologie, au premier chef lorsqu'il met de l'avant l'aspect circulatoire de l'eau, qui en fait un élément vital – « Nous sommes tous en aval », rappelle une devise environnementaliste. Ici, le discours anti-exportation récuse l'idée qu'il puisse exister un surplus d'eau dans un écosystème et en appelle à la dimension éthique plus écocentrique du préservationnisme et de l'environnementalisme.

Par contraste, le contre-discours favorable à l'exportation d'eau en vrac est clairement conservationniste en ce qu'il propose l'exploitation optimale des ressources hydriques du Canada par la vente des surplus à l'étranger, surplus qui sont d'abord évalués à l'aune des besoins humains (éthique plus anthropocentrique). Ce rapport à l'exploitation de la nature, actuellement dominant au Canada dans la gestion des ressources, correspond à un quatrième élément du système de réverbération de la société canadienne.

Le contre-discours pro-exportation d'eau en vrac n'ignore pas les préoccupations environnementales soulevées par les projets de vente d'eau par aquatier ou d'autres moyens comparables, mais refuse de choisir entre l'exploitation et la protection des ressources hydriques. Reflétant en cela le cœur de la pensée conservationniste, il véhicule l'idée que l'exploitation et la protection sont compatibles et avance même que de se priver de la vente massive de ressources hydriques à l'étranger est un véritable gaspillage. Le contre-discours pro-exportation justifie cette position grâce à une représentation de la science capable de faire le tri entre les bons et les mauvais projets ainsi qu'en affirmant sa confiance dans la

régulation étatique pour modérer l'exploitation des ressources hydriques. Il s'agit encore là d'un rapport conservationniste à la nature.

Dans le contre-discours pro-exportation, le Soi canadien est lié au territoire, mais si le Canada est effectivement un pays de ressources, cela est compris comme signifiant un pays exploiteur et exportateur de ses ressources. Tout statut spécial pour l'eau en tant que patrimoine national, élément vital ou composante de l'identité canadienne est nié dans cette représentation du Soi. Le Canada exploiteur et exportateur de ressources auquel se réfèrent les partisans de la vente d'eau en vrac à l'étranger est par ailleurs un Canada proaméricain, qui, comme dans la vision continentaliste de la relation canado-états-unienne, profite du marché et des capitaux de son voisin du sud sans que cette intégration économique ne mine sa souveraineté ou son identité.

En définitive, il ne fait aucun doute que les discours encadrant le dossier de l'exportation d'eau en vrac au Canada articulent certaines représentations déjà bien établies dans le système de réverbération de ce pays. Le discours anti-exportation l'a toutefois fait avec plus de succès au tournant du 21^{e} siècle que le discours pro-exportation. On peut se demander pourquoi et c'est une partie de l'exercice qui sera mené en conclusion à cette thèse.

Conclusion générale

La réaction du gouvernement canadien au projet du groupe Nova, publicisé au printemps 1998, d'exporter l'eau du lac Supérieur par aquatier fut nette et immédiate. Écoutant la clameur populaire, du moins telle que relayée par différents groupes d'intérêt public, Ottawa promit de protéger définitivement l'ensemble des ressources hydriques du pays contre leur vente en vrac à l'étranger et, de 1999 à 2002, le gouvernement fédéral mit effectivement en place une stratégie triaxiale à cette fin. La solution particulière retenue par les autorités canadiennes ne trouva certes pas grâce aux yeux de tous, mais elle permit néanmoins de régler le problème sur le coup. L'ampleur, l'intransigeance et le caractère préventif de la stratégie anti-exportation d'eau en vrac d'Ottawa attestent par ailleurs du sérieux de sa démarche et répondent à la profondeur de la controverse créée par le projet du groupe Nova.

Le refus du Canada d'exporter massivement ses ressources hydriques étonne en ce qu'il va à l'encontre non seulement de son comportement économique habituel, mais aussi de son intérêt national présumé : l'exportation de ses ressources naturelles représente encore aujourd'hui une source de prospérité importante pour le Canada. La présente thèse a donc œuvré à comprendre ce qui a rendu possible ce refus. Pour y arriver, il a été proposé de dissiper la tension cognitive au cœur du problème et de la question de recherche non pas en expliquant pourquoi le Canada a contrevenu à son intérêt national, mais plutôt en abandonnant la conception classique, c'est-à-dire utilitaire et objectiviste, de cet intérêt, pour lui préférer une conception discursive, exprimée en termes identitaires et intersubjectifs.

Emprunter cette avenue a permis de montrer que le refus du Canada d'exporter massivement ses ressources hydriques est soutenu par un discours qui 1) constitue l'eau comme une ressource unique, particulièrement précieuse, du fait de sa reconnaissance comme élément vital et patrimoine national; et 2) dénonce sa vente en vrac aux États-Unis comme une atteinte à l'identité du Canada qui rabaisserait le Soi canadien au statut de quasi-colonie de l'Autre états-unien. Sous cet angle discursif, la politique étrangère canadienne de prévention de toute exportation d'eau en vrac correspond bel et bien à l'intérêt national du pays.

1. La construction sociale d'un intérêt national

La dominance du discours anti-exportation d'eau en vrac dans l'espace public canadien pendant la période 1998-2002 se vérifie par l'analyse sémantique systématique d'un corpus médiatique et parlementaire présentée au chapitre 4.

La représentation de l'eau comme élément vital dans ce corpus rappelle évidemment que cette ressource est essentielle à la vie humaine de par la nécessité de l'hydratation, mais elle met surtout de l'avant l'idée que l'eau est une substance constitutive de l'environnement naturel, au sein duquel elle circule constamment à travers le cycle hydrologique. Cette fonction de service écosystémique, de système de support à la vie, lui confère un statut élémentaire similaire à celui du soleil, de l'air et de la terre comme unité de base de la vie. Représenter l'eau en tant qu'élément vital, ou insister sur cette représentation en particulier, milite contre le moindre projet d'exportation d'eau en vrac puisqu'au-delà des répercussions environnementales de cette activité, c'est l'eau elle-même qui doit être protégée, d'autant

plus qu'on ne comprend pas pleinement les interactions entre le cycle de l'eau et le reste de l'environnement naturel (des problèmes imprévus sont donc à craindre).

Quant à la représentation de l'eau comme patrimoine national, elle amène l'idée que l'eau est un bien propre reçu en héritage et que ceux qui le reçoivent ont le devoir de le transmettre. Il s'agit par ailleurs d'une responsabilité collective : c'est en tant que peuple que les Canadiens ont reçu leur héritage hydrique, qu'ils en jouissent, qu'ils doivent le chérir et qu'ils sont tenus de le léguer aux prochaines générations. Représenter l'eau comme un patrimoine national diminue l'attrait des projets d'exportation d'eau en vrac dans la mesure où ceux-ci supposent une appropriation de l'héritage hydrique du pays par une minorité et qu'ils empêchent sa transmission. La conception des communaux dont il est question ici n'est pas nécessairement « altermondialiste » ou issue d'une préoccupation pour les droits de la personne, au sens où la représentation patrimoniale et nationale de l'eau ne suppose pas forcément le rejet de tout instrument de marché dans sa gestion ni même la garantie d'un accès universel à la ressource. L'essence de la représentation de l'eau comme patrimoine national se rapporte au contrôle du patrimoine par la nation et c'est pour cette raison que l'opposition à l'exportation d'eau en vrac se fait d'autant plus vive que celle-ci serait régulée par l'ALENA[84].

[84] Une intervention en Chambre d'un député néo-démocrate montre bien que l'exportation d'eau en vrac en situation de libre-échange constitue la pire éventualité possible pour ceux qui considèrent l'eau comme un patrimoine national : « *Our point is that what is wrong with NAFTA is not whether* [*water*] *is treated as a good* [*in this agreement*] *but rather that should it come to be treated as a good it would come under the terms of the agreement. What we want is an exemption stating that water is exempt* [*from NAFTA*] *whether it is in its natural state or whether it is being commercially exploited. We do not want it to be commercially exploited, but we also think* [*that*] *an agreement which states that should* [*water*] *ever become commercially exploited it is then to be treated like any other commodity is not a good agreement either* » (Hansard, 36-1-E : 11 612-11 613).

Ces deux représentations de l'eau, élément vital et patrimoine national, la rendent particulièrement précieuse et, parallèlement, le discours anti-exportation d'eau en vrac traite aussi cette ressource comme une composante de l'identité canadienne. Il semble que, d'une manière ou d'une autre, un Canada qui vendrait massivement ses ressources hydriques ne serait plus tout à fait le Canada auquel on tient ou qu'il lui manquerait alors une partie cruciale de lui-même. Non seulement l'abondance hydrique canadienne n'équivaut-elle pas à un surplus, chose impossible pour un élément vital, non seulement la maîtrise collective de cette abondance est-elle nécessaire à celle de la destinée du pays, mais le Canada **est** (en partie) l'abondance hydrique. Une députée néo-démocrate explique en ce sens que c'est par « […] des lacs propres et des rivages rocheux » que « […] l'identité des Canadiens » se définit « vraiment » (Hansard, 36-1 : 11 622).

Le fait que les États-Unis représentent l'Autre à qui serait éventuellement cédée l'eau canadienne, même si le projet du groupe Nova ayant poussé Ottawa à l'action visait supposément le marché asiatique, donne sa pleine force à la dimension identitaire du discours anti-exportation d'eau en vrac. Faire du Canada un porteur d'eau quasi-littéral des États-Unis, un Autre dont on craint régulièrement qu'il absorbe le Soi, serait… la goutte d'eau qui fait déborder le vase. En effet, « […] **porteur d'eau** est devenu au Canada un symbole de l'état de dépendance servile d'une communauté par rapport à une autre », et est utilisé entre autres « […] pour qualifier la situation de dépendance du Canada par rapport aux États-Unis » (C. Poirier, 1997 : non pag.). Vendre de l'eau en vrac ailleurs dans le monde, à tout le moins en cas d'urgence, peut-être, mais aux Californiens dont la piscine est à sec? Jamais, comme l'explique un député néo-démocrate : « Selon moi, il ne faut pas présumer que nous serions prêts, en toute circonstance, à céder au type d'exigence morale que [mon

collègue libéral] évoque. Nous devons élaborer un régime qui nous permettrait de faire des exceptions lorsque des gens ont besoin de notre eau, au lieu de simplement souhaiter l'obtenir. Mais nous sommes loin d'en être là » (Hansard, 36-1 : 11 608).

Il est important de souligner que la mobilisation et l'articulation de ces représentations n'avait rien d'une évidence. En fait, en plus de documenter un discours dominant opposé à la vente massive des ressources hydriques du Canada, cette thèse a montré l'existence d'un contre-discours minoritaire favorable à l'exportation d'eau en vrac. Affirmant essentiellement que l'eau est une ressource naturelle comme les autres, ce contre-discours est en outre caractérisé pas une vision continentaliste de la relation canado-états-unienne. L'exportation d'eau en vrac aurait aussi pu ne jamais être politisée à l'échelle pancanadienne et être traitée comme une question sans enjeu ou presque. Il se trouve tant des partisans (p. ex. Pearse, 2000) que des opposants (p. ex. Pentland et Hurley, 2011) à l'exportation pour souligner qu'étant donné la quasi-impossibilité que des projets comme la NAWAPA ou le GRAND Canal voient jamais le jour et la forte probabilité que toute éventuelle vente d'eau par aquatier demeure marginale, le dossier de l'exportation d'eau en vrac est finalement une distraction qui détourne de problèmes bien plus graves dans la gestion de l'eau au Canada.

Paradoxalement, la présence dans le corpus du contre-discours pro-exportation a contribué à l'argumentaire de la thèse en permettant d'abord de préciser le sens du discours dominant par effet de contraste. De plus, le contre-discours s'est révélé correspondre à une conception utilitaire de l'intérêt national, confirmant donc que cette vision des choses était disponible, qu'elle aurait pu servir à appréhender le dossier de l'exportation d'eau en vrac.

Outre que l'analyse du corpus au chapitre 4 a montré empiriquement que le contre-discours utilitaire était minoritaire, le chapitre 3 avait déjà montré par raisonnement contrefactuel qu'un tel discours ne pouvait logiquement sous-tendre la stratégie anti-exportation d'eau en vrac retenue par le gouvernement canadien : aucun intérêt national classique exprimé en termes économiques, socio-écologiques ou sécuritaires ne peut justifier le refus préventif du Canada de tout projet d'exportation d'eau en vrac quel qu'il soit.

En définitive, un exercice d'inférence vers la meilleure explication invite à penser que la stratégie anti-exportation d'eau en vrac d'Ottawa dépendait de la construction originale de l'intérêt national canadien décrite plus haut. Cette interprétation se trouve renforcée par la présentation faite au chapitre 5 de certains éléments du système de réverbération de la société canadienne qui ont pu rendre sensé et crédible le discours anti-exportation d'eau en vrac : l'antiaméricanisme comme fondement du nationalisme canadien; le mythe du Nord et de la nature sauvage qui alimente l'identité canadienne; le rapport préservationniste et environnementaliste à l'exploitation de la nature où l'eau occupe une place de choix. En somme, d'importantes représentations de la relation Canada–États-Unis et des ressources en eau ayant eu cours historiquement dans la société canadienne ont pu insuffler au discours anti-exportation une force d'interpellation supplémentaire par-delà les ressources matérielles et le capital social et culturel qu'ont mis à son service les porteurs de ce discours.

2. L'éclairage apporté par l'approche discursive de la politique étrangère

Des chercheurs ont par le passé soumis l'hypothèse, parfois appuyée sur quelques exemples, que la controverse créée au Canada par les projets d'exportation d'eau en vrac et leur rejet par les autorités était au moins partiellement attribuable à un lien identitaire, patrimonial, émotif ou autrement « spécial » que la société canadienne entretiendrait avec les ressources en eau de son territoire. La présente thèse est la première étude à examiner cette hypothèse de manière systématique. C'est-à-dire que pour la période critique où Ottawa a finalement traduit en politique étrangère son opposition et celle de la population à l'exportation d'eau en vrac, cette thèse est allée au-delà de l'intuition et des illustrations pour détailler rigoureusement les représentations de l'eau, du Soi canadien et de l'Autre états-unien articulées par le discours anti-exportation. Ce travail a permis de confirmer la prégnance de l'image de l'eau comme ressource unique, spéciale ou différente des autres, et donc non marchande, mais aussi de préciser en quoi exactement l'eau se démarque du reste des ressources naturelles.

La présente thèse a aussi fourni un cadre conceptuel et une démarche analytique permettant de lier le discours anti-exportation d'eau en vrac à la stratégie triaxiale mise en place par Ottawa pour prévenir la vente massive des ressources hydriques canadiennes. Elle a donc montré dans quelle mesure la représentation de l'eau comme ressource unique est une cause de la stratégie anti-exportation du Canada. À partir du moment où Ottawa s'est cru forcé de réagir au projet du groupe Nova, le discours anti-exportation d'eau en vrac rendait non seulement possible, mais probable, une politique étrangère prévenant la vente massive

des ressources hydriques canadiennes. Peut-être le gouvernement fédéral aurait-il pu s'en tirer comme par le passé en temporisant, en entretenant l'ambiguïté, en faisant des promesses, mais l'option d'autoriser le groupe Nova et d'éventuels imitateurs à sortir du pays l'eau des Grands Lacs un aquatier après l'autre était, pour reprendre une formule d'Hansen, « […] *extremely unlikely – and politically unsavvy* » (2006 : 6). Quoi qu'il en soit, la stratégie anti-exportation d'eau en vrac développée, adoptée et déployée par le Canada entre 1998 et 2002 est insensée et impensable en dehors du discours mis au jour au chapitre 4, et celui-ci peut donc en être considéré comme une condition nécessaire (ou quasi-nécessaire, voir chap. 2, sect. 1.2).

L'efficacité du discours anti-exportation d'eau en vrac durant la période à l'étude n'autorise toutefois pas à prédire l'évolution de la politique étrangère canadienne en ce qui a trait à la commercialisation des ressources hydriques. En effet, ce que la thèse a mis au jour, ce n'est pas une identité profonde ou des valeurs intemporelles de la société canadienne qui dicteraient certains comportements sans ambiguïté. Dans une optique scientifique classique, c'est-à-dire néopositiviste, il s'agit-là d'une faiblesse intrinsèque de l'approche discursive de la politique étrangère qui la rend largement infalsifiable. Afin de produire un effet politique, une représentation doit être mobilisée, articulée dans un discours et interpeller suffisamment une audience pertinente, un succès qui dépend de trop de variables pour être modélisé finement et qui laisse en fin de compte place à la créativité humaine, à la contingence.

Pour prendre l'exemple de l'antiaméricanisme, Bow avance que

> [*while*] [*a*]*nti-American imagery and sentiments are deeply rooted in Canadian society,* […] *they become politically salient only when they are "oxygenated" and given momentum by elites.* […] *these efforts depend on "triggering" developments in the U.S., must be constructed with – and are therefore limited by – the political and cultural "raw materials" of the time, and are often unpredictable in their results, as seen in a number of spectacular backfires* (2008 : 343).

La présente étude suggère que la campagne contre l'exportation d'eau en vrac au Canada a bénéficié d'une dynamique de ce genre entre 1998 et 2002, dans la mesure où on a réussi à présenter le déclencheur que fut le projet du groupe Nova comme un développement lié aux États-Unis bien que d'origine canadienne et supposément dirigé vers l'Asie; dans la mesure, aussi, où les parlementaires de l'opposition et les groupes d'intérêt public ayant accès aux médias peuvent être considérés comme un type d'élites. Par ailleurs, le gouvernement fédéral du moment était particulièrement sensible aux charmes de l'antiaméricanisme : « […] *the Chrétien government in effect oxygenated anti-Americanism in Canada, legitimizing and indeed in ways actively encouraging anti-American sentiments because, by Chrétien's own admission, it was good politics*[85] » (Nossal, 2005 : 8-9).

Bref, l'approche discursive de la politique étrangère utilisée dans cette thèse ne suppose pas ni ne mène à conclure que la société canadienne est généralement ou invariablement antiaméricaine; elle ne suppose ni n'indique davantage qu'au Canada l'eau est généralement ou invariablement considérée comme un élément vital, un patrimoine

[85] « *Indeed, Chrétien's attitude towards the political importance of anti-Americanism was revealed quite inadvertently in July 1997. While attending a NATO summit in July 1997, Chrétien and Jean-Luc Dehane, the prime minister of Belgium, were chatting with one another in French – without realizing that their microphones were open. Chrétien confided to Dehane that he had made defying the United States "my policy.* […] *People like that." (But Chrétien also added: "You have to do it carefully, because they're friends.")* » (Nossal, 2005 : 20).

national ou une composante identitaire. Plutôt, ce répertoire symbolique y est potentiellement politiquement efficace.

Ceci amène à se demander pourquoi, au juste, le contre-discours pro-exportation d'eau en vrac n'a pas su interpeller davantage. Après tout, il met lui aussi de l'avant certains éléments du système de réverbération de la société canadienne comme le conservationnisme et le continentalisme. Le cadre conceptuel et la démarche analytique sous-tendant cette thèse excluent évidemment qu'un discours soit dominant ou dominé simplement parce qu'il reflète ou non la réalité objective et pointe plutôt vers sa conformité (ou non) avec des expériences physiques et culturelles vécues par une société (Spencer, 2010 : 139-141). Dans cette optique et en se limitant aux données produites pour la présente thèse, il est difficile d'expliquer avec assurance le sort réservé au contre-discours pro-exportation d'eau en vrac, mais des pistes se dégagent néanmoins.

L'échec du discours pro-exportation est-il dû à son insistance à représenter l'eau comme une ressource semblable aux autres et ne méritant donc aucun « traitement de faveur », allant ainsi trop à l'encontre de l'expérience physique et culturelle de l'eau dans la société canadienne? Peut-être les partisans de l'exportation massive des ressources hydriques canadiennes gagneraient-ils à miser davantage sur des images fortes comme celle des Canadiens en « cheikhs de l'eau » (voir Corcoran, 1999) ou des propositions à saveur patrimoniale comme celle du premier ministre de Terre-Neuve qui affirmait vouloir éliminer les droits de scolarité dans sa province grâce aux redevances de l'exportation d'eau (voir National Post, 2001c)? On sait à tout le moins que la population canadienne peut être sensible non seulement au nationalisme hydrologique, mais aussi au nationalisme

hydraulique[86]. La notion de nationalisme hydraulique rappelle par ailleurs que si le Canada n'a pas hésité dans le passé à exploiter l'eau en tant que ressource naturelle, cela fut beaucoup plus l'œuvre de l'État que pour d'autres ressources, à commencer par le secteur de la production hydroélectrique (Hessing et coll., 2005 : 142), dominé par une pensée utilitariste bureaucratique presqu'intégrale.

Une explication de la faible résonnance du discours pro-exportation d'eau en vrac davantage centrée sur les acteurs et l'économie politique consisterait à mettre l'accent sur la très faible mobilisation des élites d'affaires. Les grandes entreprises ne semblent pas avoir été sérieusement attirées par l'exportation d'eau en vrac; du moins les projets les plus avancés, ceux des groupes Sun Belt et McCurdy, ont été défendus par des entrepreneurs indépendants, tout comme le projet ultimement déclencheur de la stratégie anti-exportation du Canada, celui du groupe Nova. De fait, Bakenova note que « […] *business interests were not well-organized in their support for water export* […]. *They constituted a very loose policy group, primarily acting as individuals working on their own behalf* » (2004 : 156). Bien qu'un potentiel d'écoute de leurs demandes ait sans doute existé dans le milieu politique, les gens d'affaires et compagnies intéressés par l'exportation d'eau n'ont jamais uni leurs forces pour faire pression sur le gouvernement afin de s'assurer qu'il n'entrave pas le développement potentiel d'une nouvelle industrie. Bakenova suggère que l'exportation d'eau étant un champ d'activité assez récent, les gens d'affaires n'ont pas eu suffisamment de temps pour s'organiser ou encore qu'ils ont préféré une stratégie d'attente devant les intentions parfois ambiguës du gouvernement (*ibid.* : 158-159). Bizarrement, Bakenova ne

[86] « [*"Hydrological"*] *is generally accepted as referring to the water itself and* [*"hydraulic"*] *to the ways it is manipulated and modified, such as canal and hydroelectric works* » (Macfarlane, 2014 : 284, n. 45)

mentionne pas que les perspectives de profit pour le moins limitées aient pu faire en sorte que le jeu n'en vaille pas la chandelle pour le milieu des affaires. Pourtant, le « […] *turn-over among the companies with interest in water export business accompanied by their sudden rise and sudden disappearance and then rise of another company* » (*ibid.* : 158) correspond bien à une situation de marché difficile à développer où on finit par jeter l'éponge. De ce point de vue, la stratégie anti-exportation d'eau en vrac d'Ottawa pourrait être interprétée comme une « victoire facile » des groupes d'intérêt public ou une affirmation de l'identité canadienne d'autant plus attrayante pour le gouvernement fédéral qu'elle était fort peu coûteuse. Ainsi que le rappelle Vucetic, « [*d*]*efending a policy no one could disagree with is a remarkable* [*sic*] *low-cost way to score points with an audience. Legitimating a position in a manner consistent with the dominant discourse in a society is a politically sound strategy* » (2006 : 146).

Chose certaine, il n'y aurait rien d'étonnant à ce que le débat sur l'exportation d'eau en vrac reprenne dans le futur, tant le sujet demeure ancré dans l'imaginaire canadien. Par exemple, en 2004, un complot états-unien pour mettre la main sur l'eau du Canada constituait le cœur du scénario d'une minisérie à succès, *H_2O* (IMDb, 2015), présentée sur le réseau anglais de Radio-Canada et reprise l'année suivante sur son réseau français. Cette même année 2005, le magazine *The Walrus* expliquait, lui, à ses lecteurs, « [*h*]*ow global warming will melt our glaciers, empty the Great Lakes, force Canada to divert rivers, build dams, and, yes, sell water to the United States* » (Wood, 2005 : non pag.). Des plaidoyers pour ou contre l'exportation d'eau en vrac continuent d'être publiés dans les journaux (p. ex. Julien, 2009) ou par des *think tanks* (p. ex. Diane Katz, 2010; M. Poirier, 2015) et centres de recherche (p. ex. Forest et Quinn, 2011). Au moins deux « projets » particuliers de transfert

massif d'eau ont même vu le jour ou été remis de l'avant depuis 2002 (Gingras, 2010; Klymchuk, 2008) et en 2011, *The Globe and Mail* résumait l'affaire en titrant « Exporting Water: An Unpopular Idea that Springs Eternal » (D'Aliesio, 2011 : A3). L'année précédente, Ottawa avait entrepris une première fois de renforcer son dispositif légal anti-exportation d'eau en vrac, ce qui fut finalement fait en 2013 (Saunders, 2014 : 82-83). Cela n'a pas convaincu le Conseil des Canadiens, qui maintient qu'une interdiction directe de l'exportation d'eau en vrac demeure « […] *pressing, given the pressure to send water to serve drought-prone areas in the United States* » (Council of Canadiens, s. d. : non pag.), et s'il faut en croire une enquête sur les attitudes des Canadiens à l'égard de l'eau, ceux-ci continuent de s'en faire pour ce qu'ils considèrent être la ressource la plus importante au pays (Nanos, 2009).

Cette récurrence du thème de l'exportation d'eau en vrac dans l'espace public canadien, véritable serpent de mer, alors que le dossier est en principe clos et que les études les plus sérieuses ont montré l'impraticabilité des projets d'exportation, alors aussi que les États-Unis ne s'intéressent guère à cette possible solution à leurs problèmes d'eau et, pour ce qu'on en sait, qu'ils n'ont jamais réellement mis de pression sur le Canada afin d'accéder à ses ressources hydriques – ce sont des entrepreneurs canadiens qui, les premiers, font la promotion de l'exportation –, suggère toute la force politique potentielle de ce qu'on pourrait appeler la « mystique de l'eau »[87] au Canada et donc l'importance de tenir compte des mythes identitaires et des facteurs domestiques dans l'analyse de la politique étrangère du

[87] Lasserre parle de « mystique de l'or bleu » en référence aux idées de grandeur de ceux qui, à la fin des années 1990, assuraient que les Québécois avaient tout ce qu'il fallait pour devenir des « Arabes de l'eau » (2004 : paragr. 44-46).

Canada, deux aspects trop souvent négligés à l'heure actuelle (Massie et Roussel, 2008; 2014 : 669-670).

Au-delà du cas canadien et du commerce international de l'eau en vrac, il y a aussi de bonnes raisons de penser que la question de la construction sociale de l'eau devrait occuper une place plus importante dans l'ensemble du champ de la géopolitique de l'eau, notamment dans l'étude du conflit et de la coopération interétatiques autour des ressources hydriques transfrontalières, domaine où elle est étonnamment peu mise de l'avant (Julien, 2012). Pourtant, et la présente thèse en fournit une illustration,

> […] nombre de gouvernements établissent [un lien très fort] entre les dimensions symboliques de l'eau et du territoire. Loin d'être considérée comme une simple ressource naturelle, au demeurant fort importante, mais dont la valeur économique et sociale est sans commune mesure avec d'autres ressources comme l'or, le pétrole, la forêt, […] l'eau est l'objet d'une représentation qui la lie intrinsèquement au territoire. L'eau vient, le plus souvent, par un fleuve qui fait partie du territoire : par extension, elle fait elle-même partie du territoire. [La promotion du] bassin versant [comme unité de gestion] conforte cette représentation fortement spatialisée de l'eau, au détriment d'une version plus économique de la ressource. Sans porter de jugement sur cet impact – déterritorialiser l'eau revient aussi à donner des arguments en vue d'une certaine mercantilisation – il n'en reste pas moins que la pérennité des représentations territoriales liées à l'eau s'en trouve renforcée. Or, il semble qu'une des causes majeures de l'échec relatif de la normalisation internationale de l'utilisation des ressources hydrauliques ait été la territorialité de ces dernières, ce qui renvoie directement aux principes de l'État-nation et de souveraineté (Lasserre et Boutet, 2002 : 511).

Lasserre et Boutet l'expriment bien, et c'est une idée qui traverse la présente thèse de bout en bout, la manière dont on se représente l'eau influence sa gouvernance. Cette représentation est moins naturelle que d'aucuns l'assurent et si la proposition voulant que l'eau est ce que nous en faisons (Linton, 2010 : 3) ouvre effectivement de fertiles avenues analytiques, en pratique, elle signifie que ce que nous faisons de l'eau est un acte politique.

Que ce soit dans le débat canadien sur l'exportation d'eau en vrac ou dans un autre contexte, qualifier l'eau d'or bleu, d'âme de la nation ou encore de sang de la Terre n'a rien d'innocent et n'emporte pas les mêmes conséquences.

Références

Adams, M. (2003) *Fire and Ice: The United States, Canada and the Myth of Converging Values*, Toronto, Santa Barbara, Penguin.

Adkin, L. (2014) « Environmental Movement in Canada », dans T. Doyle et S. MacGregor (dir.) *Environmental Movements around the World: Shades of Green in Politics and Culture*, vol. 1, Santa Barbara, Praeger, p. 131-161.

Adler, E. (2013) « Constructivism in International Relations: Sources, Contributions, and Debates », dans W. Carlsnaes, T. Risse et B.A. Simmons (dir.) *Handbook of International Relations*, 2e éd., Thousand Oaks, SAGE, p. 112-144.

AECDC – Affaires étrangères, Commerce et Développement Canada (2013) *Sun Belt Water, Inc. c. le Gouvernement du Canada*, [En ligne]. http://www.international.gc.ca/trade-agreements-accords-commerciaux/topics-domaines/disp-diff/sunbelt.aspx?lang=fra (2015-04-21)

Alam, U. (2002) « Questioning the Water Wars Rationale: A Case Study of the Indus Waters Treaty », *The Geographical Journal*, vol. 168, no 4, p. 341-353.

Alam, U. (2012) « Cooperating Internationally over Water: Explaining *l'espace OMVS* », *The Journal of Modern African Studies*, vol. 50, no 2, p. 175-199.

Alam, U., O. Dione et P. Jeffrey (2009) « The Benefit-Sharing Principle: Implementing Sovereignty Bargains on Water », *Political Geography*, vol. 28, no 2, p. 90-100.

Allan, J.A. (2002) « Hydro-Peace in the Middle East: Why No Water Wars? A Case Study of the Jordan River Basin », *SAIS Review*, vol. 22, no 2, p. 255-272.

Allan, J.A. (Tony) (2003) « Virtual Water – The Water, Food, and Trade Nexus: Useful Concept or Misleading Metaphor? », *Water International*, vol. 28, no 1, p. 4-11.

Allan, T. (2011) *Virtual Water: Tackling the Threat to Our Planet's Most Precious Resource*, Londres, I.B. Tauris.

Allan, J.A. et J.C. Olmsted (2003) « Politics, Economics and (Virtual) Water: A Discursive Analysis of Water Policies in the Middle East and North Africa », dans H. Lofgren (dir.) *Food, Agriculture, and Economic Policy in the Middle East and North Africa*, Bingley, Emerald, p. 53-78.

Anctil, F. (2007) *L'eau et ses enjeux*, Québec, Presses de l'Université Laval.

Anderson, K.M. et L.J. Gaines (2009) « International Water Pricing: An Overview and Historic and Modern Case Studies », dans J.D. Priscoli et A.T. Wolf, *Managing and Transforming Water Conflicts*, New York, Cambridge University Press, p. 249-265.

Angus, I. (2003) « Le paradoxe de l'identité culturelle au Canada anglais », *Cahiers de recherche sociologique*, nº 39, p. 141-163.

Annett, W. (2001) « Exporting Our Water? In Your Dreams », *The Globe and Mail*, jeudi 19 juil., p. A17.

Annin, P. (2006) *The Great Lakes Water Wars*, Washington, Island Press.

Angel, J.R. et K.E. Kunkel (2010) « The Response of Great Lakes Water Levels to Future Climate Scenarios with an Emphasis on Lake Michigan-Huron », *Journal of Great Lakes Research*, vol. 36, suppl. nº 2, p. 51-58.

April, P. (1998) « L'économie conduit Lucien Bouchard aux États-Unis », *La Presse*, samedi 18 juillet, p. A17.

Argitis, T et J. van Loon (2012) *Harper Builds Oil Link with China after Obama Keystone 'Slap'*, Bloomberg News, [En ligne]. http://www.bloomberg.com/news/2012-01-25/harper-builds-oil-links-with-china-after-obama-slap-on-keystone-pipeline.html (2013-09-09)

Armstrong, A.C. (2009) « Further Ideas towards a Water Ethic », *Water Alternatives*, vol. 2, nº 1, p. 138-147.

Armstrong, C., M. Evenden, et H.V. Nelles (2009) *The River Returns: An Environmental History of the Bow*, Montréal et Kingston, McGill-Queen's University Press.

Arpin, C. (1985) « Fraud Alleged in Mulroney-Endorsed Water Scheme », *The Gazette*, mardi 28 mai, p. A1-A2.

Arrivé, M. (2007) « Qu'en est-il du signe chez Ferdinand de Saussure? », *Journal français de psychiatrie*, nº 29, p. 39-41.

Arrojo, P. (2007) « Pour une approche écosystémique de la gestion de l'eau », dans H. Aubry (dir.) *Imaginaires de l'eau, imaginaires du monde : dix regards sur l'eau et sa symbolique dans les sociétés humaines*, Paris, La Dispute, p. 209-226.

Association canadienne des géographes (2009) *2001 – Le Prix de géographie au service du gouvernement ou des affaires : Frank Quinn*, [En ligne]. http://www.cag-acg.ca/fr/frank_quinn.html (2013-11-06)

Atkinson, K. (2003) « Wilderness and the Canadian Mind », *British Journal of Canadian Studies*, vol. 16, nº 2, p. 228-242.

Axelrod, R. et R.O. Keohane (1985) « Achieving Cooperation under Anarchy: Strategies and Institutions », *World Politics*, vol. 38, nº 1, p. 226-254.

Ayed, N. (2001) « Combien vaut l'eau canadienne? », *La Presse*, vendredi 1er juin, p. E6.

Azzi, S. et J.L. Granatstein (2010) « Canada et les États-Unis, Le », dans *L'encyclopédie canadienne*, [En ligne]. http://www.thecanadianencyclopedia.ca/fr/article/canada-and-the-united-states/ (2015-03-06)

Baillat, A. (2010) *International Trade in Water Rights: The Next Step*, Londres, IWA Publishing.

Bakenova, S. (2004) *Making a Policy Problem of Water Export in Canada: 1960-2002*, thèse de doctorat, Ottawa, Carleton University.

Bakenova, S. (2008a) « Interpreting the Emergence of Water Export Policy in Canada », *Politics and Policy*, vol. 36, nº 4, p. 676-719.

Bakenova, S. (2008b) « Making a Policy Problem of Water Export in Canada: 1960-2002 », *The Policy Studies Journal*, vol. 36, nº 2, p. 279-300.

Baldwin, J.R. et R. Macdonald (2012) *Ressources naturelles, termes de l'échange et croissance du revenu réel au Canada : 1870 à 2010*, Série de documents de recherche sur l'analyse économique (nº 11F0027M au catalogue), nº 079, Ottawa, Statistique Canada.

Balthazar, L. (1983) « Les relations canado-américaines : nationalisme et continentalisme », *Études internationales*, vol. 14, nº 1, p. 23-37.

Balthazar, L. (2002) « La vocation continentale du Canada », *Études canadiennes*, vol. 28, nº 52, p. 35-49.

Barber, J. (1999) « Water, Water Everywhere », *The Globe and Mail*, samedi 10 juill., p. D7.

Barlow, M. (1998a) « Our Water: Not for Sale », *National Post*, mardi 8 déc., p. A18.

Barlow, M. (1998b) « Water Exports: Canada Is Getting in over Its Head », *The Globe and Mail*, mardi 19 mai, p. A19.

Barlow, M. (1999a) « Global Rules Could Paralyze Us », *National Post*, mardi 31 août, p. A18.

Barlow, M. (1999b) « Ottawa's Leaky Water Policy », *The Globe and Mail*, jeudi 18 novembre, p. A21.

Barlow, M. (2000) « The Fight for Liquid Assets », *The Globe and Mail*, mercredi 16 août, p. A15.

Barlow, M. (2001) « Don't Swallow Their Water Grab », vendredi 30 novembre, *The Globe and Mail*, p. A19.

Barlow, M. et T. Clarke (2002) « La Terre assoiffée », *La Presse*, dimanche 10 novembre, p. A11.

Barnes, T.J., J.N.H Britton, W.J. Coffey, D.W. Edgington, M.S. Gertler et G. Norcliffe (2000) « Canadian Economic Geography at the Millennium », *Le géographe canadien*, vol. 44, nº 1, p. 4-24.

Barron, T. (1999) « Ban May Leave Firm High, Dry: Tobin », *The Telegram*, jeudi 23 sept., p. 1.

Barutciski, M. (2002) « Trade Regulation of Fresh Water Exports: The Phantom Menace Revisited », *Canada-United States Law Journal*, vol. 28, p. 145-156.

Battistella, D. (2002) « L'intérêt national : une notion, trois discours », dans F. Charillon (dir.) *Politique étrangère : nouveaux regards*, Paris, Presses de Sciences Po, p. 139-166.

Baumann, R., V. Rittberger et W. Wagner (2001) « Neorealist Foreign Policy Theory », dans V. Rittberger (dir.) *German Foreign Policy since Unification: Theories and Case Studies*, Manchester, Manchester University Press, p. 37-67.

Beach, D. (2012) *Analyzing Foreign Policy*, New York, Palgrave Macmillan.

Bélanger, D.-C. (2011) *Prejudice and Pride: Canadian Intellectual Confront the United States, 1891-1945*, Toronto, University of Toronto Press.

Bemrose, R., P. Meszaros, B. Quenneville, M. Henry, L. Kemp et F. Soulard (2010) *L'utilisation de tendance-cycle pour estimer les changements de l'apport en eau dans le sud du Canada de 1971 à 2004*, Série de documents analytiques et techniques sur les comptes et la statistique de l'environnement (nº 16-001-M au catalogue), nº 14, Ottawa, Statistique Canada.

Benner, S.A., A. Ricardo et M.A. Carrigan (2004) « Is There a Common Chemical Model for Life in the Universe? », *Current Opinion in Chemical Biology*, vol. 8, nº 6, p. 672-689.

Bennett, B. (2001) « Student Group "Outraged" at Water Export Connection: Premier Suggested It Could Be Tapped to Offer Free Tuition », *The Telegram*, jeudi 29 mars, p. 3.

Bennett, D. (1998) « The Waters of Life and Death: A New Laurentian Thesis », dans C. Ricciardi, L. Ferri et F. Mugnaini (dir.) *Acqua: realtà e metafora*, Rome, Semar, p. 77-85.

Berger, C. (1966) « The True North Strong and Free », dans P. Russell (dir.) *Nationalism in Canada*, Toronto, McGraw-Hill, p. 3-26.

Berger, C. (1970) *The Sense of Power: Studies in the Ideas of Canadian Imperialism, 1867-1914*, Toronto, University of Toronto Press.

Berger, F. (1999a) « Le Québec se joint aux États américains situés sur les rives des Grands Lacs », *La Presse*, mercredi 19 mai, p. A8.

Berger, F. (1999b) « L'exportation d'eau potable pas pour demain », *La Presse*, mercredi 11 août, p. A9.

Berestovoy, P. (2006) « La contribution de la théorie des représentations sociales à l'étude des conflits d'usage en environnement », *Journal international sur les représentations sociales*, vol. 3, nº 1, p. 68-74.

Berland, J. (2009) « Writing on the Border », dans S. Mookerjea, I. Szeman et G. Faurschou (dir.) *Canadian Cultural Studies: A Reader*, Durham, Duke University Press, p. 472-487.

Bernauer, T. et A. Kalbhenn (2010) « The Politics of International Freshwaters Resources » dans R.A. Denemark (dir.) *The International Studies Encyclopedia*, vol. 9, Malden, Blackwell, p. 5 800-5 821.

Bertrand, G. (2012) « Quelques onomatopées douteuses », dans G. Bertrand, *Le français au micro*, [En ligne]. http://www6.radio-canada.ca/radio/francaisaumicro/index.asp?dateachercher=09072012&date=07/09/2012 (2014-02-06)

Bethemont, J. (2012) *Les mots de l'eau. Dictionnaire des eaux douces : de la métrique à la symbolique*, Paris, L'Harmattan.

Birks, M. et J. Mills (2011) *Grounded Theory: A Practical Guide*, Thousand Oaks, SAGE.

Biro, A. (2002) « Wet Dreams: Ideology and the Debates over Canadian Water Exports », *Capitalism, Nature, Socialism*, vol. 13, nº 4, p. 29-50.

Biro, A. (2007a) « Half-Empty or Half-Full? Water Politics and the Canadian National Imaginery », dans K. Bakker (dir.) *Eau Canada: The Future of Canada's Water*, Vancouver, UBC Press, p. 321-333.

Biro, A. (2007b) « Water Politics and the Construction of Scale », *Studies in Political Economy*, nº 80, p. 9-30.

Biro, A. (2012) « Water Wars by Other Means: Virtual Water and Global Economic Restructuring », *Global Environmental Politics*, vol. 12, nº 4, p. 86-103.

Biro, A. (2013) « River-Adaptiveness in a Globalized World », dans C. Chen, J. MacLeod et A. Neimanis (dir.) *Thinking with Water*, Montréal et Kingston, McGill-Queen's University Press, p. 166-184.

Bisson, B. (1999a) « Les accords commerciaux régiraient la vente d'eau en vrac aux États-Unis », *La Presse*, jeudi 13 mai, p. B10.

Bisson, B. (1999b) « Le Canada doit renforcer la protection de ses eaux », *La Presse*, samedi 23 octobre, p. A23.

Bisson, B. (1999c) « La Commission mixte internationale recommande un moratoire sur toute exportation d'eau en vrac », *La Presse*, jeudi 19 août, p. A13.

Bisson, B. (1999d) « Exportation d'eau: Québec et Ottawa s'affrontent, leurs ministères se contredisent », *La Presse*, samedi 19 juin, p. B9.

Bisson, B. (1999e) « Des intellectuels québécois militeront pour un contrat mondial de l'eau », *La Presse*, mercredi 13 octobre, p. A16.

Bisson, B. (1999f) « Plaidoyer contre l'exportation d'eau potable », *La Presse*, vendredi 19 mars, p. A7.

Bisson, B. (1999g) « Un projet de loi fédéral pourrait compromettre les projets d'Hydro-Québec, selon le MEQ », *La Presse*, samedi 19 juin, p. A7.

Blattberg, C. (2013) « Canadian Identity », dans *L'encyclopédie canadienne*, [En ligne]. http://thecanadianencyclopedia.ca/en/article/canadian-identity/ (2015-12-22)

Blyth, M. (2003) « Structures Do Not Come with an Instruction Sheet: Interests, Ideas, and Progress in Political Science », *Perspectives on Politics*, vol. 1, nº 4, p. 695-706.

Bocking, R.C. (1972) *Canada's Water: For Sale?*, Toronto, James Lewis & Samuel.

Bondar, R. (2002) *Canada: Landscape of Dreams*, Vancouver, Douglas & McIntyre.

Booth, K. (2007) *Theory of World Security*, New York, Cambridge University Press.

Bouthill[i]er, A. (2001) « Devrions-nous exporter de l'eau? Non : cela mettrait en péril nos réserves d'eau et encouragerait les gaspilleurs », *La Presse*, mer. 21 nov., p. A23.

Bow, B. (2008) « Anti-Americanism in Canada, Before and After Iraq », *American Review of Canadian Studies*, vol. 38, nº 3, p. 341-359.

Boyd, D.R. (2003) *Unnatural Law: Rethinking Canadian Environmental Law and Policy*, Vancouver, UBC Press.

British Columbia Ministry of Forests, Lands and Natural Resource Operations (2013) *Log and Residuals Export Policy and Administration*, [En ligne]. http://www.for.gov.bc.ca/het/export.htm (2013-07-24)

Brooks, D.B. et O.M. Brandes (2011) « Why a Water Soft Path, Why Now and What Then? », *International Journal of Water Resources Development*, vol. 27, nº 2, p. 315-344.

Brown, P.G. (2004) « Are There Any Natural Resources? », *Politics and the Life Sciences*, vol. 23, nº 1, p. 12-21.

Brown, P.G. (2008) *Ethics, Economics and International Relations: Transparent Sovereignty in the Commonwealth of Life*, 2e éd., Edinburgh, Edinburgh University Press.

Brown, P.G. et J.J. Schmidt (dir.) (2010a) *Water Ethics: Foundational Readings for Students and Professionals*, Washington, Island Press.

Brown, P.G. et J.J. Schmidt (2010b) « Editors' Introduction » (Part Three: Utilitarianism) », dans P.G. Brown et J.J. Schmidt (dir.) *Water Ethics: Foundational Readings for Students and Professionals*, Washington, Island Press, p. 79-85.

Brown, C. et U. Lall (2006) « Water and Economic Development: The Role of Variability and a Framework for Resilience », *Natural Resources Forum*, vol. 30, nº 4, p. 306-317.

Brown, C., R. Meeks, K. Hunu et W. Yu (2011) « Hydroclimate Risk to Economic Growth in Sub-Saharan Africa », *Climatic Change*, vol. 106, nº 4, p. 621-647.

Brown, P.G. (2004) « Are There Any Natural Resources? », *Politics and the Life Sciences*, vol. 23, nº 1, p. 12-21.

Browning, C.S. (2008) *Constructivism, Narrative and Foreign Policy Analysis: A Case Study of Finland*, Berne, Peter Lang.

Brooks, S. (2002) « The Narcissism of Minor Differences: Reflections on the Roots of English Canadian Nationalism », dans S. Brooks (dir.), *The Challenge of Cultural Pluralism*, Westport, Praeger, p. 39-52.

Brooks, S. (2014) « Imagining Each Other », dans D. Thomas et D. Biette (dir.) *Canada and the United States: Differences that Count*, 4e éd., Toronto, University of Toronto Press, p. 23-45.

Bruneau, J.F. et S. Renzetti (2010) « Water Use Intensities and the Composition of Production in Canada », *Journal of Water Resources Planning and Management*, vol. 136, nº 1, p. 72-79.

Brunelle, D. (2012) « L'économie politique au Canada depuis 2008 : quelques repères », *Revue interventions économiques*, nº 44, [En ligne]. http://interventionseconomiques.revues.org/1643 (2014-08-21)

Burchill, S. (2005) *The National Interest in International Relations Theory*, New York, Palgrave Macmillan.

Butts, K.H. (1997) « The Strategic Importance of Water », *Parameters*, vol. 27, n° 1, p. 65-83.

Buzan, B. (1991) *People, States and Fear: An Agenda for International Security Studies in the Post-Cold War Era*, 2e éd., Hemel Hempstead, Harvester Wheatsheaf.

Buzan, B. et L. Hansen (2009) *The Evolution of International Security Studies*, New York, Cambridge University Press.

Buzan, B., O. Wæver et J. de Wilde (1998) *Security: A New Framework for Analysis*, Boulder, Lynne Rienner.

Byers, M. (2007) *Intent for a Nation: What Is Canada for? A Relentlessly Optimistic Manifesto for Canada's Role in the World*, Vancouver, Douglas & McIntyre.

Callicott, J.B. (1990) « Whither Conservation Ethics », *Conservation Biology*, vol. 4, n° 1, p. 15-20.

Cameron, E. (1997) « Introduction », dans E. Cameron (dir.), *Canadian Culture: An Introductory Reader*, Toronto, Canadian Scholars' Press, p. 7-22.

Campbell, C. (2008) « "It Was Canadian, Then, Typically Canadian": Revisiting Wilderness at Historic Sites », *British Journal of Canadian Studies*, vol. 21, n° 1, p. 5-34.

Campbell, D. (1998) [1992] *Writing Security: United States Foreign Policy and the Politics of Identity*, éd. rév., Minneapolis, University of Minnesota Press.

Campbell, M. (1990) « Canadian Water Bids Rejected », *The Globe and Mail*, jeudi 16 août, p. B1-B2.

Campbell, M. (1991a) « B.C. May Slake Californian Thirst », *The Globe and Mail*, vendredi 1er mars, p. B5.

Campbell, M. (1991b) « B.C. Water to Freshen California », *The Globe and Mail*, samedi 16 mars, p. B3.

Campbell, M. et P. Lush (1991) « California Cooler to B.C. Water », *The Globe and Mail*, mercredi 27 mars, p. B3.

Canadian Heritage (2013) *National Anthem: O Canada*, [En ligne]. politique fédérale (2013-11-06)

CBC – Canadian Broadcasting Corporation (2014) *Trudeau's Washington Press Club Speech*, [En ligne]. http://www.cbc.ca/archives/categories/politics/prime-ministers/pierre-elliott-trudeau-philosopher-and-prime-minister/trudeaus-washington-press-club-speech.html (2014-03-05)

Canadian Press (1985) « B.C. to Allow the Export ot Its Water », *The Globe and Mail*, vendredi 7 juin, p. 4.

Canadian Press (1986) « Water Export Project Given $30,000 Grant », *The Globe and Mail*, mercredi 5 février, p. A3.

Canadian Press (1998) « Superior Water Bound for Asia », *The StarPhoenix*, samedi 25 avril, p. A16.

Canadian Press (1999a) « Newfoundland Bans Water Exports », *The Guardian*, jeudi 21 oct., p. B6.

Canadian Press (1999b) « Newfoundland Debating Water Exports », *Cape Breton Post*, jeudi 23 sept., p. 19.

Canadian Press and staff (1991) « Export of Water Frozen », *The Globe and Mail*, samedi 23 mars, p. B3.

Cantin, B., D. Shrubsole et M. Aït-Ouyahia (2005) « Using Economic Instruments for Water Demand Management: Introduction », *Revue canadienne des ressources hydriques*, vol. 30, n^{o} 1, p. 1-10.

Carlsnaes, W. (2002) « Foreign Policy », dans W. Carlsnaes, T. Risse et B.A. Simmons (dir.) *Handbook of International Relations*, Thousand Oaks, SAGE, p. 331-349.

Carlsnaes, W. (2006) « Foreign Policy », dans B.G. Peters et J. Pierre (dir.) *Handbook of Public Policy*, Thousand Oaks, SAGE, p. 339-363.

Carlsnaes, W. (2013) « Foreign Policy », dans W. Carlsnaes, T. Risse et B.A. Simmons (dir.) *Handbook of International Relations*, 2^{e} éd., Thousand Oaks, SAGE, p. 298-325.

Carr, J.A., P. D'Odorico, F. Laio et L. Ridolfi (2013) « Recent History and Geography of Virtual Water Trade », *PLoS ONE*, vol. 8, n^{o} 2, 9 p.

Carron de la Carrière, G. (2002) « Omniprésente économie », dans F. Charillon (dir.) *Politique étrangère : nouveaux regards*, Paris, Presses de Sciences Po, p. 243-273.

Carten, J. (1998) « Why B.C. Should Export Fresh Water », *The Globe and Mail*, mardi 23 juin, p. A19.

Carty, B. (1999) « Water for Sale », transcription d'un reportage diffusé à l'émission radiophonique *Living on Earth*, vendredi 9 juillet, Boston, Public Radio International, [En ligne]. http://www.loe.org/shows/shows.html?programID=99-P13-00028#feature1 (2014-11-04)

Cassam, Q. (2007) *The Possibility of Knowledge*, New York, Oxford University Press.

CCME – Conseil canadien des ministres de l'environnement (1999) *Rencontre des ministres de l'environnement à Kananaskis*, communiqué de presse, 30 novembre, Winnipeg, CCME.

Center for Systemic Peace (2013) *Global Conflict Trends*, [En ligne]. http://www.systemicpeace.org/conflict.htm (2013-09-09)

Chapagain, A.K. et A.Y. Hoekstra (2004) *Water Footprint of Nations*, vol. 1 (Main Report), Value of Water Research Report Series, nº 16, Delft, UNESCO-IHE Institute for Water Education.

Chapagain, A.K. et D. Tickner (2012) « Water Footprint: Help or Hindrance? », *Water Alternatives*, vol. 5, nº 3, p. 563-581.

Charillon, F. (2002) « Introduction », dans F. Charillon (dir.) *Politique étrangère : nouveaux regards*, Paris, Presses de Sciences Po, p. 13-29.

Charron, J. et F. Bastien (2012) « Les parlementaires québécois et *Le Devoir* dans le monde des médias », *Communication*, vol. 29, nº 2, [En ligne]. http://communication.revues.org/2784 (2014-08-19)

Checkel, J.T. « Social Constructivisms in Global and European Politics: A Review Essay », *Review of International Studies*, vol. 30, nº 2, p. 229-244.

Chellaney, B. (2011) *Water: Asia's New Battleground*, Washington, Georgetown University Press.

Chenoweth, J. (2008a) « Minimum Water Requirement for Social and Economic Development », *Desalination*, vol. 229, nºs 1-3, p. 245-256.

Chenoweth, J. (2008b) « A Re-Assessment of Indicators of National Water Scarcity », *Water International*, vol. 33, nº 1, p. 5-18.

Cheung-Gertler, J.H. (2012) « Canadian Institute of International Affairs », dans *The Canadian Encyclopedia*, [En ligne]. http://www.thecanadianencyclopedia.com/articles/canadian-institute-of-international-affairs (2013-06-19)

Christianson-Wood, J. (1999), « Retailing Water », *The Globe and Mail*, vendredi 20 août, p. A10.

CIA – Central Intelligence Agency (2013a) « Brazil », dans CIA, *The World Factbook*, [En ligne]. https://www.cia.gov/library/publications/the-world-factbook/geos/br.html (2013-10-14)

CIA – Central Intelligence Agency (2013b) « Canada », dans CIA, *The World Factbook*, [En ligne]. https://www.cia.gov/library/publications/the-world-factbook/geos/ca.html (2013-10-14)

CIA – Central Intelligence Agency (2013c) « Russia », dans CIA, *The World Factbook*, [En ligne]. https://www.cia.gov/library/publications/the-world-factbook/geos/rs.html (2013-10-14)

CIA – Central Intelligence Agency (2013d) « United States », dans CIA, *The World Factbook*, [En ligne]. https://www.cia.gov/library/publications/the-world-factbook/geos/us.html (2013-10-14)

CIA – Central Intelligence Agency (2013e) « World », dans CIA, *The World Factbook*, [En ligne]. https://www.cia.gov/library/publications/the-world-factbook/geos/xx.html (2013-10-14)

CIIA – Canadian Institute of International Affairs. National Capital Branch Study Group on Water Resources (2005) *The Transboundary Water Resources of Canada and the United States*, Toronto, Canadian Institute of International Affairs.

City of Santa Barbara (2015) *Desalination*, [En ligne]. http://www.santabarbaraca.gov/gov/depts/pw/resources/system/sources/desalination.asp (2015-04-21)

Clarkson, S. (2006) « Continentalisme », dans *L'encyclopédie canadienne*, [En ligne]. http://www.thecanadianencyclopedia.ca/fr/article/continentalism/ (2015-03-07)

Cless, K. et H.P. Hahn (2012) « Introduction », dans H.P. Hahn, K. Cless et J. Soentgen (dir.) *People at the Well: Kinds, Usages and Meanings of Water in a Global Perspective*, Francfort, Campus Verlag, p. 9-22.

Cloutier, M. (2002) « Québec cible industriels et agriculteurs », *La Presse*, mercredi 27 novembre, p. A5.

Cole, M.A. (2004) « Economic Growth and Water Use », *Applied Economics Letters*, vol. 11, n° 1, p. 1-4.

CMI – Commission mixte internationale (1999) *Rapport intérimaire sur la protection des Grands Lacs : présenté aux gouvernements du Canada et des États-Unis d'Amérique*, Ottawa et Washington, Commission mixte internationale.

CMI – Commission mixte internationale (2000) *Rapport final sur la protection des eaux des Grands Lacs : présenté aux gouvernements du Canada et des États-Unis d'Amérique*, Ottawa et Washington, Commission mixte internationale.

Coffin, V., D.W. Poulton et C. Vander Ploeg (2011) *Our Water and NAFTA: Implications for the Use of Market-Based Instruments for Water Resources Management*, Calgary, Canada West Foundation.

Commission sur la gestion de l'eau au Québec (2000) *L'eau, ressource à protéger, à partager et à mettre en valeur*, t. 1, Québec, Bureau d'audiences publiques sur l'environnement.

Conseil des Canadiens (2014) *À propos de notre organisation*, [En ligne]. http://www.canadians.org/fr/propos (2014-08-14)

Council of Canadiens (s. d.) *Canada Needs a National Water Policy*, [En ligne]. http://canadians.org/waterpolicy-info (2015-04-17)

Conca, K., F. Wu et J. Neukirchen (2006) « Swimming Upstream: In Search of a Global Regime for International Rivers », dans K. Conca, *Governing Water: Contentious Transnational Politics and Global Institution Building*, Cambridge, MIT Press, 93-121.

Conseil des académies canadiennes. Comité d'experts sur la gestion durable de l'eau des terres agricoles du Canada (2013) *L'eau et l'agriculture au Canada : vers une gestion durable des ressources en eau*, Ottawa, Conseil des académies canadiennes.

Conway, D. et E.L.F. Schipper (2011) « Adaptation to Climate Change in Africa: Challenges and Opportunities Identified from Ethiopia », *Global Environmental Change*, vol. 21, nº 1, p. 227-237.

Corcoran, T. (1999) « The Sheiks of Canadian Water », *National Post*, jeudi 11 février, p. C7.

Corriveau, É. (2010) « Les "filons" d'or bleu s'épuisent », *Le Devoir*, samedi 23 et dimanche 24 octobre, p. G2.

Corwin, M. (1991) *Santa Barbara to Tap State Water*, LATimes.com, [En ligne]. http://articles.latimes.com/1991-06-06/news/mn-133_1_state-water-project (2013-11-28)

Côté, B. (2001), « Devrions-nous exporter de l'eau? Oui : L'exportation peut être permise mais à certaines conditions », *La Presse*, mercredi 21 novembre, p. A23.

Coupland, D. (2002) *Souvenir of Canada*, Vancouver, Douglas & McIntyre.

Courtney, J.C. et D.E. Smith (2010) « Introduction: Transformation of an Unnatural Country », dans J.C. Courtney et D.E. Smith (dir.) *The Oxford Handbook of Canadian Politics*, New York, Oxford University Press, p. 3-17.

Cox, M. et D. Stokes (dir.) (2012) *US Foreign Policy*, 2e éd., New York, Oxford University Press.

Coyne, A. (1999a) « Trade Tempest », *National Post*, lundi 21 juin, p. A19.

Coyne, A. (1999b) « Water Worship », *National Post*, vendredi 12 février, p. A15.

Coyne, A. (2012) « Canada at the Crossroads of Trade; Will Soon Become Freest Trading Nation on Earth », *National Post*, samedi 17 mars, p. A4.

Creighton, D. (2002) [1937] *The Empire of the St. Lawrence: A Study in Commerce and Politics*, Toronto, University of Toronto Press.

Cross, P. (2008) « Rôle des ressources naturelles dans l'économie canadienne », *L'observateur économique canadien*, vol. 21, nº 11, p. 3.1-3.10.

Cross, P. et Z. Ghanem (2005) « Les ressources naturelles dans les exportations canadiennes », *L'observateur économique canadien*, vol. 18, nº 5, p. 3.1-3.7.

D'Aliesio, R. (2011) « Exporting Water: An Unpopular Idea that Springs Eternal », *The Globe and Mail*, jeudi 31 mars, p. A3.

Dafoe, J.W. (1935) *Canada: An American Nation*, New York, Columbia University Press.

David, C.-P. (2013) « La guerre pourrait-elle devenir chose du passé? » *Revue internationale et stratégique*, nº 90, p. 40-56.

Davis, A. (1998) « Thomson, Thomas John (Tom) », dans *Dictionnaire biographique du Canada*, [En ligne]. http://www.biographi.ca/fr/bio/thomson_thomas_john_14F.html (2015-03-27)

Day, J.C. et F. Quinn (1992) *Water Diversion and Export: Learning from Canadian Experience*, Canadian Association of Geographers Public Issues Committee, nº 1, Department of Geography Publication Series, nº 36, Waterloo, University of Waterloo.

de Saussure, F. (1995) *Cours de linguistique générale*, Paris, Payot et Rivages.

De Stefano, L., P. Edwards, L. de Silva et A.T. Wolf (2010) « Tracking Cooperation and Conflict in International Basins: Historic and Recent Trends », *Water Policy*, vol. 12, nº 6, p. 871-884.

de Villiers, M. (1999) « Water Isn't Renewable, It Just Seems that Way », *The Globe and Mail*, jeudi 18 nov., p. A21.

de Villiers, M. (2003) *Water: The Fate of Our Most Precious Resource*, 2e éd., Toronto, McClelland & Stewart.

Dejardin, I.A.C. (2011) « Catalogue », dans A. Concannon (dir.) *Painting Canada: Tom Thomson and the Group of Seven*, Londres, Philip Wilson, p. 60-201.

Desjardins, S. (2011) *Le retard de Montréal sur Toronto en matière de journalisme économique*, mémoire de maîtrise, Montréal, Université du Québec à Montréal.

Demers, F. (2003) « L'impact d'Internet sur les médias de référence : le cas du Québec », dans G. Tremblay (dir.) *Panam : industries culturelles et dialogues des civilisations dans les Amériques*, Québec, Presses de l'Université Laval, p. 455-469.

Dendauw, I. (2000) « The Great Lakes Region and Bulk Water Exports: Issues of International Trade in Water », *Water International*, vol. 25, n° 4, p. 565-571.

Devetak, R. (2012) « Glossary of Terms », dans R. Devetak, A. Burke et J. George (dir.) *An Introduction to International Relations*, 2e éd., New York, Cambridge University Press, p. 487-501.

Dewar, K.C. (2004a) « Laurentian Thesis », dans G. Hallowell (dir.) *The Oxford Companion to Canadian History*, Don Mills, Oxford University Press, p. 348-349.

Dewar, K.C. (2004b) « North, The Idea of », dans G. Hallowell (dir.) *The Oxford Companion to Canadian History*, Don Mills, Oxford University Press, p. 449-450.

Dinar, S. et A. Dinar (2003) « Recent Developments in the Literature on Conflict Negotiation and Cooperation over Shared International Fresh Waters », *Natural Resources Journal*, vol. 43, n° 4, p. 1 217-1 287.

Diez, T., I. Bode et A. Fernandes da Costa (2011) *Key Concepts in International Relations*, Thousand Oaks, SAGE.

Dombrowsky, I. (2008) « Integration in the Management of International Waters: Economic Perspectives on a Global Policy Discourse » *Global Governance*, vol. 14, n° 4, p. 455-477.

Dore, M.H.I. (2005) « Exporting Fresh Water: Is There an Economic Rationale? », *Water Policy*, vol. 7, n° 3, p. 313-327.

Dore, M.H.I et B.T. Heinmiller (2008-2009) « Bulk Water Exports, Diversions and Conservation », *Options politiques*, vol. 30, n° 1, p. 83-88.

Dornan, C. et H. Pynan (2001) « Facts and Arguments: Newspaper Coverage of the Campaign », dans J.H. Pammett et C. Dornan (dir.) *The Canadian General Election of 2000*, Toronto, Dundurn Press, p. 191-213.

Doty, R.L. (1991) *The Social Construction of Contemporary International Hierarchy*, thèse de doctorat, Minneapolis, University of Minnesota.

Doty, R.L. (1993) « Foreign Policy as Social Construction: A Post-Positivist Analysis of U.S. Counterinsurgency Policy in the Philippines », *International Studies Quarterly*, vol. 37, n° 3, p. 297-320.

Doyle, J. (2000) « Protecting Canada's Own Water Gate », *The Globe and Mail*, mardi 5 décembre, p. R2.

Dow, A. et S. Dow (2014) « Economic History and Economic Theory: The Staples Approach to Economic Development », *Cambridge Journal of Economics*, vol. 38, nº 6, p. 1339-1353.

Dray, W. (1957) *Laws and Explanation in History*, Londres, Oxford University Press.

Dray, W.H. (1968) « On Explaining How-Possibly », *The Monist*, vol. 52, nº 3, p. 390-407.

Dray, W.H. (2000) « Explanation in History », dans J.H. Fetzer (dir.) *Science, Explanation, and Rationality: Aspects of the Philosophy of Carl G. Hempel*, New York, Oxford University Press, p. 217-242.

Dreisziger, N.F. (1975) « The Canadian-American Irrigation Frontier Revisited: The International Origins of Irrigation in Southern Alberta, 1885-1909 », *Communications historiques*, vol. 10, nº 1, p. 211-229.

Drohan, M. (1998) « Summit Has Look of Global Government », *The Globe and Mail*, lundi 11 mai, p. A11.

Duarte, R., V. Pinilla et A. Serrano (2013) « Is There an Environmental Kuznets Curve for Water Use? A Panel Smooth Transition Regression Approach », *Economic Modelling*, vol. 31, p. 518-527.

Duchesne, A. et M. Pelchat (2001) « Bush provoque un déluge de protestations », *La Presse*, jeudi 19 juillet, pp. A1 et A2.

Duffin, L. (2006) *Canada Fights to Keep Its Water*, BBC News, [En ligne]. http://news.bbc.co.uk/2/hi/business/5322980.stm (2010-12-02)

Duffy, A. (1999) « Nfld. Turns Off the Tap on Bulk-Water Exports », *National Post*, samedi 23 octobre, p. A7.

Dumont, B. et D. Wright (2006) *Generating More Wealth from British Columbia's Timber: A Review of British Columbia's Log Export Policies*, Victoria, British Columbia Minister of Forests and Range.

Dunn, K.C. (2008) « Historical Representations », dans A. Klotz et D. Prakash (dir.) *Qualitative Methods in International Relations: A Pluralist Guide*, New York, Palgrave Macmillan, p.78-92.

Dunn, M. (1998) « Great Lakes Need Protection, Ottawa Told », *The Globe and Mail*, mercredi 4 novembre, p. A11.

Dusseault, D. et P. Forest (2004) *Économie de l'eau : analyse du discours pénurique aux États-Unis*, manuscrit non publié.

Ebden, T. (1999) « Watergate II: Firm Defends Advertising before Project Approved », *The Telegram*, mardi 28 sept., p. 1.

Eckersley, R. (1992) *Environmentalism and Political Theory: Toward an Ecocentric Approach*, New York, SUNY Press.

The Economist (2012) « The Sands of Grime », *The Economist*, [En ligne]. http://www.economist.com/news/business/21566686-become-energy-giant-canada-needs-capital-people-and-pipes-sands-grime (2013-09-09)

Edmonds, S. (1998) « NAFTA Rule Hinders Ban on Water Exports to U.S. », *The Globe and Mail*, lundi 14 décembre, p. A9.

Edwards, J., B. Yang et R.B. Al-Hmoud (2005) « Water Availability and Economic Development: Signs of the Invisible Hand? An Empirical Look at the Falkenmark Index and Macroeconomic Development », *Natural Resources Journal*, vol. 45, nº 4, p. 953-978.

Edwardson, R. (2002-2003) « "Kicking Uncle Sam Out of the Peaceable Kingdom": English-Canadian "New Nationalism" and Americanization », *Revue d'études canadiennes*, vol. 37, nº 4, p. 131-150.

Eggertson, L. et D. Girard (1998) « Ban on Fresh Water Exports Examined », *Toronto Star*, jeudi 7 mai, p. A6.

El Ayoubi, F. et J. McNiven (2006) « Political, Environmental and Business Aspects of Bulk Water Exports: A Canadian Perspective », *Revue canadienne des sciences de l'administration*, vol. 23, nº 1, p. 1-16.

English, J. (2004) « Conservatism », dans G. Hallowell (dir.) *The Oxford Companion to Canadian History*, Don Mills, Oxford University Press, p. 151.

English, J. (2009) « Relations canado-américaines », dans *L'encyclopédie canadienne*, [En ligne]. http://www.thecanadianencyclopedia.ca/fr/article/canadian-american-relations/ (2015-03-08)

Environnement Canada (1987) *Politique fédérale relative aux eaux*, Ottawa, Gouvernement du Canada.

Environnement Canada (1992) *L'eau, les arts et l'identité canadienne : au bord de l'eau*, coll. Eau douce, nº A-7, Ottawa, Ministère des Approvisionnements et Services.

Environnement Canada (2006) *Ne prenons* [*sic*] *pas l'eau pour acquis : guide de ressources*, Ottawa, Environnement Canada.

Environnement Canada (2010a) *L'eau et la société*, portail sur l'eau d'Environnement Canada, [En ligne]. http://www.ec.gc.ca/eau-water/default.asp?lang=Fr&n=8A9EAD40-1 (2015-03-30)

Environnement Canada (2010b) *L'eau et le changement climatique*, portail sur l'eau d'Environnement Canada, [En ligne]. http://www.ec.gc.ca/eau-water/default.asp?lang=Fr&n=3E75BC40-1 (2013-07-15)

Environnement Canada (2011) *Disponibilité de l'eau*, portail sur l'eau d'Environnement Canada, [En ligne]. http://www.ec.gc.ca/eau-water/default.asp?lang=Fr&n=2DC058F1-1 (2013-07-15)

Environnement Canada (2013a) *Les lacs*, portail sur l'eau d'Environnement Canada, [En ligne]. http://www.ec.gc.ca/eau-water/default.asp?lang=Fr&n=448F99F0-1 (2013-10-10)

Environnement Canada (2013b) *Les cours d'eau*, portail sur l'eau d'Environnement Canada, [En ligne]. http://www.ec.gc.ca/eau-water/default.asp?lang=Fr&n=45BBB7B8-1#world (2013-10-10)

Environnement Canada (2013c) *Le volume des eaux*, portail sur l'eau d'Environnement Canada, [En ligne]. http://www.ec.gc.ca/eau-water/default.asp?lang=Fr&n=2DE7B40F-1 (2013-10-10)

Environnement Canada (2013d) *L'interdiction de prélèvements massifs d'eau*, portail sur l'eau d'Environnement Canada, [En ligne]. http://www.ec.gc.ca/eau-water/default.asp?lang=Fr&n=1356EC91-1 (2015-02-15)

Epstein, C. (2006) « The Making of Global Environmental Norms: Endangered Species Protection », *Global Environmental Politics*, vol. 6, nº 2, p. 32-54.

Epstein, C. (2008) *The Power of Words in International Relations: Birth of an Anti-Whaling Discourse*, Cambridge, MIT Press.

Epstein, C. et K. Barclay (2013) « Shaming to "Green": Australia-Japan Relations and Whales and Tuna Compared », *International Relations of the Asia-Pacific*, vol. 13, nº 1, p. 95-123.

Evenden, M. (2006) « Precarious Foundations: Irrigation, Environment, and Social Change in the Canadian Pacific Railway's Eastern Section, 1900-1930 », *Journal of Historical Geography*, vol. 32, nº 1, p. 74-95.

Falkenmark, M. (1989) « The Massive Water Scarcity Now Threatening Africa: Why Isn't It Being Addressed? », *Ambio*, vol. 18, nº 2, p. 112-118.

Falkenmark, M. (2007) « Shift in Thinking to Address the 21st Century Hunger Gap: Moving Focus from Blue to Green Water Management », *Water Resources Management*, vol. 21, nº 1, p. 3-18.

Falkenmark, M. et J. Lundqvist (1995) « Looming Water Crisis: New Approaches Are Inevitable », dans L. Ohlsson (dir.) *Hydropolitics: Conflicts over Water as a Development Constraint*, Londres, Zed Books, p. 178-212.

Falkenmark, M. et D. Molden (2008) « Wake Up to Realities of River Basin Closure », *International Journal of Water Resources Development*, vol. 24, nº 2, p. 201-215.

Falkenmark, M. et C. Widstrand (1992) « Population and Water Resources: A Delicate Balance », *Population Bulletin*, vol. 47, nº 3, p. 2-35.

FAO – Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (2000) *New Dimensions in Water Security: Water, Society and Ecosystem Services in the 21st Century*, Rome, FAO.

FAO – Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (2003) *Déverrouiller le potentiel de l'eau en agriculture*, Rome, FAO.

FAO – Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (2011), Base de données AQUASTAT, [En ligne].
http://www.fao.org/nr/water/aquastat/data/query/index.html?lang=fr (2011-12-22)

FAO – Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (2013a), *Usages de l'eau*, base de données AQUASTAT, [En ligne].
http://www.fao.org/nr/water/aquastat/water_use/indexfra.stm (2013-07-04)

FAO – Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (2013b), *Besoins et prélèvements d'eau pour l'irrigation par pays*, base de données AQUASTAT, [En ligne].
http://www.fao.org/nr/water/aquastat/water_use_agr/indexfra.stm (2013-08-26)

Feehan, J. (2001) « Export of Bulk Water from Newfoundland and Labrador: A Preliminary Assessment of Economic Feasibility », dans Ministerial Committee Examining the Export of Bulk Water, *Export of Bulk Water from Newfoundland and Labrador*, Saint-Jean de Terre-Neuve, Government of Newfoundland and Labrador, Appendix III (non paginé).

Fettweis, C.J. (2009) « No Blood for Oil: Why Resource Wars Are Obsolete », dans G. Luft et A. Korin (dir.) *Energy Security Challenges for the 21st Century: A Reference Handbook*, Santa Barbara, ABC-CLIO, p. 66-77.

Fettweis, C.J. (2011) « Is Oil Worth Fighting For? Evidence from Three Cases », dans S. Dinar (dir.) *Beyond Resource Wars: Scarcity, Environmental Degradation, and International Cooperation*, Cambridge, MIT Press, p. 201-237.

Fife, R. (2001) « PM Reopens Water Trade Debate: Parliamentary Committee to Examine Contentious Issue of Bulk Exports to U.S. », *National Post*, jeudi 5 avril, p. A1.

Financial Post (1998) « A Mistake to Dam Water Exports », *Financial Post*, samedi 9 mai, p. 24.

Flanagan, C. (1999) « Newfoundland Town Fighting Ottawa's Water Export Ban », *National Post*, vendredi 12 févr., p. C5.

Forest, P. (2006) « Bannir l'exportation d'eau au Canada : un discours environnemental qui s'inscrit dans une logique marchande et territoriale », dans K. d'Almeida (dir.) *Actes du colloque Environnement, développement et société : interrelations entres les dynamiques environnementales, économiques et sociales*, Québec, Institut Hydro-Québec en environnement, développement et société de l'Université Laval, p. 18-24.

Forest, P. (2010) « Inter-local Water Agreements: Law, Geography, and NAFTA », *Les cahiers de droit*, vol. 51, n° 3-4, p. 749-770.

Forest, B. et P. Forest (2012) « Engineering the North American Waterscape: The High Modernist Mapping of Continental Water Transfer Projects », *Political Geography*, vol. 31, n° 3, p. 167-183.

Forest, P. et F. Quinn (2011) *Les eaux nordiques québécoises : exportables ou non?*, Munk School Briefings, n° 16, Toronto, Munk School of Global Affairs.

Forkey, N.S. (2012) *Canadians and the Natural Environment to the Twenty-First Century*, Toronto, University of Toronto Press.

Foster, P. (1999) « Of Ducks and Men », *National Post*, mercredi 1er sept., p. C7.

Francis, D. (1997) *National Dreams: Myth, Memory, and Canadian History*, Vancouver, Arsenal Pulp Press.

Francis, D. (2004) « National Identity », dans G. Hallowell (dir.) *The Oxford Companion to Canadian History*, Don Mills, Oxford University Press, p. 430-431.

Frieden, J.A. (1999) « Actors and Preferences in International Relations », dans D.A. Lake et R. Powell (dir.) *Strategic Choice and International Relations*, Princeton, Princeton University Press, p. 39-76.

Fröhlich, C.J. (2012) « Security and Discourse: The Israeli-Palestinian Water Conflict », *Conflict, Security and Development*, vol. 12, n° 2, p. 123-148.

Frye, N. (1995) [1971] *The Bush Garden: Essays on the Canadian Imagination*, Toronto, University of Toronto Press.

Fukuyama, F. (1989) « The End of History? », *The National Interest*, n° 16, p. 3-18.

Gagnon, K. (2002) « La grenouille à six pattes », *La Presse*, dimanche 24 mars, p. A14.

Gardner Pinfold avec Rogers Consulting (2007) *Nova Scotia Seafood Processing Sector: State of the Industry and Competitiveness Assessment*, Halifax, Nova Scotia Department of Fisheries and Aquaculture.

Geddes, J. (1999) « Hot Water », *Maclean's*, vol. 112, n° 20, p. 26-28.

Georgetown University Press (2011) *Water, Peace, and Security in Asia*, communiqué de presse, 6 juin, Washington, Georgetown University Press.

Ghassemi, F. et I. White (2007) *Inter-Basin Water Transfer: Case Studies from Australia, United States, Canada, China and India*, New York, Cambridge University Press.

Gibson, B. (2008) *The Americans Are Coming! The Americans Are Coming! Framing the Great Lakes Water Debate in the North American Press*, mémoire de maîtrise, Ottawa, Carleton University.

Gigerenzer, G. (2006) « Out of the Frying Pan into the Fire: Behavioral Reactions to Terrorist Attacks », *Risk Analysis*, vol. 26, no 2, p. 347-351.

Gingras, F.P. (2009) *L'eau du nord : un projet réaliste, durable et rentable pour exploiter l'or bleu québécois*, Les notes économiques (hors série), Montréal, Institut économique de Montréal.

Gingras, F.P. (2010) *L'eau du nord : un projet réaliste, durable et rentable pour exploiter l'or bleu québécois*, Saint-Sauveur, Marcel Broquet.

Giuliani, M. et A. Castelletti (2013) « Assessing the Value of Cooperation and Information Exchange in Large Water Resources Systems by Agent-Based Optimization », *Water Resources Research*, vol. 49, n° 7, p. 3 912-3 926.

Gleditsch, N.P. (1998) « Armed Conflict and the Environment: A Critique of the Literature », *Journal of Peace Research*, vol. 35, n° 4, p. 363-380.

Gleditsch, N.P., H. Hegre et H.P.W. Toset (2007) « Conflicts in Shared River Basins », dans V.I. Grover (dir.) *Water: A Source of Conflict or Cooperation?*, Enfield, Science Publishers, p. 39-66.

Gleick, P.H. (2000) « Pictures of the Future: A Review of Global Water Resources Projections », dans P.H. Gleick, *The World's Water 2000-2001: The Biennial Report on Freshwater Resources*, Washington, Island Press, p. 39-61.

Gleick, P.H. (2003) « Water Use », *Annual Review of Environment and Resources*, vol. 28, p. 275-314.

Gleick, P.H., E.L. Chalecki et A. Wong (2002a) « Measuring Water Well-Being: Water Indicators and Indices », dans P.H. Gleick (dir.) *The World's Water 2002-2003: The Biennial Report on Freshwater Resources*, Washington, Island Press, p. 87-112.

Gleick, P.H., H. Cooley et L. Allen (2012) « Total Renewable Freshwater Supply, by Country », dans P.H. Gleick (dir.) *The World's Water Volume 7: The Biennial Report on Freshwater Resources*, Washington, Island Press, p. 215-220.

Gleick, P.H. et M. Palaniappan (2010) « Peak Water Limits to Freshwater Withdrawal and Use », *PNAS*, vol. 107, nº 25, p. 11 155-11 162.

Gleick, P.H., G. Wolff, E.L. Chalecki et R. Reyes (2002b) « Globalization and International Trade of Water », dans P.H. Gleick (dir.) *The World's Water 2002-2003: The Biennial Report on Freshwater Resources*, Washington, Island Press, p. 33-56.

The Globe and Mail (1998) « Will Foreigners Drink Canada Dry? », *The Globe and Mail*, samedi 23 mai, p. D6.

The Globe and Mail (1999) « Water as Commerce, Water as Life », *The Globe and Mail*, jeudi 19 août, p. A10.

The Globe and Mail (2001) « Why Canada Balks at Bulk Water Exports », *The Globe and Mail*, jeudi 19 juill., p. A16.

Goodspeed, P. (1998) « Water Sale Bid Raises Alarm », *Toronto Star*, dimanche 3 mai, p. A1.

Goodman, T.M. (2002) *Assessing the Economic, Legal, and Environmental Factors Affecting Canadian Bulk Water Exports*, thèse de doctorat, Calgary, University of Calgary.

Goodman, T.M. et D. Thompson (2002) « Unresolved Issues and Management Problems in the Canadian Water Export Debate », *Revue canadienne des ressources hydriques*, vol. 27, nº 1, p. 43-61.

Gordon-Smith, H. (2012) « Water Myths: The Illusion of Canada's Endless Water Supply », *Journal of Water Resource and Protection*, vol. 4, nº 10, p. 807-811.

Gouvernement du Canada (1998) *De la ressource minérale au produit manufacturé : vers une stratégie canadienne de la valeur ajoutée dans l'industrie des minéraux et des métaux*, Ottawa, Gouvernement du Canada.

Gouvernement du Québec (2002) *L'eau. La vie. L'avenir : Politique nationale de l'eau*, Québec, Gouvernement du Québec.

Government of Ontario (1998a) Instrument Decision Notice: EBR Registry Number IA8E0255, Environmental Registry, [En ligne]. http://www.ebr.gov.on.ca/ERS-WEB-External/displaynoticecontent.do?noticeId=Nzg2NQ==&statusId=Nzg2NQ== (2013-12-04)

Government of Ontario (1998b) Instrument Decision Notice: EBR Registry Number IA8E0657, Environmental Registry, [En ligne]. http://www.ebr.gov.on.ca/ERS-WEB-External/displaynoticecontent.do?noticeId=ODg3NQ==&statusId=Mzg4NzU= (2013-12-05)

Government of Ontario (1998c) Instrument Notice of Appeal: EBR Registry Number IA8E0657, Environmental Registry, [En ligne]. http://www.ebr.gov.on.ca/ERS-WEB-External/displaynoticecontent.do?noticeId=ODg3NQ==&statusId=ODg3NQ== (2013-12-05)

Government of Ontario (1998d) Instrument Notice of Decision on Appeal: EBR Registry Number IA8E0657, Environmental Registry, [En ligne]. http://www.ebr.gov.on.ca/ERS-WEB-External/displaynoticecontent.do?noticeId=ODg3NQ==&statusId=Njg4NzU=&language=en (2013-12-05)

Government of Ontario (1998e) Instrument Proposal Notice: EBR Registry Number IA8E0255, Environmental Registry, [En ligne]. http://www.ebr.gov.on.ca/ERS-WEB-External/displaynoticecontent.do?noticeId=Nzg2NQ==&statusId=Mzc4NjU= (2013-12-04)

Government of Ontario (1998f) Instrument Proposal Notice: EBR Registry Number IA8E0657, Environmental Registry, [En ligne]. http://www.ebr.gov.on.ca/ERS-WEB-External/displaynoticecontent.do?noticeId=ODg3NQ==&statusId=MTI4ODc1 (2013-12-05)

Graffy, E.A. (2006) « Expert Forecasts and the Emergence of Water Scarcity on Public Agendas », *Society and Natural Resources*, vol. 19, n° 5, p. 465-472.

Granatstein, J.L. (2002) « Axworthy Paper Full of Holes: Fears about Northern Command Are Specious », *National Post*, mercredi 1er mai, p. A16.

Grey, D. et C.W. Sadoff (2007) « Sink or Swim? Water Security for Growth and Development », *Water Policy*, vol. 9, n° 6, p. 545-571.

Griffiths, M., T. O'Callaghan et S.C. Roach (2008) *International Relations: The Key Concepts*, 2e éd., New York, Routledge.

Grynaviski, E. (2013) « Contrasts, Counterfactuals, and Causes », *European Journal of International Relations*, vol. 19, n° 4, p. 823-846.

Grondin, D. (2012) « Le poids du discours et du langage », dans C.-P. David (dir.) *Théories de la politique étrangère américaine : auteurs, concepts et approches*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, p. 117-161.

Gschwend, T. et F. Schimmelfennig (2007) « Introduction: Designing Research in Political Science – A Dialogue between Theory and Data », dans T. Gschwend et F. Schimmelfennig (dir.) *Research Design in Political Science How to Practice What They Preach*, New York, Palgrave Macmillan, p. 1-18.

Gunton, T. (2003) « Natural Resources and Regional Development: An Assessment of Dependency and Comparative Advantage Paradigms », *Economic Geography*, vol. 79, n° 1, p. 67-94.

Gzowski, P. (2001) « Being Anti-U.S. Is Like Being Anti-Winter: In the End, You Love Them Both », *The Globe and Mail*, samedi 15 septembre, p. F3.

Hamner, J.H. et A.T. Wolf (1998) « Patterns in International Water Resource Treaties: The Transboundary Freshwater Dispute Database », *Colorado Journal of International Environmental Law and Policy*, vol. 9, Yearbook 1997, p.157-177.

Hamilton, G. (1991) « Run Off: B.C.'s Water, California's Salvation », *The Vancouver Sun*, samedi 16 mars, p. B1.

Hamilton, G. (1998) « Town Hopes to Open the Tap to Prosperity », *The Telegram*, lundi 29 juin, p. 1.

Hansard (18-1) *Débats de la Chambre des communes*, 18e législature, 1re session, Ottawa, Chambre des communes.

Hansard (36-1) *Débats de la Chambre des communes*, 36e législature, 1re session, Ottawa, Chambre des communes.

Hansard (36-1-E) *House of Commons Debates*, 36th Parliament, 1st session, Ottawa, House of Commons.

Hansard (36-2) *Débats de la Chambre des communes*, 36e législature, 2e session, Ottawa, Chambre des communes.

Hansard (37-1) *Débats de la Chambre des communes*, 37e législature, 1re session, Ottawa, Chambre des communes.

Hansard (37-2) *Débats de la Chambre des communes*, 37e législature, 2e session, Ottawa, Chambre des communes.

Hansen, L. (2006) *Security as Practice: Discourse Analysis and the Bosnian War*, New York, Routledge.

Hansen, L. (2011a) « Poststructuralism », dans J. Baylis, S. Smith et P. Owens (dir.) *The Globalization of World Politics: An Introduction to International Relations*, 5e éd., New York, Oxford University Press, p. 166-180.

Hansen, L. (2011b) « Theorizing the Image for Security Studies: Visual Securitization and the Muhammad Cartoon Crisis », *European Journal of International Relations*, vol. 17, no 1, p. 51-74.

Hansen, L. (2012) « Discourse Analysis, Post-Structuralism, and Foreign Policy », dans S. Smith, A. Hadfield et T. Dunne (dir.) *Foreign Policy: Theories, Actors, Cases*, 2e éd., New York, Oxford University Press, p. 94-109.

Harris, C. (1966) « The Myth of the Land in Canadian Nationalism », dans P. Russell (dir.) *Nationalism in Canada*, Toronto, McGraw-Hill, p. 27-43.

Hart, M. (2002) *A Trading Nation: Canadian Trade Policy from Colonialism to Globalization*, Vancouver, UBC Press.

Hay, C. (2004) « Theory, Stylized Heuristic or Self-Fulfilling Prophecy? The Status of Rational Choice Theory in Public Administration », *Public Administration*, vol. 82, n° 1, p. 39-62.

Hay, C. (2011) « Ideas and the Construction of Interests », dans D. Béland et R.H. Cox (dir.) *Ideas and Politics in Social Science Research*, New York, Oxford University Press, p. 65-82.

Hayter, R. et T.J. Barnes (2001) « Canada's Resource Economy », *Le géographe canadien*, vol. 45, n° 1, p. 36-41.

Heinmiller, B.T. (2003) « Harmonization through Emulation: Canadian Federalism and Water Export Policy », *Administration publique du Canada*, vol. 46, n° 4, p. 495-513.

Helm, D. (1995) « Water Export Ban Won't Stop Bottler Slaking U.S. Thirst », *Times Colonist*, vendredi 28 avril, p. 1.

Henry, B.S. (2001) « Revenue by the Litre », *The Globe and Mail*, samedi 31 mars, p. A16.

Hensel, P.R., S.M. Mitchell et T.E. Sowers II (2006) « Conflict Management of Riparian Disputes », *Political Geography*, vol. 25, n° 4, p. 383-411.

Henton, D. (2002a) « Le Canada attend un autre Walkerton pour protéger l'eau, craint un expert », *La Presse*, lundi 28 janvier, p. E3

Henton, D. (2002b) « Opponents Fear Alberta Bill Would Allow Water Exports », *The Globe and Mail*, samedi 28 décembre, p. A10.

Herman, L. (1998) « Ottawa Can Turn Off Tap On Water Exports at Any Time: NAFTA, WTO Do Not Limit Our Sovereignty », *Financial Post*, samedi 30 mai, p. 26.

Hessing, M., M. Howlett et T. Summerville (2005), *Canadian Natural Resource and Environmental Policy: Political Economy and Public Policy*, 2e éd., Vancouver, UBC Press.

Hettena, S. (2004) *Water: A New Cash Crop*, LATimes.com, [En ligne]. http://articles.latimes.com/2004/jan/04/news/admn-water4 (2013-06-21)

Hientz, M. (2009) *Liquid Identity: Navigating a Discursive Passage through Bulk Water*, mémoire de maîtrise, Ottawa, Carleton University.

Hillmer, N. (2004) « United States, Canada's Relations with », dans G. Hallowell (dir.) *The Oxford Companion to Canadian History*, Don Mills, Oxford University Press, p. 634-635.

Hoekstra, A.Y. (2013) *The Water Footprint of Modern Consumer Society*, New York, Routledge.

Holden, M. (2006) *Les exportations de pétrole canadien aux États-Unis et l'ALENA*, pub. n° PRB 06-33F, Ottawa, Bibliothèque du Parlement.

Holland, J. (2013a) « Foreign Policy and Political Possibility », *European Journal of International Relations*, vol. 19, n° 1, p. 49-68.

Holland, J. (2013b) *Selling the War on Terror: Foreign Policy Discourses after 9/11*, New York, Routledge.

Holloway, J. (2012) *Superiority and Subordination in U.S.-Latin American Relations: A Discourse Analysis of Plan Colombia*, thèse de doctorat, Washington, American University.

Holsti, O.R. (2004) [1996] *Public Opinion and American Foreign Policy*, éd. rév., Ann Arbor, University of Michigan Press.

Holzscheiter, A. (2014) « Between Communicative Interaction and Structures of Signification: Discourse Theory and Analysis in International Relations », *International Studies Perspectives*, vol. 15, n° 2, p. 142-162.

Homer-Dixon, T. (1995) « The Myth of Global Water Wars », *The Globe and Mail*, jeudi 9 nov., p. A23.

Homer-Dixon, T.F. (1999) *Environment, Scarcity, and Violence*, Princeton, Princeton University Press.

Homer-Dixon, T. (2007) *The Upside of Down: Catastrophe, Creativity, and the Renewal of Civilization*, Toronto, Vintage Canada.

Hook, S.W. et C.M. Jones (dir.) (2012) *Routledge Handbook of American Foreign Policy*, New York, Routledge.

Hopf, T. (2002) *Social Construction of International Politics: Identities and Foreign Policies, Moscow, 1955 and 1999*, Ithaca, Cornell University Press.

Hopf, T. (2006) « Moscow's Foreign Policy, 1945-2000: Identities, Institutions and Interests », dans Suny, R.G. (dir.) *The Cambridge History of Russia*, vol. 3 (*The Twentieth Century*), New York, Cambridge University Press, p. 662-705.

Hopf, T. (2012) *Reconstructing the Cold War: The Early Years*, 1945-1958, New York, Oxford University Press.

Horizons de politiques Canada (2013) *Historique*, Horizons.gc.ca, [En ligne]. http://www.horizons.gc.ca/fra/contenu/historique (2013-06-13)

House of Assembly (2000) *An Act to Provide for the Conservation, Protection, Wise Use and Management of the Water Resources of the Province*, Statutes of Newfoundland 1999, Chapter W – 4.1, [En ligne]. http://www.assembly.nl.ca/legislation/sr/annualstatutes/1999/W04-1.c99.htm (2013-12-03)

Howe, C.W. (2005) « The Functions, Impacts and Effectiveness of Water Pricing: Evidence from the United States and Canada », *International Journal of Water Resources Development*, vol. 21, n° 1, p. 43-53.

Hudson, V.M. (2012) « The History and Evolution of Foreign Policy Analysis », dans S. Smith, A. Hadfield et T. Dunne (dir.) *Foreign Policy: Theories, Actors, Cases*, 2e éd., New York, Oxford University Press, p. 13-34.

Hughes, V. et G. Marceau (2013) « WTO and Trade in Natural Resources », dans L. Boisson de Chazournes, C. Leb et M. Tignino (dir.) *International Law and Freshwater: The Multiple Challenges*, Northampton, Edward Elgar, p. 266-297.

Human Security Report Project (2012) *Human Security Report 2012: Sexual Violence, Education, and War: Beyond the Mainstream Narrative*, Vancouver, Human Security Press.

Hunter, J. (1991) « Victoria Puts Plug on Water-Export Licences », *The Vancouver Sun*, samedi 22 juin, p. A6.

Hunter, J. (2001a) « MP's 1991 Pamphlet Imperils Water Plan », *National Post*, vendredi 6 avril, p. A1.

Hunter, J. (2001b) « Plug Pulled on Panel to Examine Water Exports », *National Post*, samedi 7 avril, p. A6.

Hutcheon, L. (1995) « The Field Notes of a Public Critic », dans N. Frye, *The Bush Garden: Essays on the Canadian Imagination*, Toronto, University of Toronto Press, p. vii-xx.

Hutton, T.A. (2007) « Contours of the Post-Staples State: The Reconstruction of Political Economy and Social Identity in 21st Century Canada », *Policy and Society*, vol. 26, n° 1, p. 9-29.

Hydro-Québec (2013) *Hydro-Québec Production*, [En ligne]. http://www.hydroquebec.com/production/ (2013-10-23)

Ibbitson, J. (2012) « The Collapse of the Laurentian Consensus: On the Westward Shift of Canadian Power – and Values », *Literary Review of Canada*, [En ligne]. http://reviewcanada.ca/magazine/2012/01/the-collapse-of-the-laurentian-consensus/ (2014-08-21)

Ibbitson, J. et J. Beltrame (1998) « Axworthy, Ontario Clash Over Plans to Sell Water », *The Ottawa Citizen*, samedi 2 mai, p. A3.

IEA – International Energy Agency (2013) *2013 Key World Energy Statistics*, Paris, International Energy Agency.

IMDb (2015) *H_2O*, [En ligne]. http://www.imdb.com/title/tt0410055/ (2015-04-16)

Ingram, M. (2001) « Flag-Waving Hindering a Serious Debate on Water Exports », *The Globe and Mail*, vendredi 1er juin, p. B12.

Innis, H.A. (1999) [1re éd. 1930] *The Fur Trade in Canada: An Introduction to Canadian Economic History*, Toronto, University of Toronto Press.

International Joint Commission (2000) *Protection of the Waters of the Great Lakes: Final Report to the Governments of Canada and the United States*, Ottawa et Washington, International Joint Commission.

Jack, I. (1999) « Ottawa Wants to Ban Exporting of Bulk Water from Great Lakes », *National Post*, mercredi 18 août, p. A4.

Jack, I. (2000) « Cut Debt and Spending, OECD Urges Ottawa », *National Post*, mercredi 6 septembre, p. A1.

Jack, I. (2001) « U.S. Firm Eager to Take another Run at Water Exports », *National Post*, lundi 26 mars, p. C3.

Jackson, C. (1998a) « Hold that Water: No Bulk Shipments Out of Province, Tobin Says », *The Telegram*, vendredi 15 mai, p. 4.

Jackson, C. (1998b) « Tories See No Reason for Delay on Water Exports Moratorium », *The Telegram*, vendredi 4 déc., p. 3.

Jackson, P.T. (2002) « Jeremy Bentham, Foreign Secretary; *or*, The Opportunity Costs of Neo-Utilitarian Analyses of Foreign Policy », *Review of International Political Economy*, vol. 9, no 4, p. 735-753.

Jackson, P.T. (2004) « *Whose* Identity?: Rhetorical Commonplaces in "American" Wartime Foreign Policy », dans P.M. Goff et K.C. Dunn (dir.) *Identity and Global Politics: Empirical and Theoretical Elaborations*, New York, Palgrave Macmillan, p. 169-189.

Jackson, P.T. (2006) *Civilizing the Enemy: German Reconstruction and the Invention of the West*, Ann Arbor, University of Michigan Press.

Jackson, P.T. (2011) *The Conduct of Inquiry in International Relations: Philosophy of Science and Its Implications for the Study of World Politics*, New York, Routledge.

Jaworski, W. (2009) « The Logic of How-Questions », *Synthese*, vol. 166, no 1, p. 133-155.

Jay, D. (2001) « Water Fight », *The Globe and Mail*, vendredi 20 juillet, p. A12.

Jervis, R. (1976) *Perception and Misperception in International Politics*, Princeton, Princeton University Press.

Jervis, R. (2006) « Understanding Beliefs », *Political Psychology*, vol. 27, nº 5, p. 641-663.

Johansen, D. (2001) *Les prélèvements massifs d'eau, les exportations d'eau et l'ALENA*, pub. nº PRB 00-41F, rév. le 31 janv. 2002, Ottawa, Bibliothèque du Parlement, [En ligne]. http://publications.gc.ca/Collection-R/LoPBdP/BP/prb0041-f.htm#(4)txt (2013-12-28).

Johansen, D. (2003) *Les prélèvements massifs d'eau et l'ALENA*, pub. nº TIPS-20F, Ottawa, Bibliothèque du Parlement.

Johansen, D. (2010) *Les prélèvements massifs d'eau : lois et règlements canadiens*, pub. nº 02-13-F, rév. le 7 juill. 2010, Ottawa, Bibliothèque du Parlement.

Johnston, B.R. (2003) « The Political Ecology of Water: An Introduction », *Capitalism, Nature, Socialism*, vol. 14, nº 3, p. 73-90.

Joliet, F. et P. Jacobs (2009) « Le Wilderness, une manière de voir et d'être à la nature sauvage : le prisme paysager de Tremblant, Québec », *Cahiers de géographie du Québec*, vol, 53, nº 148, p. 27-46.

Jones, T.C. (2012) « America, Oil, and War in the Middle East », *The Journal of American History*, vol. 99, nº 1, p. 208-218.

Jørgensen, M.W. et L.J. Phillips (2002) *Discourse Analysis as Theory and Method*, Thousand Oaks, SAGE.

Journaux canadiens (2014) *Rapport de tirage des quotidiens : édition 2013*, [En ligne]. http://www.journauxcanadiens.ca/sites/default/files/2013DailyNewspapersCirculationReportFRENCHFinal.pdf (2014-08-18)

Jozan, R. (2008) « "État délinquant" ou modèle déviant? Retour sur le non-respect du traité international de partage de la ressource en eau du Syr Darya », *Flux*, nº 71, p. 46-60.

Julien, F. (2006) « Maîtrise de l'eau et développement durable en Afrique de l'Ouest : de la nécessité d'une coopération régionale autour des systèmes hydrologiques transfrontaliers », *VertigO*, vol. 7, nº 2, [En ligne]. http://vertigo.revues.org/2402 (2013-07-02)

Julien, F. (2009) « Exporter de l'eau en vrac : un rêve pour économistes et ingénieurs », *Le Devoir*, lundi 20 juillet, p. A7.

Julien, F. (2010a) « Le droit à l'eau, un pas important de l'ONU », *LaPresse.ca*, mercredi 11 août, [En ligne]. http://www.lapresse.ca/opinions/201008/11/01-4305728-le-droit-a-leau-un-pas-important-de-lonu.php (2015-01-07)

Julien, F. (2010b) « “L’eau qui atteint la mer est une eau perdue” : anthropocentrisme et dégradation des écosystèmes aquatiques », *VertigO*, vol. 10, nº 1, [En ligne]. http://vertigo.revues.org/9449 (2014-10-13)

Julien, F. (2012) « Hydropolitics Is What Societies Make of It (or Why We Need a Constructivist Approach to the Geopolitics of Water) », *International Journal of Sustainable Society*, vol. 4, nos 1-2, p. 45-71.

Julien, F. et F. Lasserre (2012) « Anthropomorphisme et hydrocentrisme dans la thèse des guerres de l’eau : les racines d’un improbable scénario du pire », *Bulletin de l’Association de géographes français*, vol. 89, nº 1, p. 54-73.

Kaczan, D. et J. Ward (2011) « Water Statistics and Poverty Statistics in Africa: Do They Correlate at National Scales? », *Water International*, vol. 36, nº 3, p. 283-294.

Katz, D.L. [David] (2008) *Water, Economic Growth, and Conflict: Three Studies*, thèse de doctorat, Ann Arbor, University of Michigan.

Katz, D. [David] (2011) « Hydro-Political Hyperbole: Examining Incentives for Overemphasizing the Risks of Water Wars », *Global Environmental Politics*, vol. 11, nº 1, p. 12-35.

Katz, D. [Diane] (2010) *Making Waves: Examining the Case for Sustainable Water Exports from Canada*, Vancouver, Fraser Institute.

Katzenstein, P.J. (dir.) (1996) *The Culture of National Security: Norms and Identity in World Politics*, New York, Columbia University Press.

Kaufmann, E. (1997) « Condemned to Rootlessness: The Loyalist Origins of Canada’s Identity Crisis », *Nationalism and Ethnic Politics*, vol. 3, nº 1, p. 110-136.

Kaufmann, E. (1998) « “Naturalizing the Nation”: The Rise of Naturalistic Nationalism in the United States and Canada », *Comparative Studies in Society and History*, vol. 40, nº 4, p. 666-695.

Kaufmann, E. et O. Zimmer (1998) « In Search of the Authentic Nation: Landscape and National Identity in Canada and Switzerland », *Nations and Nationalism*, vol. 4, nº 4, p. 483-510.

Kennedy, J.C. (2001) « High and Dry », *The Globe and Mail*, jeudi 19 juillet, p. A16.

Kenny, J.F., N.L. Barber, S.S. Hutson, K.S. Linsey, J.K. Lovelace et M.A. Maupin (2009) *Estimated Use of Water in the United States in 2005*, Circular nº 1344, Reston, United States Geological Survey.

Kerschner, C. (2010) « Economic De-Growth vs. Steady-State Economy », *Journal of Cleaner Production*, vol. 18, nº 6, p. 544-551.

Kierans, M. (2012) *Tom Kierans: Visionary/Engineer and Man with a Plan to Save the Ogallala Aquifer about to Enter 100th Year*, CNN iReport, [En ligne]. http://ireport.cnn.com/docs/DOC-743991 (2013-06-11)

Kierans, T. (2005) « La gestion commune des eaux entre Canada [*sic*] et États-Unis [*sic*] au XXe siècle : le projet de Canal GRAND », dans F. Lasserre (dir.) *Transferts massifs d'eau : outils de développement ou instrument de pouvoir?*, Québec, Presses de l'Université du Québec, p. 39-53.

Klare, M.T. (2002) *Resource Wars: The New Landscape of Global Conflict*, nouv. introd. de l'auteur, New York, Henry Holt.

Klotz, A. (2008) « Case Selection », dans A. Klotz et D. Prakash (dir.) *Qualitative Methods in International Relations: A Pluralist Guide*, New York, Palgrave Macmillan, p. 43-58.

Klotz, A. et C. Lynch (2007) *Strategies for Research in Constructivist International Relations*, Armonk, M.E. Sharpe.

Klymchuk, D. (2008) *Water Export: The 1 % Solution*, FCPP Backgrounder, no 62, Winnipeg, Frontier Centre for Public Policy.

Krebs, R.R. (2006) *Fighting for Rights: Military Service and the Politics of Citizenship*, Ithaca, Cornell University Press.

Krebs, R.R. et P.T. Jackson (2007) « Twisting Tongues and Twisting Arms: The Power of Political Rhetoric », *European Journal of International Relations*, vol. 13, no 1, p. 35-66.

Krebs, R.R. et J.K. Lobasz (2007) « Fixing the Meaning of 9/11: Hegemony, Coercion, and the Road to War in Iraq », *Security Studies*, vol. 16, no 3, p. 409-451.

Krebs, R.R. et J. Lobasz (2009) « The Sound of Silence: Rhetorical Coercion, Democratic Acquiescence, and the Iraq War », dans A.T. Thrall et J.K. Cramer (dir.) *American Foreign Policy and the Politics of Fear: Threat Inflation since 9/11*, New York, Routledge, p. 117-134.

Kurki, M. (2006) « Causes of a Divided Discipline: Rethinking the Concept of Cause in International Relations Theory », *Review of International Studies*, vol. 32, no 2, p. 189-216.

Kurki, M. (2008) *Causation in International Relations: Reclaiming Causal Analysis*, New York, Cambridge University Press.

Kymlicka, W. (2003) « Being Canadian », *Government and Opposition*, vol. 38, no 3, p. 357-385.

La Ganga, M.L. (1991a) *Goleta Initiates Plan to Import Canadian Water*, LATimes.com, [En ligne]. http://articles.latimes.com/1991-03-16/news/mn-152_1_goleta-water-district (2013-11-28)

La Ganga, M.L. (1991b) *Raining on Water Importer's Parade*, LATimes.com, [En ligne]. http://articles.latimes.com/1991-03-22/business/fi-700_1_goleta-water (2013-11-28)

Lamoureux, J. (2007) « Interview with John O'Brian & Peter White », dans J. O'Brian et P. White (dir.) *Beyond Wilderness: The Group of Seven, Canadian Identity, and Contemporary Art*, Montréal et Kingston, McGill-Queen's University Press, p. 307-312.

LaRouchePAC (2012) *NAWAPAXXI*, 1re éd., LaRouchePAC Special Report, Leesburg, Lyndon LaRouche Political Action Committee.

Larousse (2012) « Échelle », dans Larousse, *Dictionnaire de français*, [En ligne]. http://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/%C3%A9chelle/27450/locution?q=%C3%A9chelle#161823 (2013-12-17)

Lasserre, F. (1998) *Le Canada d'un mythe à l'autre : territoire et images du territoire*, Montréal, Hurtubise HMH.

Lasserre, F. (2004) « La quête du territoire de la Nation : de l'empire du Canada à la Terre-Québec », *Norois*, no 190, [En ligne]. http://norois.revues.org/62 (2015-04-17)

Lasserre, F. (2005a) « Introduction », dans F. Lasserre (dir.) *Transferts massifs d'eau : outils de développement ou instrument de pouvoir?*, Québec, Presses de l'Université du Québec, p. 1-35.

Lasserre, F. (2005b) « Les projets de transferts massifs continentaux en Amérique du Nord : la fin de l'ère des dinosaures? », dans F. Lasserre (dir.) *Transferts massifs d'eau : outils de développement ou instrument de pouvoir?*, Québec, Presses de l'Université du Québec, p. 489-534.

Lasserre, F. (2005c) « L'ALENA oblige-t-il le Canada à céder son eau aux États-Unis? La continentalisation des ressources en Amérique du Nord », dans F. Lasserre (dir.) *Transferts massifs d'eau : outils de développement ou instrument de pouvoir?*, Québec, Presses de l'Université du Québec, p. 463-488.

Lasserre, F. (2009) « Transferts massifs d'eau au Canada : entre mythe et réalité », *Options politiques*, vol. 30, no 7, p. 53-59.

Lasserre, F. (2011) « L'eau rare? Des solutions pour assurer l'approvisionnement », dans Lasserre, F. et L. Descroix [avec J. Burton et A. Le Strat], *Eaux et territoires : tensions, coopérations et géopolitique de l'eau*, 3e éd., Québec, Presses de l'Université du Québec, p. 69-119.

Lasserre, F. (2013) « Continental Bulk Water Transfers: Chimera or Real Possibility? », dans E.S. Norman, A. Cohen et K. Bakker (dir.) *Water without Borders? Canada, the United States, and Shared Waters*, Toronto, University of Toronto Press, p. 88-118.

Lasserre, F. et A. Boutet (2002) « Le droit international réglera-t-il les litiges du partage de l'eau? Le bassin du Nil et quelques autres cas », *Études internationales*, vol. 33, nº 3, p. 497-514.

Leblanc, G. (2001) « ALENA ou ZLEA : l'exportation de l'eau reste un sujet tabou », *La Presse*, samedi 5 mai, p. B4.

Leblanc, D. (1999) « Sell Water but Control Tap, Poll Says », *The Globe and Mail*, mercredi 15 décembre, p. A3.

LeMarquand, D. (1976) « Politics of International River Basin Cooperation and Management », *Natural Resources Journal*, vol. 16, nº 4, p. 883-901.

Leopold, A., 1995 [1949], *Almanach d'un comté des sables*, Paris, Aubier.

Linders, A. (2008) « Documents, Texts, and Archives in Constructionist Research », dans J.A. Holstein et J.F. Gubrium (dir.) *Handbook of Constructionist Research*, New York, Guilford Press, p. 467-490.

Linton, J. (2001) « Water Exporters Are All Wet », *The Globe and Mail*, mardi 29 mai, p. A15.

Linton, J. (2002) *Canada on Tap: The Environmental Implications of Water Exports*, Ottawa, Council of Canadians.

Linton, J. (2010) *What Is Water? The History of a Modern Abstraction*, Vancouver, UBC Press.

Linton, J. et N. Hall (2013) « The Great Lakes: A Model of Transboundary Cooperation », dans E.S. Norman, A. Cohen et K. Bakker (dir.) *Water without Borders? Canada, the United States, and Shared Waters*, Toronto, University of Toronto Press, p. 221-243.

Lipset, S.M. (1990) Continental Divide: The Values and Institutions of the United States and Canada, New York, Routledge.

Little, D. (2010) *New Contributions to the Philosophy of History*, Heidelberg, Springer.

Lokgariwar, C. R. Chopra, V. Smakhtin, L. Bharatc et J. O'Keeffe (2014) « Including Cultural Water Requirements in Environmental Flow Assessment: An Example from the Upper Ganga River, India », *Water International*, vol. 39, nº 1, p. 81-96.

Lopes, P.D. (2005) *Water with Borders: Social Goods, the Market and Mobilization*, thèse de doctorat, Baltimore, Johns Hopkins University.

Lopes, P.D. (2008) « Water with Borders: The Institutional Postponement of International Water Trade », communication présentée à la 49e convention annuelle de l'International Studies Association : *Bridging Multiple Divides*, San Francisco (26-29 mars), International Studies Association.

Lortie, M.-C. (2001) « La ZLEA fera-t-elle perdre au Québec l'autorité sur ses réserves d'eau? Un économiste de réputation mondiale met le Québec en garde », *La Presse*, mardi 3 avril, p. A7.

Lush, P. (1991) « Water Call Goes Out as Debate Swirls », *The Globe and Mail*, lundi 11 mars, p. B4.

MAAC – Ministère de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire du Canada (2009) *L'industrie canadienne de l'eau en bouteille*, [En ligne]. http://www4.agr.gc.ca/AAFC-AAC/display-afficher.do?id=1171644581795&lang=fra (2011-04-27)

MacDonald, M. (2001) « Bulk Fresh-Water Exports Offer Few Gains, Study Says », *The Globe and Mail*, samedi 13 oct., p. A14.

MacDonald, G.M., K.V. Kremenetski et H.G. Hidalgo (2008) « Southern California and the Perfect Drought: Simultaneous Prolonged Drought in Southern California and the Sacramento and Colorado River Systems », *Quaternary International*, vol. 188, no 1, p. 11-23.

Macfarlane, D. (2014) *Negotiating a River: Canada, the US, and the Creation of the St. Lawrence Seaway*, Vancouver, UBC Press.

MacGregor, R. (1999) « John Turner, Back from the Wilderness », *National Post*, jeudi 9 décembre, p. A8.

Mackie, R. (1998) « Permit to Export Lake Water to be Cancelled, Ontario Says », *The Globe and Mail*, vendredi 15 mai, p. A5.

MacKinnon, M. (2001a) « Bush's Bid for Water Welcomed by Critics », *The Globe and Mail*, jeudi 19 juillet, p. A6.

MacKinnon, M. (2001b) « Grimes May OK Water Exports », *The Globe and Mail*, mercredi 28 mars, p. A4.

MacKinnon, M. (2001c) « Ottawa Set to Put Price on Nation's Fresh Water », *The Globe and Mail*, jeudi 31 mai, pp. A1 et A8.

MacKinnon, M. (2001d) « Water Price Needed to Battle Proposed Sale, Anderson Says », *The Globe and Mail*, vendredi 1er juin, p. A7.

Mackintosh, W.A. (1964) *The Economic Background of Dominion-Provincial Relations*, Toronto, McClelland & Stewart.

MacLennan, J. (2007) « Signposts of Cultural Identity: George Grant's *Lament for a Nation* and Mel Hurtig's *The Vanishing Country* », *Rhetor*, vol. 2, 27 p.

Macleod, A. (2004) « Les études de sécurité : du constructivisme dominant au constructivisme critique », *Cultures et Conflits*, nº 54, p. 13-51.

MacNab, J., M.B. Rutherford et T.I. Gunton (2006-2007) « Evaluating Canada's Accord for the Prohibition of Bulk-Water Removal from Drainage Basins: Will it Hold Water? », *Environments*, vol. 34, nº 3, p. 57-76.

MAECI – Ministère des Affaire étrangères et du Commerce international du Canada (1999) *Considérations relatives au prélèvement massif d'eau et au commerce international*, dans Commission mixte internationale (2000) *Rapport final sur la protection des eaux des Grands Lacs : présenté aux gouvernements du Canada et des États-Unis d'Amérique*, ann. 9, Ottawa et Washington, Commission mixte internationale, p. 71-74.

MAECI – Ministère des Affaire étrangères et du Commerce international du Canada (2008) *Relancer notre partenariat nord-américain*, [En ligne]. http://www.international.gc.ca/cip-pic/documents/IPS-EPI/partnership-partenariat.aspx?lang=fra (2010-11-02)

MAECI – Ministère des Affaire étrangères et du Commerce international du Canada (2010) *Le ministre Cannon dépose la Loi sur la protection des eaux limitrophes internationales, destinée à protéger les eaux canadiennes*, communiqué de presse, 13 mai, Ottawa, MAECI.

MAECI et Env. Can. – Ministère des Affaire étrangères et du Commerce international du Canada et Environnement Canada (1999) *Mise en œuvre d'une stratégie visant à prévenir le prélèvement à grande échelle des eaux du Canada, y compris les eaux destinées à l'exportation*, communiqué de presse, 10 février, Ottawa, MAECI et Environnement Canada.

Mailloux, J. (2006) *Perceptions towards Water Exports: A Case Study of the Gisborne Lake Water Bottling and Export Project*, mémoire de maîtrise, Halifax, Dalhousie University.

Malmvig, H. (2006) *State Sovereignty and Intervention: A Discourse Analysis of Interventionary and Non-Interventionary Practices in Kosovo and Algeria*, New York, Routledge.

Mann, H. (2004) « International Economic Law: Water for Money's Sake? », communication présentée au *I Seminario Latino-Americano de Politicas Publicas em Recursos Hidricos*, Brasilia (21-24 sept.), Global Water Partnership Brasil.

Mann, H. (2006) « Implications of International Trade and Investment Agreements for Water and Water Services: Some Responses from Other Sources of International Law », *Transnational Dispute Management*, vol. 3, nº 5, 58 p.

Manning, E. (2000) « I AM CANADIAN: Identity, Territory and the Canadian National Landscape », *Theory & Event*, vol. 4, nº 4, [En ligne]. https://muse.jhu.edu/login?auth=0&type=summary&url=/journals/theory_and_event/v004/4.4manning.html (2015-03-30)

Marsh, J.H. (2009) « Lacs Muskoka », dans *L'encyclopédie canadienne*, [En ligne]. http://www.thecanadianencyclopedia.ca/fr/article/muskoka-lakes/ (2015-03-18)

Martin, T. et S.M. Hoffman (dir.) (2008) *Power Struggles: Hydro Development and First Nations in Manitoba and Quebec*, Winnipeg, University of Manitoba Press.

Martin-Nielsen, J. (2009) « South over the Wires: Hydro-Electricity Exports from Canada, 1900-1925 », *Water History*, vol. 1, nº 2, p. 109-129.

Massell, D. (2000) *Amassing Power: J. B. Duke and the Saguenay River, 1897-1927*, Montréal et Kingston, McGill-Queen's University Press.

Massie, J. et S. Roussel (2008) « Au service de l'unité : le rôle des mythes en politique étrangère canadienne », *La politique étrangère du Canada*, vol. 14, nº 2, p. 67-93.

Massie, J. et S. Roussel (2013) « The Twilight of Internationalism? Neocontinentalism as an Emerging Dominant Idea in Canadian Foreign Policy », dans H.A. Smith et C. Turenne Sjolander (dir.) *Canada in the World: Internationalism in Canadian Foreign Policy*, Don Mills, Oxford University Press, p. 36-52.

Massie, J. et S. Roussel (2014) « La politique étrangère du Canada : intérêts, institutions et identités », dans A.-G. Gagnon [avec D. Sanschagrin] (dir.) *La politique québécoise et canadienne : une approche pluraliste*, Québec, Presses de l'Université du Québec, p. 669-700.

Massolin, P. (2001) *Canadian Intellectuals, the Tory Tradition, and the Challenge of Modernity, 1939-1970*, Toronto, University of Toronto Press.

Mauss, M. (1923-1924) « Essai sur le don : forme et raison de l'échange dans les sociétés archaïques », *L'année sociologique*, vol. 1 (nouvelle série), p. 30-186.

Mayrand, K. (1999) *Les marchés internationaux de l'eau : exportations d'eau douce et marché des infrastructures et services urbains*, Série sur les enjeux internationaux de l'eau, vol. 3, Québec, Ministère des Relations internationales du Québec.

McDougall, J. (2007) « From Black Gold to Blue Gold: Lessons from the Petroleum Trade Regime for an Emerging Water Trade and Investment Regime », *Policy and Society*, vol. 26, nº 1, p. 135-153.

McGee, W.J. (1909) « Water as a Resource », *The Annals of the American Academy of Political and Social Science*, vol. 33, nº 3, p. 37-50.

McGreevy, P.V. (1994) *Imagining Niagara: The Meaning and Making of Niagara Falls*, Amherst, University of Massachusetts Press.

McGregor, C. (1999) « Stronger Water Legislation », *The Globe and Mail*, mercredi 14 juillet, p. A9.

McKenna, B. (2001) « Bush Eager for Talks on Canadian Water », *The Globe and Mail*, mercredi 18 juillet, pp. A1 et A8.

McKillop, A.B. (2006a) « Historiographie de langue anglaise », dans *L'encyclopédie canadienne*, [En ligne]. http://www.thecanadianencyclopedia.ca/fr/article/historiography-in-english/ (2015-03-07)

McKillop, A.B. (2006b) « Thèse laurentienne », dans *L'encyclopédie canadienne*, [En ligne]. http://www.thecanadianencyclopedia.ca/fr/article/laurentian-thesis/ (2015-03-28)

McMillan, T. (1987) « Introduction », dans Environnement Canada (1987) *Politique fédérale relative aux eaux*, Ottawa, Gouvernement du Canada, non paginé.

McNamee, R.L. (1955) « What about Water? », *Michigan Business Review*, vol. 7, nº 4, p. 1-8.

McNiven, C. et H. Puderer (2000) *Délimitation du Nord canadien : un examen de la relation nord-sud au Canada*, Série de documents de travail de la géographie (nº 92F0138MIF au catalogue), nº 2000-3, Ottawa, Statistique Canada.

McRae, D. (2001) Opinion légale, dans Ministerial Committee Examining the Export of Bulk Water, *Export of Bulk Water from Newfoundland and Labrador*, Saint-Jean de Terre-Neuve, Government of Newfoundland and Labrador, p. 21-22.

Mekonnen, M.M. et A.Y. Hoekstra (2011) *National Water Footprint Accounts: The Green, Blue and Grey Water Footprint of Production and Consumption*, vol. 1 (Main Report), Value of Water Research Report Series, nº 50, Delft, UNESCO-IHE Institute for Water Education.

Merrill, J.C. (1968) *The Elite Press: Great Newspapers of the World*, New York, Pitman.

Merrill, J.C. et H.A. Fisher (1980) *The World's Great Dailies: Profiles of Fifty Newspapers*, New York, Hastings House.

Merrill, J.C. (2000a) « Les quotidiens de référence dans le monde », *Les Cahiers du journalisme*, nº 7, p. 10-14.

Merrill, J. (2000b) « The Global Elite », *Global Journalist*, [En ligne]. http://globaljournalist.jour.missouri.edu/stories/2000/01/01/the-global-elite/ (2014-08-19)

Micklin, P. (2007) « The Aral Sea Disaster », *Annual Review of Earth and Planetary Sciences*, vol. 35, p. 47-72.

Miliken, J. (1999) « The Study of Discourse in International Relations: A Critique of Research and Methods », *European Journal of International Relations*, vol. 5, nº 2, p. 225-254.

Milko, R. (1986) « Potential Ecological Effects of the Proposed GRAND Canal Diversion Project on Hudson and James Bays », *Artic*, vol. 39, nº 4, p. 316-328.

Ministerial Committee Examining the Export of Bulk Water (2001) *Export of Bulk Water from Newfoundland and Labrador*, St. John's, Government of Newfoundland and Labrador.

Misener, L. (2013) « A Media Frames Analysis of the Legacy Discourse for the 2010 Winter Paralympic Games », *Communication and Sport*, vol. 1, nº 4, p. 342-364.

Mitchell, A. (2000) « The Northwest Passage Thawed », *The Globe and Mail*, samedi 5 février, pp. A11, A14 et A15.

Mitchell, A. (2001) « Canadian Water on Tap for Future Trade Talks », *The Globe and Mail*, lundi 13 août, p. A1.

Mittelstaedt, M. (1998a) « Group Calls for Law Banning Export of Great Lakes Water », *The Globe and Mail*, samedi 9 mai, p. A6.

Mittelstaedt, M. (1998b) « Permit to Export Lakes Water Draws U.S. Fire », *The Globe and Mail*, vendredi 1er mai, p. A6.

Mittelstaedt, M. (1999) « Great Lakes Water Shouldn't Be Sold, Panel Told », *The Globe and Mail*, mercredi 13 octobre, p. A2.

Mittelstaedt, M. (2001a) « Canada's Water for Sale on Net », *The Globe and Mail*, lundi 30 avril 2001, p. A4.

Mittelstaedt, M. (2001b) « Don't Go with the Flow », *The Globe and Mail*, jeudi 29 mars 2001, p. A13.

Molle, F., P.P. Mollinga et R. Meinzen-Beck (2008) « Water, Politics and Development: Introducing Water Alternatives », *Water Alternatives*, vol. 1, nº 1, p. 1-6.

Molle, F., P.P. Mollinga et P. Wester (2009) « Hydraulic Bureaucracies and the Hydraulic Mission: Flows of Water, Flows of Power », *Water Alternatives*, vol. 2, nº 3, p. 328-349.

Moravcsik, A. (1997) « Taking Preferences Seriously: A Liberal Theory of International Politics », *International Organization*, vol. 51, nº 4, p. 513-53.

Moravcsik, A. (1998) *The Choice for Europe: Social Purpose and State Power from Messina to Maastricht*, Ithaca, Cornell University Press.

Morgenthau, H.J. (1977) « Une théorie réaliste de la politique internationale », dans P. Braillard (dir.) *Théories des relations internationales*, Paris, Presses universitaires de France, p. 82-96.

Morin, D. (2008) *Au-delà de l'intérêt national? Une étude sociologique des politiques étrangères française et canadienne dans la crise du Kosovo*, thèse de doctorat, Montréal et Toulouse, Université du Québec à Montréal et Université des sciences sociales de Toulouse.

Morrissette, J.J. et D.A. Borer (2004-2005) « Where Oil and Water Do Mix: Environmental Scarcity and Future Conflict in the Middle East and North Africa », *Parameters*, vol. 34, n° 4, p.86-101.

Mortimer-Sandilands, C. (2009) « The Cultural Politics of Ecological Integrity: Nature and Nation in Canada's National Parks, 1885-2000 », *Revue internationale d'études canadiennes*, n^{os} 39-40, p. 161-189.

Morton, P. (1999), « Move to Ban Water Exports "useless" » *National Post*, jeudi 11 février, p. C6.

Muller, R.A. (1988) « Some Economics of the GRAND Canal », *Analyse de politiques*, vol. 14, n° 2, p. 162-174.

Mueller, J. (2009) « War Has Almost Ceased to Exist: An Assessment », *Political Science Quarterly*, vol. 124, n° 2, p. 297-321.

Murray, J. (2004) *Water: Lawren Harris and the Group of Seven*, Toronto, McArthur & Company.

Myles, G. (2008) *Canada: Fishery Products, Annual 2008*, GAIN Report, n° CA8071, Washington, United States Department of Agriculture, Foreign Agricultural Service.

Nanos, N. (2009) « L'eau est la ressource naturelle la plus importante pour la grande majorité des Canadiens », *Options politiques*, vol. 30, n° 7, p. 1-4.

National Museum of American History (sans date) *Guide to North American Water and Power Alliance Records*, [En ligne]. http://amhistory.si.edu/archives/AC1052.html (2013-10-23)

National Post (2000) « Canadian Water: It's Time to Sell It », *National Post*, jeudi 7 sept., p. A19.

National Post (2001a) « Hydronationalism », *National Post*, vendredi 6 avril, p. A13.

National Post (2001b) « New Brunswick: Water Sale Talks Cancelled », *National Post*, samedi 22 sept., p. A16.

National Post (2001c) « Sell the Water, but Don't Soak the Poor », *National Post*, jeudi 29 mars, p. A19.

National Post (2002) « Water Can Be both Protected and Traded », *National Post*, jeudi 28 févr., p. A20.

Neumann, I.B. (2008) « Discourse Analysis », dans A. Klotz et D. Prakash (dir.) *Qualitative Methods in International Relations: A Pluralist Guide*, New York, Palgrave Macmillan, p. 61-77.

Neumann, I.B. (2012) *At Home with the Diplomats: Inside a European Foreign Ministry*, Ithaca, Cornell University Press.

Nicol, A.-M., C. Hurrell, W. McDowall, K. Bartlett et N. Elmieh (2008) « Communicating the Risks of a New, Emerging Pathogen: The Case of *Cryptococcus gattii* », *Risk Analysis*, vol. 28, n° 2, p. 373-386.

Nikoloyuk, J. et D. Adler (2013) *Valuing Our Fisheries: Breaking Nova Scotia's Commodity Curse*, Halifax, Ecology Action Centre.

Noble, K. (1987) « Water Ready if Purchasers Can Be Found », *The Globe and Mail*, lundi 26 octobre, p. B1, B13.

Noble, K. (1990a) « Canadian Firm May Not Quench City's Thirst », *The Globe and Mail*, vendredi 3 août, p. B3.

Noble, K. (1990b) « Santa Barbara Water Fight a Learning Exercise », *The Globe and Mail*, mardi 7 août, p. B3.

Noble, K. (1990c) « Thirsty U.S. City Looking North », *The Globe and Mail*, jeudi 14 juin, p. B1-B2.

Norcliffe, G. (1996) « Foreign Trade in Goods and Services », dans J.N.H. Britton (dir.) *Canada and the Global Economy: The Geography of Structural and Technological Change*, Montréal et Kingston, McGill-Queen's University Press, p. 25-47.

Nossal, K.R. (2005) *Anti-Americanism in Canada*, Anti-Americanism Working Papers, Budapest, Central European University.

Nossal, K.R., S. Roussel et S. Paquin (2007) *Politique internationale et défense au Canada et au Québec*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal.

Nyahoho, E. (2010) « Le commerce international du Canada », dans R. Bernier (dir.) *L'espace canadien : mythes et réalités. Une perspective québécoise*, Québec, Presses de l'Université du Québec, p. 5-31.

O'Brian, J. (2007) « Wild Art History », dans J. O'Brian et P. White (dir.) *Beyond Wilderness: The Group of Seven, Canadian Identity, and Contemporary Art*, Montréal et Kingston, McGill-Queen's University Press, p. 21-37.

O'Brian, J. et P. White (dir.) (2007a) *Beyond Wilderness: The Group of Seven, Canadian Identity, and Contemporary Art*, Montréal et Kingston, McGill-Queen's University Press.

O'Brian, J. et P. White (2007b) « Introduction », dans J. O'Brian et P. White (dir.) *Beyond Wilderness: The Group of Seven, Canadian Identity, and Contemporary Art*, Montréal et Kingston, McGill-Queen's University Press, p. 3-6.

OCDE – Organisation de coopération et de développement économiques (2013) *Prélèvements d'eau douce (millions de m3)*, base de données OECD.StatExtracts, [En ligne]. http://stats.oecd.org/Index.aspx?DataSetCode=WATER_ABSTRACT&lang=fr (2013-07-09)

O'Connor, R.E. (2010) *Toronto the Green: Pollution Probe and the Rise of the Canadian Environmental Movement*, thèse de doctorat, London, University of Western Ontario.

OECD – Organisation for Economic Co-operation and Development (2013) « Water Consumption », dans OECD, *OECD Factbook 2013: Economic, Environmental and Social Statistics*, Paris, OECD Publishing, p. 168-169.

Ohlsson, L. (1995) « The Role of Water and the Origins of Conflict », dans L. Ohlsson (dir.) *Hydropolitics: Conflicts over Water as a Development Constraint*, Londres, Zed Books, p. 1-28.

Ohlsson, L. (1999) *Environment, Scarcity, and Conflict: A Study of Malthusian Concerns*, thèse de doctorat, Göteborg, Göteborgs universitet.

Öjendal, J., A. Earle et A. Jägerskog (2010) « Towards a Conceptual Framework for Transboundary Water Management », dans A. Earle, A. Jägerskog et J. Öjendal (dir.) *Transboundary Water Management: Principles and Practice*, Londres, Earthscan, p. 237-248.

OMC – Organisation mondiale du commerce (2010) *Rapport sur le commerce mondial 2010 : le commerce des ressources naturelles*, Genève, Publications de l'OMC.

ONU – Organisation des Nations unies. Département des affaires économiques et sociales (2012) *Annuaire démographique 2011*, New York, Organisation des Nations unies.

OQLF – Office québécois de la langue française (2012a) « Bille », dans OQLF, *Le grand dictionnaire terminologique*, [En ligne]. http://gdt.oqlf.gouv.qc.ca/ficheOqlf.aspx?Id_Fiche=8894045 (2013-07-24)

OQLF – Office québécois de la langue française (2012b) « Grume », dans OQLF, *Le grand dictionnaire terminologique*, [En ligne]. http://gdt.oqlf.gouv.qc.ca/ficheOqlf.aspx?Id_Fiche=8893979 (2013-07-24)

Oregon State University (2012) *North America: International River Basin Register*, Transboundary Freshwater Dispute Database, [En ligne]. http://www.transboundarywaters.orst.edu/publications/register/tables/IRB_northamerica.html (2013-10-10)

Orlove, B et S.C. Caton (2010) « Water Sustainability: Anthropological Approaches and Prospects », *Annual Review of Anthropology*, vol. 39, p. 401-415.

Owens, D. (2001) « Open the Taps: The U.S. Is Buying », *National Post*, vendredi 7 septembre, p. A14.

Parchelo, J. (2001) « Queen and Colony », *The Globe and Mail*, lundi 21 mai, p. A12.

ParisTech Review (2011) « Le boom des matières premières est-il soutenable? », *ParisTech Review*, 20 avr., [En ligne]. http://www.paristechreview.com/2011/04/20/boom-matieres-premieres-soutenable/ (2013-10-04)

Parsons, L.S. (1995) *La gestion des pêches maritimes au Canada*, Bulletin canadien des sciences halieutiques et aquatiques, nº 225, Ottawa, Conseil national de recherches du Canada.

Pearce, F. (2010) « Does Egypt Own The Nile? A Battle over Precious Water », *Yale Environment 360*, [En ligne]. http://e360.yale.edu/feature/does_egypt_own_the_nile_a_battle_over_precious_water/2297/ (2013-09-09)

Pearse, P. (2000) « Go with the Flow », *The Globe and Mail*, lundi 13 mars, p. A11.

Pearse, P.H., F. Bertrand et J.W. MacLaren (1985) *Vers un renouveau : rapport définitif de l'Enquête sur la politique fédérale relative aux eaux*, Ottawa, Gouvernement du Canada.

Pentland, R. et A. Hurley (2007) « Thirsty Neighbours: A Century of Canada-US Transboundary Water Governance », dans K. Bakker (dir.) *Eau Canada: The Future of Canada's Water*, Vancouver, UBC Press, p. 163-182.

Pentland, R. et A. Hurley (2011) « Water Export: Serious Threat or Convenient Distraction », *The Hill Times*, lundi 6 juin, p. 38.

Pinsonneault, M. (2013) *Canada : l'importance des ressources naturelles dans l'économie*, Étude spéciale, Montréal, Banque nationale du Canada.

PNUD – Programme des Nations unies pour le développement (2006) *Rapport mondial sur le développement humain 2006. Au-delà de la pénurie : pouvoir, pauvreté et crise mondiale de l'eau*, Paris, ECONOMICA.

Poirier, C. (1997) « Porteurs d'eau, les Québécois? », *Des mots en vedette*, nº 2, [En ligne]. http://www.tlfq.ulaval.ca/chronique/2_porteur.pdf (2015-04-16)

Poirier, M. (2015) « Eau : la prochaine dépossession? », dans S. Tremblay-Pepin (dir.) *Dépossession : une histoire économique du Québec contemporain*, t. 1 : *Les ressources*, Montréal, Lux, p. 239-264.

Pourtier, R. (2003) « L'Afrique centrale dans la tourmente : les enjeux de la guerre et de la paix au Congo et alentour », *Hérodote*, n° 111, p. 11-39.

Potter, A. (2005) « Introduction to the 40th Anniversary Edition », dans G. Grant, *Lament for a Nation: The Defeat of Canadian Nationalism*, Montréal et Kingston, McGill-Queen's University Press, p. ix-xviii.

Pratt, L.R. (2012) « Petro-Canada », dans *L'encyclopédie canadienne*, [En ligne]. http://www.thecanadianencyclopedia.com/articles/fr/petrocanada (2013-09-09)

Premier ministre du Canada (s. d.) *William Lyon Mackenzie King*, [En ligne]. http://pm.gc.ca/fra/prime-minister/william-lyon-mackenzie-king (2015-04-19)

La Presse (1999a) « Exportation d'eau », *La Presse*, mercredi 10 février, p. B6.

La Presse (1999b) « Question du jour », *La Presse*, vendredi 20 août, p. A2.

La Presse (1999c) « Question du jour », *La Presse*, vendredi 27 août, p. A2.

Presse canadienne (1999a) « Nouveaux règlements sur la vente de l'eau du Canada à d'autres pays », *La Presse*, mercredi 18 août, p. B8.

Presse canadienne (1999b) « Ottawa entreprend d'empêcher l'exportation d'eau en vrac », *La Presse*, mardi 23 novembre, p. B1.

Presse canadienne (1999c) « Plus de la moitié des cours d'eau du monde sont pollués ou à sec », *La Presse*, mardi 30 novembre, p. A15.

Presse canadienne (2000) « Ottawa n'est toujours pas en mesure d'interdire l'exportation d'eau en vrac », *La Presse*, mercredi 5 janvier, p. A16.

Presse canadienne (2001) « Le Canada pourrait être forcé d'exporter son eau », *La Presse*, mercredi 22 août, p. A3.

Projet de recherche sur les politiques (2005) *Exportation de l'eau I : au-delà des frontières de l'ALENA*, Note d'information du PRP, Ottawa, Projet de recherche sur les politiques.

Prüss-Üstün, A., R. Bos, F. Gore et J. Bartram (2008) *Safer Water, Better Health: Costs, Benefits and Sustainability of Interventions to Protect and Promote Health*, Genève, World Health Organization.

Quinn, F. (1990) « There Ought'a Be a Law! », *Revue canadienne des ressources hydriques*, vol. 15, n° 2, p. 164-171.

Quinn, F. (2007a) « Canada's Freshwater in a Continental Context », *Journal of Contemporary Water Research & Education*, nº 137, p. 55-61.

Quinn, F. (2007b) *Water Diversion, Export, and Canada-U.S. Relations: A Brief History*, MCIS Briefings, nº 8, Toronto, Munk Centre for International Studies.

Quinn, F. (2011) « Continental Divide: The Issue of Freshwater in Canada-USA Relations », dans T. Tvedt, G. Chapman et R. Hagen (dir.) *Water, Geopolitics and the New World Order*, A History of Water Series II, vol. 3, New York, I.B. Tauris, p. 217-240.

Quinn, F., J.C. (Chad) Day, M. Healey, R. Kellow, D. Rosenberg et J.O. Saunders (2004) « Attribution, dérivation et exportation de l'eau », dans Environnement Canada, *Menaces pour la disponibilité de l'eau au Canada*, Série de rapports d'évaluation scientifique de l'INRE, nº 3, Série de documents d'évaluation de la science de la DGSAC, nº 1, Gatineau, Environnement Canada, p. 1-9.

Quinn, F. et J. Edstrom (2000) « Great Lakes Diversions and Other Removals », *Revue canadienne des resources hydriques*, vol. 25, nº 2, p. 125-151.

Radforth, I. (2004) « Canadian Shield », dans G. Hallowell (dir.) *The Oxford Companion to Canadian History*, Don Mills, Oxford University Press, p. 110-111.

Rasmussen, K. (2005) « Canada's Water Management System: Economic Development and Institutional Paralysis », dans J.C.N. Raadschelders (dir.) *L'organisation institutionnelle de la gestion de l'eau aux XIX^e et XX^e siècles*, Amsterdam, IOS Press, p. 179-193.

Reguly, E. (1998) « Canada Awash in Water Controversy », *The Globe and Mail*, jeudi 17 décembre, p. B2.

Reguly, E. (2000a) « Bulk Water Exports Would Wash Jobs Away », *The Globe and Mail*, samedi 12 février, p. B10.

Reguly, E. (2000b) « Our Water Sovereignty Is at Risk », *The Globe and Mail*, mardi 19 décembre, p. B11.

Reguly, E. (2001a) « Porous Water Policy Is No Protection from U.S. Thirst », *The Globe and Mail*, samedi 21 juillet, p. B7.

Reguly, E. (2001b) « Water Export Policy Already All Washed Up », *The Globe and Mail*, samedi 2 juin, p. B6.

Reichwein, P. (1995) « "Hands Off Our National Parks": The Alpine Club of Canada and Hydro-Development Controversies in the Canadian Rockies, 1922-1930 », *Revue de la Société historique du Canada*, vol. 6, nº 1, p. 129-155.

Reiner, R. (1993) « Necessary Conditions and Explaining How-Possibly », *The Philosophical Quarterly*, vol. 43, nº 170, p. 58-69.

Reisner, M. (1993) *Cadillac Desert: The American West and Its Disappearing Water*, éd. révisée et mise à jour, Vancouver, Douglas & McIntyre.

Renault, D. et W.W. Wallender (2000) « Nutritional Water Productivity and Diets », *Agricultural Water Management*, vol. 45, nº 3, p. 275-296.

Richard, V. (2009) « La place des organismes interétatiques de bassin dans la gouvernance de l'eau partagée », *VertigO*, hors série nº 6, [En ligne]. http://vertigo.revues.org/8882 (2013-09-09)

RIOB et GWP – Réseau international des organismes de bassin et Partenariat mondial de l'eau (2012) *Manuel sur la gestion intégrée des ressources en eau dans les bassins des fleuves, des lacs et des aquifères transfrontaliers*, Paris et Stockholm, RIOB et GWP.

Ringmar, E. (1996) *Identity, Interest and Action: A Cultural Explanation of Sweden's Intervention in the Thirty Years War*, New York, Cambridge University Press.

Ripl, W. (2003) « Water: The Bloodstream of the Biosphere », *Philosophical Transactions of the Royal Society of London B*, vol. 358, nº 1440, p. 1921-1934.

Rivers, N. et S. Groves (2013) « The Welfare Impact of Self-Supplied Water Pricing in Canada: A Computable General Equilibrium Assessment », *Environmental and Resource Economics*, vol. 55, nº 3, p. 419-445.

RNCan – Ressources naturelles Canada (2000) *Données importantes sur les ressources naturelles du Canada (données disponibles en juillet 2000)*, Ottawa, Ressources naturelles Canada.

RNCan – Ressources naturelles Canada (2011) *Faits importants sur les ressources naturelles du Canada (en date d'octobre 2011)*, Ottawa, Ressources naturelles Canada.

RNCan – Ressources naturelles Canada (2012) *L'excédent commercial du secteur des minéraux du Canada bondit en 2011 et atteint 25 G$*, Commerce des minéraux : bulletin d'information, juin 2012, [En ligne]. http://www.rncan.gc.ca/mineraux-metaux/publications-rapports/2906 (2013-07-24)

RNCan – Ressources naturelles Canada (2014) *Récolte annuelle de bois d'œuvre par rapport à l'intensité de récolte jugée durable*, [En ligne]. http://www.rncan.gc.ca/forets/canada/amenagement-forestier-durable/criteres-indicateurs/13250 (2014-09-25)

Rosati, J.A. (1995) « A Cognitive Approach to the Study of Foreign Policy », dans L. Neack, J.A.K. Hey et P.J. Haney (dir.) *Foreign Policy Analysis: Continuity and Change in Its Second Generation*, Englewood Cliffs, Prentice Hall, p. 49-70.

Rose, G. (1998) « Neoclassical Realism and Theories of Foreign Policy », *World Politics*, vol. 51, nº 1, p. 144-172.

Rosenau, J.N. (2006) [1968] « National Interest », dans J.N. Rosenau, *The Study of World Politics*, vol. 1: *Theoretical and Methodological Challenges*, New York, Routledge, p. 246-254.

Roth, D. et J. Warner (2008) « Virtual Water: Virtuous Impact? The Unsteady State of Virtual Water », *Agriculture and Human Values*, vol. 25, n° 2, p. 257-270.

Rotstein, A. (1976) « Canada: The New Nationalism », *Foreign Affairs*, vol. 55, n° 1, p. 97-118.

Rotstein, A. (1988) « A Clash of Symbols », dans W. Holm (dir.) *Water and Free Trade: The Mulroney Government's Agenda for Canada's Most Precious Resource*, Toronto, James Lorimer and Company, p. 137-145.

Rotstein, A. (2014) « The Staple Theory Redux: On the Origin of Species », dans J. Stanford (dir.) *The Staple Theory @ 50: Reflections on the Lasting Significance of Mel Watkins' "A Staple Theory of Economic Growth"*, Ottawa, Canadian Centre for Policy Alternatives, p. 11-15.

Rowley, C. et J. Weldes (2012) « Identities and US Foreign Policy », dans M. Cox et D. Stokes (dir.) *US Foreign Policy*, 2e éd., New York, Oxford University Press, p. 178-194.

Roy, P. (2001) « Québec interdit définitivement l'exportation massive d'eau douce », *La Presse*, mercredi 21 novembre, p. A5.

Ruggie, J.G. (1998) « What Makes the World Hang Together? Neo-Utilitarianism and the Social Constructivist Challenge », dans J.G. Ruggie, *Constructing the World Polity: Essays on International Institutionalization*, New York, Routledge, p. 1-39.

Sadoff, C.W. et D. Grey (2002) « Beyond the River: The Benefits of Cooperation on International Rivers », *Water Policy*, vol. 4, n° 5, p. 389-403.

Sadoff, C.W., D. Whittington et D. Grey (2002) *Africa's International Rivers: An Economic Perspective*, Washington, World Bank.

Salman, S.M.A. (2010) « Downstream Riparians Can Also Harm Upstream Riparians: The Concept of Foreclosure of Future Uses », *Water International*, vol. 35, n° 4, p. 350-364.

Saunders, O.J. (2000) « Law and the Management of the Great Lakes Basin », *Revue canadienne des ressources hydriques*, vol. 25, n° 2, p. 209-242.

Saunders, O.J. (2014) « Managing Water in a Federal State: The Canadian Experience », dans D. Garrick, G.R.M. Anderson, D. Connell et J. Pittock (dir.) *Federal Rivers: Managing Water in Multi-Layered Political Systems*, Northampton, Edward Elgar, p. 76-89.

Savoie, D. (2010) *Mystère autour de la diminution de l'eau canadienne*, Agence Science-Presse, [En ligne]. http://www.sciencepresse.qc.ca/actualite/2010/09/29/mystere-autour-diminution-leau-canadienne (2013-07-15)

Savenije, H.H.G. (2000) « Water Scarcity Indicators: The Deception of the Numbers », *Physics and Chemistry of the Earth (B)*, vol. 25, nº 3, p. 199-204.

Schmidtz, D. (1997) « When Preservationism Doesn't Preserve », *Environmental Values*, vol. 6, nº 3, p. 327-339.

Schreier, H. et C. Wood (2013) *Better by the Drop: Revealing the Value of Water in Canadian Agriculture*, Toronto, Blue Economy Initiative.

Scoffield, H. (1998a) « B.C. Water Export Ban Brings U.S. Lawsuit », *The Globe and Mail*, mercredi 9 décembre, p. B1.

Scoffield, H. (1998b) « Delay of Export Law Called a Threat to Water Resources », *The Globe and Mail*, lundi 2 nov., p. B4.

Scoffield, H. (1998c) « Ottawa Seeks to Halt Water Exports », *The Globe and Mail*, mardi 5 mai, p. A1 et A8.

Scoffield, H. (1998d) « Water Export Off If Conditions Met », *The Globe and Mail*, jeudi 7 mai, p. A8.

Scoffield, H. (1998e) « Water, Water Everywhere: Not a Drop to Sell? », *The Globe and Mail*, lundi 11 mai, p. A1-A2.

Scott, O. (1991) « Rain KO's B.C. "Rescue" », *The Province*, jeudi 28 mars, p. 31.

Scott, A., J. Olynyk et S. Renzetti (1986) « The Design of Water-Export Policy », dans J. Whalley (dir.) *Canada's Resource Industries and Water Export Policy*, Toronto, University of Toronto Press, p. 161-246.

Selby, J. (2005a) « Oil and Water: The Contrasting Anatomies of Resource Conflicts », *Government and Opposition*, vol. 40, nº 2, p. 200-224.

Selby, J. (2005b) « The Geopolitics of Water in the Middle East: Fantasies and Realities », *Third World Quarterly*, vol. 26, nº 2, p. 329-349.

Semley, J. (2014) « Let's Stop Being So, "Whither Canada?" About the Whole Curious Project of Nationhood », *The Globe and Mail*, [En ligne]. http://www.theglobeandmail.com/arts/books-and-media/lets-stop-being-so-whither-canada-about-the-whole-curious-project-of-nationhood/article20366592/ (2015-02-08)

Sewell, W.R.D. (1967) « Pipedream or Practical Possibility? », *Bulletin of the Atomic Scientists*, vol. 23, nº 7, p. 9-13.

Shrybman, S. (2000) *The Accord to Prohibit Bulk Water Removal: Will It Actually Hold Water?*, Vancouver, West Coast Environmental Law.

Sinclair, S. (2013) *Globalization, Trade Treaties and the Future of the Atlantic Canadian Fisheries*, Ottawa, Canadian Centre for Policy Alternatives.

Sismondo, S. (2010) *An Introduction to Science and Technology Studies*, 2e éd., Malden, Wiley-Blackwell.

Smith, G. (1891) *Canada and the Canadian Question*, Toronto, Hunter, Rose and Co.

Smith, A. (2004) « Continentalism », dans G. Hallowell (dir.) *The Oxford Companion to Canadian History*, Don Mills, Oxford University Press, p. 154-155.

Smith, A. (2005) *Le Canada : une nation américaine? Réflexions sur le continentalisme, l'identité et la mentalité canadienne*, Québec, Presses de l'Université Laval.

Smith, A. (2013) « National Imaginaries in a Globalizing Age: The Case of English Canada », dans G. Bouchard (dir.) *National Myths: Constructed Pasts, Contested Presents*, New York, Routledge, p. 24-45.

Smith, B.W. (2009) « Water as a Public Good: The Status of Water under the General Agreement on Tariffs and Trade », *Cardozo Journal of International and Comparative Law*, vol. 17, no 2, p. 291-314.

Smith, S. (1984-1985) « Policy Preferences and Bureaucratic Position: The Case of the American Hostage Rescue Mission », *International Affairs*, vol. 61, no 1, p. 9-25.

Smith, S., A. Hadfield et T. Dunne (dir.) (2012a) *Foreign Policy: Theories, Actors, Cases*, 2e éd., New York, Oxford University Press.

Smith, S., A. Hadfield et T. Dunne (2012b) « Introduction », dans S. Smith, A. Hadfield et T. Dunne (dir.) *Foreign Policy: Theories, Actors, Cases*, 2e éd., New York, Oxford University Press, p. 1-9.

Soderlund, W.C., M.F. Lee et P. Gecelovsky (2002) « Trends in Newspaper Coverage of International News, 1988-2000: Editors' Assessments », *Canadian Journal of Communication*, vol. 27, no 1, p. 73-87.

Solecki, S. (1998) « It Ain't Perrier: Some Notes on "Water" in Canadian Literature" », dans C. Ricciardi, L. Ferri et F. Mugnaini (dir.) *Acqua: realtà e metafora*, Rome, Semar, p. 219-226.

Solomon, L. (1999) « Water Export Threat Is Trickling Away », *National Post*, mardi 30 novembre, p. C07.

Solomon, L. (2002) « NAFTA Greens Us Up », *National Post*, mercredi 11 décembre, p. FP 15.

Sophocleous, M. (2011) « Groundwater Legal Framework and Management Practices in the High Plains Aquifer, USA », dans A.N. Findikakis et K. Sato (dir.) Groundwater Management Practices, Leiden, CRC Press/Balkema, p. 325-366.

Soroka, S.N. (2002) *Agenda-Setting Dynamics in Canada*, Vancouver, UBC Press.

Spencer, A. (2010) *The Tabloid Terrorist: The Predicative Construction of New Terrorism in the Media*, New York, Palgrave Macmillan.

Sprague, D.N. (2006) « Révolution américaine : invasion au Canada », dans *L'encyclopédie canadienne*, [En ligne]. http://www.thecanadianencyclopedia.ca/fr/article/american-revolution/ (2015-03-06)

Sprague, J. (2002) « It Won't Flow Forever », *The Globe and Mail*, mardi 25 juin, p. A19.

Sprague, J.B. (2007) « Great Wet North? Canada's Myth of Water Abundance », dans K. Bakker (dir.) *Eau Canada: The Future of Canada's Water*, Vancouver, UBC Press, p. 23-35.

Sprout, H. et M. Sprout (1957) « Environmental Factors in the Study of International Politics », *The Journal of Conflict Resolution*, vol. 1, n° 4, p. 309-328.

Squires, R. (2000) « Our Finite Water Supply », *The Globe and Mail*, mardi 8 août, p. A14.

Stanford, J. (2014) « The Staple Theory @ 50: Introduction », dans J. Stanford (dir.) *The Staple Theory @ 50: Reflections on the Lasting Significance of Mel Watkins' "A Staple Theory of Economic Growth"*, Ottawa, Canadian Centre for Policy Alternatives, p. 5-7.

Starr, J.R. (1991) « Water Wars », *Foreign Policy*, n° 82, p.17-36.

StatCan – Statistique Canada (2003) « Les ressources en eau douce du Canada », dans Statistique Canada, *Statistiques annuelles 2003*, L'activité humaine et l'environnement (n° 16-201-XIF au catalogue), 2003, Ottawa, Statistique Canada, p. 1-35.

StatCan – Statistique Canada (2010) *Offre et demande d'eau douce au Canada*, L'activité humaine et l'environnement (n° 16-201-X au catalogue), 2010 : mise à jour, Ottawa, Statistique Canada.

StatCan – Statistique Canada (2012) *Utilisation de l'eau au Canada, selon le secteur, aux 2 ans (mètres cubes x 1 000)*, tableau 153-0101, base de données CANSIM, [En ligne]. http://www5.statcan.gc.ca/cansim/a26;jsessionid=7CFA834C427BC1A4D5CDF42C00AEC889?id=1530101&p2=9&p1=-1&tabMode=dataTable&retrLang=fra&srchLan=-1&lang=fra (2013-07-15)

Steinberg, T. (1993) « "That World's Fair Feeling": Control of Water in 20th Century America », *Technology and Culture*, vol. 34, nº 2, p. 401-409.

Steinbruner, J.D. (1974) *The Cybernetic Theory of Decision: New Dimensions of Political Analysis*, 2e éd., Princeton, Princeton University Press.

Sterling-Folker, J. et D. Badie (2012) « Constructivism », dans S.W. Hook et C.M. Jones (dir.) *Routledge Handbook of American Foreign Policy*, New York, Routledge, p. 104-117.

Stevenson, A. et C.A. Lindberg (dir.) (2012 [2010]) *New Oxford American Dictionary*, 3e éd., New York, Oxford University Press, [En ligne]. http://www.oxfordreference.com/view/10.1093/acref/9780195392883.001.0001/acref-9780195392883 (2013-05-30)

Steward, D.R., P.J. Bruss, X. Yang, S.A. Staggenborg, S.M. Welch et M.D. Apley (2013) « Tapping Unsustainable Groundwater Stores for Agricultural Production in the High Plains Aquifer of Kansas, Projections to 2110 », *PNAS*, vol. 110, no 37, p. E3477-E3486.

Stewart, C.S. (1999) « Turn off the Taps on Bottlers », *The Globe and Mail*, mercredi 7 juillet, p. A11.

Strang, V. (2004) *The Meaning of Water*, New York, Berg.

Strang, V. (2006) « Fluidscapes: Water, Identity and the Senses », *Worldviews*, vol. 10, nº 2, p. 147-154.

Strang, V. (2014) « Fluid Consistencies: Material Relationality in Human Engagements with Water », *Archaeological Dialogues*, vol. 21, nº 2, p. 133-150.

Sun Belt Water, Inc. (1998) *In the Matter of the North American Free Trade Agreement, Chapter Eleven: Notice of Intent to Submit a Claim to Arbitration*, [En ligne]. http://www.international.gc.ca/trade-agreements-accords-commerciaux/assets/pdfs/disp-diff/sunbelt-01.pdf (2015-04-21)

Table ronde nationale sur l'environnement (2011), *Cap sur l'eau : l'utilisation durable de l'eau par les secteurs des ressources naturelles du Canada*, Ottawa, Table ronde nationale sur l'environnement.

The Globe and Mail (2010) *Thomas Kierans on His GRAND Canal Project*, TheGlobeandMail.com, [En ligne]. http://www.theglobeandmail.com/report-on-business/25/the-nominees/thomas-kierans-on-his-grand-canal-project/article1768581/ (2013-06-11)

The Kingston Whig-Standard (1998) « Superior Water to Be Sold to Asians », *The Kingston Whig-Standard*, samedi 25 avril, p. 20.

The Telegram (1999) « Water Project Clears Hurdle », *The Telegram*, vendredi 10 sept., p. 1.

Thériault, L. (2006) « The *National Post* and the Nanny State: Framing the Child Care Debate in Canada », *Revue canadienne de politique sociale*, nº 56, p. 140-148.

Thompson, D. et A. Morin (2007) *Les projets d'exportation d'eau à petite et grande échelle vers les États-Unis sont-ils rentables?*, Note d'information, Ottawa, Projet de recherche sur les politiques.

Thompson, D., A. Morin et I. Campbell (2007) *L'eau est-elle une marchandise négociable?*, Note d'information, Ottawa, Projet de recherche sur les politiques.

Tinney, E.R. (1967) « Engineering Aspects », *Bulletin of the Atomic Scientists*, vol. 23, nº 7, p. 21-25.

Torfing, J. (2005) « Discourse Theory: Achievements, Arguments, and Challenges », dans D. Howarth et J. Torfing (dir.) *Discourse Theory in European Politics: Identity, Policy and Governance*, New York, Palgrave Macmillan, p. 1-32.

Toulin, A. (1999) « Ottawa, Provinces Near Water Export Ban », *National Post*, mercredi 10 février, p. C03.

Trickey, M. (2000) « Gore Better for Canada, Envoy Says », *National Post*, jeudi 1er juin, p. A1, A4.

Trimble, L. et S. Sampert (2004) « Who's in the Game? The Framing of the Canadian Election 2000 by *The Globe and Mail* and *The National Post* », Revue canadienne de science politique, vol. 37, nº 1, p. 51-71.

Turner, K. et B. Freedman (2005) « Nature as a Theme in Canadian Literature », *Dossiers environnement*, vol.13, nº 4, p. 169-197.

UNEP – United Nations Environment Programme (2008) « Water Scarcity Index », dans UNEP, *Vital Water Graphics: An Overview of the State of the World's Fresh and Marine Waters*, 2e éd., Nairobi, UNEP, [En ligne].
http://www.unep.org/dewa/vitalwater/article77.html (2013-10-16)

UN-Water (non daté) *Water, Agriculture and Food Security*, [En ligne].
http://www.unwater.org/statistics_sec.html (2013-08-26)

U.S. Congress. Office of Technology Assessment (1992) *Alaskan Water for California? The Subsea Pipeline Option*, Background Paper, nº OTA-BP-O-92, Washington, U.S. Government Printing Office.

U.S. Energy Information Administration (2012) *Who Are the Major Players Supplying the World Oil Market?*, [En ligne].
http://www.eia.gov/energy_in_brief/article/world_oil_market.cfm (2013-09-09)

U.S. Energy Information Administration (2013) *U.S. Product Supplied of Crude Oil and Petroleum Products*, [En ligne]. http://www.eia.gov/dnav/pet/hist/LeafHandler.ashx?n=PET&s=MTTUPUS1&f=A (2013-09-09)

VanderKlippe, N. (2012) *How Much of Canada's Energy Resource Lies in Foreign Hands?*, TheGlobeandMail.com, [En ligne]. http://www.theglobeandmail.com/report-on-business/international-business/how-much-of-canadas-energy-resource-lies-in-foreign-hands/article5937249/ (2013-09-09)

Varley, C. (2013) « Groupe des Sept », dans *L'encyclopédie canadienne*, [En ligne]. http://www.thecanadianencyclopedia.ca/fr/article/group-of-seven/ (2015-03-18)

Vega Cardenas, Y.V. et N.B. Vega (2010) « L'eau douce, son exportation et le droit constitutionnel canadien », *Les cahiers de droit*, vol. 51, nº 3-4, p. 771-800.

von Clausewitz, C. (2006) [1832] *De la guerre*, éd. abrég., Paris, Perrin.

Vucetic, S. (2006) « Why Did Canada Sit Out of the Iraq War? One Constructivist Analysis », *La politique étrangère du Canada*, vol. 13, nº 1, p. 133-153.

Wæver, O. (1996) « European Security Identities », *Journal of Common Market Studies*, vol. 34, nº 1, p. 103-132.

Wæver, O. (2002) « Identities, Communities and Foreign Policy: Discourse Analysis as Foreign Policy Theory », dans L. Hansen et O. Wæver (dir.) *European Integration and National Identity: The Challenge of the Nordic States*, New York, Routledge, p. 20-49.

Wæver, O. (2005) « European Integration and Security: Analysing French and German Discourses on State, Nation, and Europe », dans D. Howarth et J. Torfing (dir.) *Discourse Theory in European Politics: Identity, Policy and Governance*, New York, Palgrave Macmillan, p. 33-67.

Wæver, O. (2009) « Discursive Approaches », dans A. Wiener et T. Diez (dir.) *European Integration Theory*, 2e éd., New York, Oxford University Press, p. 163-180.

Wagner, J.R. (2013) « Introduction », dans J.R. Wagner (dir.) *The Social Life of Water*, New York, Berghahn Books, p. 1-13.

Walton, P.H. (1990) « The Group of Seven and Northern Development », *RACAR*, vol. 17, nº 2, p. 171-179 et 205-208.

Warner, J. et K. Wegerich (2010) « Is Water Politics? Towards International Water Relations », dans K. Wegerich et J. Warner (dir.) *The Politics of Water: A Survey*, Londres, Routledge, p. 3-17.

Warren, J.-P. (2003) « Le Canada : un produit des empires », *Cahiers de recherche sociologique*, nº 39, p. 69-91.

Warren, J.-P. (2013) « "Are Multiple Nations the Solution? An Interview with Ian Angus" », dans I. Angus, *The Undiscovered Country: Essays in Canadian Intellectual Culture*, Edmonton, AU Press, p. 227-244.

Waterbury, J. (1997) « Between Unilateralism and Comprehensive Accords: Modest Steps toward Cooperation in International River Basins », *International Journal of Water Resources Development*, vol. 13, nº 3, p. 279-289.

Watkins, M.H. (1963) « A Staple Theory of Economic Growth », *The Canadian Journal of Economics and Political Science*, vol. 29, nº 2, p. 141-158.

Watkins, M. (1997) « Reflections on Being Born in a Group of Seven Canvas That Is Magically Transformed into a Sensuous Eleanor Bond Painting », *University of Toronto Quarterly*, vol. 66, nº 2, p. 411-416.

Watkins, M. (2006) « Propriété étrangère et la structure de l'industrie canadienne, Groupe d'étude sur la », dans *L'encyclopédie canadienne*, [En ligne]. http://www.thecanadianencyclopedia.com/fr/article/propriete-etrangere-et-la-structure-de-lindustrie-canadienne-groupe-detude-sur-la/ (2015-12-22)

Watkins, M. (2007) « Staples Redux », *Studies in Political Economy*, nº 79, p. 213-226.

Watkins, M. (2012) « Théorie des principales ressources », dans *L'encyclopédie canadienne*, [En ligne]. http://www.thecanadianencyclopedia.com/fr/article/staple-thesis/ (2015-02-15)

Watson, W. (2012) « Économie », dans *L'encyclopédie canadienne*, [En ligne]. http://www.thecanadianencyclopedia.com/articles/fr/economie (2013-10-03)

Watt, F. (1966) « Nationalism in Canadian Literature », dans P. Russell (dir.) *Nationalism in Canada*, Toronto, McGraw-Hill, p. 235-251.

Weldes, J. (1996) « Constructing National Interests », *European Journal of International Relations*, vol. 2, nº 3, p. 275-318.

Weldes, J. (1999) *Constructing National Interests: The United States and the Cuban Missile Crisis*, Minneapolis, University of Minnesota Press.

Weldes, J. (2011) « National Interest », dans B. Badie, D. Berg-Schlosser et L. Morlino (dir.) *International Encyclopedia of Political Science*, vol. 5, Thousand Oaks, SAGE, p. 1650-1653.

Weldes, J., M. Laffey, H. Gusterson et R. Duvall (1999) « Introduction: Constructing Insecurity », dans J. Weldes, M. Laffey, H. Gusterson et R. Duvall (dir.) *Cultures of Insecurity: States, Communities, and the Production of Danger*, Minneapolis, University of Minnesota Press, p. 1-33.

Wendt, A. (1992) « Anarchy Is What States Make of It: The Social Construction of Power Politics », *International Organization*, vol. 46, nº 2, p. 391-425.

Wendt, A. (1999) *Social Theory of International Politics*, New York, Cambridge University Press.

Wester, P. (2009). « Capturing the Waters: The Hydraulic Mission in the Lerma-Chapala Basin, Mexico (1876-1976) », *Water History*, vol. 1, nº 1, p. 9-29.

White, G.F. (1958) « The Facts about Our Water Supply », *Harvard Business Review*, vol. 36, nº 2, p. 87-94.

White, P. (2007) « Out of the Woods », dans J. O'Brian et P. White (dir.) *Beyond Wilderness: The Group of Seven, Canadian Identity, and Contemporary Art*, Montréal et Kingston, McGill-Queen's University Press, p. 11-20.

Williams, G. (1989) « Canada in the International Political Economy », dans W. Clement et G. Williams (dir.) *The New Canadian Political Economy*, Montréal et Kingston, McGill-Queen's University Press, p. 116-137.

Wood, C. (2005) « Melting Point », *The Walrus*, [En ligne]. http://thewalrus.ca/melting-point/ (2015-04-16)

Wright, D. (2013) « Creighton, Donald Grant », dans *Dictionnaire biographique du Canada*, [En ligne]. http://www.biographi.ca/fr/bio/creighton_donald_grant_20F.html (2015-03-28)

Vigod, B.L. (2006) « Canada First », dans *L'encyclopédie canadienne*, [En ligne]. http://www.thecanadianencyclopedia.ca/fr/article/canada-first/ (2015-03-24)

Williams, P.A. (2003) « The Common and Uncommon Political Economies of Water and Oil "Wars" », *The Review of International Affairs*, vol. 3, nº 1, p. 13-28.

Wills, T. (1999) « Ottawa Hopes to Ban Bulk-Water Exports », *National Post*, lundi 18 jan., p. A7.

Wilson, B.G. (2009) « Loyalistes », dans *L'encyclopédie canadienne*, [En ligne]. http://www.thecanadianencyclopedia.ca/fr/article/loyalists/ (2015-03-01)

Wolf, A.T. (1995) *Hydropolitics along the Jordan River: Scarce Water and Its Impact on the Arab-Israeli Conflict*, Tokyo, United Nations University Press.

Wolf, A.T. (1998) « Conflict and Cooperation along International Waterways », *Water Policy*, vol. 1, nº 2, p. 251-265.

Wolf, A.T. (2007) « Shared Waters: Conflict and Cooperation », *Annual Review of Environment and Resources*, vol. 32, p. 241-269

Wolf, A.T., S.B. Yoffe M. Giordano (2003) « International Waters: Identifying Basins at Risk », *Water Policy*, vol. 5, nº 1, p. 29-60.

Wolfe, S. et D.B. Brooks (2003) « Water Scarcity: An Alternative View and Its Implications for Policy and Capacity Building », *Natural Resources Forum*, vol. 27, nº 2, p. 99-107.

Wolff, G. et P.H. Gleick (2002) « The Soft Path for Water », dans P.H. Gleick (dir.) *The World's Water 2002-2003: The Biennial Report on Freshwater Resources*, Washington, Island Press, p. 1-32.

Wong, C. (2001) « Les Indiens opposent l'exportation de l'eau aux promesses non tenues d'Ottawa », *La Presse*, vendredi 24 août, p. A6.

World Bank (1995) *Earth Faces Water Crisis Worldwide: 40 Percent Suffer Chronic Water Shortages*, communiqué de presse, 6 août, Washington, Hoffman & Hoffman Worldwide.

World Health Organization et UNICEF (2013) *Progress on Sanitation and Drinking-Water: 2013 Update*, Genève et New York, World Health Organization et UNICEF.

World Population Review (2013a) *Alaska Population 2013*, WorldPopulationReview.com, [En ligne]. http://worldpopulationreview.com/alaska-population-2013/ (2013-10-15)

World Population Review (2013b) *Hawaii Population 2013*, WorldPopulationReview.com, [En ligne]. http://worldpopulationreview.com/hawaii-population-2013/ (2013-10-15)

Wynn, G. (2014) « Foreword: National Dreams », dans D. Macfarlane, *Negotiating a River: Canada, the US, and the Creation of the St. Lawrence Seaway*, Vancouver, UBC Press, p. xiii-xxv.

Yoffe, S., A.T. Wolf et M. Giordano (2003) « Conflict and Cooperation over International Freshwater Resources: Indicators of Basins at Risk », *Journal of the American Water Resources Association*, vol. 39, nº 5, p.1109-1126.

Zehfuss, M. (2002) *Constructivism in International Relations: The Politics of Reality*, New York, Cambridge University Press.

Zeitoun, M. (2011) « The Global Web of National Water Security », *Global Policy*, vol. 2, nº 3, p. 286-296.

Zeitoun, M., T. Allan, N. Al Aulaq, A. Jabarin et H. Laamrani (2012) « Water Demand Management in Yemen and Jordan: Addressing Power and Interests », *The Geographical Journal*, vol. 178, n° 1, p. 54-66.

Zeitoun, M., J.A. (Tony) Allan et Y. Mohieldeen (2010) « Virtual Water 'Flows' of the Nile Basin, 1998-2004: A First Approximation and Implications for Water Security », *Global Environmental Change*, vol. 20, n° 2, p. 229-242.

Zeng, Z., L. Junguo, H.H.G. Savenije (2013) « A Simple Approach to Assess Water Scarcity Integrating Water Quantity and Quality », *Ecological Indicators*, vol. 34, p. 441-449.

Annexe 1

Les principaux projets d'exportation d'eau en vrac au Canada

Cette annexe revient d'abord plus en détail sur les projets d'exportation d'eau en vrac à grande échelle GRAND Canal et NAWAPA, avant de se tourner vers l'historique des tentatives de Sun Belt Water Inc., du McCurdy Group of Companies et de Nova Group Ltd., d'exporter, à petite échelle, de l'eau en vrac par aquatier.

1. Les projets d'exportation d'eau en vrac à grande échelle

Assurément les plus discutées parmi les nombreuses propositions visant à vendre de l'eau canadienne aux États-Unis par voie de transfert massif d'envergure continentale, le GRAND Canal et la NAWAPA illustrent bien le caractère prométhéen de ce type d'entreprise.

1.1 Le GRAND Canal

Le concept de base du GRAND Canal a été formulé en 1959 par l'ingénieur canadien Tom Kierans, qui en faisait apparemment toujours la promotion à la veille d'entamer sa centième année de vie en 2012 (M. Kierans, 2012 : non pag.). Essentiellement, il s'agirait de transférer une partie du débit des cours d'eau se jetant dans la baie James, par exemple 20 %, vers les Grands Lacs, dont les niveaux pourraient ainsi être stabilisés, et qui serviraient alors à leur tour de réservoir pour de nouveaux transferts vers les Prairies canadiennes et l'Ouest états-unien, voire le nord-ouest du Mexique, afin d'y combler les déficits en eau actuels ou appréhendés (Ghassemi et White, 2007 : 286-289; T. Kierans, 2005). Outre l'apport en eau augmenté pour les régions en déficit et la stabilisation des niveaux des Grands Lacs, Kierans avance que le GRAND Canal apporterait des bénéfices secondaires comme un meilleur contrôle des inondations dans certains bassins et une plus grande dilution de la pollution dans les Grands Lacs (*ibid.* : 51-53).

La particularité du GRAND Canal est que le transfert d'eau initial qu'il vise ne s'effectuerait qu'une fois que les cours d'eau donneurs auraient atteint leur terminus, la baie James, préalablement transformée en vaste réservoir d'eau douce; c'est pourquoi le GRAND Canal est présenté comme un projet de « recyclage » d'eau plutôt que de « détournement » de cours d'eau. Pour y arriver, Kierans propose de construire une digue qui isolerait la baie James de la baie d'Hudson et qui serait munie d'un système de vannes dont l'ouverture, au moment des marées basses dans la baie d'Hudson, permettrait au surplus d'eau de la baie James de s'écouler, et la fermeture, au moment des marées hautes, protégerait la baie James de toute intrusion d'eau salée. Graduellement, les affluents de la baie James transformeraient donc celle-ci en réservoir d'eau douce (Ghassemi et White, 2007 : 286-289; T. Kierans, 2005).

Transférer l'eau du réservoir de la baie James vers les Grands Lacs et au-delà nécessiterait toute une série d'équipements et d'ouvrages hydrauliques tels que des pompes, des canaux et des aqueducs (Ghassemi et White, 2007 : 286-287), de même qu'une grande quantité d'énergie, dont une partie pourrait toutefois être générée à même le projet sous forme hydroélectrique (Muller, 1988 : 169-170). Kierans évalue que la puissance énergétique requise pour pomper l'eau de la baie James vers les Grands Lacs et l'Ouest canadien pourrait s'élever jusqu'à 30 000 mégawatts[88] (T. Kierans, 2005 : 50) et Lasserre note que la construction de six centrales nucléaires a été envisagée (2005a : 3). Quant au coût de son projet, Kierans avance, sans donner de détails, un coût en capital de 100 milliards de dollars, amortis à 10 % sur 50 ans, et des coûts d'opération d'un milliard par année, pour une charge annuelle de 8 milliards de dollars (T. Kierans, 2005 : 50-51).

1.2 La NAWAPA

Selon Reisner, c'est Donald McCord Baker qui a conçu la NAWAPA, alors qu'il était ingénieur à la Ville de Los Angeles au début des années 1950 (1993 : 489). Ce projet est cependant d'abord associé à une firme d'ingénierie de Pasadena, la Ralph M. Parsons Company (aujourd'hui Parsons Corporation), qui a investi lourdement dans son développement et sa promotion entre 1964 et 1990[89] (National Museum of American History, s. d. : non pag.). L'idée fondamentale derrière la NAWAPA était le transfert d'une partie des débits de plusieurs importants cours d'eau d'Alaska, du Yukon et de la Colombie-Britannique vers les Prairies canadiennes, l'Ouest états-unien et le nord-ouest du Mexique (Sewell, 1967). Pour ce faire, au moins une cinquantaine d'ouvrages hydrauliques auraient dû être mis en place (barrages-réservoirs, canaux, tunnels, etc.), l'élément le plus notable étant peut-être l'inondation du sillon des Rocheuses sur 800 kilomètres afin de créer un réservoir pouvant contenir 639,2 km^3 d'eau, soit 16 fois la capacité du lac Mead (partagé entre le Nevada et l'Arizona), qui était au lancement du concept de la NAWAPA le plus important réservoir d'Amérique du Nord. La construction en Alaska d'un barrage faisant près de deux fois la taille du plus haut barrage de l'époque est également à mentionner. Le réservoir du sillon des Rocheuses aurait permis d'alimenter divers sous-systèmes de distribution vers les États-Unis et le Mexique. Une autre branche de la NAWAPA, au départ d'un réservoir sur la rivière de la Paix en Colombie-Britannique, aurait servi à alimenter le « […] *Alberta-Great Lakes Canal, a 73-foot wide, 30-foot deep waterway which would* [*have*] *link*[*ed*] *the Prairie Provinces with the St. Lawrence Seaway. It might even* [*have*] *be*[*en*] *extended to the Pacific Coast with a terminus at Vancouver, B.C., thus creating the fabled Northwest Passage which the early European explorers sought in vain* » (*ibid.* : 10).

Les promoteurs de la NAWAPA étaient d'avis que pour un coût de construction de 100 milliards de dollars états-uniens (des années 1960), leur projet aurait permis d'irriguer quelque 16,2 millions d'hectares supplémentaires aux États-Unis et près de 3 millions au Canada, de tripler les surfaces irriguées au Mexique, et de générer plus de 70 000 mégawatts

[88] C'est-à-dire l'équivalent de près de 85 % de la puissance installée dont Hydro-Québec était propriétaire au 31 décembre 2012 (Hydro-Québec, 2013 : non pag.).
[89] L'énigmatique Lyndon LaRouche Political Action Committee semble avoir repris le flambeau depuis (LaRouchePAC, 2012).

de puissance hydroélectrique, dont plus de 30 000 mégawatts sur le territoire du Canada, ce qui aurait plus que doublé la puissance installée dans ce pays en 1965[90]. La NAWAPA aurait également fourni de l'eau pour l'usage des ménages et de l'industrie, aidé à régulariser les niveaux des Grands Lacs et dilué la pollution dans divers bassins (*ibid.* : 10-11).

1.3 Des projets gigantesques et embryonnaires

L'ampleur des projets d'exportation d'eau en vrac à grande échelle varie, mais, dans l'ensemble, ils se caractérisent par leur gigantisme comparativement aux transferts interbassins déjà existants au Canada ou aux États-Unis (Lasserre, 2005b : 506). Une façon de mesurer la magnitude d'un transfert d'eau consiste à multiplier les volumes déplacés annuellement par la distance franchie (*id.*, 2005a : 4). On observe alors que les principaux transferts interbassins du Canada ont une magnitude d'entre 0,5 km^4/a et 3 008,5 km^4/a; que les principaux transferts interbassins des États-Unis ont une magnitude d'entre 1,3 km^4/a et 5 182,8 km^4/a; alors que le GRAND Canal et la NAWAPA renvoient à des magnitudes respectives de l'ordre de 745 038 km^4/a et 1 395 000 km^4/a (*ibid.* : 20 et 22; *id.*, 2005b : 490-491 et 494).

D'un point de vue peut-être plus concret, on peut aussi noter qu'au Canada on transfère typiquement de grandes quantités d'eau (jusqu'à 26,3 km^3/a à la dérivation EOL du complexe de la baie James) sur de courtes distances pour produire de l'hydroélectricité; qu'aux États-Unis on transfère généralement des quantités d'eau plus petites, mais sur de longues distances (jusqu'à 710 km dans le cas du State Water Project californien), pour approvisionner fermes et villes; alors que le GRAND Canal et la NAWAPA supposent de déplacer de très grandes quantités d'eau (respectivement 106 km^3/a et 310 km^3/a) sur de très grandes distances (plusieurs milliers de kilomètres dans les deux cas) et, en ce qui concerne la NAWAPA, autant pour alimenter des centrales hydroélectriques[91] que des fermes et des villes (Lasserre, 2005b : 490-494; Sewell, 1967 : 10-11). En outre, non seulement les transferts massifs actuels ne traversent pas la frontière entre le Canada et les États-Unis, mais ils respectent également celles entre les entités fédérées de ces deux pays (Quinn, 2011 : 226).

À l'opposé de leur gigantisme, le niveau de développement des projets d'exportation d'eau à grande échelle demeure, lui, embryonnaire plus de cinq décennies après leur apparition. En fait, il serait peut-être plus approprié de parler de « propositions conceptuelles » que de « projets ». Quinn les décrit comme des « *continental pipedreams* » (2007a : 57) et un géographe de l'Université McGill se référait à la NAWAPA en ces termes : « *Clearly we have here an exercise in sophomore civil engineering which has received far greater attention than it ever deserved. It underlines the danger, all too familiar to geographers, of allowing the drawing office to replace acquaintance with the land and the people as they really are* » (cité par Bocking, 1972 : 75). Si leur réalisation ne pose pas nécessairement de difficultés techniques insurmontables (Tinney, 1967), les projets

[90] En 2010, la capacité hydroélectrique du Canada avoisinait les 75 000 mégawatts (IEA, 2013 : 19).
[91] Le GRAND Canal alimenterait lui aussi des centrales hydroélectriques, mais leur production énergétique serait moins grande que l'énergie consommée par le projet.

d'exportation d'eau à grande échelle n'en sont effectivement pas moins demeurés sur les tables à dessin de leurs promoteurs du secteur privé : « Aucun n'a approché le stade de l'étude de faisabilité, laquelle coûterait déjà plusieurs millions de dollars », assure Lasserre (2005b : 516; voir aussi Day et Quinn, 1992 : 41; Goodman et Thompson, 2002; Pearse et coll., 1985 : 148; Scott et coll., 1986 : 189).

Ce caractère embryonnaire des projets d'exportation d'eau à grande échelle signifie que l'on trouve des descriptions changeantes de leurs composantes dans la littérature et des estimés variés et fort incomplets de leurs coûts – quand on s'est donné la peine de les évaluer. Ainsi, Lasserre note que « [*m*]*ost proponents of such schemes estimate price tags in the billions of dollars, but still manage to severely under evaluate the prices by neglecting the costs associated with environmental and Indigenous issues* […]*, as well as the legal liabilities* » (2013 : 90 et 92). Les données présentées à leur sujet dans cette thèse doivent donc être considérées avec prudence.

2. Les projets d'exportation d'eau en vrac à petite échelle

Plus vraisemblable que les transferts massifs d'eau d'envergure continentale, l'exportation d'eau en vrac à petite échelle, notamment par aquatier, n'a toutefois pas davantage vu le jour au Canada. Parmi les trois projets les plus médiatisés et les plus importants politiquement, celui de Sun Belt Water a su intéresser temporairement une administration de l'eau californienne; celui du McCurdy Group of Companies est parvenu a traversé le processus terre-neuvien d'évaluation environnementale; et, paradoxalement parce que le moins sérieux du lot, celui de Nova Group a servi de déclencheur à la stratégie anti-exportation d'eau en vrac du Canada.

2.1 Sun Belt Water et Snowcap Water

En 1986, la Colombie-Britannique décida discrètement d'autoriser l'exportation d'eau en vrac à petite échelle à partir de ses cours d'eau côtiers[92] (Quinn, 2011 : 234). Six permis seront éventuellement accordés à cette fin[93] (*loc. cit.*), mais encore fallait-il trouver des acheteurs pour l'eau britanno-colombienne. Or, entre 1987 et 1992, la Californie du Sud fut justement frappée par une « *perfect drought* » (MacDonald et coll., 2008 : 13), ce qui laissait croire que cette région pourrait constituer le débouché espéré par certains.

De fait, estimant que les mesures de rationnement mises en place pour s'adapter à la sécheresse avaient atteint leurs limites, la Ville de Santa Barbara lança au mois de mars 1990 un appel de propositions visant à augmenter temporairement son apport en eau d'un volume allant jusqu'à 5 000 acres-pieds par année, pour une période de cinq ans (Campbell, 1990 :

[92] Noble (1987 : B1) affirme que l'octroi de permis d'exportation d'eau en vrac par la Colombie-Britannique remonte à novembre 1983. Un article de la Presse canadienne semble plutôt indiquer qu'aucun permis n'avait toujours été accordé en juin 1985; une politique de redevances pour les éventuels détenteurs de permis était toutefois en place depuis le mois de mars (Canadian Press, 1985 : 4).
[93] Tous les auteurs ne parlent pas de six permis. Hamilton, par exemple, en évoque sept (1991 : B1).

B2). Le 14 août 1990, après avoir comparé l'option de l'importation d'eau par aquatier et celle de la construction d'une usine de dessalement d'eau de mer, une technique éprouvée, la Ville choisit cette dernière solution, jugée plus économique, mais aussi plus fiable, puisque ne dépendant pas de la volonté d'un pays étranger (*ibid.* : B1). Trois compagnies avaient répondu à l'appel de propositions de Santa Barbara avec un projet d'exportation d'eau par aquatier, la meilleure offre étant celle de Sun Belt Water Inc., une compagnie locale associée à la britanno-colombienne Snowcap Water Ltd., à ce moment détentrice d'un permis d'exportation d'eau à partir du Tzela, un tributaire de la baie Toba à quelque 120 kilomètres au nord-ouest de Vancouver (*id.*, 1991b : B3). Sun Belt affirmait pouvoir livrer 5 000 acres-pieds d'eau par année à Santa Barbara au prix de 3 195 $ US l'acre-pied (Noble, 1990b : B3), alors que la proposition d'usine de dessalement retenue, celle d'Ionics Inc., une firme du Massachusetts spécialisée dans le domaine et en affaires depuis 40 ans (*id.*, 1990a : B3), promettait à la Ville un prix de 1 953 $ US l'acre-pied (*id.*, 1990b : B3). La décision de Santa Barbara fut approuvée par référendum le 4 juin 1991, en même temps que ses citoyens se prononçaient en faveur du raccordement de la Ville au State Water Project, un gigantesque système d'aqueduc de l'État californien (Corwin, 1991 : non pag.). Au bout du compte, l'usine de dessalement de Santa Barbara n'a jamais vraiment servi : la Ville n'ayant pas eu de problème suffisamment sévère d'approvisionnement depuis 1991-1992, au moment d'écrire ces lignes l'usine était en dormance (« *in long-term standby mode* ») et pourrait être réactivée à l'intérieur de deux ans dans le cas où une nouvelle sécheresse sévère et prolongée frappait la région (City of Santa Barbara, 2015 : non pag.).

En mars 1991, Sun Belt et Snowcap répondirent à un second appel de propositions, cette fois émis par le Goleta Water District, une administration de l'eau voisine de Santa Barbara. La situation du District semblait plus grave que celle de Santa Barbara l'année précédente : on craignait de manquer d'eau avant qu'une usine de recyclage de l'eau usée alors en construction ou une hypothétique usine de dessalement de l'eau de mer ne puisse entrer en fonction. L'appel de propositions ne concernait donc que l'importation d'eau en vrac (Campbell, 1991a : B5). Encore une fois, il s'agissait d'un apport en eau d'urgence : 7 500 acres-pieds par année pendant 7 ans (*loc. cit.*). Le 15 mars, le Goleta Water District décida d'entrer en négociation avec Sun Belt relativement à la signature d'un possible contrat d'approvisionnement, et ce, contre l'avis du comité consultatif chargé d'étudier le dossier et qui recommandait plutôt la firme Western Canada Water Enterprises Inc., de Vancouver. Le District aurait cru bon de faire affaire avec une compagnie locale, qu'on pensait apparemment plus à même de naviguer dans l'environnement réglementaire californien (La Ganga, 1991b : non pag.). Selon Campbell (1991b : B3), un prix de 2 060 $ US l'acre-pied fut alors envisagé, mais La Ganga (1991a : non pag.) évoque plutôt une somme située entre 2 300 et 4 000 $ US l'acre-pied. Les négociations n'eurent toutefois pas le temps d'aller bien loin.

D'abord, suffisamment de pluie tomba dans la région de Goleta au cours de la semaine suivant la décision du District d'entreprendre des pourparlers avec Sun Belt pour faire hésiter l'administration : peut-être n'était-il pas nécessaire après tout de conclure un onéreux contrat d'importation d'eau (*id.*, 1991b : non pag.). Ensuite, le 20 mars, le gouvernement de la Colombie-Britannique annonça qu'il n'accorderait plus de nouveau permis d'exportation d'eau d'ici au 30 juin, le temps de mener une révision de sa politique en la matière (Canadian Press and staff, 1991 : B3). Or, le permis d'exportation d'eau du

partenaire de Sun Belt, Snowcap, n'était valide que pour un volume de 200 acres-pieds par année, loin des 7 500 acres-pieds demandés par le Goleta Water District. Comme les frais annuels que devaient verser les détenteurs de permis d'exportation d'eau augmentaient avec les volumes rattachés aux permis, Snowcap avait choisi de ne demander qu'un permis de faible ampleur, confiante qu'elle était de pouvoir le faire modifier au besoin (Campbell, 1991b : B3). Constatant d'une part que Sun Belt ne serait finalement pas en mesure de lui livrer rapidement les quantités d'eau voulues et, d'autre part, que les récentes pluies avaient amené le niveau de son réservoir principal à l'équivalent de deux années de réserves d'eau, le Goleta Water District suspendit officiellement les négociations avec Sun Belt pour une période de trois semaines le 25 mars (Campbell et Lush, 1991 : B3); elles ne reprendront jamais.

Si le Goleta Water District avait néanmoins tenu à importer de l'eau de la Colombie-Britannique, il aurait alors pu se tourner vers Western Canada Water, la firme avec laquelle le comité consultatif du District lui avait justement recommandé de traiter. En effet, Western Canada Water détenait, elle, un permis d'exportation d'eau amplement suffisant pour combler les besoins du District (*loc. cit.*). La compagnie était d'ailleurs toute disposée à remplacer Sun Belt, mais ses démarches insistantes auprès du Goleta Water District furent perçues par la présidente de son conseil d'administration comme du harcèlement (*loc. cit.*). De son côté, Gordon Fulks, administrateur du District, souligna le caractère salvateur des récentes pluies : « *Everyone got to thinking, "Boy, were we lucky", and, "Boy, did we save some money"* […] *It's not just the political thing… in the end it came down to the fact that we have cheaper alternatives here* » (cité par Scott, 1991 : 31). Au bout du compte, à l'instar de ceux de Santa Barbara, les électeurs du Goleta Water District se prononcèrent en faveur d'un raccordement au State Water Project le 4 juin 1991 (Corwin, 1991 : non pag.).

L'apparente imminence de la signature d'un contrat entre Sun Belt et le Goleta Water District aurait conduit à une ruée vers les permis d'exportation d'eau en vrac et c'est pourquoi le gouvernement de la Colombie-Britannique suspendit l'octroi de nouveaux permis – les demandes concernaient des volumes allant semble-t-il jusqu'à 150 000 acres-pieds par année (Campbell et Lush, 1991 : B3). L'intérêt soudainement accru des entrepreneurs alimenta à son tour la grogne contre l'exportation d'eau en vrac dans la province, notamment de la part de l'opposition officielle, qui critiqua ce qu'elle percevait comme l'empressement de Victoria dans le dossier (Lush, 1991 : B4); de groupes autochtones dont les revendications territoriales portaient sur des terres susceptibles de servir de source d'eau; de fermiers craignant que le régime de libre-échange entre le Canada et les États-Unis n'accorde à ces derniers trop de contrôle sur la ressource; et d'environnementalistes et de pêcheurs inquiets des conséquences de la captation d'importantes quantités d'eau sur les écosystèmes concernés (Hamilton, 1991 : B1). Victoria souhaitait donc examiner plus en détail l'exportation d'eau en vrac, en ce qui concerne les répercussions écologiques potentielles et les obligations commerciales du Canada envers les États-Unis, mais aussi par rapport au niveau des redevances à verser à l'État par les entrepreneurs (Canadian Press and staff, 1991 : B3). Finalement, la Colombie-Britannique annonça le 21 juin que la suspension d'octroi de nouveaux permis d'exportation d'eau en vrac qui devait prendre fin le 30 juin allait être prolongée jusqu'à la fin de l'année 1991 (Hunter, 1991 : A6). Après l'avoir prolongée de nouveau à quelques reprises, Victoria promulguera le Water Protection Act en 1995, lequel interdit définitivement l'exportation

d'eau hors de la province dans des contenants au volume supérieur à 20 litres, tout en confirmant la validité des permis d'exportation d'eau en vrac déjà existants (Helm, 1995 : 1).

Entre autres parce que le gouvernement de Colombie-Britannique a accepté de dédommager Snowcap Water pour son investissement devenu caduc, mais pas Sun Belt, envers laquelle il n'avait aucun engagement, l'entreprise californienne, s'estimant injustement traitée, a notifié le Canada en novembre 1998 de son intention de soumettre une plainte à l'arbitrage à son encontre dans le cadre du chapitre 11 de l'ALENA (Sun Belt Water, Inc., 1998). Cette annonce a contribué à aviver la controverse suscitée par la publicisation à l'échelle pancanadienne du projet de Nova Group d'exporter en vrac l'eau du lac Supérieur (voir sect. 2.3), et déjà alimentée par celle du projet du McCurdy Group de faire de même avec les eaux du lac Gisborne (voir sect. 2.2), mais Sun Belt n'a finalement jamais donné suite à son intention proclamée (AECDC, 2013 : non pag.).

2.2 McCurdy Group of Companies

En 1996, 10 ans après son homologue britanno-colombien, le gouvernement de Terre-Neuve adopta lui aussi une politique pour encadrer l'exportation d'eau en vrac à partir de son territoire. Cette politique, qui exigeait notamment la réalisation d'une étude d'impact environnemental pour chaque projet, fut mise en place en réponse à la proposition d'un entrepreneur qui souhaitait vendre les eaux du lac Gisborne à l'étranger. L'initiative de cet entrepreneur n'aura finalement jamais de suite, mais avant que l'année ne se termine, une entreprise de Gander, le McCurdy Group of Companies, se montra désireuse de prendre le relais et enregistra auprès de St. John's un projet semblable à travers une filiale dénommée Canada Wet (Mailloux, 2006 : 69-71).

Le lac Gisborne est situé au sud-est de l'île de Terre-Neuve, à quelque 10 kilomètres de la baie Fortune (océan Atlantique), où il se décharge via le ruisseau Southwest et la baie Long Harbour. Couvrant une superficie de 26,2 kilomètres carrés, le lac Gisborne contient en moyenne environ 139 millions de mètres cubes d'eau (*ibid.* : 79). Le McCurdy Group projetait d'y puiser annuellement entre 15,6 et 26 millions de mètres cubes d'eau[94] à des fins d'exportation, en partie en vrac, par aquatier, et en partie en bouteille, par porte-conteneur, vers des marchés mondiaux (*ibid.* : 76-77), peut-être au Moyen-Orient (Geddes, 1999). Pour ce faire, la compagnie terre-neuvienne entendait notamment construire une usine d'embouteillage et des installations de chargement maritime à Grand Le Pierre, un village dévitalisé de quelques centaines d'habitants où l'eau du lac Gisborne aurait été acheminée par la force de la gravité grâce à un aqueduc d'une dizaine de kilomètres (Mailloux, 2006 : 78).

[94] Mailloux fait remarquer que ce volume, tiré de l'étude d'impact environnemental du projet d'exportation du McCurdy Group, est bien inférieur à celui de 50 à 100 millions de mètres cubes qui a circulé dans l'espace public et la littérature (2006 : 76). La recherche menée pour cette thèse permet de confirmer que le volume de 52 millions de mètres cubes semble être la donnée la plus communément évoquée.

Jusqu'en 1998, le projet du McCurdy Group fit son chemin relativement discrètement dans l'administration provinciale, quand il fut alors débattu à l'assemblée législative terre-neuvienne et, surtout, happé par la crise pancanadienne née de la publicisation d'un autre projet d'exportation d'eau en vrac en Ontario (*ibid.* : 71-72; voir la sect. 2.3). En fait, quoique consciente d'exagérer, Mailloux écrit même que les réactions au projet « […] *could be summarized (and simplified) by saying that the project encountered local support and national opposition* » (*ibid.* : 89).

S'il est vrai que les résidents et les autorités de Grand Le Pierre et des communautés environnantes voyaient d'un bon œil la possibilité que l'exportation d'eau en vrac à partir du lac Gisborne crée de l'emploi dans la région (Hamilton, 1998 : 1; Mailloux, 2006 : 89), la contestation de cette initiative fut toutefois autant provinciale que nationale, menée notamment par les partis d'opposition à St. John's (Barron, 1999 : 1), la section terre-neuvienne de la Fédération canadienne des étudiantes et étudiants (D. Bennett, 2001 : 3), des groupes environnementalistes terre-neuviens et des scientifiques de la Memorial University (Mailloux, 2006 : 90). Au niveau national, le gouvernement fédéral fit pression sur Terre-Neuve pour que le projet du lac Gisborne ne soit pas autorisé, de même que le Nouveau Parti démocratique et des groupes de la société civile comme le Conseil des Canadiens et le Syndicat canadien de la fonction publique (*loc. cit.*). Selon Mailloux, « [*t*]*wo distinct sets of reasons were evoked to explain the opposition. The first one revolved around the principle of water export and tied it to free-trade issues* […]. *The second one focused on the socio-economic features of the project, namely the export of raw resource* [*as opposed to value-added products*] » (*ibid.* : 91).

Au mois de mai 1998, le premier ministre de Terre-Neuve Brian Tobin, qui entrevoyait pourtant avec enthousiasme la naissance d'une industrie de l'exportation d'eau en vrac en 1996 (*ibid.* : 69), retira publiquement son appui au projet sans toutefois immédiatement modifier la politique de sa province sur la vente d'eau en vrac à l'étranger (Jackson, 1998a : 4). Lors d'une réunion des ministres de l'environnement du Canada à Halifax en octobre 1998, Terre-Neuve refusa même de discuter de la mise en place d'un moratoire pancanadien sur l'exportation d'eau en vrac le temps que le gouvernement fédéral adopte une politique officielle en la matière (*id.*, 1998b : 3). Fin septembre 1999, Terre-Neuve hésitait toujours à aller de l'avant avec un tel moratoire, la seule province dans cette position, en partie par crainte de devoir alors compenser le McCurdy Group pour ses dépenses déjà encourues (Canadian Press, 1999b : 19).

Le 9 septembre 1999, le ministre terre-neuvien de l'Environnement annonça que le projet du McCurdy Group avait traversé avec succès toutes les étapes du processus provincial d'évaluation de son impact environnemental (The Telegram, 1999 : 1). Il revenait néanmoins au Cabinet d'accorder ou non l'approbation finale (*loc. cit.*). Après que ce dernier eut tenté de transférer la responsabilité de la décision au pallier fédéral de gouvernement (Mailloux, 2006 : 72-73), St. John's annonça finalement le 20 octobre 1999 qu'il entendait interdire l'exportation d'eau en vrac, à partir du lac Gisborne ou d'ailleurs dans la province (Canadian Press, 1999a : B6), ce qu'il fit avec son Water Resources Protection Act entré en vigueur le 14 décembre (House of Assembly, 2000 : non pag.). Le McCurdy Group, qui fut apparemment incapable de trouver un débouché pour l'eau du lac Gisborne et qui jamais ne reçut l'autorisation de mettre son projet d'exportation d'eau en marche, n'entreprit aucune

démarche judiciaire afin de se faire rembourser certaines dépenses ou compenser pour une perte quelconque (Mailloux, 2006 : 73-74 et 77).

Un ultime développement survint en mars 2001 lorsque Roger Grimes, qui avait succédé à Brian Tobin l'année précédente comme premier ministre de Terre-Neuve, annonça qu'il songeait à lever l'interdiction faite d'exporter de l'eau en vrac dans sa province (*ibid.* : 74). Un comité ministériel fut d'ailleurs formé pour réévaluer l'à-propos de cette interdiction, lequel rendit un rapport sur la question en octobre et conclut : « *There is no public policy reason not to proceed with bulk water export* » (Ministerial Committee Examining the Export of Bulk Water, 2001 : 12). Le comité choisit néanmoins d'insister sur les faibles perspectives de rentabilité financière pour cette activité et ne recommanda pas de lever l'interdiction d'exporter de l'eau en vrac (*ibid.* : 13).

2.3 Nova Group

Au début de l'année 1998, Nova Group Ltd., une petite firme de consultants basée à Sault-Sainte-Marie en Ontario, déposa à un bureau gouvernemental local une demande pour un permis d'extraction d'eau, à laquelle était joint un plan d'affaires sommaire : le groupe Nova souhaitait utiliser un navire de charge pour exporter en vrac l'eau du lac Supérieur vers l'« Asie » (Annin, 2006 : 194; Government of Ontario, 1998e : non pag.). Il s'agissait plus précisément d'amener des vraquiers vides sur le lac Supérieur à quelques dizaines de kilomètres au nord-ouest de Sault-Sainte-Marie, d'où l'eau du lac aurait été pompée dans un immense sac jetable disposé à l'intérieur de la cale des navires. L'eau aurait ensuite été purifiée dans un port des Grands Lacs avant que les vraquiers ne descendent le fleuve Saint-Laurent et ne poursuivent leur route pour livrer l'eau à la clientèle asiatique (Annin, 2006 : 194; Government of Ontario, 1998a : non pag.). En fait, le groupe Nova n'avait alors entrepris ni étude de marché ni étude de faisabilité et n'avait identifié aucun acheteur potentiel pour l'eau du lac Supérieur (CMI, 2000 : 16, n. 18). Le 31 mars 1998, après une période de 30 jours où on donna à la population la possibilité de commenter le projet sans que personne ne se manifeste, le groupe Nova reçu l'autorisation d'extraire 10 millions de litres d'eau par jour (ou 16 millions de litres par charge) pour un maximum de 60 jours par année entre mai et octobre pendant cinq ans, et donc d'exporter annuellement jusqu'à 600 millions de litres d'eau du lac Supérieur vers l'Asie, un vraquier à la fois[95] (Annin, 2006 : 194; Government of Ontario, 1998e : non pag.). Cette quantité d'eau représenterait quelque 0,005 % de l'écoulement annuel hors du lac Supérieur (Scoffield, 1998c : A1) ou encore une minute du flux d'eau s'écoulant dans le fleuve Saint-Laurent (*ibid.* : A2).

[95] Comme le soulignera pas la suite le ministre ontarien de l'Environnement, à strictement parler, le permis en question était un permis d'extraction d'eau et non d'exportation (Scoffield, 1998 : A8) – « *Permit to take water – OWRA s. 34* », indique-t-on au Registre environnemental de l'Ontario (Government of Ontario, 1998a : non pag.). Néanmoins, le ministère de l'Environnement était au courant de l'usage qui serait fait de l'eau captée au moment d'accorder le permis (*id.*, 1998e : non pag.).

Le projet du groupe Nova fut semble-t-il publicisé par certains médias mineurs à la fin d'avril (Canadian Press, 1998 : A16; Quinn, 2007b : 16; The Kingston Whig-Standard, 1998 : 20), avant que la nouvelle ne soit reprise partout au Canada (p. ex. Mittelstaedt, 1998 : A6) et ne déclenche un débat public largement défavorable à l'exportation d'eau en vrac (voir chap. 4). Le plan de Nova et la décision du gouvernement de l'Ontario de l'autoriser avaient alors eu le temps de causer la « *furor* » de plusieurs aux États-Unis dans les États bordant les Grands Lacs (Mittelstaedt, 1998 : A6) et l'affaire devint nationale au Canada, Ottawa annonçant immédiatement qu'il utiliserait tous les moyens à sa disposition pour empêcher le groupe Nova de mener son projet à terme (Ibbitson et Beltrame, 1998 : A3). En outre, on l'a évoqué plus tôt, le projet d'exportation d'eau en vrac du groupe McCurdy à Terre-Neuve, qui cheminait pourtant assez discrètement dans l'administration de cette province depuis décembre 1996, deviendra lui aussi d'intérêt pancanadien à partir du mois de mai 1998, alors que le gouvernement fédéral cherchait un moyen d'empêcher l'exportation d'eau en vrac à la grandeur du pays ainsi que le réclamaient des organisations comme le Conseil des Canadiens et le Syndicat canadien de la fonction publique (Bakenova, 2004 : 107-108; Hientz, 2009 : 35; Mailloux, 2006 : 72 et 90).

Les inquiétudes des opposants se concentraient sur le fait que le projet du groupe Nova risquait de créer un précédent et des obligations commerciales pour le Canada, partie à l'ALENA et au GATT, alors que l'Ontario n'avait développé aucune politique pour encadrer l'exportation d'eau en vrac et que la ressource visée était partagée par deux États souverains et plusieurs entités fédérées :

> […] *precedent was indeed the chief concern. Once Great Lakes water was turned into a bulk international commodity, how could Great Lakes officials turn off the tap? If the tiny Nova Group was allowed to export Lake Superior water, who could stop some of the largest international shipping conglomerates from lining up to do the same? And if it was okay to ship water to Asia, how could the region say no to the Ogallala* [*aquifer area*] *or Nevada?* […] *it raised new concerns about whether the Great Lakes were vulnerable to extraction under international trade accords like the North American Free Trade Agreement (NAFTA) or the General Agreement on Tariffs and Trade (GATT)* » (Annin, 2006 : 195; voir aussi Goodspeed, 1998 : A1).

Face aux critiques, le ministre ontarien de l'Environnement affirma qu'en l'état actuel des lois il n'avait pas eu le choix d'accorder un permis d'exportation d'eau en vrac au groupe Nova puisque les quantités d'eau que cette entreprise souhaitait capter était trop modestes pour causer un quelconque tort écologique (Ibbitson et Beltrame, 1998 : A3). Le gouvernement de l'Ontario signifia néanmoins rapidement qu'il ne souhaitait pas davantage que son homologue fédéral voir l'eau des Grands Lacs exportée en vrac et qu'il cherchait un moyen de l'empêcher (Eggertson et Girard, 1998 : A6). Sous pression, le groupe Nova proposa de renoncer volontairement à son permis à la condition qu'Ottawa et Toronto fassent en sorte qu'aucune autre entreprise ne puisse mettre en œuvre un projet similaire au sien (*loc. cit.*). Le 14 mai, c'est-à-dire bien avant qu'une telle politique fusse adoptée et appliquée, Toronto inscrivit à son Registre environnemental son intention de tout simplement révoquer le permis accordé au groupe Nova (Government of Ontario, 1998f : non pag.), ce qu'elle fit suite à une période de consultation publique (*id.*, 1998b : non pag.). Au mois de juillet, le groupe Nova en appela de cette décision (*id.*, 1998c : non pag.), mais retira finalement son

appel le 20 novembre après avoir négocié un mémorandum d'entente avec le gouvernement de l'Ontario (*id.*, 1998d : non pag.). Contre le retrait de l'appel, le ministère de l'Environnement reconnaissait l'« *interest* » du groupe Nova dans le dossier de l'exportation d'eau en vrac à partir des Grands Lacs et son « *desire* » de participer à tout processus d'élaboration de politique sur le sujet; le Ministère reconnaissait également que le retrait de l'appel représentait « […] *an expression on behalf of Nova Group in its interest in preserving and conserving the water resources of the Great Lakes* » (*ibid.*).

Annexe 2

Description détaillée et justification de la composition du corpus

Cette annexe décrit de manière plus fine la composition du corpus analysé au chapitre 4, puis complète la justification théorique du choix des sites de production discursive (arènes médiatique et parlementaire pour la période 1998-2002) offerte à la section 4.3 du chapitre 2 par une justification plus pratique du choix des éléments précis de ces sites qui ont été retenus pour assembler le corpus.

1. Description détaillée du corpus

Le sous-corpus médiatique se compose de l'ensemble des articles publiés de 1998 à 2002 par *The Globe and Mail*, le *National Post* et *La Presse* qui ont abordé, comme sujet principal ou non, la question de l'exportation d'eau en vrac depuis le Canada vers les États-Unis ou ailleurs. Le *National Post* n'ayant paru pour la première fois que le 27 octobre 1998, le *Financial Post*, quotidien spécialisé en économie autour duquel le *National Post* fut bâti, a également servi à l'élaboration du sous-corpus pour la période comprise entre le 1er janvier et le 26 octobre 1998.

Selon la recherche par mots-clefs effectuée dans les bases de données appropriées, les trois quotidiens formant le sous-corpus médiatique ont consacré 235 articles, entièrement (176) ou partiellement (59), à la question de l'exportation d'eau en vrac entre le 1er mai 1998 et le 27 décembre 2002. De ce nombre, une nette majorité est constituée de reportages (153), alors que divers types de textes d'opinion (82) forment le reste du corpus : 45 tribunes libres et lettres de lecteurs, 26 chroniques et 11 éditoriaux.

Le sous-corpus parlementaire est pour sa part constitué de toutes les interventions des députés à la Chambre des communes de 1998 à 2002 qui ont abordé, comme sujet principal ou non, la question de l'exportation d'eau en vrac depuis le Canada vers les États-Unis ou ailleurs. Il couvre, en partie ou en totalité, les 1res et 2es sessions des 36e et 37e législatures, résultant des élections générales, respectivement, du 2 juin 1997 et du 27 novembre 2000. Durant les travaux composant le sous-corpus, le Parti libéral du Canada (PLC) formait le gouvernement (majoritaire) et le Parti réformiste (PR) / l'Alliance canadienne (AC)[96], l'opposition officielle. Les autres partis représentés étaient le Bloc québécois (BQ), le Nouveau Parti démocratique (NPD) et le Parti progressiste-conservateur (PC).

Selon une recherche menée à l'aide de l'index du hansard, les députés de la Chambre des communes ont régulièrement abordé ou mentionné le dossier de l'exportation d'eau en vrac entre le 4 mai 1998 et le 1er novembre 2002. On compte plus de 150 échanges ou mentions liés à l'exportation d'eau en vrac entre ces dates, la plupart étant relativement courts, s'étalant sur quelques mots ou quelques paragraphes dans le hansard, parfois sur quelques pages, les exceptions les plus notables étant un débat long d'une cinquantaines de

[96] Le Parti réformiste est devenu l'« Alliance réformiste conservatrice canadienne » en mars 2000.

pages (plus de 50 000 mots) ayant eu lieu le 9 février 1999 autour d'une motion du NPD ainsi que les débats ayant entouré les lectures du projet de loi C-6 (et son prédécesseur C-15), soit la troisième composante de la stratégie anti-exportation d'eau en vrac du gouvernement libéral, qui s'étalent eux aussi au total sur plusieurs dizaines de pages.

2. Justification de la composition du corpus

Les deux sous-corpus analysés sont considérés comme des échantillons suffisamment représentatifs des sites de production discursive – les médias et le Parlement – où s'est concentré le débat public sur l'exportation d'eau en vrac au Canada entre 1998 et 2002.

2.1. Le choix des sources pour le sous-corpus médiatique

L'échantillonnage pratiqué pour le sous-corpus médiatique repose d'abord sur le postulat que, dans le but de faciliter la cueillette et l'analyse des données, l'arène médiatique peut être circonscrite à la presse écrite, plus précisément aux quotidiens, puisqu'il est improbable que les structures discursives décelables dans l'ensemble des productions médiatiques, dans les journaux télévisés par exemple, soient significativement différentes de celles que l'on retrouve dans les seuls quotidiens. Il s'agit d'une pratique de recherche acceptée dans les études sur l'ordre du jour médiatique (*media agenda*) canadien (Soroka, 2002 : 33-34).

Quant aux trois journaux retenus en particulier, ils peuvent être décrits comme les trois grands « quotidiens de référence » du Canada, c'est-à-dire qu'ils

> […] accordent une place prépondérante à l'actualité internationale et à la culture avec un grand "c", adoptent un ton sérieux et une écriture sophistiquée, exercent une influence sur les leaders d'opinion et servent d'exemples aux journalistes professionnels. Leur couverture met clairement l'accent sur certains secteurs : la politique, les affaires étrangères, l'économie et les finances, les sciences, les arts et la littérature. Par ailleurs, la mise en page de ces journaux (typographie, illustrations, graphiques, etc.) vise à mettre en valeur le sérieux et la rigueur des contenus (Merrill, 2000a : 11).

Ici, le postulat est évidemment que les publications de ce genre sont les plus susceptibles de servir de lieu de construction et de distillation des principaux discours entourant un dossier socioéconomique du type de celui de l'exportation d'eau en vrac. Or, *The Globe and Mail* est largement considéré comme **le** journal canadien de référence (*id.*, 1968; 1980; 2000b), un titre que lui dispute toutefois le *National Post*, ce qui fut particulièrement le cas entre 1998 et 2002, période qui correspond aux premières années de publication du *Post* (Dornan et Pynan, 2001; Soderlund et coll., 2002). Le *Globe* et le *Post* étaient alors, et sont toujours, les deux seuls quotidiens du pays s'adressant à un lectorat (anglophone) pancanadien (Dornan et Pynan, 2001 : 237; Soderlund et coll., 2002 : 82; Journaux canadiens, 2014 : 8). Bien qu'ancrée dans le milieu montréalais, *La Presse* peut être considérée, avec *Le Devoir* il est

vrai, comme l'équivalent canadien-français (québécois, en fait) du *Globe and Mail* ou du *National Post*. De par son important tirage, *La Presse* se démarque toutefois du *Devoir*, une publication indépendante certes influente et de qualité, mais au lectorat plusieurs fois moins imposant que ceux de *La Presse*, du *Globe* et du *Post* (Charron et Bastien, 2012; Desjardins, 2011; Demers, 2003; Journaux canadiens, 2014).

Ces trois quotidiens de référence couvrent donc un clivage central de la société canadienne, c'est-à-dire celui entre le français et l'anglais ou entre le Québec et le *Rest of Canada*, autour duquel un dossier potentiellement relié à l'identité ou à la souveraineté canadienne, à l'instar de celui de l'exportation d'eau en vrac, est susceptible de s'organiser. Aussi, ces quotidiens recoupent à peu près le spectre politique progressisme/conservatisme dans sa version canadienne *mainstream*. Le *National Post* a d'ailleurs été fondé dans le but de faire contrepoids à un *Globe and Mail* jugé insuffisamment conservateur et on peut peut-être considérer *La Presse* comme légèrement plus progressiste que ce dernier[97].

Un autre clivage à considérer dans une analyse politico-médiatique du Canada, de nature géographique ou régionale celui-là, est toutefois mis de côté par le corpus médiatique. En effet, on divise fréquemment le pays en cinq régions – la Colombie-Britannique, les provinces des Prairies, l'Ontario, le Québec et les provinces de l'Atlantique[98] – en raison des différences culturelles ou socioéconomiques qui les marqueraient. Dans un rapport présenté en 1966 à la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme, Daniel Gordon est allé jusqu'à affirmer à propos de ces régions que « […] *all exhibit distinctive characteristics as far as their daily news profile is concerned. It is not too much to suggest that the differences of selection and stress involved [in press coverage] make it unlikely that persons in any of these regions can readily secure information in balance and context about the nation as a whole* » (cité par Soroka, 2002 : 32). Aurait-il alors fallu inclure dans la présente étude des quotidiens de Terre-Neuve et de Colombie-Britannique puisque c'est à partir de ces provinces que le groupe McCurdy et Sun Belt projetaient d'exporter de l'eau en vrac? Ou encore un quotidien des Prairies, en raison de l'importance de l'irrigation pour cette région plus aride?

Une vérification non systématique des pages des quotidiens régionaux *The Telegram* (St. John's), *The Province* (Vancouver) et *Calgary Herald* (Calgary) suggère que ce n'est pas le cas. En effet, les représentations entourant l'exportation d'eau en vrac véhiculées par ces journaux semblent correspondre à celles retrouvées dans le sous-corpus médiatique[99]. Cela

[97] Évidemment le choix des étiquettes est une question de perspective. Ainsi, pour Misener, le *Globe and Mail* « […] *is often considered Canada's "centrist" paper* » et le *National Post* « […] *is often considered to be the "conservative" media source* » (2013 : 349), alors que Thériault compare « […] *the moderately conservative* Globe and Mail *and the aggressively neo-conservative* National Post » (2006 : 140). Trimble et Sampert offrent une description plus détaillée : « *The editorial predisposition of* The Globe and Mail *is centre-right, reflecting support for liberal positions on individual rights and pro-business stances on economic policy. In contrast,* The National Post [*sic*] *under previous owner Conrad Black's direction was assessed as a champion of both elements of the so-called "new right", neoliberalism and social conservatism* » (2004 : 63).

[98] Il est à noter que dans ce schéma les territoires nordiques du Canada sont passés sous silence, vraisemblablement à cause de leur faible population.

[99] La vérification effectuée dans *The Province*, un tabloïd populiste (Misener, 2013 : 349; Nicol et coll., 2008 : 377), n'a par ailleurs pas davantage permis d'observer un discours populiste original qu'un discours propre à sa région de publication, la Colombie-Britannique.

n'est peut-être pas si étonnant considérant que la majorité des articles publiés sur l'exportation d'eau en vrac sont des reportages formellement neutres qui couvrent les mêmes évènements, souvent en donnant la parole aux mêmes intervenants, principalement des politiciens et des représentants de la société civile. Or, qu'ils soient rapportés par un quotidien de l'Ouest canadien ou du Canada Atlantique, les propos des représentants du gouvernement fédéral ou des groupes d'intérêt public changent peu, d'autant que plusieurs articles sont issus de la Presse canadienne ou sont repris d'un journal à l'autre lorsqu'ils font partie du même groupe de presse.

Par ailleurs, au-delà des réaffirmations de compétence constitutionnelle des politiciens fédéraux et provinciaux sur les ressources hydriques et leur gestion, le dossier de l'exportation d'eau en vrac a clairement été traité comme un dossier pancanadien, dossier sur lequel Ottawa et les provinces ont somme toute travaillé de concert sous l'impulsion du gouvernement fédéral, qui réagissait lui-même aux pressions de groupes d'intérêt public et des partis d'opposition (Heinmiller, 2003 : 505-508). Lorsqu'une rare voix politique réellement discordante s'est fait entendre, notamment, mais brièvement, celle du premier ministre terre-neuvien Roger Grimes, lequel « […] *shocked the country* […] *when he revived the idea of exporting fresh water* » (National Post, 2001b : A16), voire « […] *shattered the consensus that ha*[*d*] *existed until* [*then*] *among federal and provincial politicians – and almost the entire Canadian public – that water is a crucial resource and shouldn't be exported at any price* » (Mittelstaedt, 2001b : A13), elle a trouvé sa place dans les quotidiens « nationaux » du sous-corpus médiatique et, pour être discordante sur le plan politique, n'articulait pas nécessairement des représentations de la vente d'eau en vrac à l'étranger différentes du reste du discours pro-exportation apparaissant dans ces mêmes quotidiens. Au demeurant, cette lecture de la problématique de l'exportation d'eau en vrac comme une problématique relativement homogène à l'échelle canadienne correspond au traitement qui lui est généralement réservé dans la littérature universitaire, qu'elle soit axée sur les représentations symboliques (p. ex. Biro, 2002; 2007a) ou non (p. ex. Heinmiller, 2003; Lopes, 2005)[100], et est confortée par le fait qu'un éventuel biais du corpus médiatique en faveur d'une perspective spécifique au Canada central renverrait au poids politique effectif de cette région pour la période 1998-2002, c'est-à-dire antérieurement à la montée en puissance de l'Ouest ou de ce qu'Ibbitson (2012) appelle de manière imagée « The Collapse of the Laurentian Consensus » (voir aussi Brunelle, 2012).

[100] Dans son mémoire de maîtrise, Mailloux (2006) s'est bien limitée à étudier le projet du lac Gisborne et son appréhension par la seule population terre-neuvienne, mais au bout du compte, les perceptions fondant l'appui et l'opposition à ce projet qu'elle met au jour ne diffèrent pas vraiment des représentations que l'on retrouve dans le corpus médiatique analysé pour la présente thèse. Quant à Bakenova, elle insiste sur le rôle des relations intergouvernementales domestiques comme déterminant de la politique canadienne sur l'exportation d'eau en vrac (p. ex. 2008a : 699-708), mais sans pour autant exposer de divergences de vues fondamentales entre les différentes provinces ou entre celles-ci et le gouvernement fédéral quant à la pertinence d'interdire l'exportation d'eau en vrac. Bakenova traite d'ailleurs le discours médiatique canadien comme un tout et, elle non plus, ne relève aucune représentation de l'exportation d'eau en vrac qui soit absente du corpus analysé dans le cadre de la présente thèse (voir, notamment, 2004 : 164-165).

2.2 Le choix des sources pour le sous-corpus parlementaire

L'échantillonnage pratiqué pour constituer le sous-corpus parlementaire peut être jugé plus englobant que celui lié au corpus médiatique au sens où l'essentiel des travaux du Parlement du Canada pour la période concernée, c'est-à-dire la totalité des interventions des députés à la Chambre des communes de 1998 à 2002, a été considéré dans la construction du corpus. Durant ces années, le Sénat, beaucoup moins important politiquement et moins représentatif de la diversité politique du Canada que la Chambre des communes, s'est lui aussi penché sur la question de l'exportation de l'eau en vrac, de même que le Comité permanent des Affaires étrangères et du Commerce international des Communes et le Comité sénatorial permanent des Affaires étrangères, des instances au profils plus techniques qui ont étudié les détails du projet de loi C-6 (Loi modifiant la Loi du traité des eaux limitrophes internationales). Dans leurs travaux, le Sénat et les comités parlementaires ont certes articulé des représentations de l'eau, du Soi canadien et de l'Autre états-unien, mais c'est aux Communes qu'a eu lieu le principal débat de fond, c'est-à-dire sur la pertinence pour le Canada d'exporter de l'eau en vrac, et où les intervenants, notamment le gouvernement, ont le plus largement et le plus explicitement exposé et argumenté leur position. Afin de faciliter la cueillette et l'analyse des données, le sous-corpus parlementaire a donc été circonscrit à la Chambre des communes, une vérification non systématique des travaux du Sénat et des comités parlementaires ayant par ailleurs suggéré qu'il était improbable que les représentations qui y ont circulé aient été significativement différentes de celles articulées en Chambre.

Au demeurant, l'échantillonnage effectué dans la construction du sous-corpus parlementaire n'est pas susceptible d'être affecté par un biais de sélection linguistique ou géographique. En effet, les députés de la Chambre des communes proviennent de toutes les régions du Canada et des deux principales communautés linguistiques du pays. Dit autrement, s'il existe de nombreux quotidiens canadiens, il n'y a qu'un seul Parlement du Canada et c'est là et nulle part ailleurs que siègent les politiciens fédéraux, notamment ceux du Parti libéral, au gouvernement, qui sont les responsables directs de l'adoption de la stratégie canadienne anti-exportation d'eau en vrac.